

En détail

REGARDS SUR

LES TERRITOIRES

Population - Conditions de vie - Éducation - Emploi transfrontalier

RAPPORT 2017



Directeur de la publication : Jean-Benoît Albertini

Responsable de collection : Hugo Bevort

Coordination : Brigitte Baccaïni, Benoît de Lapasse,
Louise Haran et Matthias Kaldi

Rédaction : Benoît de Lapasse, Mathieu Garnier, Louise Haran,
Matthias Kaldi, Constance Lecomte et Gilles Toutin

Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin

Suivi d'édition : Nesma Kharbache

Mise en page : Citizen Press

Responsable de la communication : Corinne Gonthier,
corinne.gonthier@cget.gouv.fr. Tél. : 01 85 58 60 49

Crédits photos :
MEDDE - Arnaud Bouissou, Rafaël Trapet, Lahcène Abib

Impression : Baudelaire

Dépôt légal : février 2018

ISBN : 978-2-11-139268-7

ISSN : 2262-8266

«En Détail» est une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui porte sur les études, analyses ou réflexions conduites ou soutenues par le CGET. Elle peut être consultée en ligne sur www.cget.gouv.fr.

Éditorial

Assurer la cohésion des territoires, mission d'un ministère en charge de cet objectif depuis mai 2017, c'est **veiller à « l'accompagnement des territoires dans leur développement et à la réduction des inégalités territoriales »** (décret 2017-1075 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de la Cohésion des territoires).

Si l'ambition n'est pas nouvelle, elle a beaucoup gagné en importance au cours de ces dernières années, depuis que les effets cumulatifs d'une croissance durablement faible affectent certains territoires plus que d'autres, et que, parallèlement, se multiplient dans le débat public les discours sur la « fracture territoriale ». **Ce contexte rend d'autant plus nécessaire une connaissance fine des dynamiques et des inégalités territoriales**, qui donne aux pouvoirs publics les moyens d'agir efficacement pour assurer à chaque territoire les capacités de son développement et à chaque citoyen, où qu'il vive, les conditions d'une vie qui satisfasse ses aspirations. Les travaux de l'Observatoire des territoires sont donc plus que jamais d'actualité et le renouvellement de cette structure par le décret n° 2017-1763 du 26 décembre 2017 l'atteste.

Le sixième rapport de l'Observatoire décrit et analyse la diversité des espaces français et de leurs trajectoires à différentes échelles. Il fournit des clés pour dépasser la lecture parfois réductrice qui en est faite, enfermée dans de grandes catégories pensées comme homogènes (les métropoles, le périurbain, les villes moyennes, la ruralité, etc.). On y apprend qu'au sein même de ces différents types de territoires, des contrastes existent et des évolutions particulières sont à l'œuvre. Par exemple, toutes les métropoles ne présentent pas des dynamiques aussi positives; de même tous les espaces situés à leur périphérie ne sont pas en difficulté : aux contrastes observés entre types de territoires se superposent d'autres disparités, liées à des effets régionaux.

Poser ces constats constitue une première étape nécessaire, mais en aucun cas un aboutissement. Les analyses développées ici permettent, en effet, de caractériser les différences et les spécificités des espaces. Mais bien des questions restent en suspens quant à l'origine de cette diversité. Par exemple, pourquoi les métropoles de l'Ouest sont-elles plus égalitaires que celles du Sud ?

Pour que le travail de l'Observatoire des territoires soit vraiment utile aux acteurs des territoires, ce que je souhaite sincèrement, **il importe de poursuivre collectivement le travail de réflexion sur les ressorts des dynamiques spatiales et l'explication de leur diversité.**

Pierre Mirabaud,

Président du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

Liste des membres du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

DÉCRET N°2011- 887 DU 26 JUILLET 2011 ET ARRÊTÉ DU 29 DÉCEMBRE 2017
PORTANT NOMINATION À L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES

Président

- **Pierre Mirabaud**

Au titre des administrations

- Le commissaire général à l'égalité des territoires, ou son représentant;
- Le commissaire général délégué à l'égalité des territoires, ou son représentant;
- Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, ou son représentant;
- Un représentant du ministre de l'intérieur;
- Un représentant du ministre chargé des collectivités territoriales;
- Un représentant du ministre chargé du développement durable;
- Un représentant du ministre chargé de l'urbanisme;
- Un représentant du ministre chargé de l'agriculture;
- Un représentant du ministre chargé de l'industrie;
- Un représentant du ministre chargé du travail;
- Un représentant du ministre chargé de la santé;
- Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur;
- Un représentant du ministre de l'éducation nationale;
- Un représentant du ministre chargé des outre-mer;

Au titre des assemblées et associations d'élus

- Le président du Conseil économique, social et environnemental, ou son représentant;
- Le président de l'Association des régions de France, ou son représentant;
- Le président de l'Assemblée des départements de France, ou son représentant;
- Le président de l'Association des maires de France, ou son représentant;
- Le président de l'Association des communautés de France, ou son représentant;
- Le président de l'Assemblée des conseillers économiques et sociaux régionaux, ou son représentant;

Au titre de l'expertise territoriale

- Le président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, ou son représentant;
- Le secrétaire permanent du Plan urbanisme, construction, architecture, ou son représentant;
- Le directeur de la Mission opérationnelle transfrontalière, ou son représentant;
- Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, ou son représentant;
- Le directeur " réseaux et territoires " du Groupe Caisse des dépôts, ou son représentant;

Au titre des personnalités qualifiées

- **Olivier Bouba-Olga**, économiste, professeur en aménagement et urbanisme à la faculté de sciences économiques de l'université de Poitiers;
- **Sylvie Fol**, professeure en aménagement et urbanisme à l'université Paris 1-Panthéon Sorbonne;
- **Marianne Guérois**, maître de conférences en géographie urbaine et analyse spatiale à l'université Paris-Diderot et directrice adjointe du réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion des territoires de l'Europe et de ses voisinages;
- **Eloi Laurent**, économiste senior au département des études de l'Observatoire français des conjonctures économiques (Sciences Po).

REMERCIEMENTS

Le sixième rapport de l'Observatoire des territoires a été réalisé par le bureau de l'observation des territoires du Commissariat général à l'égalité des territoires. Il rassemble six fiches thématiques réalisées et publiées au cours de l'année 2017 sous le pilotage de Matthias Kaldi, et qui ont associé les membres du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires. Nous remercions tous ceux qui y ont apporté leur concours.

Comité de rédaction du CGET

> Brigitte Baccaini, Mathieu Garnier, Louise Haran, Matthias Kaldi, Benoît de Lapasse, Constance Lecomte et Gilles Toutin.

Synthèse

> Marion Mauvoisin (CGET), Olivier Bouba-Olga, Sylvie Fol, Marianne Guérois et Eloi Laurent (personnalités qualifiées du conseil d'orientation), Michel Duée (DGCL), Cécile Métayer et Olivier Monso (DEPP).

Fiche « Les dynamiques de population »

> Alexandre Flourey (ex-CGET), Kim Antunez (ex-CGET) et Sylvie Marchand (Insee).

Fiche « Les inégalités de revenus »

> Jean-Michel Floch et Sylvie Marchand (Insee), Marie Sala (CGET).

Fiche « Le parc de logements »

> François-Xavier Dussud (SDES), Isolde Devalière (Observatoire national de la précarité énergétique), Jean-Pierre Schaefer (CGET) et Sylvie Fol (personnalité qualifiée du conseil d'orientation).

Fiche « Les dynamiques de l'emploi transfrontalier en France et en Europe »

> Olivier Denert et Jean Peyrony (Mission opérationnelle transfrontalière), Marianne Guérois et Ronan Ysebaert (UMS Riate), Mélanie Charlotte et Jean-Luc Frès (CGET).

Fiche « Éducation et enseignement supérieur, approches territoriales »

> Kim Antunez et Adrien Crémon (ex-CGET), Jérôme Harnois (SIES) et Ronan Vourc'h (ex-SIES), Pascal Dieusaert (CGET).

Fiche « Le vieillissement de la population et ses enjeux »

> Catherine Pilon (CGET), Claude-Valentin Marie (INED) et Rémy Marquier (DREES)

Les cartes et infographies du rapport ont été réalisées par le bureau de l'observation des territoires et la cellule de cartographie du CGET (Aurélie Douet, Arnaud Genevrier, Pierrick Hamon, Mélodie Martin et Floriane Picard sous la direction de Karine Hurel). L'illustration de couverture a été recherchée par Frédéric Lavictoire (CGET).

Cette publication respecte les principes de la charte de déontologie de la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques du CGET.

Sommaire

Éditorial	1
Liste des membres du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires	2
Remerciements	3
Sommaire	4
Synthèse	5
1 – Les dynamiques de population	24
2 – Le vieillissement de la population et ses enjeux	40
3 – Les inégalités de revenus	58
4 – Le parc de logements	78
5 – Éducation et enseignement supérieur, approches territoriales	98
6 – Dynamiques de l'emploi transfrontalier en France et en Europe	132
Annexe méthodologique	156

Synthèse

Les territoires français en 2017 : quelques défis pour la cohésion

L'édition 2017 du rapport de l'Observatoire des territoires est constituée de six fiches thématiques qui visent à identifier les atouts et vulnérabilités des territoires français et à mettre en avant des enjeux importants en matière de cohésion territoriale. La synthèse qui les précède propose une lecture des disparités et des dynamiques spatiales, sous un angle nouveau. Ensemble, ces analyses dessinent un portrait de la France qui montre la diversité de ses territoires, leurs mouvements de convergence et de divergence, et permet d'**aller au-delà de l'idée de « fracture territoriale »**.

Ce portrait de la France, c'est en effet celui de **deux géographies qui se superposent et qui permettent de comprendre les recompositions des équilibres territoriaux**.

La première identifie **quatre ensembles régionaux qui connaissent des évolutions différenciées**. Par leur dynamisme démographique et économique, les façades atlantique et méditerranéenne, ainsi que la vallée du Rhône, se distinguent d'un grand quart nord-est de la France affecté par la désindustrialisation et d'un centre à la démographie atone du fait d'un vieillissement marqué de sa population. L'Île-de-France, qui occupe toujours une place prépondérante dans le paysage français, est pourtant la moins attractive de toutes les régions. Enfin, l'outre-mer souffre d'écart prononcé avec la métropole en matière de niveau et de conditions de vie de ses habitants.

Une deuxième grille de lecture traverse ces ensembles territoriaux : elle **distingue des grands types d'espaces (métropoles, villes moyennes, espaces périurbains et ruraux) aux dynamiques et aux problématiques différentes**, sans toutefois que l'on puisse systématiser ces tendances. En effet, les métropoles tirent globalement mieux profit

des mutations économiques récentes que les villes moyennes et les espaces ruraux, et l'on observe une polarisation croissante de tous les territoires par les plus grandes aires urbaines, élargissant l'espace du périurbain. Cependant ces catégories sont loin d'être homogènes et la situation de chacun des territoires qui les composent dépend également – entre autres – du dynamisme de la région dans laquelle ils se trouvent.

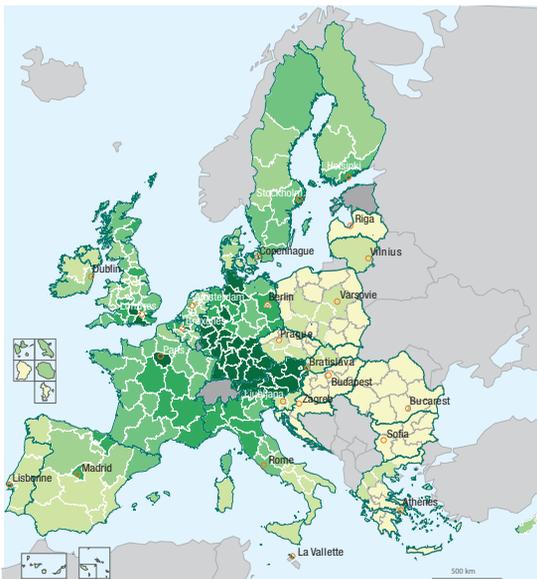
Toutefois, au cours des dernières années, **la lecture partielle de ces géographies a alimenté une vision binaire des disparités spatiales** : une « fracture territoriale » opposerait des « gagnants » à des « perdants », des « centres » à des « périphéries ». Cette approche minore artificiellement la diversité des territoires, en les assignant à des catégories simplificatrices au sein desquelles les populations seraient liées par une communauté de destin (les métropoles, « le » périurbain, « la » ruralité, etc.) Surtout, **cette schématisation des situations vécues empêche d'envisager lucidement les enjeux actuels de la cohésion territoriale**. Car si l'on ne peut tracer cette fameuse ligne de faille entre espaces « gagnants » et « perdants », c'est bien parce que les situations locales sont très différenciées et complexes même au sein des grandes catégories de territoires précitées.

L'ambition du rapport 2017 de l'Observatoire des territoires est ainsi d'aider à mieux appréhender la réalité nuancée des dynamiques territoriales et de poser les jalons d'un nouveau récit des territoires, qui fasse de la place à de nouveaux concepts et ouvre la voie à des politiques publiques mieux partagées et plus efficaces pour répondre aux attentes des populations.

Les défis de la cohésion territoriale sont-ils les mêmes en Europe et en France ?

Après des décennies de convergence progressive du PIB par habitant entre les régions d'Europe, la crise économique de 2008-2009 a interrompu cette dynamique et accru les disparités. Les régions les plus riches affichent en effet un taux de croissance supérieur aux autres, et si celui des plus pauvres converge vers la moyenne européenne, c'est principalement du fait d'une hausse de la productivité, aux dépens de l'emploi. Le besoin de cohésion territoriale entre les pays mais aussi entre les régions d'un même pays s'en trouve renforcé.

Des écarts entre régions d'Europe occidentale et orientale très prononcés et des régions métropolitaines qui se distinguent par leur niveau de richesse



Revenu moyen disponible net des ménages en 2013

En standard de pouvoir d'achat (SPA), par NUTS 2
La nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) est un découpage territorial européen qui correspond, en France, aux anciens périmètres régionaux



Sources : Eurostat 2013 • Réalisation : CGET, 2017

Des lignes de rupture mouvantes en Europe, qui peuvent paradoxalement renforcer la cohésion

Les différences de niveaux de revenus entre les pays de l'Union, calculées en standard de pouvoir d'achat² (SPA), illustrent bien les contrastes existant entre une Europe de l'Ouest et du Nord plus riche et une Europe

du Sud et de l'Est plus pauvre. Le revenu disponible médian français³, exprimé en SPA, est ainsi l'un des plus élevés de l'Union européenne, derrière ceux du Luxembourg, de l'Autriche et de la Suède, et positionne la France au sein d'un groupe de pays composé de la Finlande, du Danemark, de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas. Le revenu des Français est deux fois plus élevé que celui des Polonais, presque trois fois plus que celui des Bulgares, et plus de quatre fois supérieur à celui des Roumains.

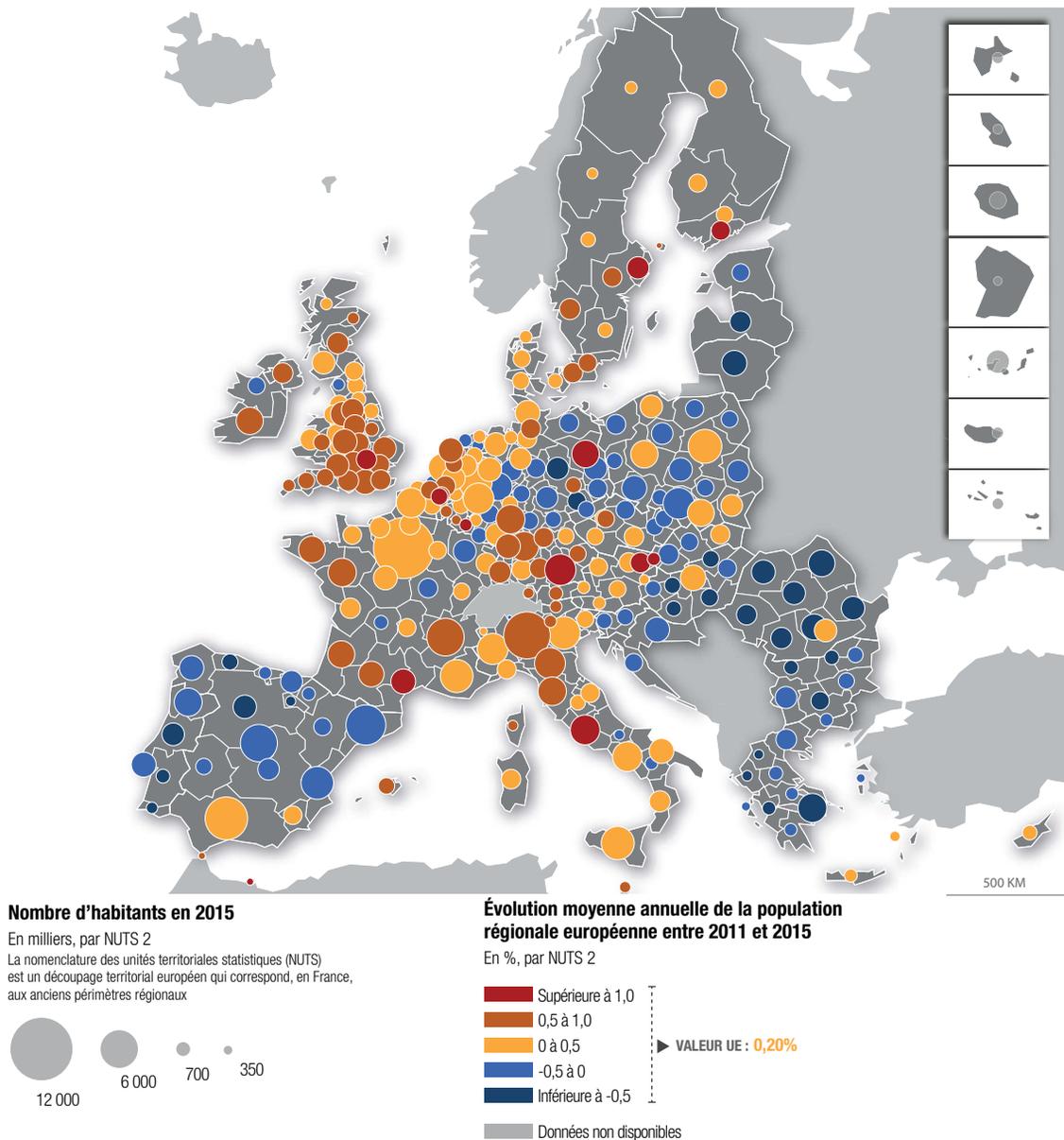
Toutefois, ces constats d'échelle nationale peuvent masquer certaines spécificités régionales : ainsi la Guyane affiche un revenu médian équivalent (en SPA) à celui de la Grèce, et Mayotte enregistre le revenu médian en SPA le plus bas de l'UE.

Au-delà d'une approche par la richesse monétaire, le dynamisme démographique, atout incontestable dans une Europe vieillissante, donne à voir des contrastes similaires. Les pays du nord et de l'ouest de l'Europe affichent des taux de croissance de la population globalement plus élevés que ceux de l'est et du sud. Parmi les pays les plus peuplés⁴, la France connaît la plus forte croissance après le Royaume-Uni, principalement du fait de son dynamisme naturel. Avec des taux de croissance de respectivement 0,53 % et 0,78 % par an contre 0,27 % en moyenne européenne, ces deux pays ont contribué à 60 % de l'augmentation de la population de l'Union entre 2007 et 2017⁵ ! Mais certains pays

Notes

1. Voir le septième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'Union européenne (2017).
2. Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays.
3. C'est le revenu médian qui est retenu dans le texte pour les comparaisons entre pays. En revanche, à l'échelle des régions, Eurostat ne diffuse que les revenus moyens disponibles : c'est donc cette donnée qui est représentée sur la carte ci-contre.
4. Avec 13,1 % de la population européenne, la France est le deuxième pays le plus peuplé de l'UE après l'Allemagne.
5. Les ressorts de la croissance démographique sont néanmoins assez différents entre les deux pays : elle est essentiellement portée par le solde naturel en France, quand celle du Royaume-Uni combine des apports naturels et migratoires à peu près équivalents.

Des régions françaises qui contribuent largement à la croissance démographique européenne



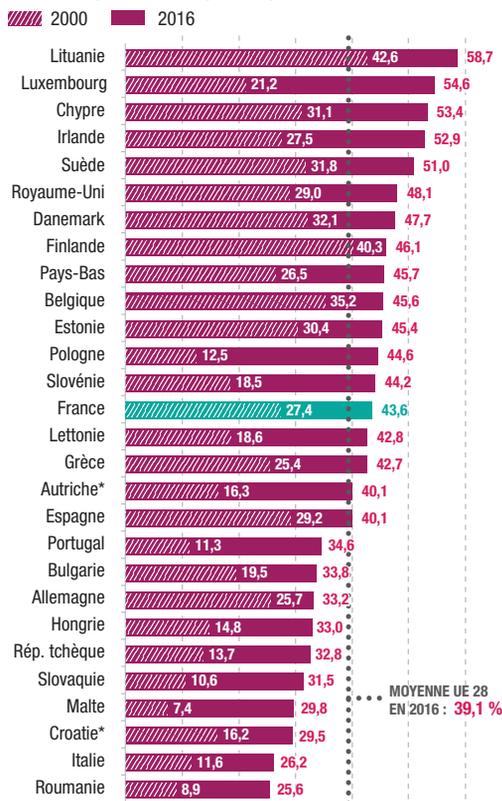
Sources : Eurostat, 2015 ; Gisco, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

font exception à cette opposition entre nord/ouest et sud/est de l'Europe. C'est le cas par exemple de l'Allemagne, qui a seulement gagné 500 000 habitants au cours des dix dernières années, contre 250 000 chaque année en France. Par son atonie démographique, du fait d'un solde naturel très négatif tout juste compensé par d'importants apports migratoires, son profil se rapproche davantage des pays d'Europe de l'Est, dont plusieurs voient même leur population diminuer. Enfin, le niveau de formation de la population est également un aspect très structurant de l'espace européen. Au-delà des différences qui existent entre les régions

(les diplômés du supérieur sont plus nombreux dans les régions métropolitaines), le contraste est net entre les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord (pays scandinaves, baltes, Benelux, Royaume-Uni), où la proportion de diplômés du supérieur parmi les 30-34 ans dépasse systématiquement les 45 %, et les pays d'Europe de l'Est (Bulgarie, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Croatie, Roumanie) et du Sud (Italie, Portugal) où cette part est inférieure à 35 %. Plusieurs pays se distinguent cependant de ce schéma. C'est le cas de la France, qui, avec 43,6 % de diplômés du supérieur dans la tranche d'âge des 30-34 ans, est en situation interméd-

Depuis les années 2000, un doublement des diplômés du supérieur dans la moitié des pays européens

Part des diplômés du supérieur parmi les 30-34 ans



* Faute de données pour l'année 2000, les données pour la Croatie datent de 2002 et celles de l'Autriche datent de 1999.

Source : Eurostat 2000 - 2016 • Réalisation : CGET, 2018

diaire, derrière la Pologne et la Slovaquie, mais toutefois loin devant l'Allemagne (33,2 %), où le poids de l'apprentissage est plus important. Ces différences nationales résultent en partie du système éducatif propre à chaque pays, mais aussi de la mobilité des diplômés en Europe : certains pays, tel le Luxembourg, ont par exemple un marché du travail très attractif pour les actifs très diplômés formés dans d'autres pays.

Ces contrastes très prononcés de richesse, de dynamisme démographique ou de niveau d'études sont un défi pour la cohésion de l'Union européenne. Mais, paradoxalement, d'un point de vue européen, leur existence même est un puissant facteur de cohésion : les complémentarités entre les pays sont à l'origine de flux toujours plus nombreux (de marchandises, de travailleurs, d'étudiants, etc.), qui participent souvent à l'intégration des pays européens, même si ces flux peuvent aussi générer d'autres formes d'inégalités. Par exemple, en 2014-2015, près de 291 400 étudiants ont bénéficié d'une mobilité internationale dans le cadre

du programme Erasmus, un nombre en forte augmentation. 40 000 de ces étudiants étaient français (le plus gros contingent, avec les Allemands) et 30 000 autres ont été accueillis en France (quatrième pays d'accueil du programme derrière l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni). À la même date, 2 millions de résidents de l'Union européenne (dont 22 % de Français) travaillaient au moins une fois par semaine dans un autre pays de l'Union, un nombre qui a plus que triplé depuis 1999⁶. À l'échelle locale, les échanges transfrontaliers, en plein développement, sont un puissant facteur d'enrichissement de certains territoires, parfois en rupture avec le reste du pays. C'est notamment le cas des zones d'emploi de Saint-Louis, du Genevois français et de Morteau qui, avec un revenu médian déclaré de plus de 28 000 € annuels par unité de consommation, tendent vers le niveau de vie suisse et se distinguent nettement de celui des régions Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté (20 000 €) et Auvergne-Rhône-Alpes (21 000 €). Plus précisément, au sein de ces espaces, seule une partie de la population tire profit de la localisation frontalière : les inégalités de revenus entre ceux qui exercent leur activité à l'étranger et les autres sont ainsi souvent importantes.

Hormis les Dom, les inégalités territoriales de revenus sont moins fortes en France que dans les pays voisins

Les observations à l'échelle nationale masquent cependant des disparités territoriales internes à chaque pays, qui peuvent parfois s'avérer importantes. Les inégalités d'ordre économique et social sont multiformes ; et si elles ne se résument pas aux inégalités de niveau de vie présentées ci-après, cet indicateur permet néanmoins de donner une vision synthétique des équilibres territoriaux propres à chaque pays.

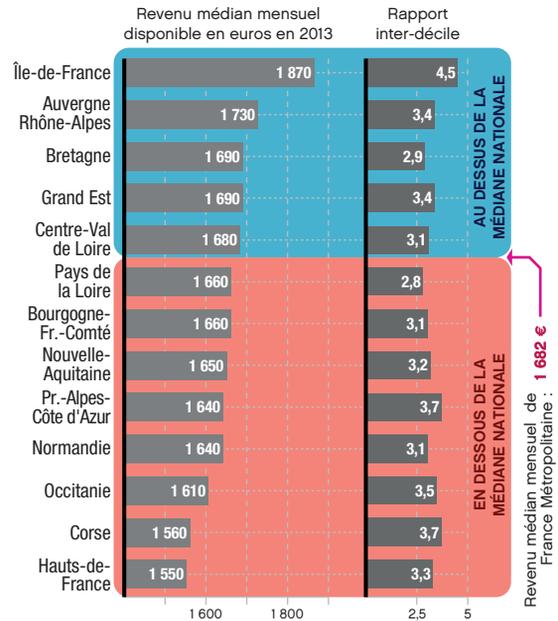
En France, comme dans la plupart des pays européens, la région capitale se distingue ainsi par un niveau de vie médian de la population (22 500 € par an) très supérieur à celui des autres régions, plus particulièrement les Hauts-de-France (18 800 €), la Corse (18 900 €) et l'Occitanie (19 400 €), qui présentent les revenus disponibles par unité de consommation médians les plus faibles de France métropolitaine. Toutefois, **en comparaison avec d'autres pays, telles l'Espagne ou l'Italie, les différences de niveaux de vie entre les régions de France métropolitaine sont relativement limitées.** Ainsi, le rapport des revenus disponibles moyens⁷ entre la région la plus riche et la plus pauvre est de 1,4 en France métropolitaine⁸ comme en Allemagne, contre 1,8 en Espagne et en Italie. À l'échelle de l'ensemble du territoire français en revanche, l'écart entre les régions

d'outre-mer et la métropole conduit à faire de notre pays l'un de ceux où l'impératif de convergence est le plus prégnant. Le revenu moyen à Mayotte et en Guyane est en effet un des plus bas de l'UE.

Outre les écarts constatés à l'échelle régionale, les habitants des espaces urbains denses ont, dans la majorité des régions européennes, des niveaux de vie globalement supérieurs à ceux des espaces de densité intermédiaire et peu denses⁹. Dans quelques pays cependant, cette relation est inversée : en Autriche, en Belgique, au Royaume-Uni, au Danemark, en Allemagne et aux Pays-Bas, les populations les plus aisées résident plutôt dans les espaces de densité intermédiaire ou faible. **En France, ces différences de revenus entre les centres urbains et les espaces peu denses sont relativement contenues** (moins de 20 %), contrairement à certains pays d'Europe de l'Est et du Sud, où les revenus médians entre zones denses et zones peu denses peuvent varier du simple au double.

Au regard de ses voisins européens, la France se caractérise donc par des inégalités de niveaux de vie plutôt contenues entre ses territoires, hormis le cas spécifique des régions ultramarines avec lesquelles subsistent des écarts très importants.

En Île-de-France, un revenu médian nettement supérieur à celui des autres régions, mais davantage d'inégalités



Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC
Réalisation : CGET, 2017

Le risque d'une France « qui se vide » à rebours d'une France « qui sature » ?

La population française et l'emploi se concentrent de plus en plus dans les grandes agglomérations, le long des façades atlantique et méditerranéenne et dans le sud-est du pays : ces espaces sont alors confrontés à des phénomènes de congestion et de tension parfois très prononcés. À l'inverse, certains espaces peu denses, principalement situés entre les Ardennes et

le Massif central, connaissent des pertes répétées de population et d'emploi depuis plusieurs décennies : **une centaine de bassins de vie¹⁰ est aujourd'hui en déclin démographique**. Mais ces forts écarts de dynamisme global masquent l'hétérogénéité locale de ces espaces, pouvant laisser penser que la poursuite de ces tendances n'est en rien inéluctable.

Notes

6. Source : Enquête sur les forces de travail, 2015.

7. Le revenu moyen est ici exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA), afin de pouvoir établir des comparaisons entre les régions européennes. Les données sur les revenus médians n'étant pas diffusées par Eurostat à l'échelle des régions, c'est le revenu moyen qui est ici indiqué.

8. Ce rapport est calculé à partir d'un revenu moyen et sur les anciens périmètres régionaux, employés afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens (source : Eurostat 2013). Si ce rapport est calculé au sein des nouvelles régions de France métropolitaine et sur un revenu médian (source : Filosofi 2014), les écarts sont plus réduits (1,2), mais la hiérarchie des régions ne change pas.

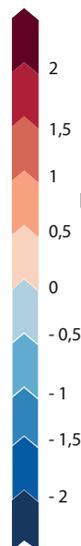
9. Diffusé par Eurostat, le Degré d'urbanisation (DEURBA) classe les unités administratives locales de niveau 2 (LAU2 ou municipalités) en trois types de zones, en fonction de la proportion des populations locales résidant dans des grappes urbaines et des centres urbains : villes (zones à forte densité de population) / villes moins peuplées et banlieues (zones à densité intermédiaire) / zones rurales (zones à faible densité de population).

10. Les bassins de vie sont définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il y en a un peu moins de 1700 en France.

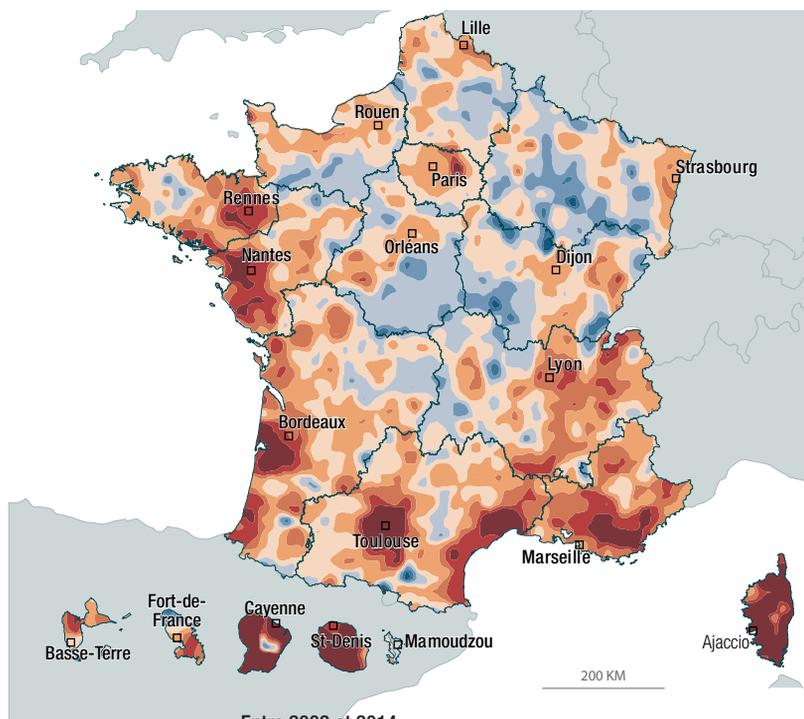
La croissance de l'emploi dans les territoires entre 1999 et 2014

Taux de croissance annuel moyen de l'emploi, 1999-2014

En %, représentation lissée



MOYENNE FRANCE : 0,84 %

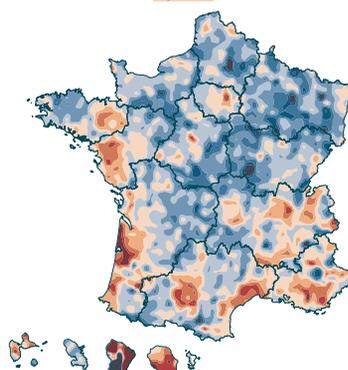
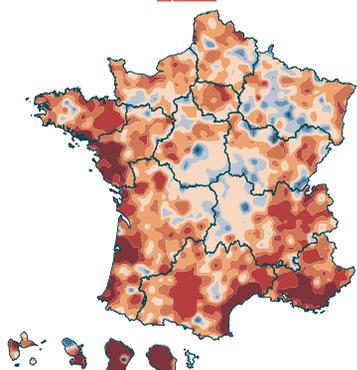


Entre 1999 et 2009

MOYENNE FRANCE : 1,25 %

Entre 2009 et 2014

MOYENNE FRANCE : 0,03 %



Source : Insee, RP 1999-2014 - Carte communale lissée sur 10 km - Traitements du bureau de l'Observation des territoires • Réalisation : CGET, 2017

Une région capitale attractive... et répulsive

Soixante-dix ans après *Paris et le désert français*¹, ouvrage symbolique du refus d'une France déséquilibrée, car perçue comme écrasée par le poids de sa capitale, la géographie française a bien changé. Les métropoles dites d'équilibre ont permis de conforter une armature urbaine faisant contrepoids, économiquement et démographiquement, à l'hypercentralisation parisienne. Mais la région capitale conserve encore une place singulière dans l'équilibre des territoires français. **L'Île-de-France concentre en effet plus de 21 % des emplois et 18 % de la population du pays.** C'est aussi la région où la population et l'emploi ont le plus

augmenté depuis 1999, malgré un solde migratoire fortement négatif². Au cours des dernières décennies, l'aire d'influence de la région capitale (i.e. la zone au sein de laquelle vivent des actifs qui dépendent en grande partie des emplois franciliens) s'est étendue à des territoires toujours plus lointains, débordant largement sur les régions limitrophes, en particulier les Hauts-de-France et le Centre-Val de Loire.

Toutefois, l'écart avec les autres régions se réduit peu à peu. La croissance de l'emploi (0,1 % par an entre 2009 et 2014) et de la population (0,51 % par an) en Île-de-France est désormais plus faible que dans toutes les régions de l'Ouest et du Sud, hormis Provence-

Alpes-Côte d'Azur. En valeur absolue aussi, la région capitale est depuis peu devancée par l'Occitanie, qui a gagné 30000 emplois de plus que l'Île-de-France entre 2009 et 2014, et par Auvergne-Rhône-Alpes, qui a devancé la croissance francilienne de 17000 emplois et de 3600 habitants, sans que cela soit lié à l'élargissement des périmètres régionaux. **La région capitale affiche quant à elle, depuis les années 1990, le solde migratoire le plus négatif de France métropolitaine (-0,43 % par an entre 2009 et 2014).**

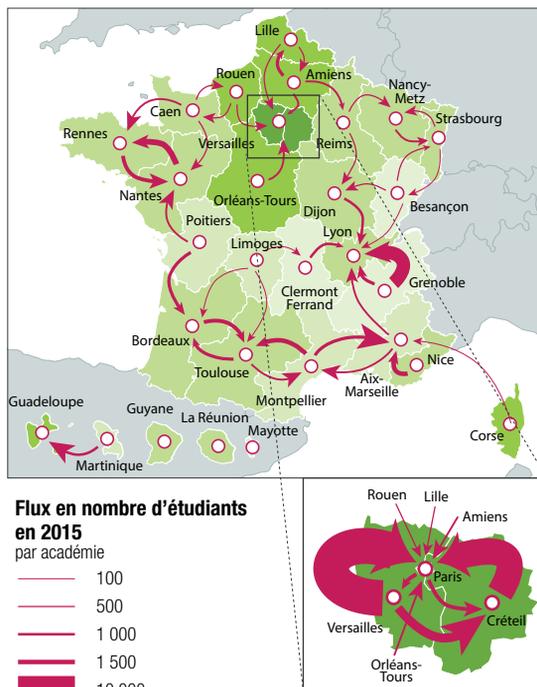
Cependant, du fait de son statut, des opportunités économiques qu'elle offre et de sa forte densité d'établissements d'études supérieures, l'Île-de-France reste très attractive pour certaines catégories de population. L'agglomération capitale fonctionne en quelque sorte comme une pompe aspirante et refoulante : elle attire les étudiants (il y a 536000 étudiants dans le Grand Paris, soit 8 % de la population) et les jeunes adultes, mais elle apparaît en même temps très répulsive pour toutes les autres classes d'âge du fait d'une qualité de vie jugée par beaucoup comme insuffisante (tension sur le logement, engorgement des transports, pollution, etc.). Par exemple, **au sein de la Métropole du Grand Paris, le prix médian de l'immobilier est de 6100 €/m² (jusqu'à 12200 €/m² dans le 6^e arrondissement parisien) contre 2000 €/m² à l'échelle nationale¹³.** On estime¹⁴ qu'il faut 30 ans à un ménage de trois personnes pour y devenir propriétaire d'un appartement de 65 m².

Pour les ménages qui ne peuvent se loger ailleurs que dans le secteur social, la situation n'est pas meilleure, malgré un parc plus développé que dans beaucoup d'autres agglomérations. **Il y a ainsi en moyenne plus de 9 demandes pour une attribution de logement social dans la Métropole du Grand Paris, contre 3,9 à l'échelle nationale¹⁵.** Pourtant, les ménages pauvres sont nombreux dans la région capitale, malgré le niveau

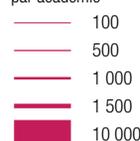
Notes

11. Jean-François Gravier, 1947.
12. L'Île-de-France a gagné 1,1 million d'habitants et près de 640000 emplois entre 1999 et 2014, contre 880000 habitants et 440000 emplois en Occitanie, et 870000 habitants et 400000 emplois en Auvergne Rhône-Alpes. En Île-de-France, ces gains de population sont entièrement imputables au solde naturel très positif dont bénéficie la région et qui compense un solde migratoire durablement négatif (depuis les années 1970).
13. Source : données notariales, transactions dans l'« ancien » (biens de plus de 5 ans) enregistrées entre janvier et mars 2017, maisons et appartements confondus.

Attractivité étudiante en Île-de-France et principaux flux étudiants entre académies



Flux en nombre d'étudiants en 2015 par académie



Part des flux sortants orientés vers une des académies d'Île-de-France en 2015 par académie



Note : par souci de lisibilité ne figurent pas sur la carte les flux représentant moins de 15 % du flux sortant d'une académie.

Sources : MESRI-SIES, systèmes d'information SISE 2015, Scolarité 2015, SIFA 2014, SAFRAN 2015. Enquêtes auprès des établissements : écoles de commerce, juridiques, privées, formations sanitaires et sociales, artistiques, etc. en 2015. • Réalisation : CGET, 2018

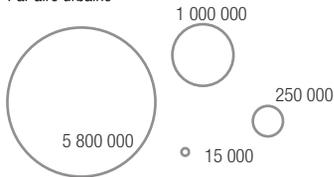
14. Il s'agit du nombre théorique d'années nécessaires à un ménage de trois personnes (2 adultes et 1 enfant de moins de 14 ans, soit au total 1,8 unité de consommation) pour acquérir un logement de type T3 de 65 m². Cette estimation a été calculée par l'Observatoire des territoires en divisant le prix de vente estimé d'un T3 (source : données notariales - 2017, prix au m² multiplié par la surface) par le tiers du revenu disponible médian des ménages (source : Insee, Filosofi - 2013). Ce calcul ne prend pas en compte l'apport éventuel du ménage, les frais de notaire, ni l'influence du taux d'emprunt.

15. Source : Système national d'enregistrement (SNE), 2015.

La croissance de l'emploi dans les aires urbaines

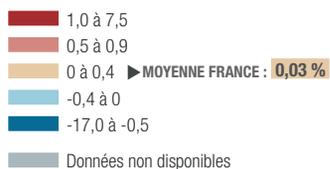
Nombre d'emplois en 2014

Par aire urbaine

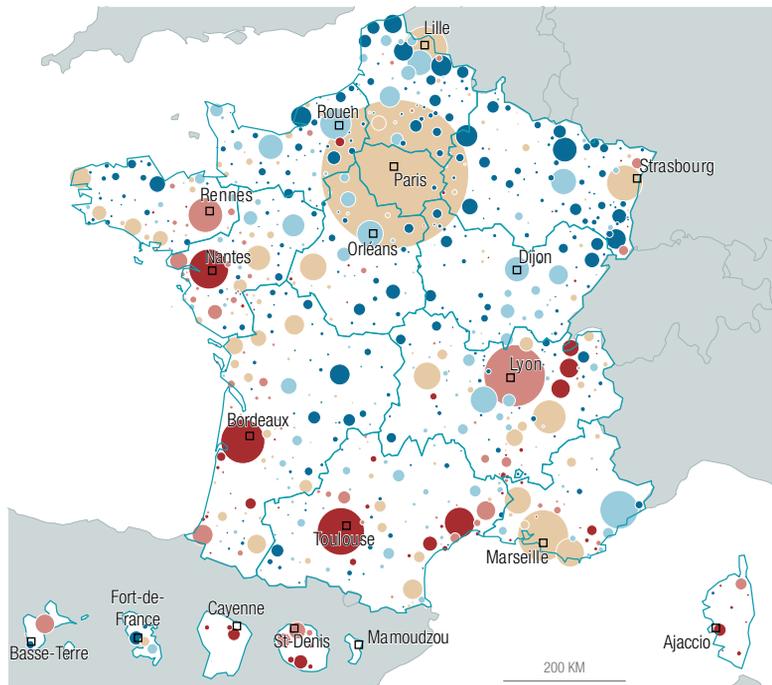


Taux de croissance annuel moyen de l'emploi, 2009-2014

En %, par aire urbaine



Source : Insee, RP 2009-2014 - zonage en aires urbaines 2010 • Réalisation : CGET, 2017



de revenu disponible médian le plus haut du pays (plus de 22500 € en Île-de-France, contre 20400 € en médiane nationale). L'Île-de-France est ainsi la plus inégalitaire des régions de France métropolitaine : les revenus des 10 % les plus aisés y sont 4,5 fois supérieurs à ceux des 10 % les plus pauvres, contre 3,5 à l'échelle nationale¹⁶.

Les grandes agglomérations concentrent une part importante de la croissance, au risque de déséquilibres accrus avec le reste du territoire et en leur sein

Outre le cas particulier de la capitale, les grandes agglomérations (soit ici les aires urbaines de plus de 200000 habitants, hors Paris) occupent une place prépondérante dans le paysage français, et leur poids a tendance à se renforcer. **Elles abritent, en effet, 38 % de la population et 39 % des emplois du pays**, et ont concentré une part plus importante encore de la croissance démographique et économique du pays au cours des dernières années (44 % des gains de population et 53 % des gains d'emplois entre 1999 et 2014). Prises dans leur ensemble, les grandes agglomérations présentent des niveaux de croissance supérieurs à ceux des autres catégories de territoires et même de Paris : 0,7 % de croissance annuelle de la population entre 2009 et 2014 (contre 0,5 % à l'échelle nationale et dans l'aire urbaine de Paris) et 0,3 % de croissance annuelle de l'emploi (contre 0 % à l'échelle nationale, et

0,1 % dans l'aire urbaine de Paris). **Parmi ces grandes agglomérations, ce sont celles de l'Ouest et du Sud (Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et dans une moindre mesure Rennes et Lyon) qui ont connu la croissance la plus forte** entre 2009 et 2014. À l'inverse, les grandes agglomérations de l'Est et du Nord, à l'exception de Lille et de Strasbourg, présentent des niveaux de croissance inférieurs à la moyenne nationale, mais toujours supérieurs au rythme de croissance de leurs régions respectives. **Ainsi, les grandes agglomérations sont globalement plus dynamiques que les territoires environnants, mais leur niveau de croissance reflète avant tout celui des régions dans lesquelles elles se situent.**

À l'échelle locale, la concentration progressive des emplois dans les grandes aires urbaines est source de déséquilibres, notamment parce qu'elle ne coïncide pas avec une égale concentration des ménages : ceux-ci ont au contraire tendance à habiter toujours plus loin des pôles d'emploi, dans les espaces périurbains, ce qui allonge leurs déplacements quotidiens. La dissociation fonctionnelle croissante entre lieux de travail et lieux d'habitation est un défi majeur pour la cohésion territoriale et pour la transition écologique.

Autre signe du renforcement de l'attractivité des grandes agglomérations : le nombre d'étudiants du supérieur a augmenté de 20 % dans les unités urbaines

de plus de 200 000 habitants (hors Paris) depuis 2001. Cette croissance du nombre d'étudiants est très élevée dans certaines grandes agglomérations : 37 % à Lyon, 32 % à Rouen, 21 % à Bordeaux, contre seulement 17 % à Paris. Ce phénomène ne touche pas seulement les agglomérations de l'Ouest et du Sud de la France : Lille, troisième pôle étudiant du pays, présente ainsi une croissance (25 %) égale à celle de Montpellier (24 %), et bien supérieure à celle de Toulouse (17 %). Les unités urbaines de plus petite taille ont quant à elles globalement connu des niveaux de croissance inférieurs, sauf dans les espaces où la croissance démographique a été particulièrement forte (Serris en Seine-et-Marne, Mamoudzou à Mayotte, etc.).

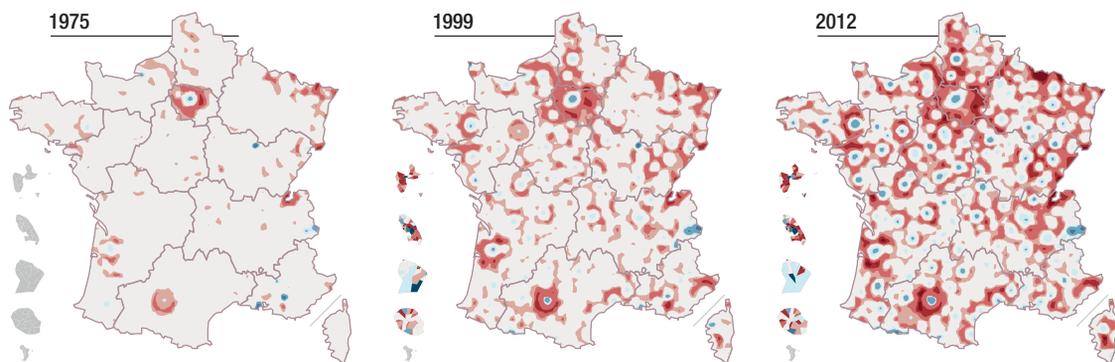
À l'intérieur des grandes agglomérations, la forte attractivité accroît les phénomènes de saturation. En raison d'une forte demande, l'accès au logement y est plus difficile et plus long qu'ailleurs, sans commune mesure avec le cas parisien toutefois. C'est dans ces grandes agglomérations que les prix de l'immobilier sont les plus élevés du pays. Il existe cependant une nette différence entre les métropoles du Sud et dans une moindre mesure de l'Ouest, plus chères, et celles du centre, du Nord et de l'Est, plus accessibles¹⁷. Les durées d'attente pour l'obtention d'un logement social sont aussi plus longues dans les grandes agglomérations, particulièrement dans celles du littoral méditerranéen, où le parc locatif social est moins développé

qu'ailleurs. Il est ainsi fréquent qu'entre 7 et 8 demandes y soient enregistrées pour un logement attribué. Enfin, à l'instar du cas parisien, les processus de ségrégation sociale atteignent leur paroxysme dans ces grandes agglomérations, qui accueillent de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville. En effet, **ces métropoles attractives sont aussi des espaces très inégaux** : le rapport entre les revenus des 10 % les plus riches et des 10 % les plus pauvres varie de 3,9 à 4,1 dans la plupart des métropoles, contre 3,5 à l'échelle de la France métropolitaine. Les enjeux de cohésion sociale et territoriale y sont donc particulièrement prégnants.

Note

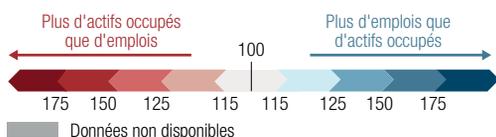
- 16. Si l'on prend également en compte l'outre-mer, c'est la Guyane qui est la région où les inégalités de revenus sont les plus prononcées, avec un rapport interdécile de 4,8.
- 17. Métropole Nice Côte d'Azur : 3 600 €/m²; Bordeaux Métropole : 2 800 €/m²; Tours Métropole Val de Loire : 2 000 €/m²; Métropole Européenne de Lille : 2 100 €/m²; Metz Métropole : 1 600 €/m². Source : données notaires, transactions dans l'« ancien » (maisons et appartements de plus de 5 ans) enregistrées entre janvier et mars 2017.

Une dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux de travail



Évolution du rapport entre nombre d'emplois et nombre d'actifs occupés, 1975-1999-2012

Représentation lissée



POUR MIEUX COMPRENDRE

Dans les zones en rouge foncé, on compte plus de 175 actifs résidents occupés pour 100 emplois, alors que dans les zones en bleu foncé on compte plus de 175 emplois pour 100 actifs occupés résidents.

Sources : Insee, RP 1975-2012 - Carte communale lissée sur 10 km pour la France métropolitaine, carte communale non lissée pour les régions d'outre-mer - Données 1975 non disponibles pour les régions d'outre-mer - Traitements du bureau de l'Observation des territoires • Réalisation : CGET, 2016

Grandes métropoles, littoraux, espaces frontaliers et Alpes concentrent les difficultés d'accès au logement

Estimation du nombre d'années de revenu nécessaires à un ménage de trois personnes (2 adultes et 1 enfant) pour devenir propriétaire d'un T3 de 65 m²

Par EPCI (périmètre au 1^{er} janvier 2016)



Nombre de logements en 2014

Par EPCI (périmètre au 1^{er} janvier 2016)

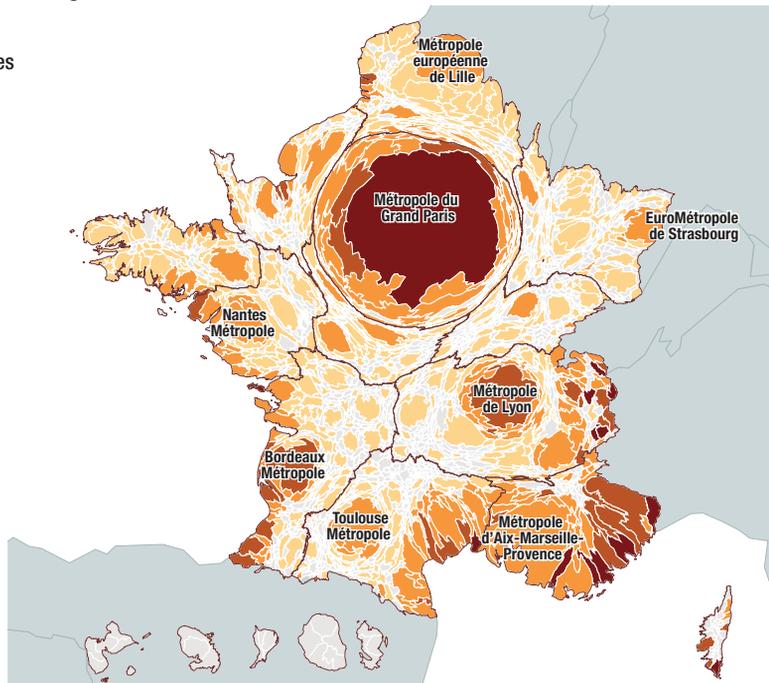
La surface des EPCI est proportionnelle au nombre de logements

Exemples :



* Données non disponibles pour 1210 EPCI sur 2063 (soit 59 %), du fait de l'absence de données (Mayotte, Guyane) ou d'un secret statistique.

Sources : Données notariales, transactions enregistrées entre janvier et mars 2017 ; Insee, Filosofi 2013 - Traitements du bureau de l'observation des territoires
Réalisation : CGET, 2017



De Rennes à Lyon, la forte attractivité de l'arc occidental et méridional pose le défi d'un développement pérenne

Les zones les plus attractives sont situées sur un arc allant de Rennes à Lyon, épousant les littoraux atlantique et méditerranéen et la vallée du Rhône. **Dans ces espaces, ce ne sont pas seulement les grandes agglomérations qui croissent, mais également l'ensemble des espaces littoraux et du sillon rhodanien, avec parfois des conséquences négatives en termes de qualité de vie. La construction de logements y est en effet massive : dans de nombreuses intercommunalités qui bordent les littoraux atlantique et méditerranéen, on construit près de 10 nouveaux logements par an pour 1000 habitants, contre 6 en moyenne nationale et moins de 4 dans les espaces les moins attractifs du pays.** Ces niveaux de construction très élevés accélèrent l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, sans toujours parvenir à réduire la tension liée à la forte attractivité. De fait, l'accès à la propriété y est souvent long et coûteux, et l'obtention d'un logement social très difficile, particulièrement sur la Côte d'Azur. Les intercommunalités de la façade ouest semblent mieux parvenir à adapter leur parc de logements à la forte demande.

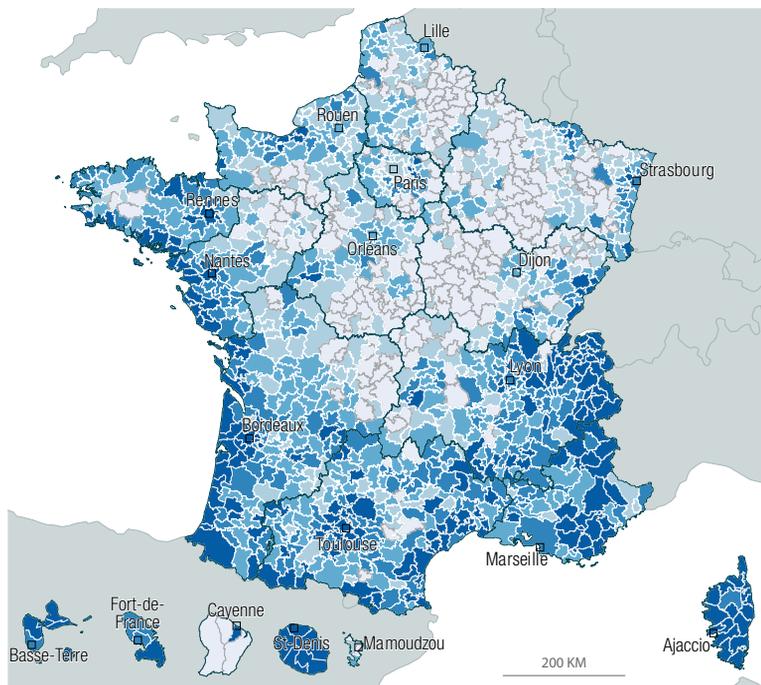
La forte croissance démographique des espaces

situés sur cet arc repose très majoritairement, voire exclusivement, sur les apports migratoires. En effet, hormis les Pays de la Loire, l'ancienne région Rhône-Alpes et les grandes agglomérations, où la population est globalement plus jeune et le solde naturel significativement excédentaire, ces espaces sont vieillissants et présentent des dynamiques naturelles atones, voire négatives. Par exemple, 11,4 % de la population de Nouvelle-Aquitaine a aujourd'hui 75 ans ou plus (9,1 % en moyenne nationale) et le faible excédent des naissances sur les décès n'a contribué qu'à hauteur de 700 habitants au gain de population de la région entre 2009 et 2014, quand les apports migratoires lui ont fait gagner plus de 33400 habitants. Le développement de ces territoires dépend ainsi fortement de l'attraction qu'ils exercent sur les retraités et les familles. Dans un contexte de vieillissement général de la population française, une telle dissociation spatiale des ressorts de la croissance démographique est un défi. En effet, selon les projections démographiques de l'Insee à l'horizon 2050¹⁶, les façades atlantique et méditerranéenne devraient rester très attractives, mais verraient leur croissance limitée par un solde naturel dont les apports seraient de plus en plus réduits et pourraient devenir globalement déficitaires.

Ces espaces, qui combinent attractivité résidentielle et

Un indice de construction particulièrement élevé sur les littoraux, en Corse et dans les Alpes

Nombre de logements commencés par an pour 1 000 habitants entre 2006 et 2015
Par EPCI (périmètre au 1er janvier 2017)

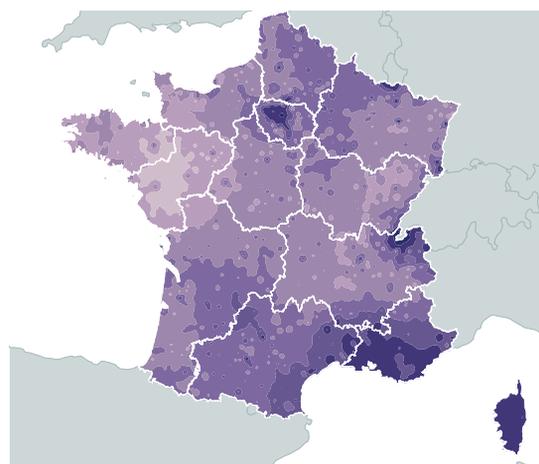


Sources : Sit@del2, 2006 - 2015 ; Insee, RP 2008 et 2013 - Traitements du bureau de l'observation des territoires • Réalisation : CGET, 2017

dynamisme de l'emploi, affichent la croissance économique la plus forte du pays. Entre 2009 et 2014, alors que la croissance de l'emploi était nulle à l'échelle nationale, la grande majorité des intercommunalités des façades ouest et sud et, plus largement, du Sud-Est et de Corse, même en zone peu dense, ont connu une croissance très positive, souvent supérieure à 1 % par an. Toutefois, au sein de ces territoires attractifs, le dynamisme économique ne profite pas à tous. Sur le littoral méditerranéen par exemple, malgré une croissance économique très soutenue, les taux de chômage sont les plus élevés de France métropolitaine (souvent autour de 15 % de la population active¹⁹, soit des niveaux équivalents à ceux des zones d'emploi en difficulté du Nord) et les niveaux de vie de la population parmi les plus bas (revenu disponible par unité de consommation autour de 17000 € par an dans de nombreuses intercommunalités de l'ancien Languedoc-Roussillon).

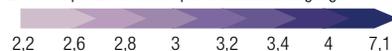
Ainsi, l'attractivité migratoire et la forte croissance économique ne vont pas toujours de pair avec des conditions de vie favorables pour l'ensemble de la population résidente. Ces espaces sont souvent marqués par de très fortes inégalités de revenus, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse (écarts de revenus d'environ 3,5 à 4 entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres, contre

Île-de-France, pourtour méditerranéen, espaces frontaliers et grands pôles urbains, des territoires caractérisés par de forts écarts de revenus



Rapport interdécile du revenu disponible en 2013

Données par EPCI lissées par méthode de krigeage



Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC, IGN GéoFla 2015
Réalisation : CGET, 2017

Notes

- « D'ici 2050, la population augmenterait dans toutes les régions de métropole », *Insee Première* n° 1652, juin 2017.
- Source : Insee, taux de chômage localisé, 1^{er} trimestre 2016.

Dynamiques naturelles et dynamiques migratoires : des situations locales contrastées

Typologie de l'évolution de la population entre 1999 et 2013

Par bassin de vie

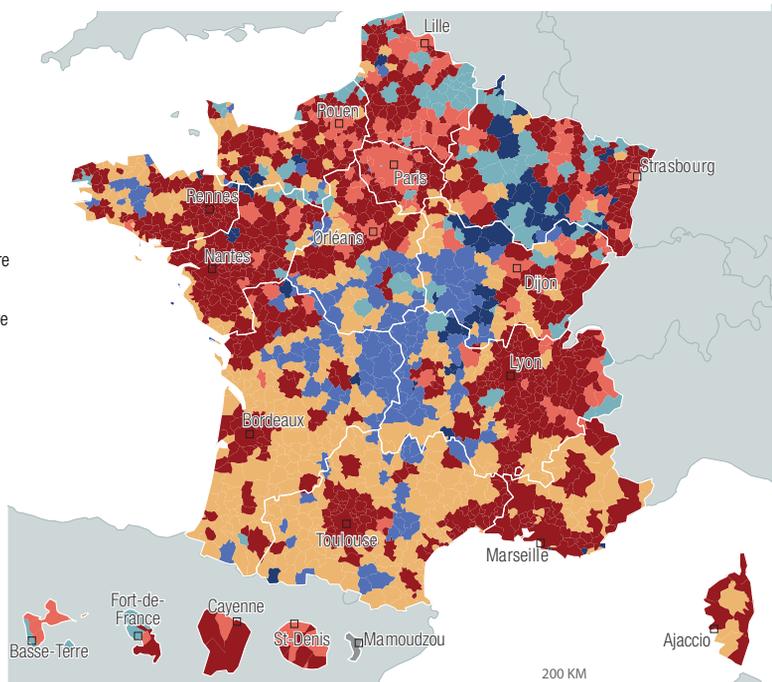
Croissance de la population

- portée par l'excédent naturel et migratoire
- portée exclusivement par l'excédent naturel
- portée exclusivement par l'excédent migratoire

Baisse de la population

- liée à la fois à un déficit naturel et migratoire
- liée à un déficit naturel
- liée à un déficit migratoire

■ Données non disponibles



Sources : Insee, RP 1999-2013 ; IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

3,5 à l'échelle de la France métropolitaine). Dans les régions de l'Ouest en revanche, le développement économique semble plus inclusif : le taux de chômage est bas (autour de 7 % dans les zones d'emploi à proximité de Rennes, Nantes et Poitiers), le niveau de vie proche de la médiane de France métropolitaine (revenu disponible par UC médian de 20400 € par an) et les écarts locaux de richesse beaucoup plus réduits (écarts de revenus d'environ 2,5 à 3 entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres).

Ainsi, se dessine un contraste entre des régions à l'attractivité ancienne (Île-de-France²⁰, littoral méditerranéen) qui subissent les effets négatifs de cette attractivité (tension sur le logement, congestion des transports, inégalités fortes de niveaux de vie associées à des phénomènes de ségrégation socio-spatiale, etc.), et des régions à l'attractivité plus récente comme l'ouest de la France, où ceux-ci semblent plutôt mieux maîtrisés. La diversité des territoires locaux est, certes, bien plus grande que cette opposition schématique. Elle interpelle toutefois sur le devenir des régions de l'Ouest : vont-elles à terme connaître les mêmes effets négatifs que l'Île-de-France et les régions méditerranéennes, ou leur développement constitue-t-il un modèle plus pérenne en matière de cohésion territoriale ?

Face à la perte de dynamisme du Nord-Est et de la « diagonale du vide », un nouveau modèle de développement à trouver

À l'inverse de l'arc atlantique et méditerranéen très dynamique, les régions situées au nord de la ligne Cherbourg-Besançon et celles de la bande allant des Ardennes au sud du Massif central sont confrontées à un manque d'attractivité en grande partie lié à leurs difficultés économiques. En effet, celles-ci ont été, plus que les autres, affectées par le déclin des emplois agricoles et industriels depuis plusieurs décennies. Elles ont aussi été particulièrement frappées par les effets de la récession de 2008-2009 du fait de leur forte spécialisation dans les activités productives.

Dans les Hauts-de-France et dans une partie de la région Grand Est, ce manque d'attractivité est partiellement compensé par un solde naturel positif, notamment lié à la relative jeunesse de la population (la part de moins de 20 ans est supérieure à 26 % dans le Nord et dans l'Oise, contre 24,5 % en moyenne nationale). Des dynamiques naturelles solides maintiennent ainsi la croissance de la population, à un rythme certes modéré (0,24 % par an dans le Nord entre 2009 et 2014, autour de 0,30 % dans l'Aube et les départements rhénans, et 0,42 % dans l'Oise, contre

0,50 % en moyenne nationale). Toutefois, la pérennité de ce mécanisme n'est pas assurée : les dynamiques migratoires négatives contribuent en effet à transformer progressivement les structures démographiques des territoires (vieillesse liée au départ des 20-39 ans) pouvant conduire à terme à un déficit naturel qui amplifiera la décroissance²¹.

D'ailleurs, dans la plupart des départements situés entre les Ardennes et la Corrèze, mais aussi dans l'Orne, la population diminue (jusqu'à -0,53 % par an dans l'Indre et -0,61 % dans la Nièvre) et le nombre d'emplois baisse d'autant plus fortement. La diminution de la population et celle de l'emploi se cumulent, puisque la première bloque l'effet d'entraînement mécanique du dynamisme démographique sur l'économie présentielle. **Ainsi, la problématique de la décroissance se pose avec acuité dans ces espaces où les villes petites et moyennes sont touchées par les effets cumulatifs du déclin** : baisse de la population et des emplois, vacance des logements,

fermeture des services et commerces.

Le manque de dynamisme économique et démographique de ces territoires représente un défi de premier plan pour la cohésion territoriale du pays. Une amélioration du cadre de vie local au bénéfice de « ceux qui restent », notamment en matière de services disponibles sur place, est nécessaire. Par ailleurs, on observe que les villes en décroissance souffrent notamment d'un déficit d'intégration territoriale²² : bien reliées à leur système urbain de proximité, elles sont moins bien connectées à des systèmes plus lointains. Le raccordement aux flux des espaces métropolitains représente donc une opportunité pour ces espaces dont la spécialisation dans les activités productives (industrie, transport, logistique, agriculture, etc.) peut, à condition d'être valorisée et accompagnée, représenter une fonction essentielle dans un système métropolitain tertiarisé.

Périphéries géographiques, espaces oubliés ?

Le dynamisme économique et démographique des grandes agglomérations a alimenté l'idée d'une fracture territoriale entre des métropoles, bastion des élites, qui se porteraient bien et des périphéries oubliées, délaissées, déclassées²³. Cette vision est évidemment trop schématique : il est tout simplement impossible de regrouper dans de mêmes ensembles tous les territoires des « métropoles » (cf. supra), du « périurbain » ou du « rural isolé », tant la diversité de leurs trajectoires de développement est grande et tant les profils de leurs habitants sont variés. De surcroît, associer le vécu et le devenir des individus à la catégorie de territoire dans laquelle ils habitent nie l'impact croissant des mobilités : pour accéder aux lieux de travail, de services, de consommation ou de loisirs, les distances parcourues au quotidien sont toujours plus grandes, mélangeant les populations et brouillant les distinctions entre catégories de territoires.

Des espaces périurbains particulièrement dynamiques

Les espaces les plus dynamiques du pays sont aujourd'hui non pas les grands pôles urbains, mais leurs couronnes. Dans cette catégorie de communes qui rassemble une grande majorité (63 %) de la population vivant dans l'espace périurbain²⁴, le nombre d'habitants a augmenté de 1,24 % par an entre 1999 et 2013, soit un rythme plus de deux

fois supérieur à la moyenne nationale. C'est aussi là que la croissance de l'emploi est la plus forte du pays depuis 2000. Plus loin des grands pôles, les communes dites « multipolarisées des grandes aires urbaines » (i.e. soumises à l'influence de plusieurs grandes aires urbaines) bénéficient aussi d'un dynamisme important : à la faveur du moindre coût du foncier et du logement coexistent dans ces espaces fonctions résidentielles, pôles de services et fonctions de production. Par ailleurs, les espaces périurbains sont, dans leur ensemble, les plus homogènes du pays : on y trouve moins de populations très pauvres mais aussi moins de populations très riches que dans les autres espaces, et le rapport

Notes

20. Malgré un solde migratoire globalement très négatif, l'Île-de-France reste très attractive pour certaines catégories de population (voir supra).

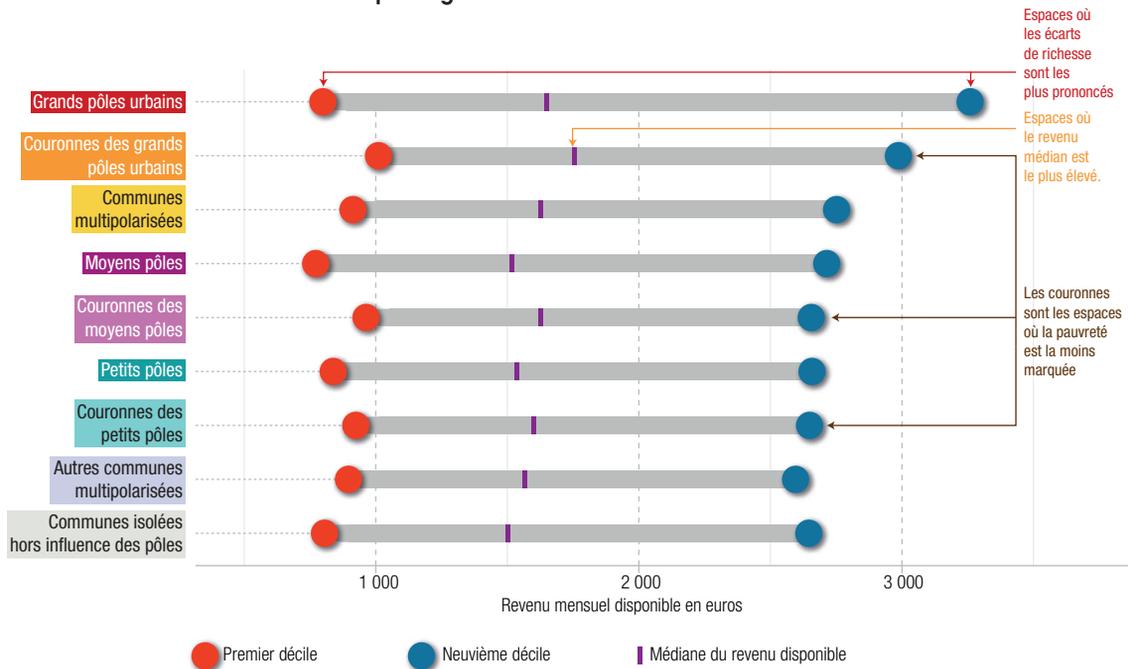
21. Cauchi-Duval, Cornuau et Rudolph, 2017.

22. Cauchi-Duval, Cornuau et Rudolph, 2017.

23. Veltz P., (2017), « Le schéma des deux France ne tient pas » dans le dossier *Interco* n°222 « Cohésion des territoires : pour une nouvelle feuille de route », AdCF.

24. L'espace périurbain est ici entendu comme l'ensemble des couronnes des pôles urbains, ainsi que les communes multipolarisées (soumises à l'influence de plusieurs aires urbaines).

Les plus grandes inégalités de revenus se concentrent dans les grands pôles urbains, leurs couronnes sont en revanche plus égalitaires



interdécile des revenus (rapport entre les revenus des 10 % les plus riches et des 10 % les plus pauvres) y est systématiquement plus bas que dans les pôles urbains dont ils dépendent. Enfin, le revenu disponible médian y est plus élevé que dans les pôles; ce sont même les couronnes des grands pôles urbains qui affichent le revenu médian le plus élevé du pays (1780 € mensuels).

Ainsi, **les espaces périurbains « sous influence » tirent un dynamisme très fort de leurs synergies avec les grands pôles urbains, qui ne se réduit pas au développement résidentiel.** De nouvelles polarités s'y développent, permettant un accès à l'emploi et aux services de plus en plus indépendant des pôles. Ces pôles et leurs périphéries restent néanmoins reliés par des échanges extrêmement nombreux et divers qui font que les territoires dits « sous influence » sont en réalité partie intégrante des grandes agglomérations et de leur fonctionnement. La vision d'une France clivée entre des pôles urbains et leurs périphéries, qui accorde trop d'importance à la variable « densité » et pas assez à celles des flux, doit donc évoluer²⁵. La question de la « périphérie » reste néanmoins posée concernant les espaces qui ne sont pas connectés aux pôles urbains.

Les espaces peu denses et isolés : une grande diversité de situations et des atouts pour l'avenir

Dans un contexte de polarisation de la croissance par les grandes aires urbaines, de passage d'une économie agricole et industrielle à une économie majoritairement tournée vers le secteur tertiaire et de raréfaction de nombreux services publics et médicaux, les populations des espaces peu denses situés en dehors des zones d'influence des grandes villes, fragilisés, ont parfois un sentiment d'abandon, de relégation.

Toutefois, là encore, les espaces peu denses parfois qualifiés de « rural isolé »²⁶ connaissent des trajectoires très variées, avec des contrastes parfois marqués entre bassins de vie voisins. Prises dans leur ensemble, les communes isolées situées en dehors de l'influence des pôles urbains ont un revenu médian disponible (1530 € mensuels) plus bas que celui de toutes les autres catégories de territoires. Il faut néanmoins préciser que, du fait de leur faible densité, le nombre de ménages pauvres résidant dans ces espaces est très largement inférieur à celui des pôles urbains. Pourtant, certains espaces spécifiques au sein de cette catégorie (régions de vignoble, certains espaces frontaliers,

zones de villégiature, etc.) affichent un revenu médian disponible très supérieur à la médiane nationale (1680 € mensuels). De la même manière, certains de ces territoires connaissent des problématiques de vieillissement du parc de logements, de vacance prolongée et de précarité énergétique des ménages, quand d'autres – dans les zones de montagne ou sur les littoraux notamment – voient exploser la construction de résidences secondaires. De fait, si de nombreuses communes peu denses des anciennes régions Champagne-Ardenne, Limousin et Bourgogne enregistrent des pertes de population et d'emploi (cf. supra), il n'en va pas de même pour toutes. Considérées dans leur ensemble, les communes « isolées » ont, en effet, vu leur population augmenter, bien que faiblement (+0,27 % par an entre 1999 et 2013, soit près de 110 000 nouveaux habitants). Après plusieurs décennies de baisse, le nombre d'emplois avait également recommencé à augmenter dans la plupart de ces espaces à partir des années 2000, signe d'un renouveau économique et démographique. Le choc de 2008-2009 a cependant interrompu cette croissance et l'enjeu est désormais de s'assurer que la reprise économique leur profite également.

Les espaces peu denses possèdent des atouts liés à leur éloignement des pôles urbains. Les prix du foncier et des logements, et dans une certaine mesure le cadre de vie, sont attractifs. De surcroît, le marché local du travail y conserve une certaine autonomie par rapport aux pôles urbains (on compte en moyenne 90 emplois pour 100 actifs occupés dans les communes isolées, contre moins de 60 dans les couronnes des pôles urbains) et les déplacements domicile-travail quotidiens y sont plus courts que dans les agglomérations. Cet équilibre entre actifs et emplois à l'échelle locale a tendance à baisser toutefois, à mesure que s'étend l'influence des grands pôles sur l'ensemble du territoire, et les habitants de ces espaces sont de plus en plus nombreux à devoir travailler dans une aire urbaine. Pourtant, maintenir cette relative autonomie du marché local du travail peut constituer un facteur d'attractivité résidentielle pour ces espaces, voire un modèle de développement alternatif à celui des grandes aires urbaines, moins dépendant de déplacements de plus en plus longs. **L'importance croissante accordée à la qualité de vie, l'impératif de la transition énergétique et le développement des circuits courts dans l'alimentation sont autant d'opportunités de développement pour les espaces peu denses.**

D'autres périphéries ?

La notion de territoire « périphérique » est souvent employée pour désigner les espaces périurbains et ruraux qui seraient délaissés, par opposition aux espaces métropolitains. Mais qu'en est-il de ces périphéries géographiques que sont les espaces frontaliers, aux marges du territoire national ? Plus encore, que dire de ces territoires que la Commission européenne nomme « ultrapériphériques », les départements d'outre-mer ? Comment oublier, enfin, que les processus de déclin et d'appauvrissement frappent avant tout le cœur de certaines villes ?

• Les centres-villes dévitalisés ou la « périphérie » au cœur des centres urbains

La paupérisation des populations, la fermeture des commerces et la vacance des logements affectent de plus en plus de centres urbains de villes petites et moyennes. D'ailleurs, la récente réforme de la géographie prioritaire a permis de mettre en lumière la prégnance de la pauvreté dans beaucoup de ces territoires, alors que le regard se portait auparavant davantage sur les banlieues des grandes agglomérations. **Les petits et moyens pôles urbains affichent en effet un revenu disponible médian très au-dessous de la médiane nationale** (respectivement 1560 € et 1540 € mensuels contre 1680 €). Ce sont aussi les petits pôles urbains qui pâtissent du taux de vacance dans les logements le plus élevé du pays (10,2 % contre 7,9 % à l'échelle nationale²⁷). Cette dévitalisation est la conséquence tant d'un manque global d'attractivité et de dynamisme de certaines petites aires urbaines, qui ont souffert de pertes d'emploi accrues depuis la crise de 2008, que d'une périurbanisation progressive de la population qui délaisse les centres-villes pour habiter les communes voisines (cf. supra). De surcroît, beaucoup de ces ménages ne travaillent plus dans le pôle de ces petites aires urbaines : ils sont de plus en plus

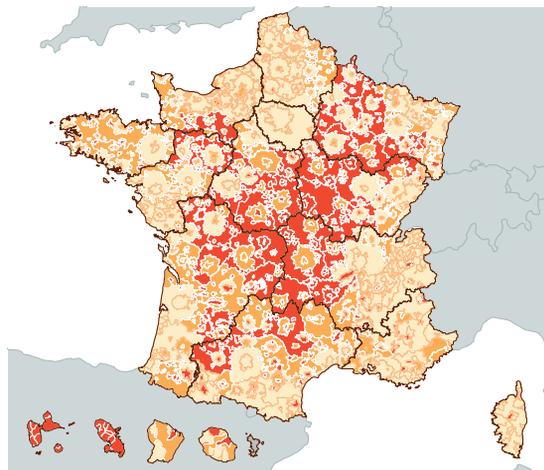
Notes

25. Veltz P., (2017), « Le schéma des deux France ne tient pas » dans le dossier Interco n° 222 « Cohésion des territoires : pour une nouvelle feuille de route », AdCF.

26. Les espaces « ruraux isolés » sont ici entendus comme les communes isolées, en dehors de l'influence des pôles, du zonage en aires urbaines de l'Insee (pour plus de précisions, se reporter à l'annexe méthodologique en fin de document). Il existe toutefois de multiples autres façons de définir les espaces ruraux, selon les problématiques étudiées.

27. Source : Insee, RP 2014.

Logements vacants : des petits pôles urbains et des espaces ruraux fragilisés



Part des logements vacants en 2014

En %, par aire urbaine



MOYENNE FRANCE : 8 %

Sources : INSEE RP 2014 • Réalisation : CGET, 2017

nombreux à devoir parcourir une distance croissante pour rejoindre des emplois concentrés dans des aires urbaines plus grandes. Ainsi, parmi les habitants des petits pôles urbains, 44 % travaillent dans une autre aire urbaine, souvent plus grande (une part en hausse de 16 points entre 1990 et 2012), contre 35 % des habitants des pôles de taille moyenne (hausse de 13 points). Phénomène bien connu également, les centres commerciaux périphériques ont tendance à être préférés aux enseignes du centre-ville. **Ces évolutions concourent à la « périphérisation » de territoires qui constituaient auparavant une centralité.** Le report progressif de la croissance économique et démographique des pôles urbains vers leur périphérie et la dévitalisation des petits centres urbains qui s'ensuit constituent un des défis territoriaux actuels majeurs, renforcé par la paupérisation et le vieillissement des populations qui y restent.

• Les espaces frontaliers : des marges du territoire national parfois au cœur de systèmes métropolitains transnationaux

À une autre échelle, les zones frontalières apparaissent, d'un point de vue géographique, comme les plus « périphériques » du territoire national. Leur développement est cependant très inégal et dépend principalement de la situation du territoire de l'autre côté de la frontière. Certaines de ces zones sont

en effet des « extrémités », des marges du territoire national : les Hautes-Pyrénées et l'Ariège, par exemple, sont confrontées à des situations d'enclavement, de vieillissement, de précarité et de pertes d'emplois. Outre les reliefs qui ne facilitent pas la circulation des flux, c'est surtout la situation économique globalement dégradée de l'Espagne par rapport à la France qui conduit à faire de ces espaces des marges plutôt que des points de passage (les échanges sont toutefois nombreux côté basque). À l'inverse, en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté, les zones d'emploi frontalières sont attractives et les revenus élevés grâce à des emplois plus rémunérateurs localisés au Luxembourg, en Suisse et en Allemagne. **Deux des intercommunalités présentant les niveaux de vie les plus élevés de France sont en effet situées à la frontière suisse :** il s'agit des communautés de communes du Genevois (revenu disponible médian de 34320 €, contre 20400 € au niveau national), en Haute-Savoie et de la Porte du Sundgau, dans le Haut-Rhin (34280 €). Ces espaces sont plus intégrés aux systèmes urbains localisés à l'étranger (Genève et Bâle, dans les deux cas précédents) qu'au reste de leur région, globalement moins aisée, et s'apparentent, à l'échelle locale, à des poches de richesse. **Au sein de ces territoires qui comptent parmi les plus inégalitaires de France, la ligne de frontière distingue les travailleurs transfrontaliers et les autres :** le rapport entre les revenus des 10 % les plus aisés et des 10 % les plus pauvres atteint un maximum de 7,2 dans la communauté de communes du Pays de Gex, au bord du lac Léman, contre 3,5 à l'échelle nationale.

• Les départements d'outre-mer, une « ultrapériphérie » qui n'est pas uniforme

La France est le seul pays de l'Union européenne à avoir des régions « ultrapériphériques » aussi lointaines²⁸ : cinq de ses régions sont en effet situées dans des contextes géographiques et économiques très différents. Cette spécificité explique les écarts importants qui existent entre ceux-ci et la France métropolitaine – mais également avec leur environnement régional – en matière de fécondité, de revenus, de chômage, de niveau de formation, etc. Toutefois, ces espaces ne sont pas homogènes. Les populations de Mayotte et de Guyane ont des revenus significativement inférieurs à ceux des autres départements d'outre-mer (Dom), et de la métropole. Par ailleurs, Mayotte, la Guyane et dans une moindre mesure La Réunion affichent les taux de croissance démographique parmi les plus élevés du pays (res-

De Bâle à Genève, la Suisse emploie 170 000 actifs résidant en France

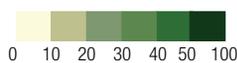
Actifs frontaliers déclarant travailler en Suisse

Actifs enregistrés en nombre *

Au lieu de résidence	Au lieu de travail
5 à 100	5 à 100
100 à 500	100 à 500
500 à 2 000	500 à 2 000
2 000 à 10 000	2 000 à 10 000
10 000 à 75 000	10 000 à 75 000

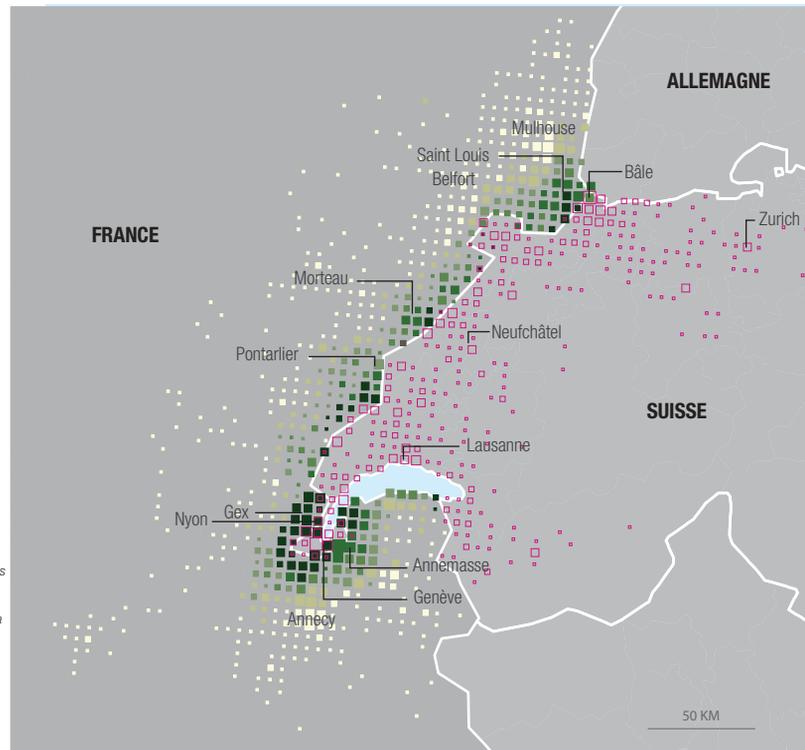
Part des actifs frontaliers déclarant travailler en Suisse

En % des actifs occupés par carreau *



* Les données, d'abord observées à l'échelon des communes françaises, et des unités administratives locales (LAU2) pour les pays frontaliers, ont été ventilées par carreau de 5 km de côté. Ce carroyage permet de s'affranchir des maillages statistico-administratifs qui présentent des tailles différentes de part et d'autre de la frontière. Il facilite ainsi la comparaison tout en offrant une représentation plus fine du phénomène étudié.

Sources : INSEE, RP 2013 ; FOND CARTO.
LAU2 : (CC) Université de Genève pour les limites administratives
• Réalisation : CGET, 2017



pectivement 2,66 %, 2,37 % et 0,64 % par an entre 2009 et 2014 contre 0,50 % en moyenne nationale). Ces trois régions ont, en outre, une population beaucoup plus jeune qu'en métropole. La Martinique et la Guadeloupe sont, elles, en décroissance (-0,64 % et -0,07 % par an) et leur population est plus âgée. Ces deux derniers départements ont un solde migratoire fortement négatif avec la métropole, surtout pour les jeunes (le taux annuel de migration nette vers la métropole est par exemple de -39 % par an pour les 20-24 ans guadeloupéens). À l'inverse, la Guyane et Mayotte enregistrent des arrivées importantes d'immigrants étrangers. Les situations sont donc extrêmement diverses et, de fait, les besoins en matière de développement de services et d'infrastructures très différents. **L'enjeu principal, commun à ces cinq régions, réside cependant dans la résorption d'une précarité multiforme.** Elle concerne les jeunes tout d'abord, pour lesquels l'amélioration de la formation est essentielle : en 2014, 38,9 % des 15-24 ans étaient en décrochage scolaire²⁹ dans les Dom hors Mayotte (contre 24,1 % en métropole), et 57,2 % au chômage (contre 29,0 % en métropole). La précarité financière des retraités est également préoccupante, dans un contexte de vieillissement extrêmement rapide de l'ensemble des Dom : plus de 20 % des retraités y perçoivent

l'allocation solidarité aux personnes âgées (ex-minimum vieillesse), contre 4 % des retraités de métropole. Enfin, la question du logement, transversale à toutes les classes d'âge, est centrale : l'accès au parc social est en effet très difficile dans les Dom (on compte une moyenne de plus de 9 demandes pour un logement social alloué dans la plupart des intercommunalités d'outre-mer, contre 3,9 à l'échelle nationale). Le développement de ce parc est d'autant plus nécessaire que ces territoires abritent les ménages parmi les plus pauvres de France.

Notes

28. L'Union européenne reconnaît 9 régions ultrapériphériques : les îles Canaries (Espagne), les Açores et Madère (Portugal), la Réunion, Mayotte, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Martin (France).
29. On mesure ici la part des jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme (autre le diplôme national du brevet) parmi ceux qui sont sortis du système scolaire. Le taux de chômage est mesuré sur la population active des 15-24 ans (RP).

Conclusion

De ces quelques constats, il ressort que la grande diversité des situations et des trajectoires des espaces français, souvent au sein d'une même catégorie de territoires, contredit l'opposition caricaturale entre des « gagnants » et des « perdants ». La réalité des dynamiques territoriales est en effet bien plus nuancée. De plus, certains des espaces les plus attractifs aujourd'hui souffrent de maux qui peuvent nuire à un développement pérenne alors que de nombreux espaces peu denses ont, quant à eux, de précieux atouts à l'heure de la transition écologique.

Néanmoins, l'affirmation de cette diversité des situations et des trajectoires locales, au-delà des approches simplistes, ne doit pas occulter l'existence de disparités structurantes qui sont autant de défis pour la cohésion des territoires. Si certaines convergences sont à l'œuvre (baisse du poids relatif de l'Île-de-France, objectif affirmé de

réduction des écarts avec l'outre-mer), la divergence grandit entre les façades atlantique et méditerranéenne très attractives, et le quart nord-est et le centre. À l'échelle locale aussi, les disparités s'accroissent entre les espaces intégrés au dynamisme des grandes aires urbaines et les autres; entre les centres de nombreuses villes petites et moyennes en perte de vitesse et des espaces périurbains toujours plus étendus, où les déplacements quotidiens sont toujours plus longs; et parfois, au sein de certains territoires (espaces frontaliers de la Suisse et du Luxembourg, cœur des métropoles), entre les individus eux-mêmes.

Pour mieux comprendre les ressorts de dynamiques territoriales parfois très contrastées d'un espace à l'autre, l'Observatoire des territoires consacrera la prochaine édition de son rapport (2018) à l'étude des mobilités et de l'attractivité résidentielles des territoires.

BIBLIOGRAPHIE

- « Les dynamiques de population », Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires, *En Détail*, CGET, 2017
- « Les inégalités de revenus », Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires, *En Détail*, CGET, 2017
- « Le parc de logements », Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires, *En Détail*, CGET, 2017
- « Dynamiques de l'emploi transfrontalier en Europe et en France », Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires, *En Détail*, CGET, 2017
- « Le vieillissement de la population et ses enjeux », Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires, *En Détail*, CGET, 2017
- « Éducation et enseignement supérieur : approches territoriales », Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires, *En Détail*, CGET, 2017
- « Emploi et territoires », synthèse du rapport 2016 de l'Observatoire des territoires, *En bref*, CGET, 2016
- AdCF**, « Cohésion des territoires : pour une nouvelle feuille de route », dossier dans *Interco* n° 222.
- Altaber C., Le Hir B.**, (2017), « Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants », *Note d'analyse* n° 64, France Stratégie et CGET.
- Béhar D.**, (2014), « Fracture territoriale : le frisson qui rassure » in Benbassa E., Attias J.-C. (dir.), *Nouvelles relégations territoriales*, Paris, CNRS Éditions, 2017, 198 p.
- Cauchi-Duval N., Cornuau F., Rudolph M.**, (2017), « La décroissance urbaine en France : les effets cumulatifs du déclin », *Métropolitiques*, 26 avril 2017.
- Charmes E.**, « La revanche des villages », *La Vie des idées*, 24 octobre 2017.
- Commission européenne**, *Septième rapport sur la cohésion sociale, économique et territoriale*, 2017.
- Jaillet M.-C., Vanier M.**, (2016) « Ce que le discours de la fracture signifie », *Urbanisme* n° 399, pp.32-34



1

Les dynamiques de population

La France conserve son dynamisme démographique à l'échelle européenne et le poids de la quasi-totalité des régions françaises continue de croître. Cependant, les écarts de dynamisme entre régions se creusent et, selon les projections démographiques, cette tendance est susceptible de se poursuivre.

Si la croissance démographique française se traduit en premier lieu par la densification et l'extension des aires urbaines, le regain démographique des espaces hors influence des villes est néanmoins avéré.

Les trajectoires démographiques différenciées des territoires résultent d'évolutions naturelles (naissances, décès), mais aussi de mouvements migratoires répondant à des motifs divers : redéploiement des emplois sur le territoire, changement de lieu de résidence lors du départ en retraite, choix d'implantation répondant à la recherche d'un certain cadre de vie (aménités naturelles ou urbaines, etc.). La connaissance fine des contributions respectives des soldes naturels et migratoires est un enjeu important de compréhension des dynamiques et de l'attractivité des territoires.

-
- 26 La France, moteur de la croissance démographique européenne
 - 28 Une population française qui continue de croître et se concentre de plus en plus dans les grandes agglomérations et le long des façades atlantique et méditerranéenne
 - 32 Une dynamique démographique portée dans près de la moitié des territoires par la combinaison d'apports naturels et migratoires
 - 35 À l'horizon 2040, l'hypothèse d'une poursuite des tendances d'évolution démographique conduirait à un clivage toujours plus marqué

La France, moteur de la croissance démographique européenne

Au 1^{er} janvier 2016, l'Union européenne comptait près de 510 millions d'habitants¹. Avec 66,6 millions d'habitants², soit 13,1 % de la population européenne, **la France est le deuxième pays le plus peuplé de l'Union européenne (UE) après l'Allemagne.**

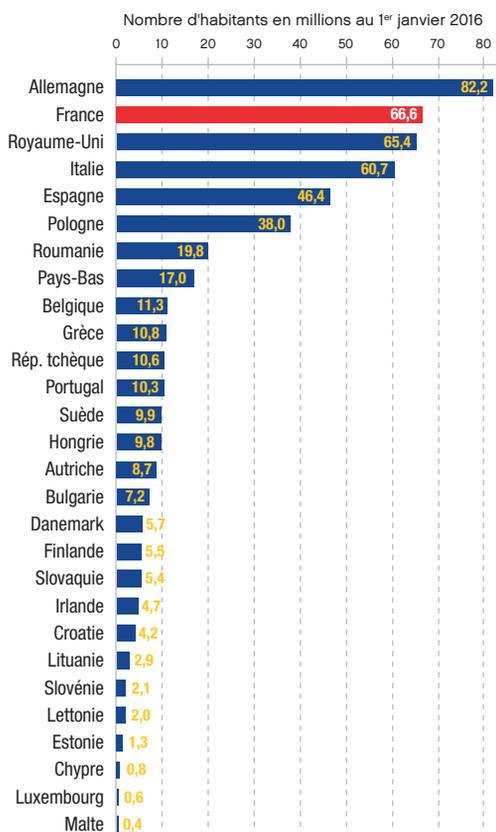
Avec le Royaume-Uni, la France est le **principal contributeur de la croissance démographique européenne**. Ce rôle moteur est déjà ancien, et se maintient depuis plusieurs décennies. En effet, entre 2005 et 2015, l'UE a gagné près de 13,80 millions d'habitants³ (soit +0,28 % par an), dont un quart en France (+3,64 millions d'habitants⁴, soit +0,57 % par an). La contribution de la France à la croissance démographique de l'Europe est ainsi deux fois supérieure à son poids actuel au sein de l'Union.

Cette dynamique est en grande partie liée au profil démographique atypique du pays. **La France est en effet l'un des seuls pays dont la croissance est majoritairement portée par ses dynamiques naturelles** (plus de naissances que de décès). Elle bénéficie en outre d'apports migratoires qui participent à l'augmentation de sa population. Parmi les cinq pays d'Europe les plus peuplés (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie et Espagne), seuls le Royaume-Uni et l'Espagne ont également bénéficié d'une croissance portée à la fois par leurs soldes migratoire et naturel entre 2005 et 2015. L'Allemagne et, dans une moindre mesure, l'Italie ont en revanche connu une croissance reposant uniquement sur leur solde migratoire.

Par ailleurs, c'est en France que se situent trois des régions les plus peuplées d'Europe en 2015 : l'Île-de-France, l'ancienne région Rhône-Alpes⁵ et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celles-ci figurent ainsi parmi les vingt régions (NUTS 2⁶) les plus peuplées d'Europe. D'autres régions françaises comptent également parmi les espaces européens ayant enregistré les taux de croissance démographique les plus marqués au cours de la période récente (2011-2015) : la Bretagne, les Pays de la Loire et les anciennes régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Tous ces facteurs concourent au renforcement du poids de la France au sein de l'Union européenne.

La France, deuxième pays le plus peuplé de l'Union européenne



Sources : Eurostat, 2016 ; Insee, estimations de population, 2016
Réalisation : CGET, 2017

Notes

- 1, 3, 4. Source : Eurostat, population au 1^{er} janvier.
2. Source : Insee, estimations de population.
5. Le périmètre des régions françaises ayant changé au 1^{er} janvier 2016, c'est à l'ancien périmètre qu'il est ici fait référence. Lorsque des données ultérieures à 2015 sont disponibles, c'est le nouveau périmètre régional qui est adopté dans l'analyse.
6. La Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) est une norme statistique créée par Eurostat afin de disposer d'un schéma unique de répartition territoriale. Cette nomenclature divise de façon hiérarchique le territoire communautaire. Actuellement, la NUTS correspond à une classification hiérarchique à cinq niveaux dont trois niveaux régionaux et deux niveaux locaux. Le niveau NUTS 2 correspond en France au découpage des anciennes régions.

510 millions

NOMBRE D'HABITANTS
EN EUROPE
AU 1^{ER} JANVIER 2016.

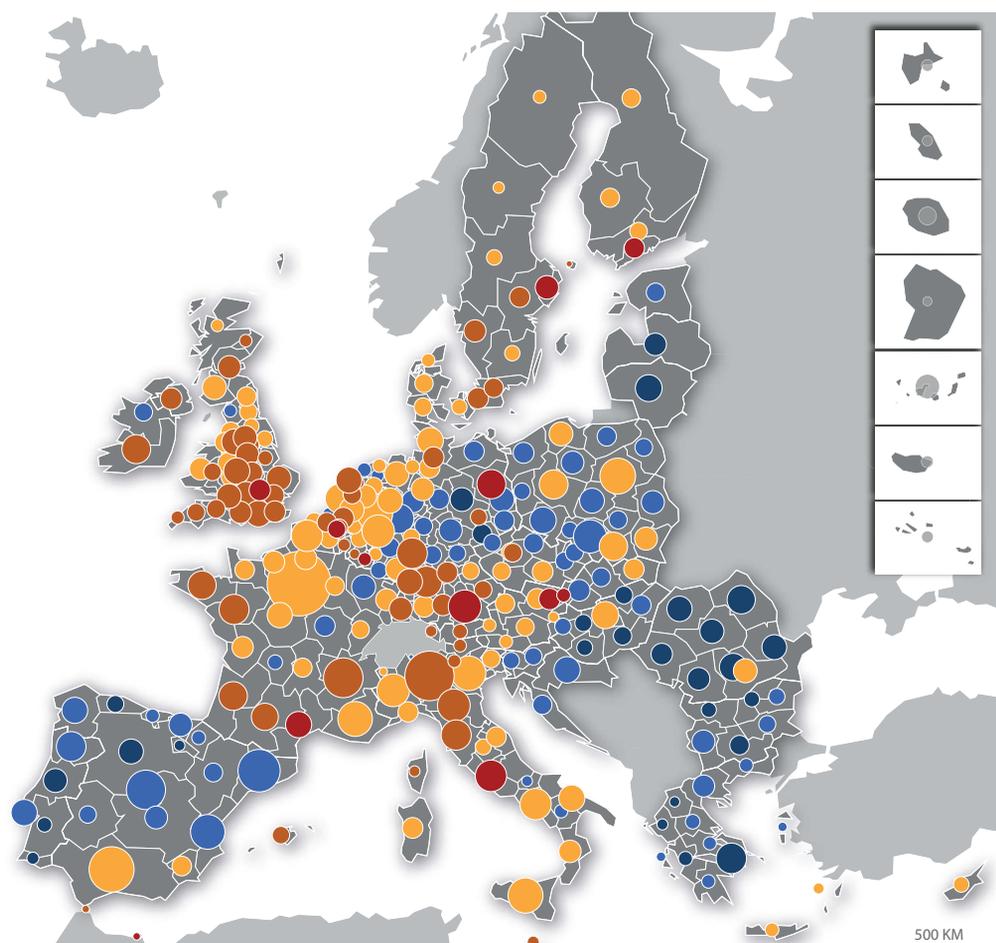
13,1 %

PART DE LA POPULATION
EUROPÉENNE HABITANT
EN FRANCE.

+0,57 % par an

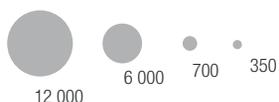
CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE
EN FRANCE ENTRE 2005 ET 2015
(contre +0,28 % par an à l'échelle de l'UE).

Des régions françaises qui contribuent largement à la croissance démographique européenne



Nombre d'habitants en 2015

En milliers, par NUTS2 *



Évolution de la population régionale européenne entre 2011 à 2015

En %, par NUTS2



* Découpage européen correspondant en France aux anciennes régions.

Sources : Eurostat, 2015 ; Gisco, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

Une population française qui continue de croître et se concentre de plus en plus dans les grandes agglomérations et le long des façades atlantique et méditerranéenne

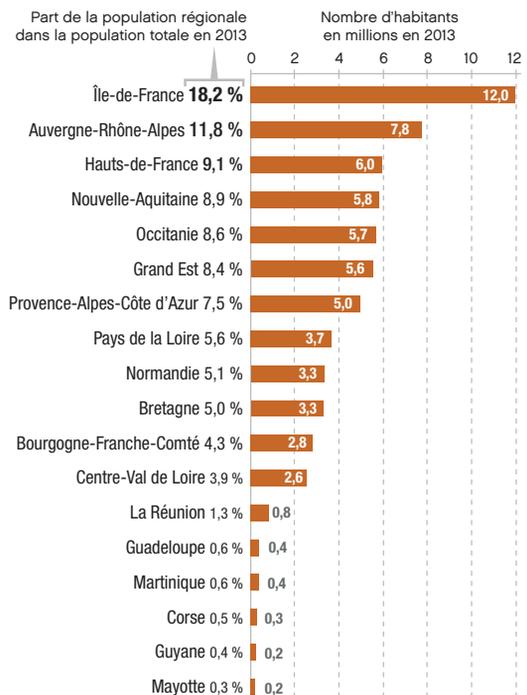
Au 1^{er} janvier 2016, la France comptait **66,6 millions d'habitants**. Les deux régions les plus peuplées, l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, accueillent près du tiers de la population française. Si l'on y ajoute les Hauts-de-France, dont la densité de population est l'une des plus élevées du pays, c'est près de 40 % de la population française que l'on retrouve dans ces trois régions (Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France).

Malgré un léger ralentissement des dynamiques de croissance depuis le début des années 1990 (en comparaison à la période 1968-1990), la population française continue d'augmenter à rythme relativement élevé par rapport au reste de l'Europe. **Malgré les difficultés liées à la crise économique de 2008, le dynamisme de la natalité et de l'attractivité françaises continue de porter la croissance démographique du pays.**

66,6 millions

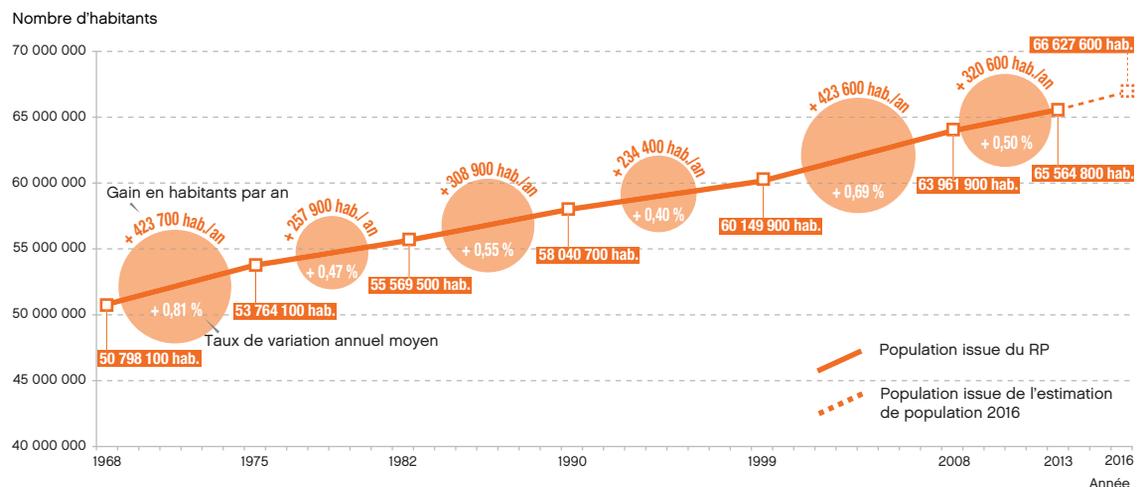
NOMBRE D'HABITANTS
EN FRANCE
AU 1^{ER} JANVIER 2016.

Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France concentrent près de 40 % de la population du pays



Source : Insee, RP 2013 • Réalisation : CGET, 2017

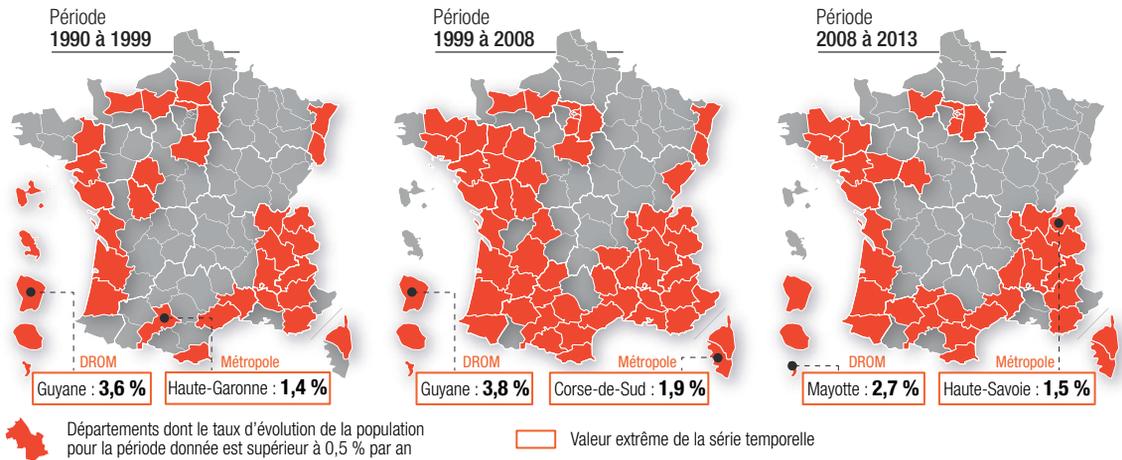
Depuis les années 1970, une population française qui augmente de manière continue à hauteur de 330 000 personnes supplémentaires en moyenne chaque année



Source : Insee, RP 1968-2013 ; Insee, estimations de population, 2016 • Réalisation : CGET, 2017

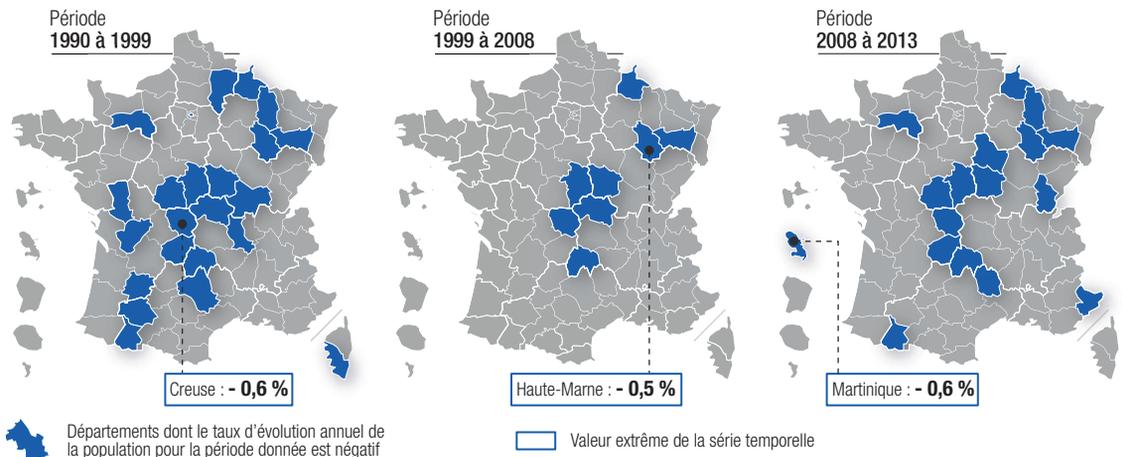
Depuis les années 1990, les territoires en forte croissance démographique se concentrent sur la façade ouest et au sud du pays

Départements en forte croissance démographique



Des Ardennes au Massif central, des territoires qui connaissent des pertes répétées de population depuis plus de trois décennies

Départements en décroissance démographique



Sources : Insee, RP 1990-1999-2008-2013 ; IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

Au sein du pays, tous les territoires ne connaissent cependant pas les mêmes dynamiques de croissance. Certains espaces affichent en effet depuis plusieurs décennies une forte croissance démographique, qui s'affirme y compris sur la période très récente (2008-2013). Il s'agit des espaces situés dans un « U » allant de Rennes à Lyon, en passant par Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Marseille et incluant la Corse. À ceux-ci s'ajoutent l'Île-de-France et l'axe de croissance structuré autour de la vallée de la Seine. La région capitale concentre encore aujourd'hui une part importante des gains de population du pays : sur les 1,6 million d'habitants gagnés en France entre 2008 et 2013, 19 % l'ont été en Île-de-France (celle-ci comprenait 18 % de la population nationale en 2013). Enfin, la Guyane et La

Réunion ont également connu une progression importante de leur population au cours des trente dernières années. Ainsi, celle de la Guyane a plus que doublé (de près de 115 000 habitants en 1990 à près de 244 000 en 2013) ; la croissance a été de 40 % à La Réunion (de près de 598 000 habitants à près de 835 000 en 2013).

À l'inverse, d'autres espaces sont en déclin démographique. Sept départements sont ainsi confrontés à des pertes de population continues depuis le début des années 1990. Ceux-ci sont situés dans des zones rurales, souvent aux franges de régions affectées par la désindustrialisation. Il s'agit des Ardennes, du plateau de Langres et de ses alentours (Haute-Marne et Vosges), du Nivernais-Morvan (Nièvre), d'une partie du Berry (Cher,

Creuse) et du Massif central (Cantal). Les difficultés que connaissent ces territoires se confirment sur la période récente (2008-2013).

Ces évolutions participent au renforcement d'ensembles régionaux dynamiques, au sein desquels les populations se concentrent et, à l'inverse, à la fragilisation d'espaces en perte de vitesse sur le plan démographique.

Ces constats sont à croiser avec une autre échelle d'analyse, celle des villes, qui permet de mesurer les logiques de métropolisation, de périurbanisation et de concentration à l'œuvre dans les grandes aires urbaines.

Près de **83 % de la population française vit aujourd'hui dans une grande aire urbaine⁷**, au sens du zonage défini par l'Insee en 2010 (voir carte ci-contre). Or, à périmètre constant⁸, ces aires urbaines comptent 4,7 millions d'habitants de plus qu'en 1999. Leur emprise spatiale s'est, par ailleurs, considérablement renforcée : elles occupent aujourd'hui 41 % de la superficie du territoire national, contre 28 % en contour 1999.

La quasi-totalité de la croissance démographique nationale de la dernière décennie s'est concentrée dans ces grandes aires urbaines (87,6 % des 5,4 millions d'habitants gagnés en France entre 1999 et 2013).

Au sein des grandes aires urbaines, **la population a principalement augmenté dans les couronnes** (+1,24 % par an entre 1999 et 2013, soit deux fois plus qu'à l'échelle nationale). Ces espaces, qui accueillaient 18,8 % de la population française en 2013, ont contribué à

hauteur de 36,1 % aux gains de population nationaux observés depuis plus d'une décennie. Les couronnes ont ainsi gagné presque autant d'habitants que les grands pôles au cours de la période, alors même que leur poids démographique est nettement inférieur. De manière plus générale, la croissance démographique est particulièrement forte dans les espaces périurbains. Ces évolutions correspondent à l'élargissement des couronnes des grandes agglomérations et à l'installation d'actifs, notamment de jeunes ménages, de plus en plus loin des pôles d'emploi.

À l'inverse des couronnes et des espaces périurbains en pleine croissance, **les grands pôles accusent une perte du dynamisme relatif de leur population**. Leur croissance a en effet été inférieure à la moyenne nationale au cours de la dernière décennie (+0,45 % par an entre 1999 et 2013 contre +0,62 %). La perte de dynamisme des grands pôles urbains est plus accentuée entre 1999-2008 et 2008-2013 dans les grands pôles urbains que dans les autres types de territoires.

Le zonage en aires urbaines permet par ailleurs d'observer **l'importante croissance des communes dites « multipolarisées »⁹**. Ces espaces, que l'on peut qualifier d'intermédiaires, accueillent 10,5 % de la population en 2013 (6,9 millions de Français) et ont contribué à hauteur de 15,5 % aux gains de population enregistrés entre 1999 et 2013 à l'échelle du pays. À la faveur du moindre coût du foncier et du logement, coexistent dans ces espaces fonctions résidentielles, pôles de services, et fonctions de production (agricoles surtout, mais aussi industrielles).

Enfin, il faut souligner que **la population augmente également, bien que faiblement, dans les espaces situés en dehors de l'influence des villes** (+0,27 % par an entre 1999 et 2013, soit près de 110 000 nouveaux habitants). Cette croissance démographique est visible dans la quasi-totalité du pays, même si certaines de ces communes dites « isolées » enregistrent des baisses de population, notamment dans les espaces les plus éloignés des villes (anciennes régions Champagne-Ardenne, Limousin et Bourgogne).

83 %

PART DES FRANÇAIS HABITANT
DANS UNE GRANDE AIRE URBAINE EN 2013.

+2,4 millions

AUGMENTATION DE LA POPULATION
DANS LES ESPACES PÉRIURBAINS
DES GRANDES AIRES URBAINES
ENTRE 1999 ET 2013.

7 départements

CONFRONTÉS À DES PERTES
RÉPÉTÉES DE POPULATION
DEPUIS 1990 (Ardennes, Cantal, Cher,
Creuse, Haute-Marne, Nièvre, Vosges).

Notes

7. Insee, RP 2013.

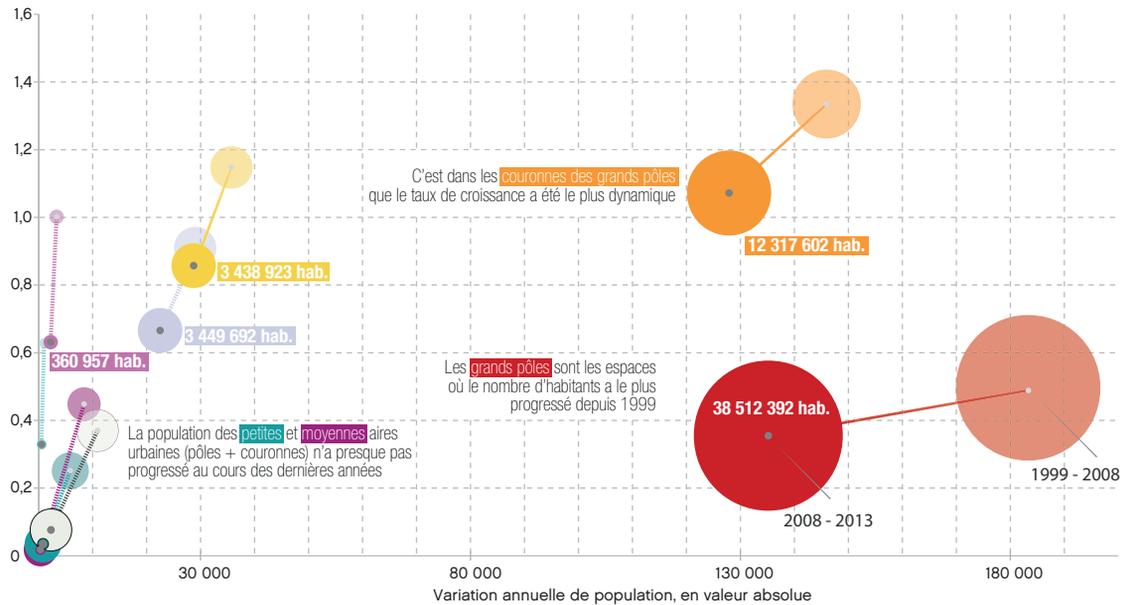
8. Zonage en aires urbaines 2010.

9. Communes hors des couronnes des pôles de toute taille (petits, moyens et grands) et dont plus de 40 % des actifs se déplacent pour travailler dans plusieurs des aires urbaines situées à proximité.

Des gains de population qui se concentrent dans les grands pôles urbains et dans leurs couronnes

Dynamiques démographiques au sein du zonage en aires urbaines entre 1999-2008 et 2008-2013

Taux de variation annuel de la population, en %



POUR MIEUX COMPRENDRE

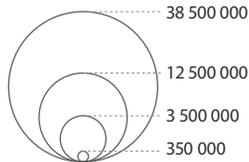
Le zonage en aires urbaines permet de décrire l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce découpage est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, et sur la délimitation de leurs aires d'influence (couronnes et communes multipolarisées) en s'appuyant sur les trajets domicile-travail.

Cette approche dite « fonctionnelle » permet d'observer l'intensité des dynamiques démographiques tout en tenant compte du positionnement des territoires dans le maillage urbain.

Les grands pôles (38,5 millions d'habitants en 2013) sont ainsi les espaces dont le nombre d'habitants a le plus progressé au cours des dernières années. Mais leur dynamique de croissance a tendance à s'essouffier (1999-2008 : +183 000 habitants par an soit + 0,44 % par an // 2008-2013 : + 135 000 habitants par an soit + 0,38 % par an).

La population a également beaucoup augmenté dans les couronnes de ces grands pôles (2008-2013 : + 128 000 habitants par an soit + 1,07 % par an). Au regard de leur poids démographique (12,3 millions d'habitants en 2013), ces couronnes ont connu une dynamique de croissance nettement plus marquée que les autres types d'espaces

Nombre d'habitants par type d'aires urbaines



Grandes aires urbaines

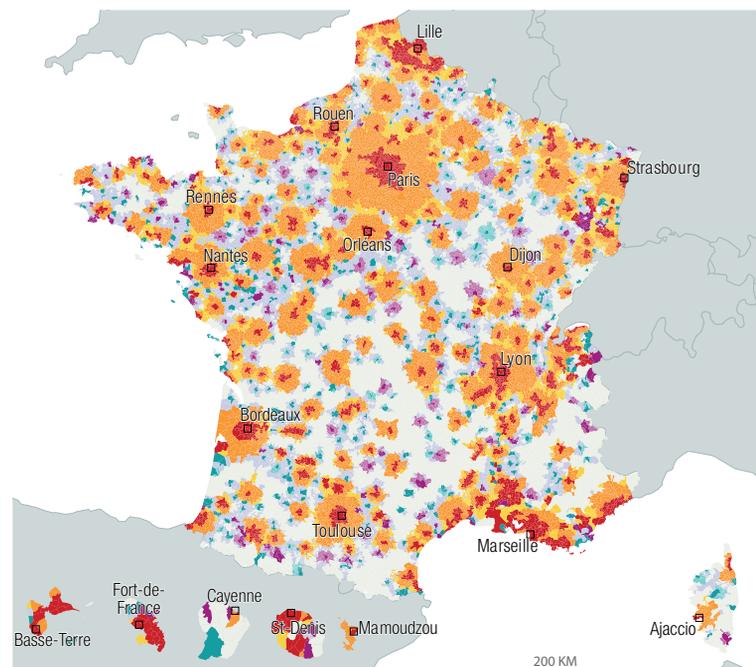
- Grands pôles
- Couronnes de grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

Petites aires

- Petits pôles
- Couronnes des petits pôles

Aires moyennes

- Pôles moyens
- Couronnes des pôles moyens
- Autres communes multipolarisées
- Communes isolées, hors influence des pôles



Sources : Insee, RP 1999-2013 ; Insee, Datar ZAU 2010 • Réalisation : CGET, 2017

Une dynamique démographique portée dans près de la moitié des territoires par la combinaison d'apports naturels et migratoires

Les variations de population sont fonction de deux facteurs. D'une part, un facteur naturel lié au nombre de naissances et de décès, fortement corrélé aux structures démographiques. D'autre part, un facteur migratoire, lié au jeu des entrées et des sorties sur un territoire. Le solde de ces échanges, qui traduit la capacité d'un territoire à être attractif, est nettement plus fluctuant que le solde naturel. Les disparités de solde migratoire sont donc beaucoup plus fortes que celles du solde naturel.

La France se distingue globalement par un solde naturel et un solde migratoire durablement positifs.

Malgré une tendance au vieillissement importante et accélérée, la France demeure l'un des pays les plus féconds d'Europe¹⁰ et l'un des rares où la croissance démographique est portée par ses dynamiques naturelles. Depuis plusieurs décennies, ce seul solde naturel (naissances/décès) positif a en effet permis de gagner chaque année environ 250 000 habitants supplémentaires. Ce chiffre tend à diminuer légèrement sous l'effet conjugué d'une augmentation du nombre de décès (vieillesse) et d'une baisse du nombre de naissances, depuis un niveau maximum atteint en 2010. Par ailleurs, sa puissance économique et son histoire font de la France un pays d'immigration : le solde

migratoire est largement positif. Malgré des variations observées au cours des dernières décennies, ce solde est resté très nettement bénéficiaire (+70 000 habitants par an en moyenne depuis 1968 ; +45 000 habitants par an en moyenne sur la période récente [2008-2013]). **Le pays demeure donc attractif.**

Au-delà de ces constats nationaux, les ressorts de la croissance démographique diffèrent selon les territoires. La lecture des soldes naturels et migratoires à l'échelle des 1666 bassins de vie¹¹, plus précise que celle des régions ou des départements, offre l'éclairage nécessaire pour appréhender ces dynamiques hétérogènes.

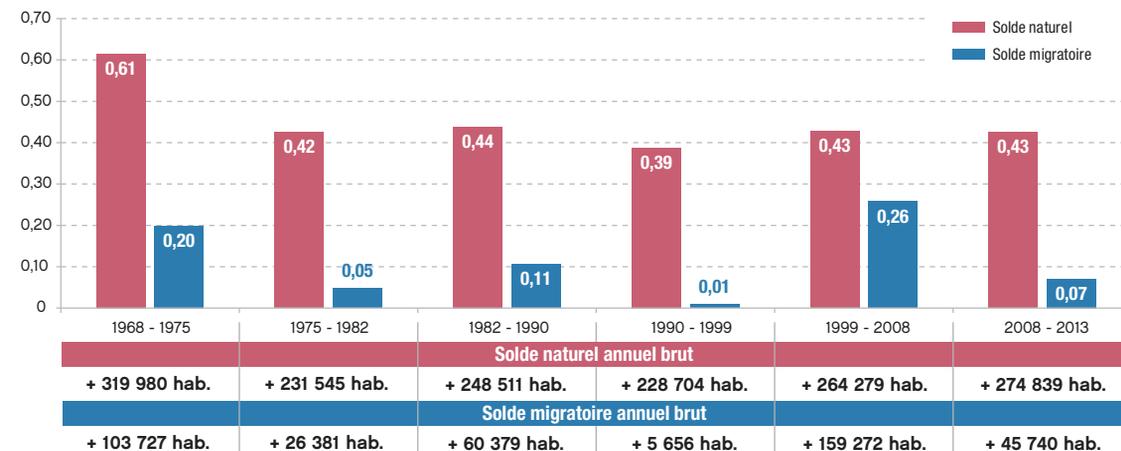
Notes

10. En France, en 2015, le taux brut de natalité (rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne sur cette année) était de 12 naissances pour 1000 habitants (Eurostat). Il s'agit, après l'Irlande, du deuxième taux le plus élevé de l'UE28, dont la moyenne s'établit à 10 naissances pour 1000 habitants.

11. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants

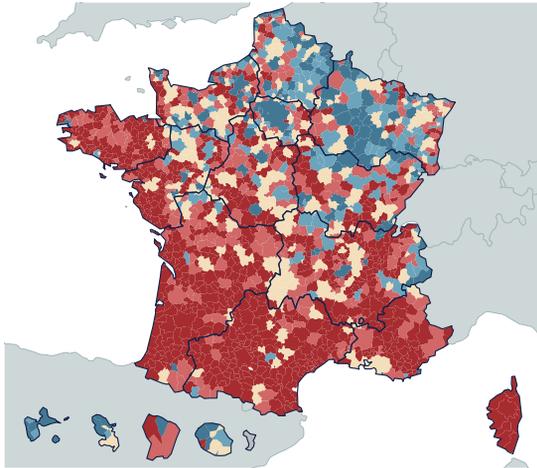
Depuis 1968, près de 80 % des gains de population sont dus à des apports naturels et près de 20 % à des apports migratoires

Taux de variation annuel de la population

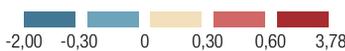


Source : Insee, RP 1968-2013 • Réalisation : CGET, 2017

Une forte attractivité migratoire dans l'ouest et le sud du pays



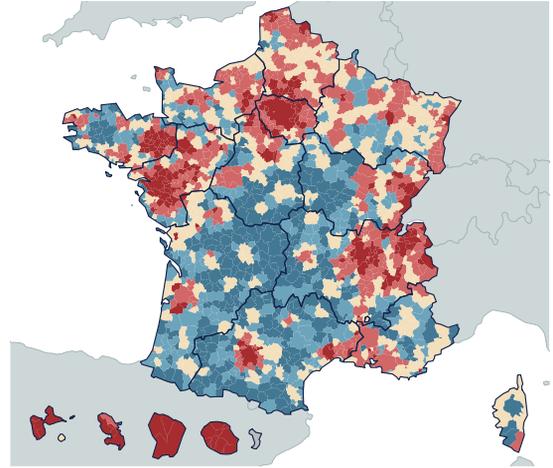
Taux de variation annuel de la population dû au solde migratoire entre 1999 et 2013
En %, par bassin de vie



Données non disponibles

Sources : Insee, RP 1999-2013, IGN GéoFla, 2015
Réalisation : CGET, 2017

Le dynamisme de la natalité porte la croissance du nord, du sud-est et des grandes agglomérations



Taux de variation annuel de la population dû au solde naturel entre 1999 et 2013
En %, par bassin de vie



Données non disponibles

Sources : Insee, RP 1999-2013, IGN GéoFla, 2015
Réalisation : CGET, 2017

La moitié des bassins de vie combinent apports naturels et apports migratoires

Entre 1999 et 2013, **près d'un bassin de vie sur deux a bénéficié simultanément d'un excédent naturel et d'un excédent migratoire**. L'inertie des comportements migratoires perdure en faveur des territoires attractifs en termes d'emploi, au premier rang desquels les métropoles, et plus particulièrement celles de l'Ouest, du Sud et du Sud-Est. Ainsi, dans les espaces autour des agglomérations du « U » en croissance (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille et Lyon), ainsi que dans les Alpes du Nord et dans la vallée du Rhône, la dynamique démographique est portée à la fois par un solde naturel et un solde migratoire excédentaires. Ces territoires attractifs et dynamiques sont relativement jeunes.

Des espaces dont la croissance repose uniquement sur les apports migratoires

Pour un tiers des bassins de vie, la croissance s'explique par le seul excédent migratoire. Dans la plupart des bassins de vie – essentiellement situés au sud de la Loire – en périphérie des grandes agglomérations mentionnées ci-dessus et, ce qui

marque une rupture par rapport à la décennie précédente, dans les espaces les moins denses, la croissance repose en effet très majoritairement, voire exclusivement, sur les apports migratoires. En raison du vieillissement marqué de leur population, les dynamiques naturelles de ces territoires sont atones, voire négatives, et le développement de ces espaces (littoraux notamment) dépend ainsi fortement de l'attractivité qu'ils exercent sur les retraités et les familles. Les mouvements migratoires excédentaires ne parviennent en revanche pas à compenser le déficit naturel **dans une centaine de bassins de vie, pour la plupart situés dans le centre de la France**.

Dans d'autres espaces, la croissance ne tient qu'aux dynamiques naturelles

La vallée de la Seine (axe Paris-Rouen) et les espaces denses du nord de la France (axe Dunkerque-Béthune-Lille-Roubaix-Tourcoing-Valenciennes) sont dans la situation inverse. **Leur croissance dépend quasi exclusivement des dynamiques naturelles**. Ces espaces, plutôt jeunes, peinent à attirer de nouveaux habitants et à retenir leur population, notamment du fait d'importantes pertes d'emploi.

Dynamiques naturelles et dynamiques migratoires : des situations locales contrastées

Typologie de l'évolution de la population entre 1999 et 2013

Par bassin de vie

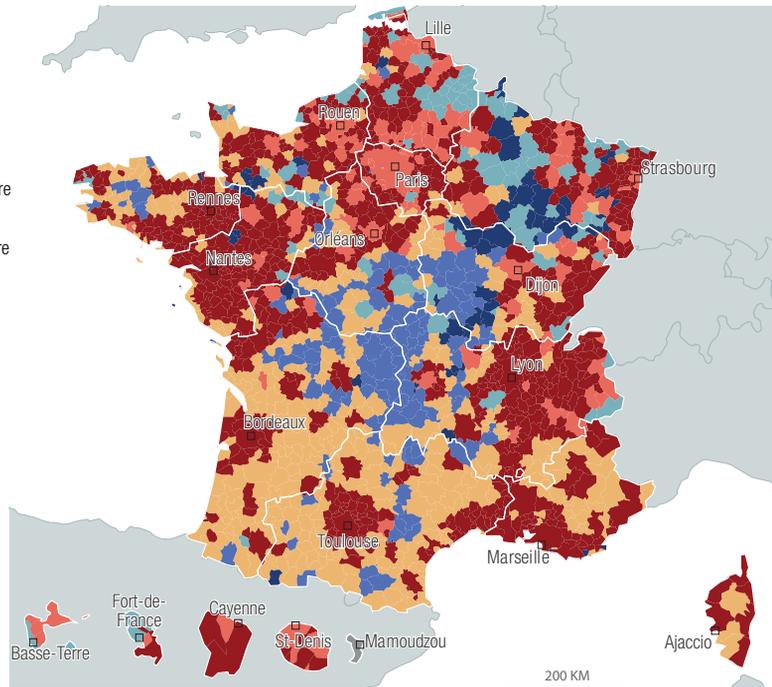
Croissance de la population

- portée par l'excédent naturel et migratoire
- portée exclusivement par l'excédent naturel
- portée exclusivement par l'excédent migratoire

Baisse de la population

- liée à la fois à un déficit naturel et migratoire
- liée à un déficit naturel
- liée à un déficit migratoire

Données non disponibles



Sources : Insee, RP 1999-2013 ; IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

Dans les Dom, malgré le vieillissement de certains départements (en particulier Martinique et Guadeloupe), la population reste assez jeune, et les taux de fécondité relativement élevés alimentent un solde naturel positif. Dans presque tous les départements d'outre-mer, les soldes migratoires sont en revanche déficitaires (à l'exception notable de la Guyane, fortement impactée par les apports de population en provenance du Brésil et du Suriname).

« Dans tous les départements d'outre-mer sauf en Guyane, les soldes migratoires ont été déficitaires entre 1999 et 2013. »

L'Île-de-France présente, quant à elle, des particularités. Sa croissance repose exclusivement sur son solde naturel, et son solde migratoire négatif pourrait laisser penser que la région capitale perd en attractivité. Dans les faits, la situation est très différente. La tension (concentration des emplois, développement du parc de logements insuffisant pour

répondre à la demande, etc.) qui s'exerce aujourd'hui sur cet espace conduit à un débordement du développement démographique de l'Île-de-France sur ses franges. L'agglomération parisienne reste donc attractive, le solde migratoire négatif observé dans la majorité de ses départements étant l'une des conséquences de cette tension qui ne diminue pas.

Une centaine de bassins de vie en déclin démographique

Dans d'autres espaces, le jeu des soldes naturels et migratoires conduit au contraire à un déclin démographique. Près d'une centaine de bassins de vie sont dans ce cas, et ce malgré un solde naturel positif : **leur déficit migratoire est tel que l'excédent naturel ne le compense pas**. La plupart de ces bassins de vie sont situés dans les anciennes régions Champagne-Ardenne, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie mais aussi dans les Antilles (Sainte-Marie et Fort-de-France en Martinique ou Grand-Bourg et Basse-Terre en Guadeloupe). Enfin, quelques bassins de vie, essentiellement situés sur un arc qui relie les Ardennes au Cantal, en passant par l'Aube, la Côte d'Or, l'Yonne, la Saône-et-Loire ou l'Allier, **cumulent déficit naturel et déficit migratoire**.

À l'horizon 2040, l'hypothèse d'une poursuite des tendances d'évolution démographique conduirait à un clivage toujours plus marqué

Selon l'Insee, si les tendances démographiques récentes perdurent, la France pourrait compter 73 millions d'habitants en 2040, dont près de 71 millions en France métropolitaine. Le nombre d'habitants progresserait ainsi de 13,5 % par rapport à 2010, soit une moyenne annuelle de +0,4 %. Cette croissance devrait continuer d'être très largement portée par le solde naturel, et ce malgré un vieillissement accentué de la population.

Selon ces prévisions, les espaces du littoral atlantique et du sud méditerranéen resteraient attractifs, comme entre 1990 et 2010, enregistrant les plus fortes augmentations de population. Mais cette croissance serait limitée par un retournement du solde naturel, qui deviendrait alors négatif. Dans aucun département métropolitain l'accroissement de la population ne dépasserait 1 % en moyenne annuelle. À l'inverse, sept départements verraient leur nombre d'habitants diminuer, parmi lesquels la Haute-Marne, les Ardennes et la Nièvre. *In fine*, entre 2010 et 2040, les évolutions démographiques se resserreraient, s'inscrivant entre

0 % et 1 % en moyenne annuelle pour 96 départements. La période serait marquée par le regain confirmé du dynamisme démographique de quelques départements du centre de la France, comme dans l'ancienne région Limousin. Les régions du centre de la France et l'ancienne région Basse-Normandie devraient leur croissance à leur solde migratoire, alors que l'accroissement naturel y serait négatif. À l'inverse, l'Île-de-France et les anciennes régions Alsace, Haute-Normandie et Picardie auraient, du fait de la jeunesse de leur population, un solde naturel fortement positif qui compenserait le déficit migratoire.

Les départements d'outre-mer sont très hétérogènes quant aux prévisions démographiques. La Guadeloupe et la Martinique pourraient connaître une phase de croissance jusqu'en 2030, puis une phase de décroissance. La Réunion verrait sa progression freinée par un déficit migratoire, mais soutenue par un fort accroissement naturel. La Guyane aurait toujours la plus forte croissance de la France avec un solde naturel et un solde migratoire très supérieurs à la moyenne.

D'ici à 2040, une population qui continuerait de croître fortement en Île-de-France, le long des façades atlantique et méditerranéenne et autour des agglomérations toulousaine et lyonnaise

Nombre d'habitants en 2040

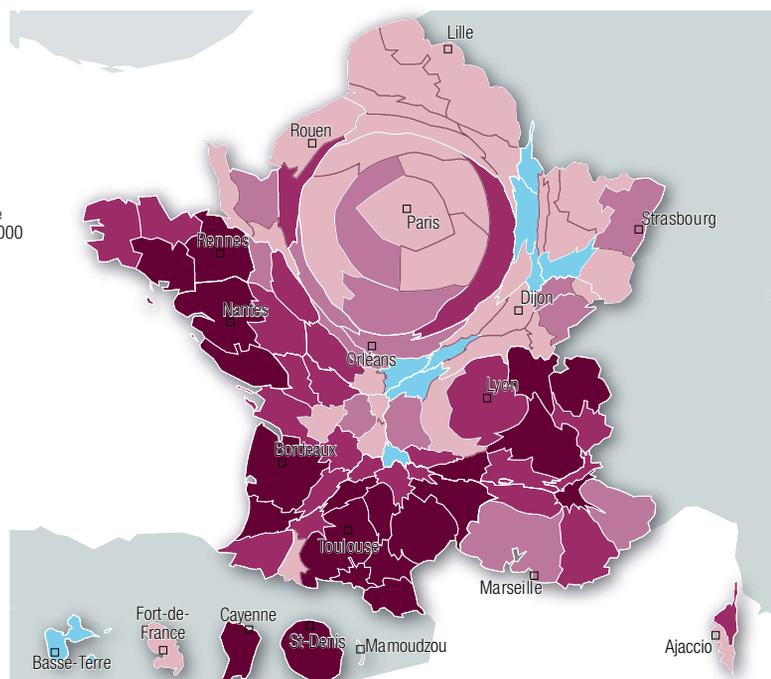
Par département

La surface des départements est proportionnelle à la population qu'ils accueilleraient en 2040.



Taux d'évolution annuel moyen de la population de 2010 à 2040

En %, par département



Sources : Insee, modèle Omphale, scénario central, 2010 ; IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

QUELLES INCIDENCES DE CES DYNAMIQUES DE CROISSANCE SUR LA DENSITÉ ?

L'accroissement de la population s'accompagne mécaniquement d'une augmentation des densités. Le développement ci-après a pour objectif d'apprécier les densités en France au regard de celles des voisins européens et de mettre en avant leur évolution.

Par rapport aux autres pays d'Europe occidentale, la France est, avec une densité démographique de 104 hab./km², peu dense¹². Les densités moyennes des populations allemande (227 hab./km²), anglaise (266 hab./km²), belge (370 hab./km²) ou néerlandaise (500 hab./km²) sont largement supérieures. La situation française est comparable à celle du Danemark (132 hab./km²) ou de l'Autriche (104 hab./km²), avec toutefois une superficie bien supérieure pour la France.

Mais le territoire français est peuplé de manière très hétérogène. Les plus fortes densités démographiques se trouvent en région parisienne et au cœur des grandes agglomérations, dans les régions du Nord et du Nord-Est (sillon lorrain, Alsace) à proximité de la dorsale européenne ainsi que sur les littoraux et dans les vallées fluviales comme celle de la Seine, de la Loire ou du Rhône.

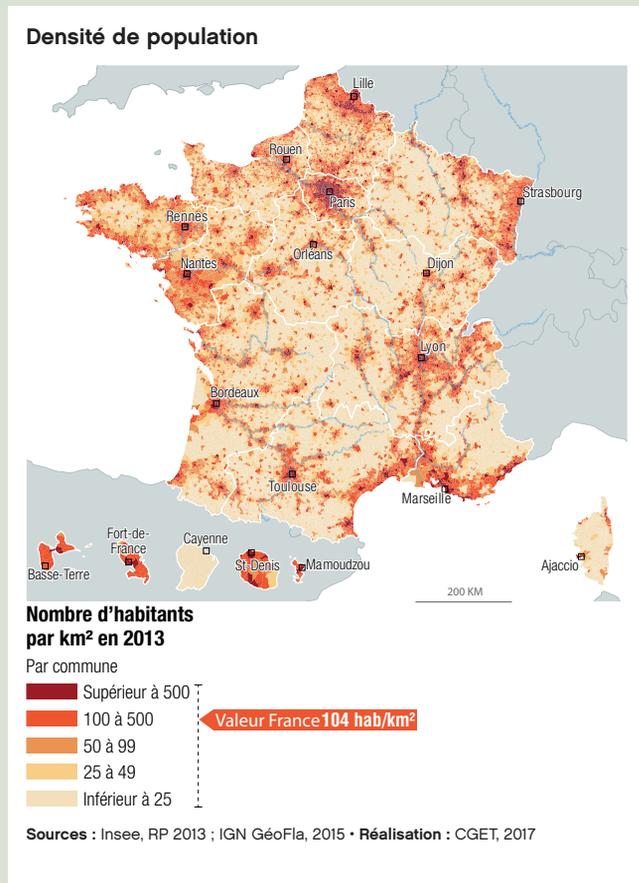
Les dynamiques de croissance démographique ont mécaniquement engendré une légère augmentation

de la densité de population à l'échelle nationale. Celle-ci est passée de 95 hab./km² en 1999 à 104 hab./km² en 2013. Les territoires les plus impactés sont ceux qui ont connu les plus forts taux de croissance, à savoir les agglomérations structurées autour de l'arc Rennes-Nantes-Bordeaux-Toulouse-Montpellier-Marseille-Lyon.

Une quinzaine d'agglomérations ont connu des mouvements de périurbanisation importants et une augmentation très prononcée des densités au sein de leurs couronnes.

Les densités moyennes des couronnes de Rennes, Vannes,

Saint-Nazaire, Nantes, Perpignan, Narbonne, Montpellier, Nîmes, Toulon, Annecy ou encore de Genève-Annemasse ont ainsi progressé de plus de 25 % depuis 1999 et dépassent aujourd'hui la densité moyenne nationale (104 hab./km²). Les couronnes des agglomérations de Toulouse, Bordeaux ou encore de La Rochelle sont également affectées par ce mouvement, même si leurs densités moyennes demeurent encore inférieures à la moyenne nationale.

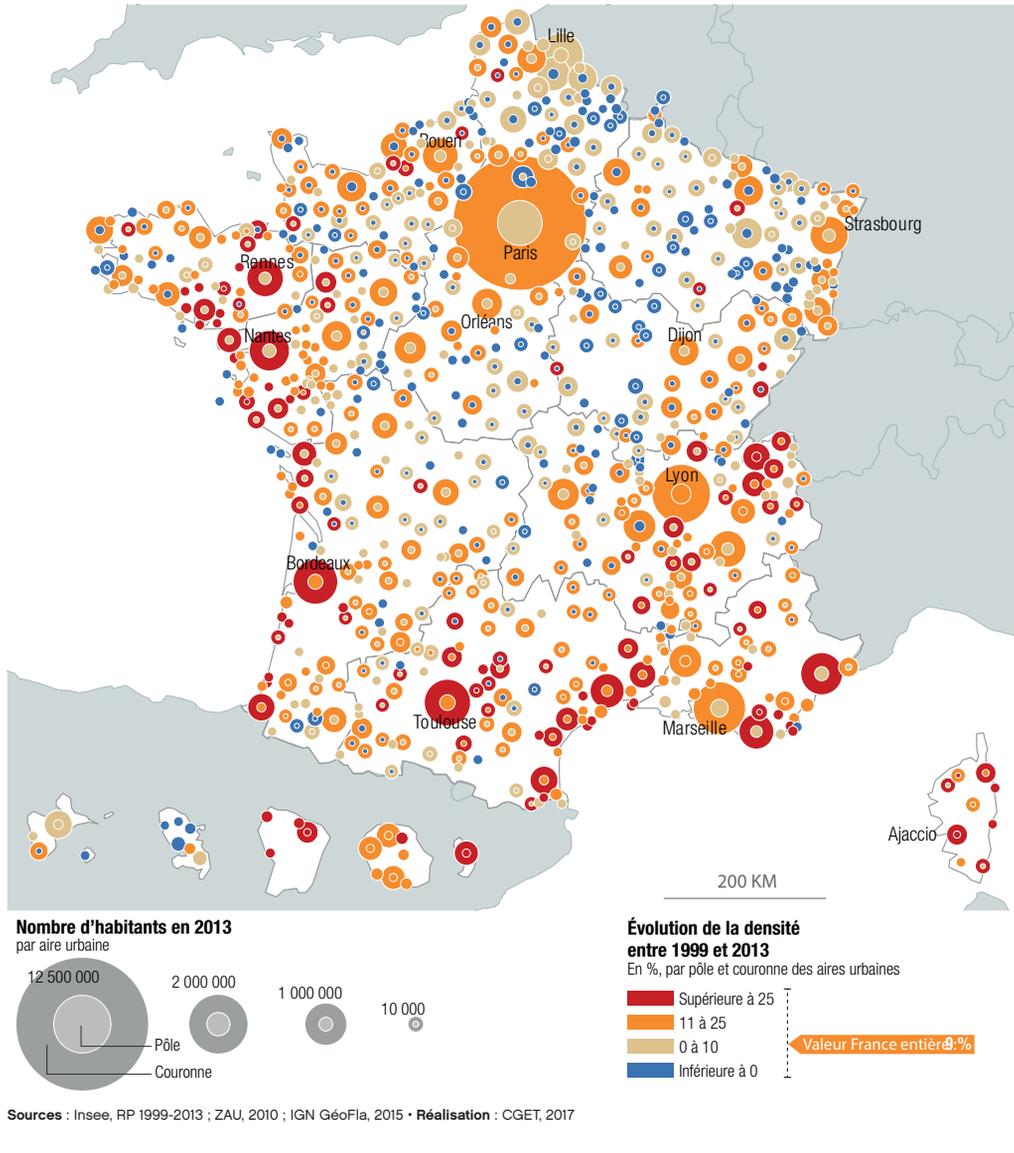


Note

12. Source : Eurostat, 2014.

Zoom

Une forte augmentation de la densité dans les couronnes des agglomérations les plus dynamiques Évolution de la densité de population au sein des aires urbaines



De manière plus générale, on distingue les traits majeurs suivants :

- les espaces périurbains des grandes aires urbaines (couronnes + communes multipolarisées) ont connu une augmentation importante de leur densité de population (+18 %), passant de 63 hab./km² en 1999 à 74 hab./km² en 2013.

Malgré cette progression très marquée, les densités dans les espaces périurbains (74 hab./km²) et en particulier dans les couronnes des grands pôles urbains (76 hab./km²) sont en rupture très nette avec les niveaux de densité observés dans les grands pôles urbains (834 hab./km²). La différence entre pôles et couronnes reste donc très affirmée ;



Zoom

- les pôles demeurent, malgré une dynamique de progression moins affirmée, les principaux lieux de la croissance et leurs densités progressent ;
- les espaces les plus ruraux et les communes dites « isolées hors influence des pôles » connaissent quant à eux des dynamiques de croissance

beaucoup trop limitées pour influencer sur les niveaux de densité. Ceux-ci restent très faibles (15 hab./km²). La concentration des dynamiques de croissance de la population dans le périurbain et dans les grands pôles a donc pour conséquence de renforcer les écarts entre « espaces vides » et « espaces pleins ».

Catégorie du zonage 2010	Densité 2013	Densité 1999	Variation de la densité 1999-2013	
	hab. par km ²		en %	
Grands pôles urbains (1)	834	784	+50	+6 %
Couronnes des grands pôles urbains (2)	76	64	+12	+19 %
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines (3)	66	57	+9	+16 %
Espace périurbain des grandes aires urbaines (2+3)	74	63	+11	+18 %
Espace des grandes aires urbaines (1+2+3)	209	191	+18	+10 %
Autres aires urbaines (petites et moyennes)	66	64	+3	+4 %
Autres communes multipolarisées	33	30	+4	+12 %
Communes isolées hors influence des pôles	15	15	+1	+4 %
FRANCE	104	95	+9	+9 %

SOURCE : INSEE, RP 2013

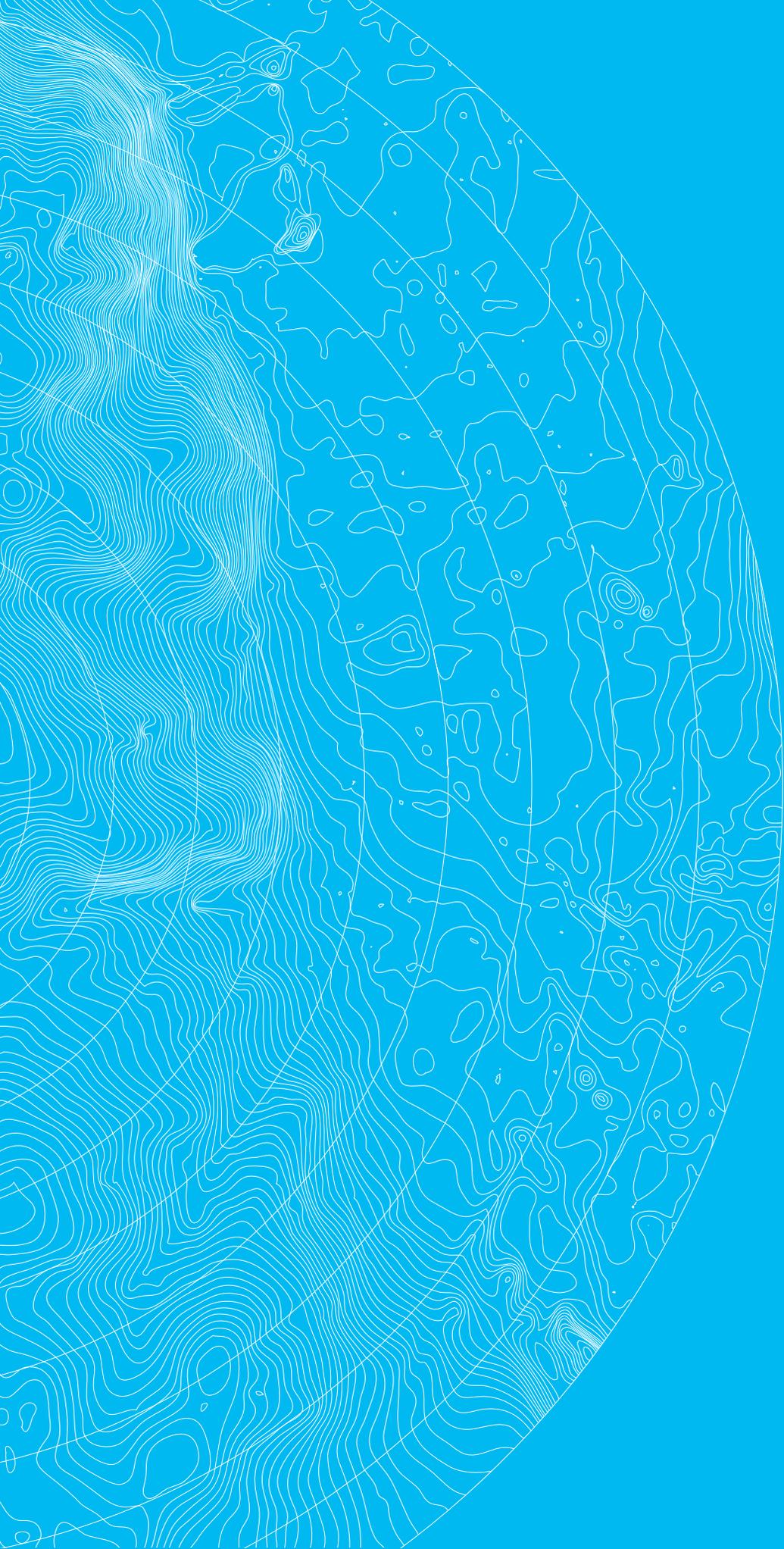
BIBLIOGRAPHIE

Insee (2016), « Fiche Population - Démographie », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références ».

Eurostat (2016), « Annuaire régional »

Bellamy V., Beaumel C. (2016), « Bilan démographique 2015 », *Insee Première*, n° 1581.

Léon O. (2010), « La population des régions en 2040 - Les écarts de croissance démographique pourraient se resserrer », *Insee Première*, n° 1326.



2

Le vieillissement de la population et ses enjeux

Phénomène mondial, le vieillissement des populations touche aussi bien des pays développés comme le Japon que des pays émergents comme la Chine. En Europe, il a d'abord concerné les pays du Nord avant de s'étendre à ceux du Sud. Cette augmentation de la part de personnes âgées dans la population européenne (13,7 % des personnes avaient 65 ans et plus en 1990, 19,2 % en 2016 dans l'UE 28) est la dernière conséquence de la transition démographique, qui se traduit par la baisse de la fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie.

La population française vieillit elle aussi, mais à un rythme légèrement moins rapide. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus y est passée de 13,9 % en 1990 à 18,8 % en 2016. Ce vieillissement affecte toutefois différemment les territoires français. Les territoires peu denses accueillent une forte proportion de populations âgées mais ne vieilliront plus ; l'enjeu principal y sera le problème de l'isolement. Le périurbain des années 1970 est jeune et va connaître au moins ponctuellement un vieillissement marqué. Un des enjeux majeurs y sera l'accessibilité aux services. Enfin, le littoral méditerranéen cumule les trois facteurs à considérer : une population déjà vieille, une population qui va continuer à vieillir et, du fait d'un territoire attractif, une forte augmentation du nombre de personnes âgées. L'enjeu sera alors d'adapter les capacités des structures de prise en charge de la perte d'autonomie pour qu'elles accompagnent cette importante augmentation.

42 Dans une Europe de plus en plus âgée, la France limite son vieillissement

47 En France, des territoires inégaux face au vieillissement

54 La prise en charge des personnes âgées, un enjeu pour l'avenir

Dans une Europe de plus en plus âgée, la France limite son vieillissement

Une population plus âgée dans les pays du sud de l'Europe et en Allemagne

Le vieillissement, phénomène mondial, est installé en Europe depuis longtemps et fait de la population de notre continent l'une des plus âgées de la planète. En 2016, plus de 19,2 % des Européens (UE28) étaient âgés de 65 ans ou plus.

Tous les pays n'y sont pas confrontés de la même manière. La part des 65 ans ou plus est ainsi particulièrement élevée dans certains pays du Sud comme l'Italie (22 %), la Grèce (21,3 %) et le Portugal (20,7 %) mais aussi en Allemagne (21,1 %). Dans ces pays, le vieillissement soulève d'importants enjeux économiques (renouvellement de la main-d'œuvre) ou sociaux (augmentation de la part de la population dépendante).

À l'inverse, certains pays se distinguent par leur relative jeunesse. C'est le cas, en premier lieu, de l'Irlande, qui compte seulement 13,2 % de personnes âgées. La plupart des pays d'Europe de l'Est, mis à part la Bulgarie et la Croatie, sont également dans cette situation : ainsi, en Slovaquie, en Pologne et en Roumanie, la part des personnes de 65 ans ou plus est respectivement de 14,4 %, 16 % et 17,4 %.

Enfin, les pays scandinaves et baltes ainsi que la France (18,8 %) ont un profil proche de la moyenne européenne.

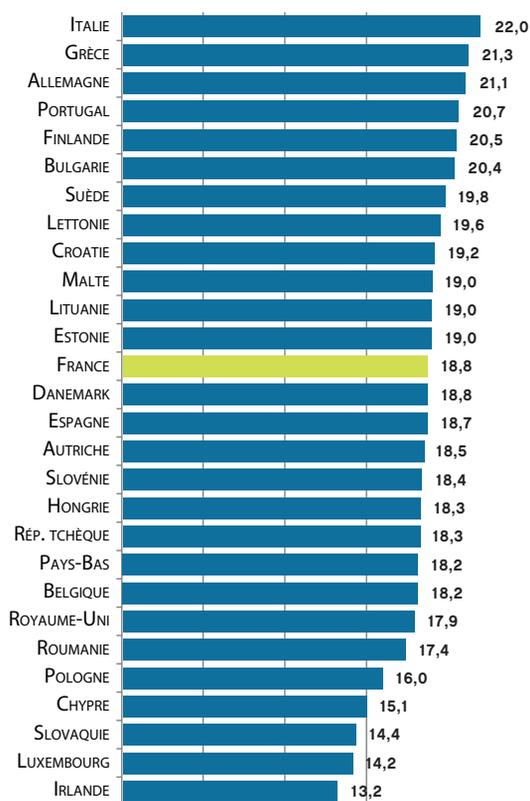
Les Français se classent ainsi au 14^e rang (sur 28) des populations européennes les plus âgées. Les enjeux liés au vieillissement se posent donc très différemment selon les pays européens et apparaissent en France relativement moins prégnants que chez certains de nos voisins.

Depuis les années 1990, une géographie européenne du vieillissement qui se recompose

Un vieillissement à l'origine plus marqué en Europe du nord

Cette hiérarchie entre pays européens a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Au début des années 1990, la part des personnes âgées était de 13,7 % dans les 28 pays de l'Union européenne

Part des 65 ans et plus en 2016



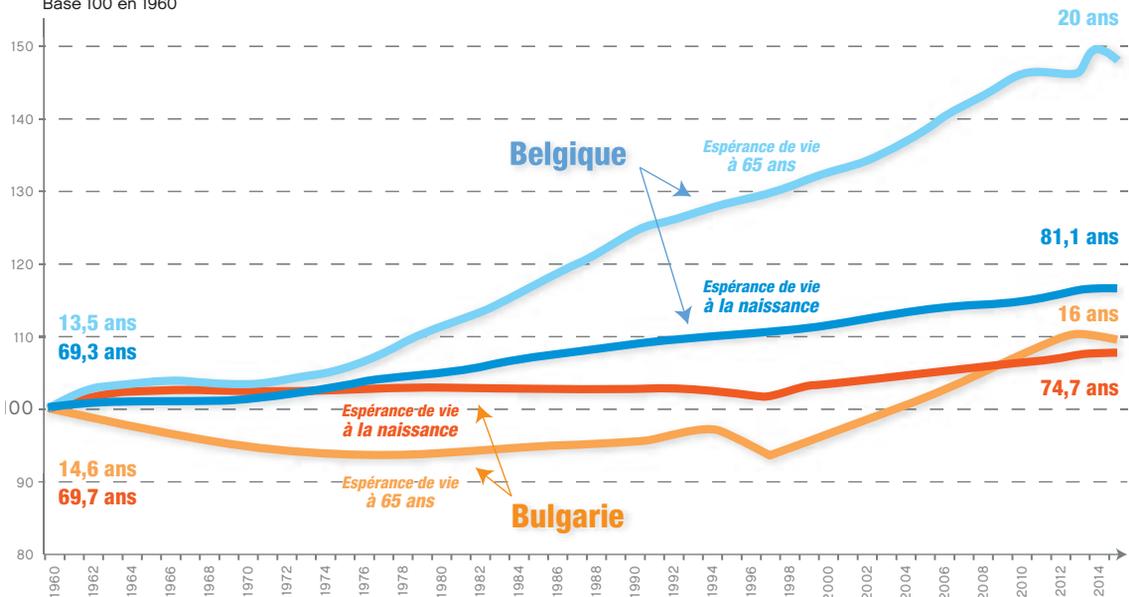
Sources : Eurostat Réalisation : CGET 2017

actuelle, soit 5,5 points de moins qu'en 2016. Les contrastes étaient alors plus marqués d'un pays à l'autre, et la hiérarchie entre les pays différente.

Les pays du nord de l'Europe (Suède, Danemark, Royaume-Uni) avaient à cette date la population la plus âgée (respectivement 17,8 %, 15,8 % et 15,7 %). En Allemagne, en Autriche, en Belgique et en Italie, la part de personnes âgées, autour de 15 %, était légèrement supérieure à la moyenne européenne. Quant aux pays d'Europe de l'Est, ils ne comptaient bien souvent qu'une personne sur dix âgée de 65 ans ou plus.

Forte évolution de l'espérance de vie après 65 ans, surtout dans les pays de l'Ouest

Évolution comparée dans deux pays de l'Union Européenne
Base 100 en 1960



Sources : Eurostat, 2015 Réalisation : CGET 2017

Un vieillissement qui touche davantage les pays les plus jeunes et qui se déplace vers l'Europe du Sud

Entre 1990 et 2016, le vieillissement de la population a touché plus fortement les pays les plus jeunes en début de période.

Les pays de l'Est ont ainsi vu leur part de personnes âgées s'accroître de 7 à 8 points de pourcentage. Malgré cela, ces pays restent parmi les plus jeunes, au sein d'un continent qui a beaucoup vieilli.

Les pays les plus âgés en 1990 ont eu une évolution plus mesurée. La part des personnes de 65 ans et plus n'a ainsi progressé que de 2 points en Suède et au Royaume-Uni et ces pays, qui étaient les deux plus vieux des 28 en 1990, se retrouvent respectivement aux 7^e et 22^e rangs en 2016. Il en est de même pour le Danemark et l'Autriche qui sont passés des 3^e et 4^e places aux 13^e et 16^e rangs.

À l'inverse, les pays du sud de l'Europe (Italie, Grèce et Portugal) sont désormais les plus vieux d'Europe, alors qu'ils n'étaient respectivement que 7^e, 9^e et 14^e en 1990.

Moins de naissances et moins de décès, les deux causes du vieillissement

Le vieillissement de la population est le reflet de l'histoire démographique de chaque pays. Il découle principalement de deux causes : d'une part, l'allongement de la durée de vie, qui augmente le nombre des personnes âgées, et, d'autre part, la faible nata-

lité dans la période récente, qui a fait diminuer la part des jeunes. Ces deux causes se cumulent souvent dans les pays européens mais leur évolution dans le temps diffère selon les pays.

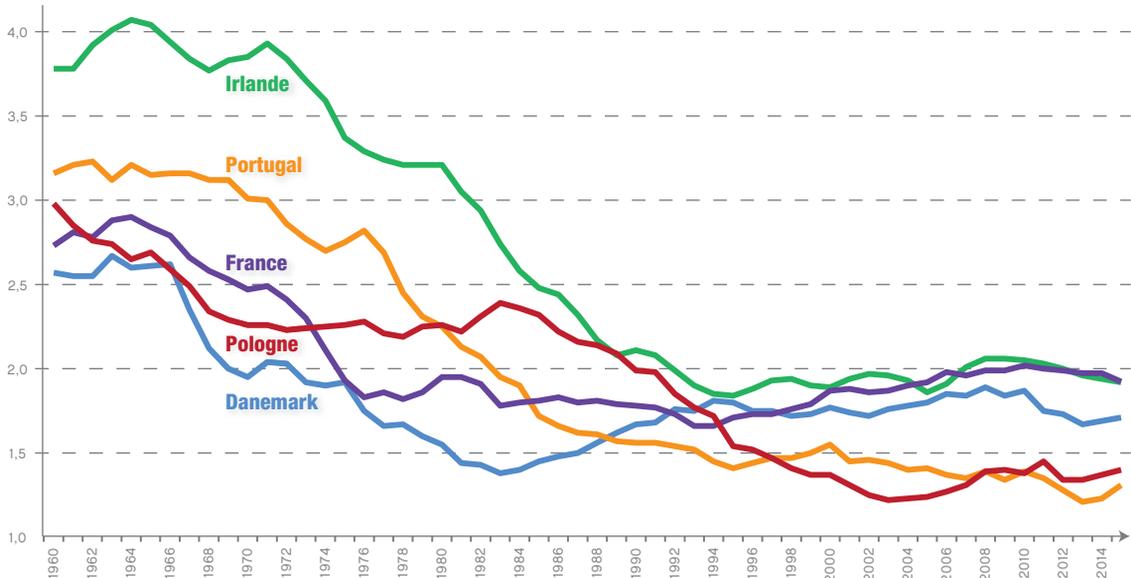
D'autres causes plus ponctuelles comme les migrations internationales peuvent également jouer un rôle, en atténuant ou en renforçant le vieillissement des populations. Cependant, sauf exception (cas de l'Irlande), ces migrations influent assez peu sur le profil démographique des pays concernés.

L'allongement de la durée de la vie a été général dans l'Europe à 28 au cours des dernières décennies. L'espérance de vie a en effet beaucoup progressé depuis le début du XIX^e siècle, en particulier en Europe de l'Ouest. C'est surtout la baisse de la mortalité aux premiers âges de la vie qui a permis cette amélioration jusqu'en 1960. Depuis, cette augmentation a surtout découlé des progrès de la médecine appliqués aux plus âgés, ce qui explique leur plus grand nombre. La situation des pays de l'ouest de l'Europe est assez homogène : en 2015, l'espérance de vie à 65 ans (hommes et femmes confondus) était comprise entre 19,5 ans en Allemagne et 21,6 ans en France.

L'Europe de l'Est est, quant à elle, longtemps restée en retard sur ce mouvement d'allongement de la durée de vie.

Les pays du Sud et de l'Est de l'Europe ont une fécondité très faible

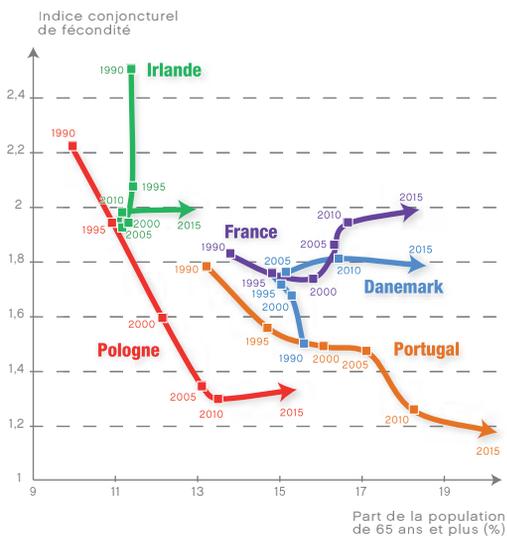
Évolution de l'indice conjoncturel de fécondité de 1960 à 2015



Sources : Eurostat, 2015 Réalisation: CGET 2017

Un vieillissement de la population lié en grande partie à une baisse de la fécondité

Évolution de la part de la population de 65 ans et plus, et de l'indice conjoncturel de fécondité entre 1990 et 2015



POUR MIEUX COMPRENDRE

Pour mieux comprendre : Ce graphique montre l'évolution de cinq pays représentatifs des différentes régions de l'Europe suivant leur indice conjoncturel de fécondité¹, et la part des personnes de 65 ans et plus dans leur population. On peut ainsi suivre, par cycles de 5 ans, le lien entre ces deux facteurs dans ces pays.

Sources : Eurostat, 2015 Réalisation: CGET 2017

Jusqu'au milieu des années 1990, il n'y a pas eu de gain d'espérance de vie après 65 ans. La situation s'est ensuite améliorée, sans rattraper celle des pays de l'Ouest. En 2015, l'espérance de vie à 65 ans y est comprise entre 16 ans (Bulgarie) et 18,6 ans (Estonie). La convergence est à l'œuvre : entre 2005 et 2015, l'augmentation de l'espérance de vie à 65 ans dans les pays d'Europe de l'Est est du même ordre de grandeur que dans les autres pays européens : entre 1 et 2,5 ans.

Parallèlement à l'allongement de la durée de vie, la baisse de la natalité à l'échelle de l'Union européenne a réduit le nombre de jeunes, ce qui a donc entraîné une augmentation de la part des autres âges dans la population. C'est une déformation par le bas de la pyramide des âges. À partir des années 1960, tous les pays ont connu successivement une baisse de la fécondité, liée en grande partie au recul de l'âge moyen de la première grossesse. Derrière cette tendance de fond, plusieurs groupes de pays se distinguent au sein de l'Union européenne.

Note

1. L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

- À l'instar de celle du **Portugal**, la fécondité des pays du **sud de l'Europe** (Italie, Espagne, Chypre, Grèce et Malte) a baissé assez tardivement. Elle n'a franchi le seuil de 2 enfants par femme qu'au début des années 1980, et s'est ensuite stabilisée à un niveau très faible, aux alentours de 1,2 à 1,4. La part des moins de 15 ans, qui était souvent importante dans ces pays, a donc fortement baissé. Au Portugal par exemple, elle est passée de 20,8 % de la population en 1990 à 14,1 % en 2016. La part des personnes âgées a suivi le chemin inverse. Ces pays, qui étaient moins vieux que les pays du nord et du centre de l'Europe en 1990, font désormais face à un vieillissement accéléré et se retrouvent parmi les plus vieux d'Europe.
- Les pays d'**Europe centrale et de l'Est**, comme la **Pologne**, s'acheminent également vers cette situation avec quinze ans de retard mais en conservant une certaine différence due à la relative faiblesse de l'espérance de vie. En effet, ces pays qui affichaient une fécondité favorable jusqu'au début des années 1990 ont vu leur taux de natalité chuter depuis à des niveaux équivalents à ceux des pays d'Europe du Sud. La part des jeunes de moins de 15 ans a ainsi vivement reculé. En Pologne, elle est passée de 25,3 % à 15 % de la population entre 1990 et 2016. Dans le même temps, l'espérance de vie à 65 ans y reste faible, à 15,4 ans contre 17,9 ans dans l'Union européenne. Ainsi la part des personnes de 65 ans et plus augmente donc fortement mais reste pour l'instant à un niveau plutôt en retrait des autres pays de l'UE.
- Les pays d'**Europe du Nord**, comme le **Danemark**, ont été les premiers pays, au début des années 1970, à avoir un indicateur conjoncturel de fécondité inférieur à 2. Faible jusqu'au milieu des années 1980, celui-ci est ensuite remonté grâce à la mise en place de politiques familiales, et il s'approche désormais du seuil de renouvellement des générations, le dépassant même parfois (Suède). Ces pays présentent donc entre 1990 et 2015 des taux de fécondité faible mais en hausse tendancielle. La part des moins de 15 ans y a même augmenté jusqu'en 2004, et on a assisté à un rajeunissement de la population. Depuis lors, le taux de fécondité est stable, et la part des moins de 15 ans en faible baisse : la population vieillit donc au rythme de l'allongement de la vie.
- **L'Irlande** présente un profil particulier. Elle a longtemps gardé une natalité très favorable, avec un indicateur de fécondité qui n'est passé sous les

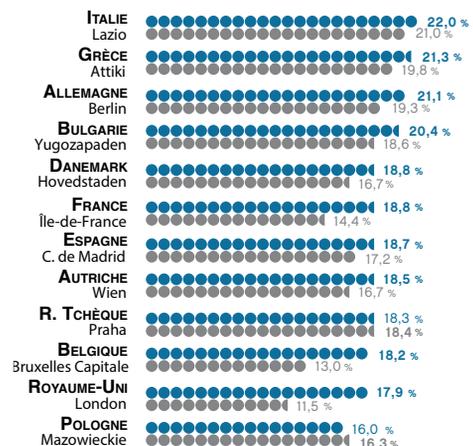
Zoom

AU SEIN DE CHAQUE PAYS, DES CONTRASTES EN BAISSÉ ET DES RÉGIONS CAPITALES PLUS JEUNES

Depuis les années 1990, les contrastes de vieillesse entre les différentes régions de chaque pays ont également eu tendance à s'estomper, du fait d'un vieillissement plus prononcé des régions les plus jeunes, mais également d'autres mécanismes tels que les migrations internes. L'Allemagne a connu une évolution particulière : les lands de l'Est, ceux de l'ex-RDA, étaient les plus jeunes en 1990 ; ils sont maintenant les plus vieux. En effet, ces régions sont passées rapidement d'un profil démographique d'Europe de l'Est (natalité favorable, faible espérance de vie) à une situation similaire au reste de l'Allemagne. Elles doivent de surcroît faire face à une forte émigration de leurs jeunes vers les autres régions allemandes.

Par ailleurs, les régions capitales ont toujours un profil plus jeune que le reste de chaque pays. Deux pays font toutefois exception à ce constat : la République tchèque et la Pologne, où la part de personnes de 65 ans ou plus est à peu près équivalente aux moyennes nationales dans les régions capitales, celles-ci ayant moins vieilli que le reste de leur pays.

Part des 65 ans et plus dans la population des pays et de leur région capitale



Sources : Eurostat, 2015 Réalisation : CGET 2017

3 enfants en moyenne par femme qu'en 1982, et s'est stabilisé depuis 1990 aux alentours de 2. La part des moins de 15 ans dans la population a fléchi jusqu'en 2000 mais se maintient depuis à un niveau assez élevé pour l'Europe. Par ailleurs l'immigration dans ce pays a été importante : en 2011, près d'un quart des 25-44 ans n'avaient pas la nationalité irlandaise. Ces deux raisons expliquent la stabilité, entre 1990 et 2010, de la part des 65 ans et plus, à un niveau assez faible pour un pays développé. Depuis lors, le taux d'immigration net est très faible ; la population bénéficie donc moins d'un afflux de jeunes actifs ; et la part des personnes âgées augmente.

- De son côté, la **France** a l'espérance de vie à 65 ans la plus élevée d'Europe (21,6 ans). Mais son vieillissement est limité par une fécondité assez favorable.

À l'horizon 2050, un vieillissement et des contrastes entre pays européens qui devraient continuer de s'accroître

Selon les projections de population calculées par Eurostat, le vieillissement devrait se poursuivre en Europe : la part des personnes de 65 ans et plus serait de 28,5 % en 2050, suivant le scénario central², soit une augmentation de près de 10 points de pourcentage.

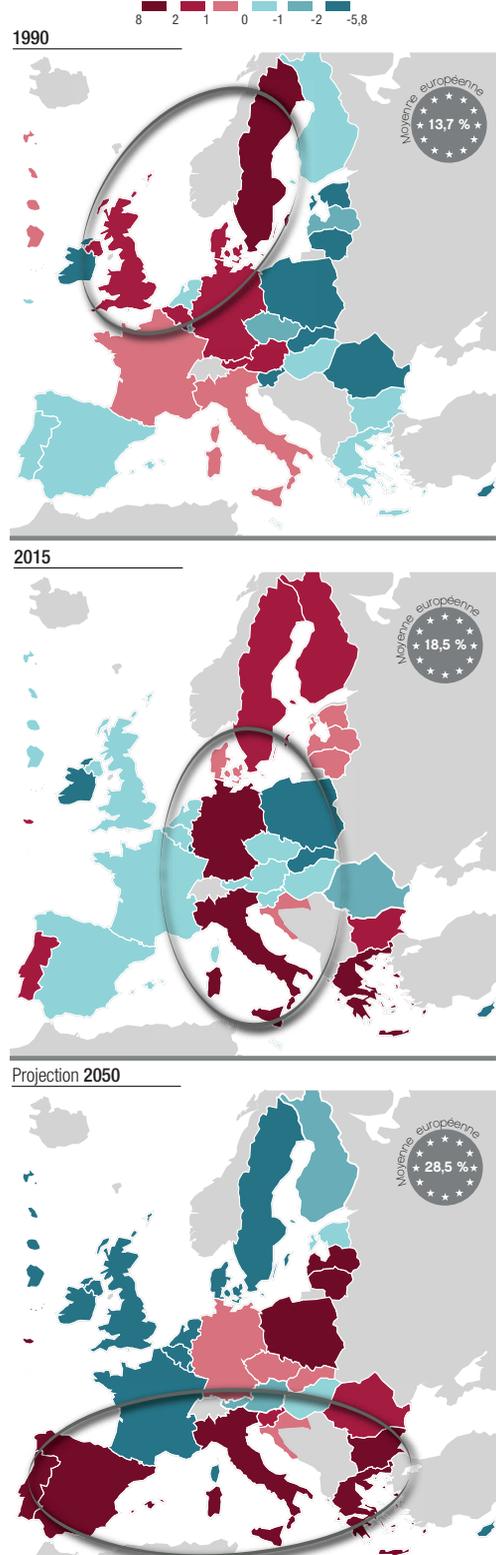
Dans ce scénario, les pays du Sud feraient face à un fort vieillissement, malgré une situation déjà défavorable en 2015. Au Portugal, en Espagne, en Italie et en Grèce, plus du tiers de la population aurait 65 ans et plus, soit une augmentation de près de 11 points de pourcentage par rapport à 2015. Ce vieillissement prononcé serait lié à une fécondité qui se maintiendrait à un niveau très faible, entraînant une baisse de la population par absence de renouvellement des jeunes générations.

Note

2. Eurostat a publié en février 2017 des prévisions portant sur la période 2015-2081 pour tous les pays européens avec une méthodologie harmonisée. Le scénario central prévoit une faible remontée des indicateurs conjoncturels de fécondité, 1,74 en moyenne en Europe pour 2050, une convergence en Europe de l'espérance de vie à un haut niveau, 82,8 ans pour les hommes et 87,6 pour les femmes, et à une stabilité des migrations. Voir : ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/fr/proj_esms.htm

Un vieillissement accentué dans le sud et l'est de l'Europe

Écart à la moyenne européenne de la part de la population de 65 ans et plus en 1990, 2015 et projections en 2050



Dans les pays de l'Est aussi, la part des personnes âgées augmenterait fortement (près de 14 points par rapport à 2015), sans toutefois atteindre les niveaux des pays du Sud. Entre 27,8 % (Estonie) et 32,5 % (Bulgarie) de la population serait âgée de 65 ans et plus, et l'espérance de vie, en augmentation, convergerait vers celle des pays d'Europe occidentale. Les prévisions tablent sur une augmentation de la fécondité du fait de l'arrêt de l'augmentation de l'âge de procréation, sans qu'elle n'atteigne pour autant le seuil de renouvellement : la population de certains de ces pays aurait donc tendance à baisser.

Les pays de l'ouest et du centre de l'Europe tels que l'Allemagne ou l'Autriche ne seraient alors plus les plus vieux. En effet, le vieillissement y serait davantage limité : la part des personnes de 65 ans ou plus augmenterait de 8 points de pourcentage pour atteindre le taux de 26 % environ. Dans les pays du Nord, l'augmentation de la part de personnes âgées serait encore plus réduite : 6 points en Finlande ou au Danemark, et seulement 3 points en Suède, du fait d'une fécondité assez favorable avec près de 2 enfants par femme en moyenne.

En France, des territoires inégaux face au vieillissement

Une population proportionnellement plus âgée dans les espaces ruraux et sur les littoraux

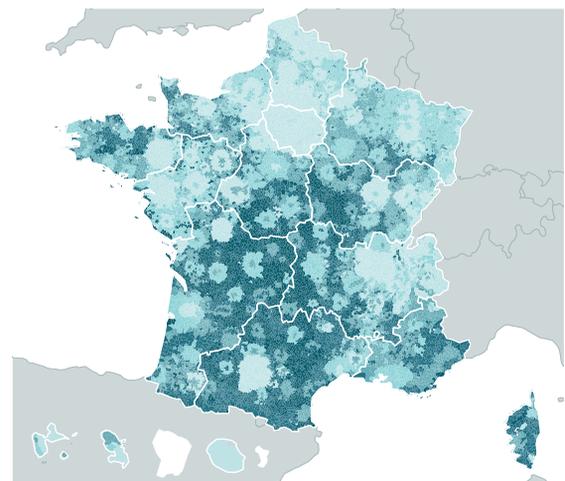
Comme les autres pays d'Europe, la France est, depuis longtemps déjà, confrontée à un phénomène de vieillissement, malgré une fécondité plutôt élevée. La part des personnes de 65 ans ou plus dans l'ensemble de la population a augmenté de 4 points de pourcentage depuis 1990, passant de 13,9 % à 17,9 % en 2013³. En effet, le nombre de personnes de 65 ans et plus a progressé de 1,9 % par an entre 2008 et 2013, quand la population totale augmentait de 0,5 % par an. Ce rythme de croissance de la population âgée est un peu supérieur à celui du début de la décennie 2000 (+1,2 % par an), du fait des classes creuses de la Seconde Guerre mondiale, et équivalent à celui des années 1990 (+1,8 % par an entre 1990 et 1999).

Toutefois, ce vieillissement ne revêt pas la même forme selon les territoires. S'il est particulièrement prononcé dans les espaces peu denses et sur certains littoraux, les causes en sont différentes : les premiers sont plutôt confrontés à un vieillissement de la population résidente associé à un exode des jeunes quand les derniers sont attractifs pour la population retraitée. Les migrations internes à la France jouent en effet un rôle clef dans le processus de vieillissement de certains territoires.

Note

3. Les données de cette partie proviennent du recensement de la population de l'Insee. Cette source, qui permet une analyse fine, n'était disponible que pour le millésime 2013 à la date de rédaction de cette fiche.

Une proportion de personnes âgées différenciée selon des types d'espaces



Part des personnes de 65 ans et plus

En %, par commune



Données non disponibles

Sources : Insee, RP 2013, IGN GéoFla, 2015
Réalisation : CGET, 2017

MÉTHODOLOGIE

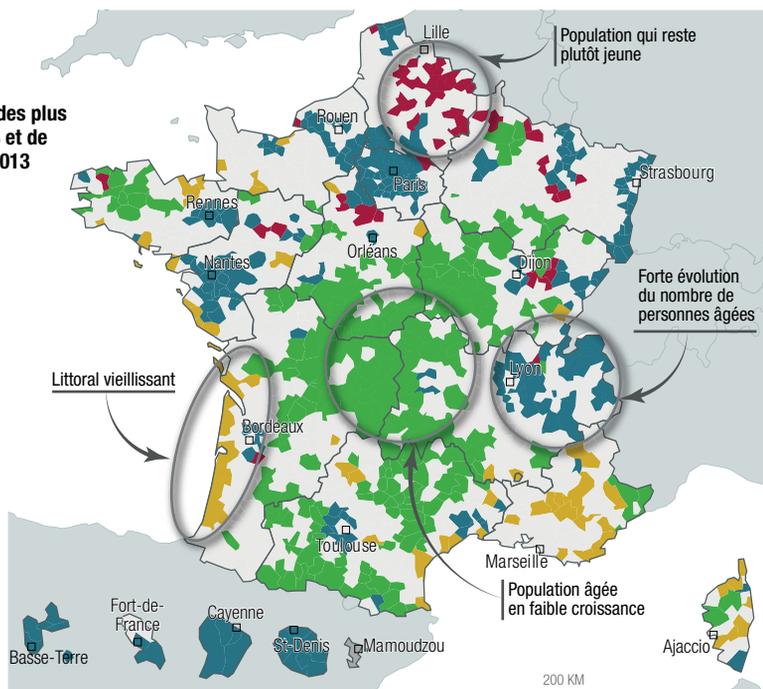
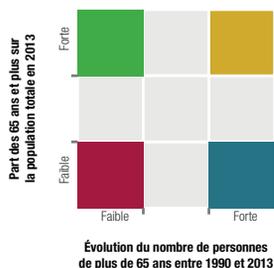
Vieillesse et gérontocroissance, deux mesures complémentaires

Le vieillissement est une notion relative liée à des effets démographiques affectant l'ensemble des classes d'âge : il met en évidence l'évolution du poids relatif des personnes âgées par rapport aux autres groupes. Un espace peut ainsi être vieillissant même sans augmentation du nombre de personnes âgées si les jeunes en partent. Il importe donc de bien différencier la notion de vieillissement de l'évolution du nombre de personnes âgées (appelée gérontocroissance), qui est une mesure absolue, utile pour pouvoir apprécier l'augmentation des besoins de cette population sur un territoire.

C'est dans les espaces ruraux, ici définis comme l'ensemble des communes isolées situées en dehors de l'influence des pôles urbains (catégorie du zonage en aires urbaines⁴), que la part des personnes de 65 ans et plus est la plus élevée (26 % en 2013). En évolution, c'est toutefois dans les pôles urbains de taille petite et moyenne⁵ que la part de personnes âgées a le plus augmenté au cours des dernières années (de 16,5 % en 1990 à 23,7 % en 2013 dans les pôles moyens). Il en est de même pour les communes littorales⁶ : la part de personnes âgées y a nettement crû entre 1990 et 2013, notamment en Paca, dans le Languedoc, et sur l'ensemble du littoral atlantique (25 % de 65 ans et plus dans les communes du littoral breton). Ainsi, ce ne sont donc pas toujours les espaces les plus « vieux » qui vieillissent le plus.

Géographie du vieillissement en France

Typologie des EPCI en fonction de la part des plus de 65 ans sur la population totale en 2013 et de l'évolution de leur nombre entre 1990 et 2013



POUR MIEUX COMPRENDRE

Cette typologie a été réalisée à partir du croisement de deux variables calculées dans chaque EPCI :

- ° un indicateur statique (la part de personnes âgées de 65 ans ou plus) ;
- ° un indicateur d'évolution (l'évolution du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus entre 1990 et 2013).

Afin de faire apparaître les situations les plus contrastées, seuls ont été retenus les tiers supérieurs et inférieurs des EPCI, pour chacun de ces deux indicateurs. Autrement dit, ont été retenus pour l'analyse les espaces qui présentent les parts de personnes âgées les plus élevées et les plus basses, ainsi que ceux où les augmentations du nombre de personnes âgées sont les plus fortes, ou au contraire les plus faibles. Les EPCI situés dans le tiers moyen pour l'un des indicateurs ou pour les deux sont considérés comme étant dans une situation moyenne (en gris sur la carte).

Sources : Insee, RP 1990-2013 – Traitements du bureau de l'Observation des territoires ; IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

Une population qui reste jeune dans le Nord, un vieillissement qui s'accélère sur les littoraux

Pour comprendre les différentes situations territoriales, il importe de compléter la lecture de la part de personnes âgées selon les différents espaces par des indicateurs d'évolution, c'est-à-dire par la croissance du nombre de personnes âgées. La combinaison de ces deux indicateurs permet en effet de voir si le phénomène de vieillissement se renforce dans certains espaces, ou bien si les dynamiques actuelles contribuent à une homogénéisation de la part de personnes âgées dans les territoires.

Parmi les espaces plutôt jeunes, c'est-à-dire affichant une part assez réduite de personnes de 65 ans et plus dans leur population, on distingue deux situations différentes.

Dans le Nord, la jeunesse de la population se maintient grâce à un double effet démographique

Dans certains espaces, la faible part de personnes de 65 ans et plus se combine avec une faible augmentation de leur nombre : la relative jeunesse de la population a donc tendance à se maintenir. Ces intercommunalités se situent en grande majorité dans les Hauts-de-France (autour de Lens, de Cambrai et dans l'Artois). Quelques EPCI situés dans d'autres régions, de façon éparse, appartiennent également à cette catégorie : au nord de la Beauce, à l'est de Dijon, autour de Toul et de Nancy, etc. Ces espaces sont marqués par deux caractéristiques démographiques :

- une part élevée de jeunes : 26,6 % de la population a moins de 20 ans, contre 24,6 % en moyenne nationale. Dans ces intercommunalités, le taux de natalité est aussi plus élevé (13,7 ‰ contre 12,7 ‰ en moyenne entre 2008 et 2013) ;
- un solde migratoire négatif (surtout dans les intercommunalités des Hauts-de-France) : le taux annuel de migration nette interne⁷ y est de -2,8 ‰. S'il est très fortement négatif pour les jeunes étudiants (-19,9 ‰), il est positif pour les jeunes actifs (3,7 ‰ pour les personnes de 25 à 34 ans), et toujours négatif pour les classes d'âges supérieures : très peu de personnes âgées déménagent vers ces espaces. Ainsi, le nombre de personnes de 65 ans et plus n'y a augmenté en moyenne que de 0,9 % par an entre 2008 et 2013, contre 1,9 % sur l'ensemble du territoire français.

La population âgée s'accroît fortement dans le périurbain « ancien », dans certaines métropoles et dans les espaces frontaliers de l'Est

D'autres espaces présentent une part également faible de personnes âgées. À la différence des espaces mentionnés ci-avant, la population des 65 ans et plus a tendance à y croître fortement. Parmi les espaces classés dans cette catégorie se trouvent certaines métropoles ou grandes villes (Paris, Nantes, Rennes, Montpellier, Orléans, etc.), et surtout les couronnes périurbaines des grandes agglomérations du pays (Île-de-France, régions lyonnaise et nantaise, etc.). Les espaces frontaliers d'Alsace, du Jura et du Genevois font aussi partie de cet ensemble. Dans cette catégorie d'espaces, le taux de natalité est souvent élevé (14,4 ‰) et la population relativement jeune (46,4 % de la population a moins de 35 ans en 2013 contre 42,7 % en France), sauf dans les régions Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes. Le solde migratoire est généralement positif (excepté pour Paris et une grande partie de sa proche banlieue), et cela notamment pour les jeunes : les 20-24 ans sont attirés par les villes universitaires, les jeunes ménages par les communes périurbaines. Toutefois, la population âgée y augmente aussi fortement (2,5 % de croissance annuelle moyenne des habitants de 65 ans et plus entre 2008 et 2013) : les jeunes ménages installés lors de la première vague de périurbanisation arrivent désormais au seuil de la vieillesse. Pourtant, les personnes âgées sont également nombreuses à quitter ces espaces (le taux annuel de migration nette est de -10,4 ‰ entre 55 et 60 ans) mais ce mouvement migratoire ne parvient pas à contrebalancer l'effet de génération : le nombre de personnes de 65 ans et plus augmente donc fortement.

Notes

- 4 et 5. Voir la définition du zonage en aires urbaines à la fin du document.
6. Hormis les communes littorales incluses dans une métropole comme Marseille ou Nice. Ces communes ont alors le profil moyen des métropoles, leur situation en littoral étant secondaire.
7. Le taux annuel de migration nette interne est le rapport entre le solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties) et la population moyenne d'une zone considérée. Ne sont pris en compte que les mouvements à l'intérieur de la France. Ici, il s'agit d'un taux annuel « dit 2013 », année médiane de la période 2011-2015 que couvre le RP 2013.

Les départements d'outre-mer font également partie de cette catégorie, mais s'ils connaissent pour certains une forte augmentation de leur population âgée, leur profil démographique est assez distinct des autres espaces (voir encadré).

Ainsi, les espaces caractérisés par la jeunesse de leur population suivent des dynamiques démographiques qui peuvent être très différentes. Il en va de même pour les espaces où la population âgée est proportionnellement importante : dans certains cas elle augmente peu, alors que dans d'autres le vieillissement a tendance à s'accroître.

« La population âgée s'accroît fortement dans le périurbain ancien, dans certaines métropoles (Paris, Nantes, Rennes, Montpellier, etc.) et dans les espaces frontaliers de l'Est. »

Les territoires les plus ruraux et les massifs montagneux ont une part stable de population âgée

Dans certaines intercommunalités, plus du quart de la population est âgé de 65 ans ou plus mais le nombre de personnes âgées augmente peu. C'est le cas des espaces peu denses situés dans le centre de la France, dans le centre de la Bretagne, en Champagne et dans les zones montagneuses du sud du pays. La plupart de ces territoires sont globalement en déclin démographique (la population y a diminué de 1,8 % entre 2008 et 2013), du fait d'un solde naturel négatif : on y compte en effet en moyenne 140 décès pour 100 naissances, ce nombre montant jusqu'à 222 en Creuse, par exemple. En revanche, les intercommunalités de ces territoires bénéficient d'un solde migratoire excédentaire, essentiellement pour les personnes âgées (55 à 64 ans), à la faveur, en particulier, d'un phénomène de « retour au pays ». En effet, 20 % des personnes de 60 à 64 ans qui changent de département pour emménager dans une de ces intercommunalités reviennent en fait dans leur département de naissance, contre 17 % dans l'ensemble du pays. Ces arrivées compensent tout juste le nombre de décès : aussi, le nombre de personnes âgées est pour l'heure stable.

La tranche d'âge la plus nombreuse dans ces espaces est actuellement celle des 60 à 64 ans (348 000 personnes), alors que les tranches d'âges suivantes ne sont pas aussi fournies (325 000 pour les 55-59 ans). Les générations à passer le cap des 65 ans seront donc de moins en moins nombreuses et les migrations n'arriveront probablement pas à contrebalancer cette diminution. On assistera alors à une décroissance de la population âgée dans ces territoires, dans un contexte de baisse générale de leur population : ce phénomène pourra alors entraîner une baisse de l'indice de vieillissement⁸, par décade plus rapide du nombre de personnes âgées que de jeunes de moins de 20 ans, si le taux de migrations de ces derniers ne continue pas de se détériorer.

Le vieillissement du littoral et de l'arrière-pays provençal s'accroît

À l'inverse des espaces précédents, où le vieillissement est relativement stabilisé, dans d'autres la part déjà élevée de population âgée (un quart de l'ensemble) se renforce encore fortement. Il s'agit principalement des intercommunalités situées sur les littoraux atlantique, languedocien et de la Côte d'Azur et aussi dans l'arrière-pays provençal. Dans ces espaces, le nombre des personnes de 65 ans et plus a augmenté de 2,7 % par an en moyenne entre 2008 et 2013. Le solde migratoire global est positif, principalement sous l'effet de l'arrivée de personnes à l'approche de la retraite : si le taux de migration nette annuel n'est que de 5,5 ‰ pour l'ensemble de la population, il est de 15 ‰ pour les 55-59 ans et même de 23,8 ‰ pour les 60-64 ans. Ainsi, 24 % des 60-64 ans ont emménagé dans ces territoires depuis moins de cinq ans, contre 14 % en France. Il ne s'agit cette fois que rarement de « retours au pays » (seuls 8 % des 60-64 ans qui s'installent dans ces intercommunalités, en provenance d'un autre département, reviennent dans leur département de naissance). Cet afflux de personnes âgées, couplé à un départ des jeunes (le taux annuel de migration nette des 20-25 ans est de -19,8 ‰ en 2013), dans un contexte de solde naturel équilibré, explique le fort vieillissement de ces territoires.

Note

8. L'indice de vieillissement est le rapport du nombre de 65 ans et plus sur les moins de 20 ans.

18%

PART DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS AU SEIN DE LA POPULATION FRANÇAISE

1,2% par an

PROGRESSION ANNUELLE DU NOMBRE DE PERSONNES DE 65 ET PLUS À L'ÉCHELLE NATIONALE ENTRE 2008 ET 2013 (0,5% par an pour la population française totale)

25% et plus

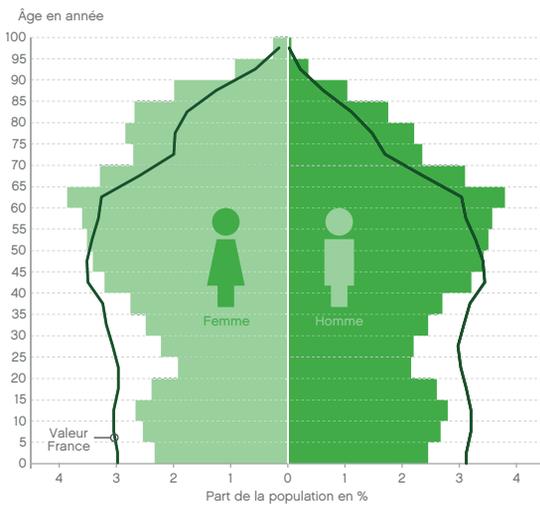
PART DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS DANS LES TERRITOIRES LES PLUS RURAUX ET LES MASSIFS MONTAGNEUX

+ 210 000

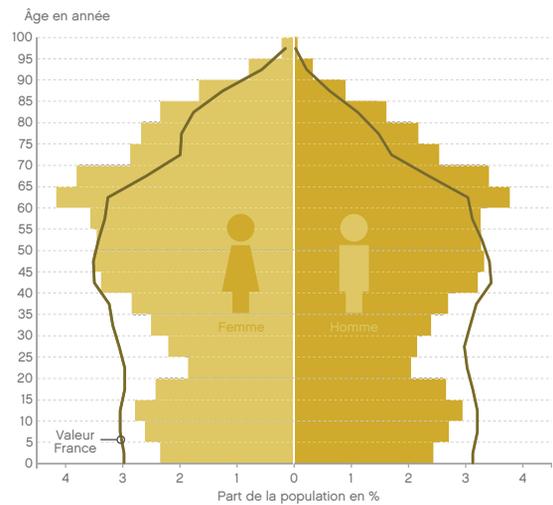
NOMBRE DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS QUE LA FRANCE A GAGNÉ CHAQUE ANNÉE ENTRE 2008 ET 2013

Les pyramides des âges des quatre types d'espaces

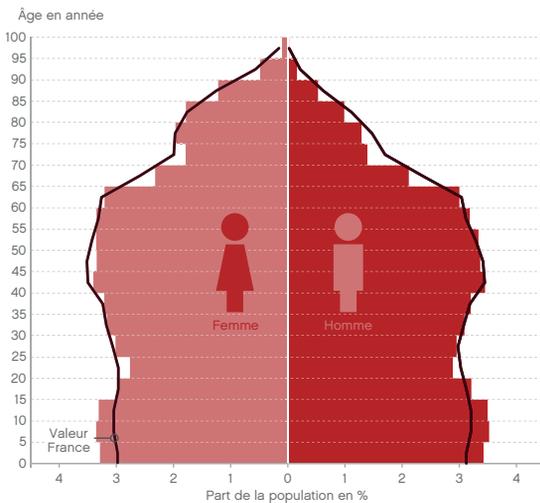
Les territoires ruraux et les massifs



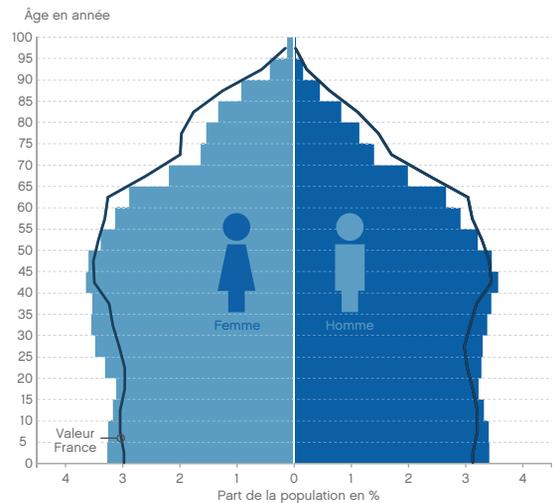
Le littoral et l'arrière-pays provençal



Le Nord de la France



Le périurbain et les métropoles



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les pyramides des âges présentent les profils particuliers des quatre classes de la typologie identifiées par leur couleur (voir carte 3). Le trait en noir représente la pyramide de la France.

Source : Insee, RP 2013 – Traitements du bureau de l'Observation des territoires • Réalisation : CGET, 2017

DE FORTS ENJEUX AUTOUR DU VIEILLISSEMENT DANS LES DOM : UNE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE TRÈS RAPIDE AUX ANTILLES ET UNE FORTE AUGMENTATION DE LA POPULATION EN GUYANE⁹

Les départements d'outre-mer présentent des profils particuliers, même si ceux de la Guadeloupe et de la Martinique se rapprochent maintenant de celui de la métropole. En 1990, la population de l'ensemble des Dom était globalement très jeune : seules 3,8 % des personnes étaient âgées de 65 ans et plus en Guyane, 5,5 % à La Réunion, 8,4 % à la Guadeloupe et 9,5 % à la Martinique contre 13,9 % en France métropolitaine. Mais la structure démographique de certains Dom a par la suite évolué rapidement : en 2013, la part de personnes âgées guadeloupéennes (15,3 %) et martiniquaises (17,0 %) ressemblait ainsi à celle de la métropole, alors qu'elle restait faible à la Réunion (9,5 %) et même très faible en Guyane (4,5 %).

Ces différences sont dues à l'évolution contrastée de la population dans ces quatre départements au cours des dernières années. Si la croissance du nombre de personnes âgées est désormais très importante dans tous les départements ultramarins (+5,3 % par an entre 2008 et 2013 en Guyane par exemple), elle se conjugue avec deux situations démographiques bien différenciées :

- à la Guadeloupe et à la Martinique, la population stagne du fait d'un taux de natalité relativement bas (équivalent à celui de la métropole et bien inférieur au taux de 6 enfants par femme des années 1970), et d'un déficit migratoire important au bénéfice de la métropole, surtout pour les jeunes. Le taux annuel de migration nette est par exemple de -39 ‰ par an à la Guadeloupe pour les 20-24 ans, essentiellement vers la métropole. Or les deux effets se cumulent : le recul de la fécondité réduit le nombre moyen d'enfants par femme, et l'émigration diminue le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants. En outre, le retour des jeunes partis en métropole se fait de plus en plus tardivement¹⁰, accentuant le processus de vieillissement ;

- en revanche, à La Réunion et surtout en Guyane, la population est encore en forte augmentation, sous l'effet d'un taux de natalité élevé et d'un solde migratoire vers la métropole négatif, mais limité (taux annuel de migration interne de jeunes de -16 ‰ en Guyane). Par ailleurs, la Guyane enregistre une arrivée massive d'immigrants venant de l'étranger : 7 personnes sur 10 nées en Guyane sont, à une ou deux générations près, des descendants d'immigrants. Mayotte présente un profil similaire par bien des aspects à celui de la Guyane.

Le vieillissement, un défi pour les politiques publiques

La forte augmentation du nombre de personnes âgées dans les Dom, couplée à un vieillissement particulièrement rapide dans les Antilles, est un défi pour les politiques publiques. Celles-ci doivent en effet répondre aux questions qui se posent en termes d'état de santé de ces populations, de leur prise en charge et de leurs conditions de vie. D'où des dépenses accrues, qui s'appuient de surcroît sur une « force contributive » réduite quand elle est couplée à un vieillissement de la population.

Un des principaux défis porte sur l'état de santé des personnes âgées des Dom qui, souvent pour des raisons de forte précarité sociale, se dégrade plus fréquemment et plus précocement que celui des seniors de métropole. La part des personnes se déclarant « en très mauvaise santé », ou « limitées dans leurs activités quotidiennes », s'élève à 40 % un peu avant 60 ans à La Réunion, alors qu'il faut attendre 75 ans pour connaître un tel chiffre en métropole. Même si le taux de dépendance¹¹ par âge restait stable d'ici à 2030, le nombre de personnes dépendantes devrait doubler aux Antilles.

	Part des personnes de 65 ans et plus		Rang du département		Évolution annuelle moyenne de la population des personnes de 65 ans et plus
	2013	2050	2013	2050	Entre 2013 et 2050
France	17,5	27,2	--	--	1,5
Guadeloupe	15,2	37,7	86	6	1,9
Martinique	16,9	42,3	74	1	1,6
Guyane	4,5	15,7	100	100	4,7
La Réunion	9,5	20,8	99	97	2,4
Mayotte	2,6	9,4	101	101	5,9

SOURCE : INSEE, PROJECTION DE LA POPULATION 2013-2050

Un deuxième enjeu important est lié à la précarité financière des retraités. Dans un contexte de chômage très élevé, de sous-emploi et de travail illégal répandu, un grand nombre de personnes arrivent à la retraite sans pouvoir bénéficier d'une pension suffisante. Plus de 20 % des retraités des Dom perçoivent l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, qui fait suite au dispositif du minimum vieillesse), contre seuls 4 % des retraités de métropole¹².

La précarité des personnes actuellement en âge de travailler laisse à penser que ces taux ne fléchiront pas rapidement dans les Dom.

Enfin, un autre défi tient à la prise en charge des personnes dépendantes. Traditionnellement, et faute de structures suffisantes, les personnes âgées sont fortement aidées par leur famille. Toutefois ces comportements évoluent : si la tradition de solidarité familiale se maintient à La Réunion, son intensité semble déjà nettement réduite aux Antilles. Ainsi, près de 40 % des Réunionnais de 65 ans déclarent recevoir une aide régulière de l'entourage familial, contre moins de 25 % des Antillais. D'autres mutations sociologiques à l'œuvre sont susceptibles d'avoir un impact important à l'avenir. La monoparentalité, par exemple, est particulièrement répandue dans ces départements (près d'un quart des ménages en moyenne pour les Antilles et la Guyane contre 9 % en métropole). Aussi peut-on s'interroger sur ce qu'il advient du parent qui n'a pas élevé l'enfant lorsqu'il atteint l'âge de la retraite ? De

même pour les retraités dont la famille est en métropole, quel soutien pourront-ils recevoir d'un entourage familial lointain ?

De plus, les projections de population à 2050 pour ces territoires laissent présager un très fort vieillissement dans les Antilles, et une augmentation très importante du nombre de personnes âgées notamment en Guyane et à Mayotte. La Martinique deviendrait ainsi le plus vieux département de France, la Guadeloupe le 6^e; la Guyane verrait quant à elle le nombre des personnes de 65 ans et plus multiplié par plus de 5, et même par plus de 8 à Mayotte : cela correspond à une augmentation annuelle moyenne du nombre de personnes âgées de respectivement 4,7 % et 5,9 %, jusqu'en 2050.

Notes

- Cet encadré utilise les données du recensement de la population 2013 et de l'enquête Migrations, Famille, Vieillesse réalisée par l'Ined et l'Insee en 2009-2010 et dont la direction scientifique était assurée par Claude-Valentin Marie, conseiller pour l'Outre-mer à la direction de l'Ined. Cette enquête analyse, sur un échantillon de 16 000 personnes, les évolutions de la vie familiale, les enjeux et conséquences des migrations et les effets du vieillissement sur les solidarités intergénérationnelles.
- Sur ce point, voir le rapport 2016 de l'Observatoire des territoires p. 142.
- Le taux de dépendance par âge est égal à la proportion de personnes dépendantes dans la population de l'âge considéré.
- Source Drees

La prise en charge des personnes âgées, un enjeu pour l'avenir

Les enjeux du vieillissement sont différents suivant les territoires mis en exergue par la typologie vue précédemment. Ils se posent avec une acuité particulière dans les zones de vive progression du nombre de personnes âgées.

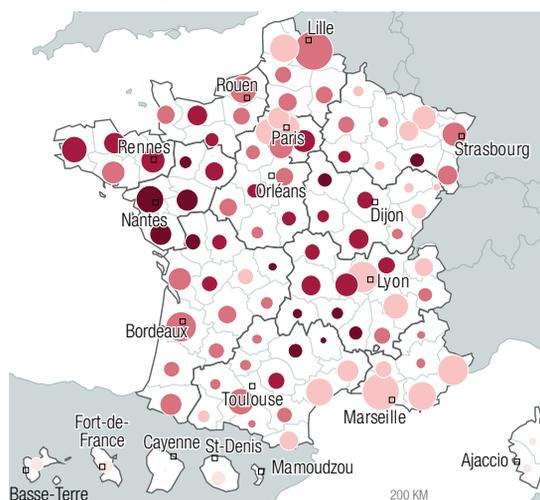
En métropole, les territoires les plus concernés sont ceux situés le long des littoraux océanique et méditerranéen qui présentent une augmentation vive du nombre de personnes âgées alors que leur proportion est déjà importante (territoires en jaune de la typologie). L'enjeu auquel ils doivent dès à présent répondre est celui de la prise en charge de la dépendance d'une population de plus en plus nombreuse. Cette prise en charge s'exerce soit par la solidarité familiale à travers l'aide de proches, soit par une solidarité collective financière (allocation personnalisée d'autonomie) ou par l'accueil dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

La solidarité familiale pourrait baisser du fait du faible nombre d'enfants par ménage et de leur éloignement notamment pour les personnes ayant migré dans ces territoires à l'approche de la retraite. Par ailleurs, ces territoires connaissent, comparativement aux autres, de faibles disponibilités en places dans ces établissements. Le taux de couverture, rapport du nombre de places disponibles dans un EHPAD à la population de 75 ans et plus, âge le plus concerné par ces structures, indique qu'ils font partie des territoires les moins pourvus, avec les frontières nord et est de la France.

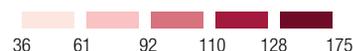
À l'opposé, de nombreux espaces du Massif central, notamment les départements de l'Aveyron, de la Lozère, de l'Ardèche, du Cantal et de la Haute-Loire, ont un bon taux de couverture. De plus, s'ils font souvent partie des territoires à forte proportion de personnes âgées, le nombre de ces dernières augmente peu voire diminue (territoires en vert de la typologie).

L'isolement des personnes âgées est l'un des enjeux majeurs de ces espaces. En 2013, la part des personnes de 65 ans et plus vivant seules est de 33,5 % en France. Les régions du Sud-Ouest, l'Alsace et la Corse comptent une proportion significativement faible de ces personnes sauf dans les grands centres urbains. Ainsi cette part s'élève à

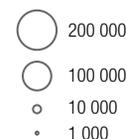
Une disponibilité importante des places dans les EHPAD dans le massif central et dans les Pays de la Loire



Taux de couverture des places d'EHPAD par département



Nombre de personnes âgées de 75 ans et plus

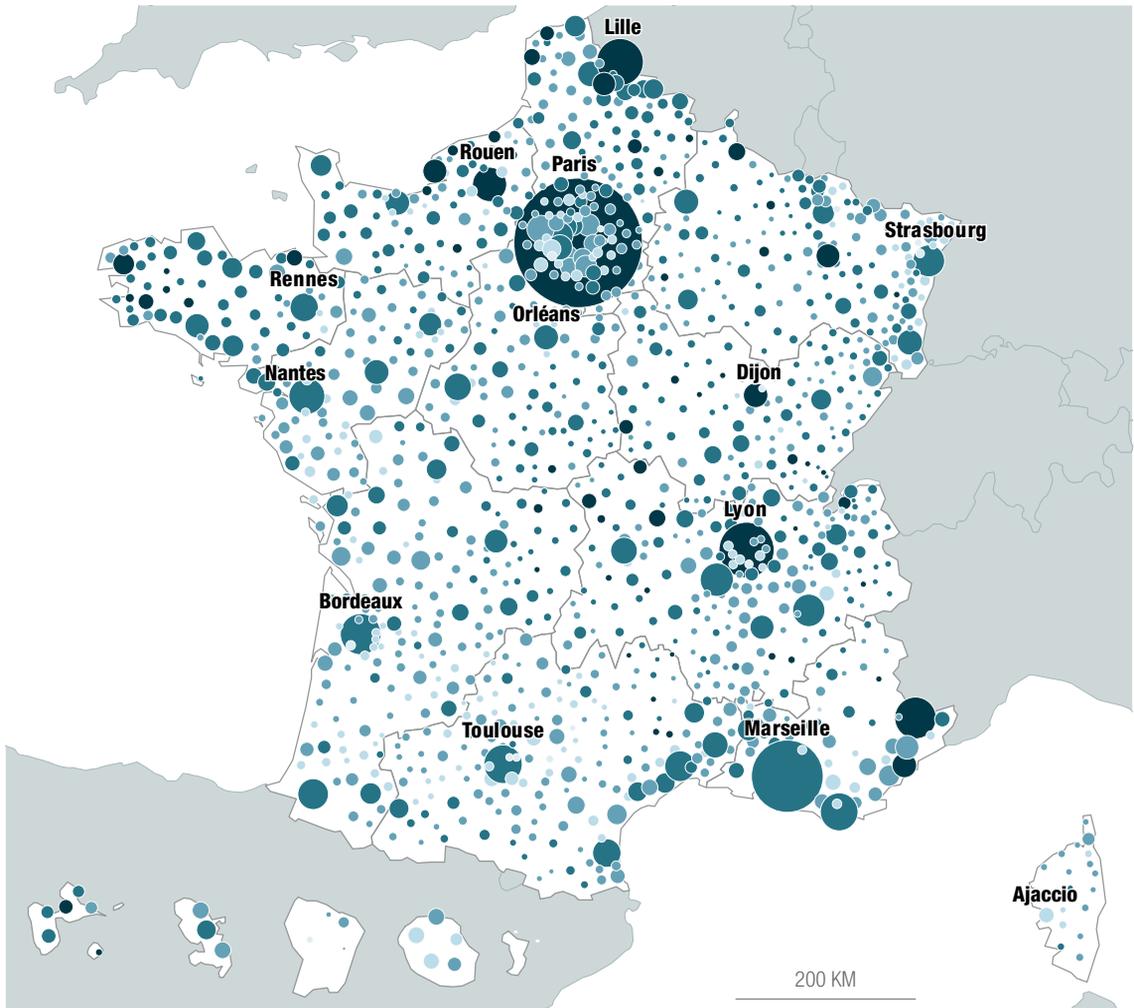


Sources : Insee, 2013 ; IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

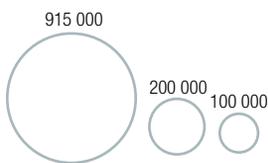
35 % dans la métropole de Toulouse contre 31 % pour le département de Haute-Garonne. Elle est, au contraire, plus élevée dans les territoires peu denses comme le Morvan, la Meuse, les Ardennes, le centre de la Bretagne, une partie du Massif central et les Pyrénées. La prise en charge des personnes âgées dépendantes par des structures spécialisées en nombre suffisant est donc également nécessaire dans ces territoires.

Dans les périphéries des grandes villes, incluses dans les territoires bleus de la typologie, les enjeux du vieillissement rapide, outre le nombre de place en EHPAD, seront liés à un urbanisme inadapté à une population âgée. Beaucoup de ces personnes sont propriétaires de leurs maisons et désirent continuer à y vivre. La densité de ce bâti est faible,

Plus de solitude dans les territoires peu denses de Bretagne, et dans le Massif central

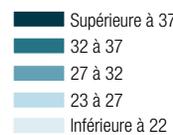


Nombre de personnes de 65 ans et plus vivant seules
par EPCI



Part des personnes de plus de 65 ans et plus
vivant seules

En %, par EPCI



Valeur France entière : 33,5 %

Sources : Insee, RP 2013 ; IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

les services sont donc souvent loin, il est nécessaire d'être motorisé pour y accéder. Lorsque ces personnes ne seront plus en capacité de conduire, elles risquent d'être confrontées à un certain isolement. Ces zones construites et aménagées pour des ménages avec enfants verront ainsi leur population diminuer et changer. Les réseaux de transport et les services disponibles devront donc être repensés.

BIBLIOGRAPHIE

- Avdeev, A., Eremenko, T., Festy, P., Gaymu, J., Le Bouteillec, N. & Springer, S.** (2011) Populations et tendances démographiques des pays européens 1980-2010. *Population*, vol. 66,(1), 9-133.
- Breton, D., Condon, S., Marie C.-V., Temporal, F.** (2009) Les départements d'Outre-Mer face aux défis du vieillissement démographique et des migrations, *Population & sociétés*, n° 460.
- Breton, D., Condon, S., Marie C.-V., Temporal, F.** (2012) Migrations, famille et vieillissement : défis et enjeux pour la Martinique, *Insee Antilles-Guyane*, n° 20.
- Broussy, L.** (2013) « La France et ses territoires face au défi du vieillissement : une obligation de solidarité », Mission interministérielle sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population, chapitre 5
- Brunel, M., Carrère, A.** (2017) Les personnes âgées dépendantes vivant à domicile en 2015. Premiers résultats de l'enquête CARE « ménages », *Études & résultats*, n° 1029, Drees, septembre.
- Dupâquier, J. et al.;** (2006) Le vieillissement de la population dans le monde. Rayonnement du CNRS. *Bulletin de l'Association des anciens et des amis du CNRS*, n° 42, p. 3-72
- Muller, M.** (2017) 728000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2015, *Études & résultats*, n° 1015, Drees, juillet.
- Muller, M.** (2017) L'accueil des personnes âgées en établissement : entre progression et diversification de l'offre, *Les Dossiers de la Drees*, n° 20, Drees, septembre.
- Pechholdová, M., Grigoriev, P., Meslé, F., et al.** (2017) Espérance de vie : les deux Allemagne ont-elles convergé depuis la réunification ? *Population & sociétés*, n° 544
- Pison, G.** (2009) Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu'au Nord, *Population & sociétés*, n° 457.
- Pochet, P.** (2003) Mobilité et accès à la voiture chez les personnes âgées : Évolutions actuelles et enjeux », *Recherche, Transports, Sécurité*, vol. 79-80, avril 2003, pp. 93-106
- Vallin, J., Meslé, F.** (2010) Espérance de vie : peut-on gagner trois mois par an indéfiniment ? *Population & sociétés*, n° 473.



3

Les inégalités de revenus

Si l'on considère son niveau de revenus, la population française est l'une des plus aisées de la zone OCDE, et les écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres y sont relativement contenus. Malgré cette situation nationale, des disparités existent au sein de la population et entre territoires. L'appréhension de ces dernières est complexe et nécessite de croiser les échelles d'analyses. Entre l'Île-de-France et les Hauts-de-France, les écarts de niveaux de revenus sont ainsi supérieurs à 20 %. Mais au sein de ces deux régions, des différences importantes sont aussi constatées entre le bassin minier et la Seine-Saint-Denis, d'une part, et le cœur des agglomérations de Paris ou de Lille, d'autre part. Ces deux exemples soulignent l'importance de regarder les disparités de revenus à une échelle plus locale. Au-delà de ces questions, l'analyse des revenus dont disposent les ménages français offre un point d'entrée incontournable pour apprécier le niveau de richesse ou de pauvreté des populations et pour traiter les enjeux de cohésion sociale.

60 En France, des niveaux de revenus globalement élevés et des inégalités contenues au regard du reste de l'Union européenne et de l'OCDE

64 Des écarts de revenus qui atteignent leur paroxysme dans les espaces urbains

En France, des niveaux de revenus globalement élevés et des inégalités contenues au regard du reste de l'Union européenne et de l'OCDE

Avertissements

Différentes sources de données sont mobilisées dans cette fiche analyse. Celles-ci ne sont pas comparables entre elles.

Les données exploitées pour établir des comparaisons à l'international émanent d'Eurostat ou de l'OCDE et utilisent des concepts (exemple : standard de pouvoir d'achat) ou des sources (exemple : enquête EU-SILC) qui ne peuvent être croisés avec les données Filosofi produites par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), et principalement mobilisées dans cette fiche.

La comparaison des revenus des pays européens est soumise à un aléa de taille, celle des différences de prix (produits et services) entre pays. Le calcul d'un revenu disponible exprimé en **standard de pouvoir d'achat (SPA)**¹ permet de contourner cette difficulté en modélisant des revenus « comparables ».

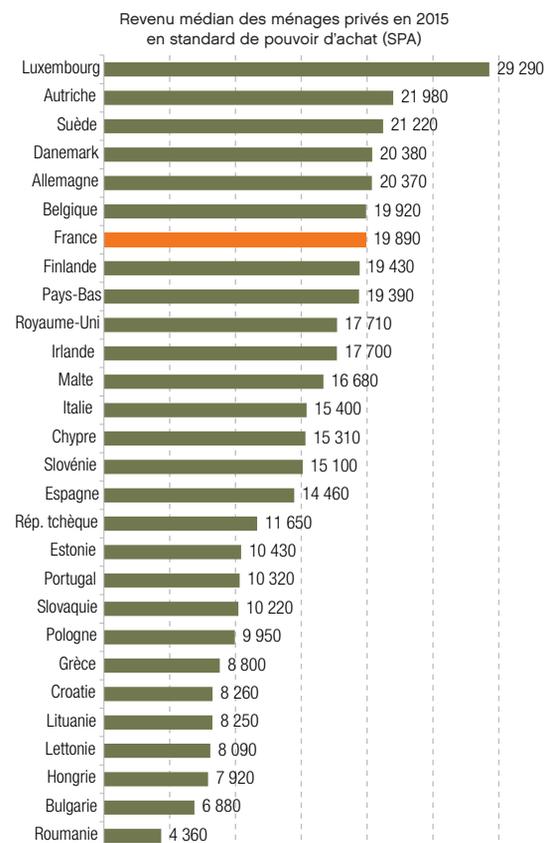
Les Français sont parmi les populations disposant d'un des revenus disponibles médians² les plus élevés de l'Union européenne (UE), devancés nettement toutefois par celui des Luxembourgeois, et, dans une moindre mesure, des Autrichiens des Suédois.

Le revenu disponible médian français, exprimé en SPA, est en revanche relativement proche de celui des autres pays scandinaves (Finlande, Danemark), de l'Allemagne, de la Belgique ou encore des Pays-Bas. Une fois prises en compte les variations de coût de la vie entre pays, les Français disposaient, en 2015, d'un revenu disponible médian quasi équivalent à celui des habitants d'Europe du Nord.

Cette approche comparative permet également de prendre la mesure des très fortes différences de revenus qui existent entre habitants de l'UE. Le revenu médian polonais (exprimé en SPA) est ainsi deux fois inférieur à celui des Français. Celui des Bulgares est quant à lui presque trois fois plus faible qu'en France. Ces chiffres illustrent à eux seuls les enjeux de cohésion qui se posent à l'échelle du continent européen.

L'écart entre les pays d'Europe occidentale et orientale reste, en effet, très prégnant, trois décennies après la chute du mur de Berlin.

En France, un niveau de revenu proche de celui de l'Allemagne et de la plupart des pays d'Europe du Nord



Sources : Eurostat 2015, enquête EU-SILC • Réalisation : CGET, 2017

Notes

1. Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays.
2. Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.

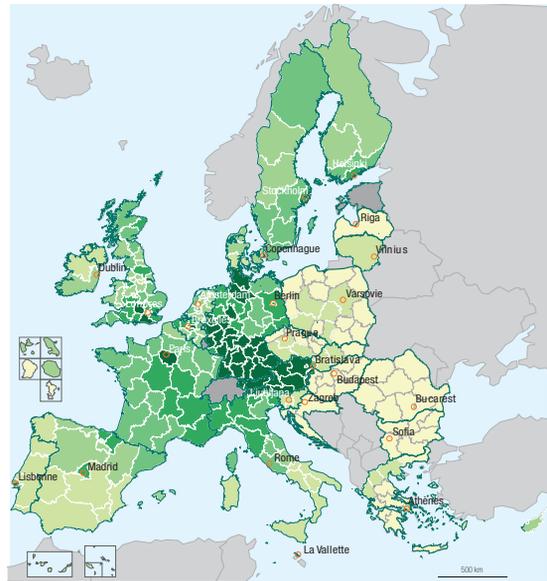
L'analyse des revenus disponibles (exprimés en SPA) à l'échelle des régions européennes fait apparaître d'autres contrastes.

D'une part, les régions qui accueillent des capitales se distinguent nettement au sein de la plupart des pays avec un niveau de revenu supérieur. D'autre part, des pays tels que l'Italie ou l'Espagne connaissent des situations très spécifiques, avec des écarts de revenus importants entre régions du Nord et du Sud. Ces disparités participent et nourrissent des débats autour de l'indépendance des régions les plus riches.

En comparaison de ces pays, **les écarts de revenus entre régions françaises sont relativement limités.** Ce constat ne doit toutefois pas faire oublier le particularisme de certains territoires ultramarins, notamment de la Guyane et Mayotte, où les revenus sont en net retrait par rapport à ceux de métropole. Le revenu médian des Guyanais correspond ainsi à celui des Hongrois ou des Croates. Quant à Mayotte, elle affiche le revenu disponible médian le plus faible des régions de l'UE.

Malgré ces contrastes, la France demeure, au regard de ses voisins et plus largement des pays membres de l'OCDE, un pays relativement égalitaire.

Des écarts entre régions d'Europe occidentale et orientale très prononcés et des régions métropolitaines qui se distinguent par leur niveau de richesse



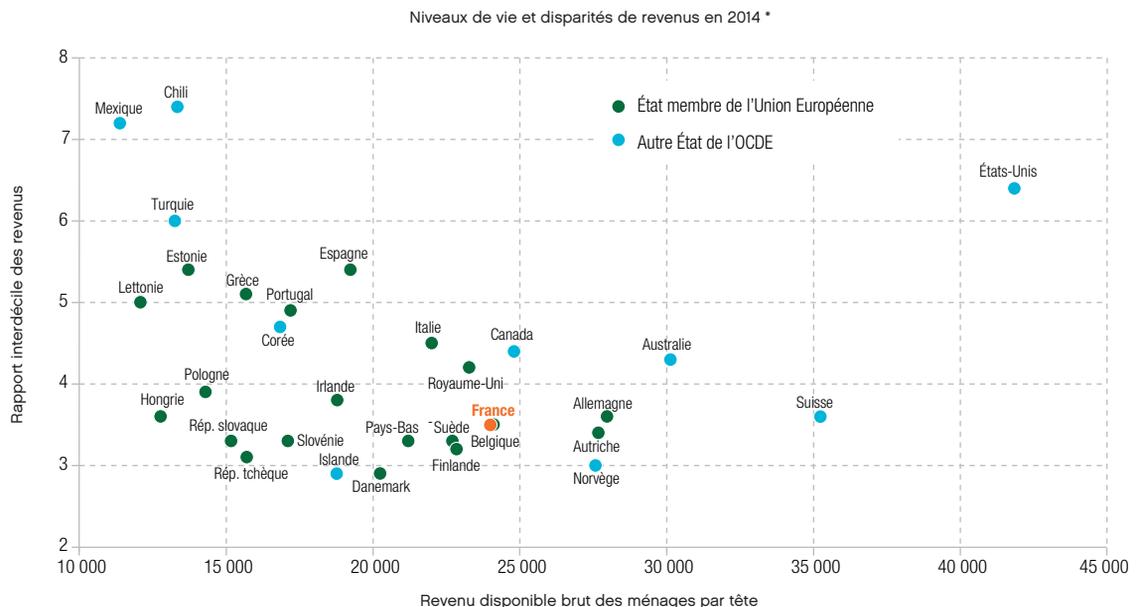
Revenu moyen disponible net des ménages en 2013

En standard de pouvoir d'achat (SPA), par NUTS 2



Sources : Eurostat 2013 • Réalisation : CGET, 2017

Des écarts de revenus limités au sein de la population française au regard des pays d'Europe du Sud et d'Amérique du Nord



* 2013 pour tous les pays sauf Australie, Hongrie et Mexique pour lesquels les données 2014 ont été mobilisées

Sources : OCDE 2013 ou 2014, en dollars US aux prix et parités de pouvoir d'achat (PPA) courants • Réalisation : CGET, 2017

Les écarts de niveaux de revenus en France sont en effet plutôt contenus. Le rapport interdécile des revenus³, c'est-à-dire la mesure de l'écart entre le revenu des 10 % les plus aisés et les 10 % des plus modestes, y était de **3,5 en 2013**. Ce chiffre est comparable à celui observé dans la majorité des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord (Allemagne, Autriche, Belgique, Suède, Finlande, Suède, Pays-Bas, Danemark), qui se caractérisent par l'existence de mécanismes de redistribution participant à limiter les disparités de revenus.

Les États-Unis, le Canada ou encore l'Australie, dont le modèle social diffère de celui que nous connaissons en France, sont des pays marqués par des disparités de revenus beaucoup plus fortes. Aux États-Unis, le rapport interdécile des revenus est de 6,4. L'écart de richesse entre les plus aisés et les plus modestes y est deux fois plus important qu'en France.

« En France, les écarts de revenus entre les plus aisés et les plus modestes sont deux fois moins importants qu'aux États-Unis. »

Note

3. Le rapport interdécile (D9/D1) est le rapport entre le revenu plancher des 10 % les plus aisés et le revenu plafond des 10 % les plus modestes. Il est donc utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

En complément des analyses aux échelles nationale et régionale, l'observation des écarts de revenus selon le **degré d'urbanisation** des espaces offre un éclairage nouveau sur les disparités territoriales spécifiques à chaque État membre.

Dans la majeure partie des pays européens, les habitants des espaces urbains denses ont des revenus médians globalement supérieurs à ceux des espaces de densité intermédiaire et des espaces peu denses.

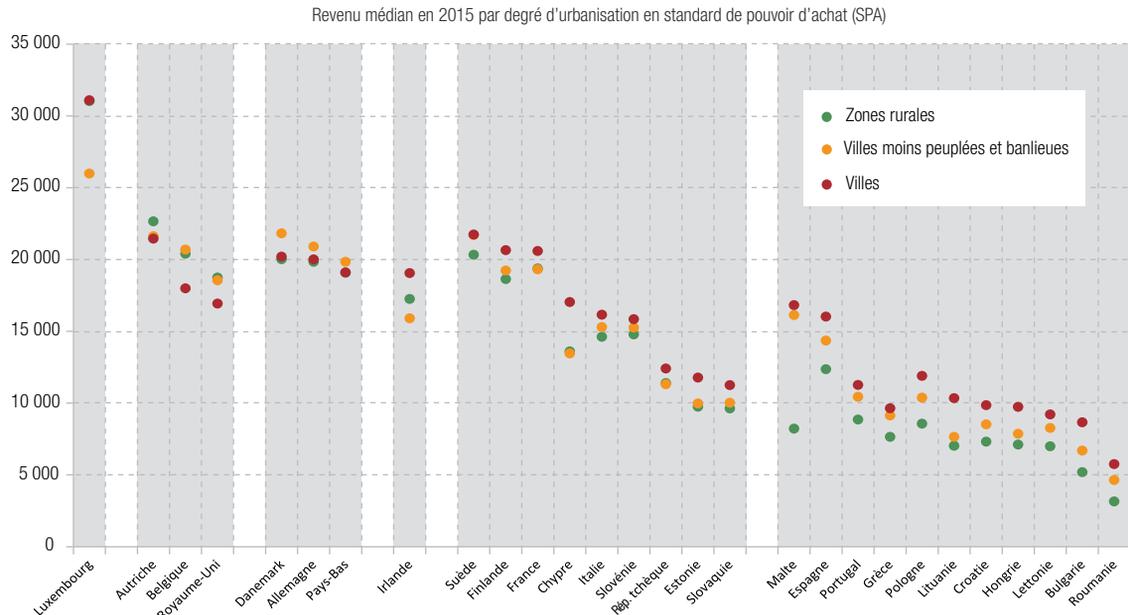
Le niveau de revenu y décroît selon un gradient centre-périphérie, mais avec une ampleur toutefois différente selon les pays :

- en France, tout comme en Suède, en Finlande, en Italie, à Chypre, en Slovaquie, en République tchèque, en Estonie ou encore en Slovaquie, **les écarts de revenus entre habitants des zones denses et des zones peu denses sont plutôt limités** (moins de 20 % de différence);
- à l'inverse, en Espagne, au Portugal, en Grèce, en Pologne ou encore en Hongrie, le revenu des habitants des zones peu denses est en net retrait par rapport à celui des zones denses (écart supérieur à 20 %). Dans les cas les plus extrêmes (Malte, Bulgarie, Roumanie), ces écarts de revenu médian entre zones denses et zones peu denses peuvent varier du simple ou double.

Dans quelques autres pays, ce schéma global est inversé. Les populations les plus aisées se retrouvent dans les espaces de faible densité ou de densité intermédiaire. L'effet de polarisation des espaces les plus urbains sur les populations les plus aisées y est moins marqué. Au sein de ce groupe, on retrouve essentiellement des pays d'Europe centrale et d'Europe du Nord (Autriche, Belgique, Royaume-Uni, Danemark, Allemagne et Pays-Bas).

Cette organisation spatiale particulière trouve sa source dans le caractère resserré des systèmes urbains de ces pays dont la densité moyenne est plutôt élevée : les habitants des zones peu denses accèdent aisément aux aménités des villes. Elle peut également s'expliquer par une relation historique aux espaces ruraux très différente de celle observée en France, qui s'est traduit par un exode rural moins prononcé et un maintien d'activités à forte valeur ajoutée dans les campagnes.

En France, comme dans la majorité des pays européens, les zones denses accueillent les populations les plus aisées



Sources : Eurostat 2015 • Réalisation : CGET, 2017

MÉTHODOLOGIE

En 2011, les directions générales de la politique régionale et urbaine, de l'agriculture et du développement rural, Eurostat et le Centre commun de recherche (JRC) ont, en collaboration avec l'OCDE, élaboré une méthodologie commune qui sera utilisée par les services de la Commission européenne et par l'OCDE.

Cette méthodologie classe les unités administratives locales de niveau 2 (LAU2 ou municipalités) en fonction d'une combinaison de critères de proximité géographique et de seuil de population minimal, qui sont appliqués à des cellules de population de 1 km². Cette approche, fondée sur le carroyage du territoire en cellules de 1 km², permet d'éviter les distorsions induites par l'utilisation de LAU2 de formes ou de superficies différentes.

La classification par degré d'urbanisation distingue trois types de LAU2 :

- **villes (autre dénomination : zones à forte densité de population)**

Plus de 50 % de la population de la commune vit dans des centres urbains (zones contiguës de plus de 50 000 habitants et dont la densité est supérieure à 1 500 habitants/km²);

- **villes moins peuplées et banlieues (autre dénomination : zones à densité intermédiaire)**

Plus de 50 % de la population de la commune vit dans des clusters urbains (zones contiguës de plus de 5 000 habitants et dont la densité est supérieure à 300 habitants/km²) et moins de 50 % de la population vit dans des centres urbains;

- **zones rurales (autre dénomination : zones à faible densité de population)**

Plus de 50 % de la population de la commune vit dans des carreaux ruraux (c'est-à-dire dans des zones hors des clusters urbains).

Cette grille de lecture offre l'avantage de comparer des espaces européens entre eux. Elle n'offre cependant pas toute la finesse nécessaire pour apprécier à l'échelle nationale des situations parfois spécifiques. Ainsi, en France, les données calculées pour les zones à forte densité de population ont tendance à lisser des situations parfois très contrastées (ex. : les revenus sont plus faibles dans les villes-centres que dans les banlieues et dans les couronnes périurbaines). Ces compléments d'analyse seront développés par la suite.

Des écarts de revenus qui atteignent leur paroxysme dans les espaces les plus urbains

En 2013, le revenu disponible médian⁴ en France métropolitaine, était de **1682 euros par mois par unité de consommation**⁵. Ce chiffre cache toutefois des réalités très différentes selon les territoires. Les écarts de niveau de vie entre un Francilien et un habitant des Hauts-de-France sont relativement importants. Ces différences sont encore plus sensibles si l'on zoome à l'échelle infrarégionale. Pour appréhender globalement ces enjeux de réduction des inégalités, il est nécessaire de combiner les échelles d'analyse.

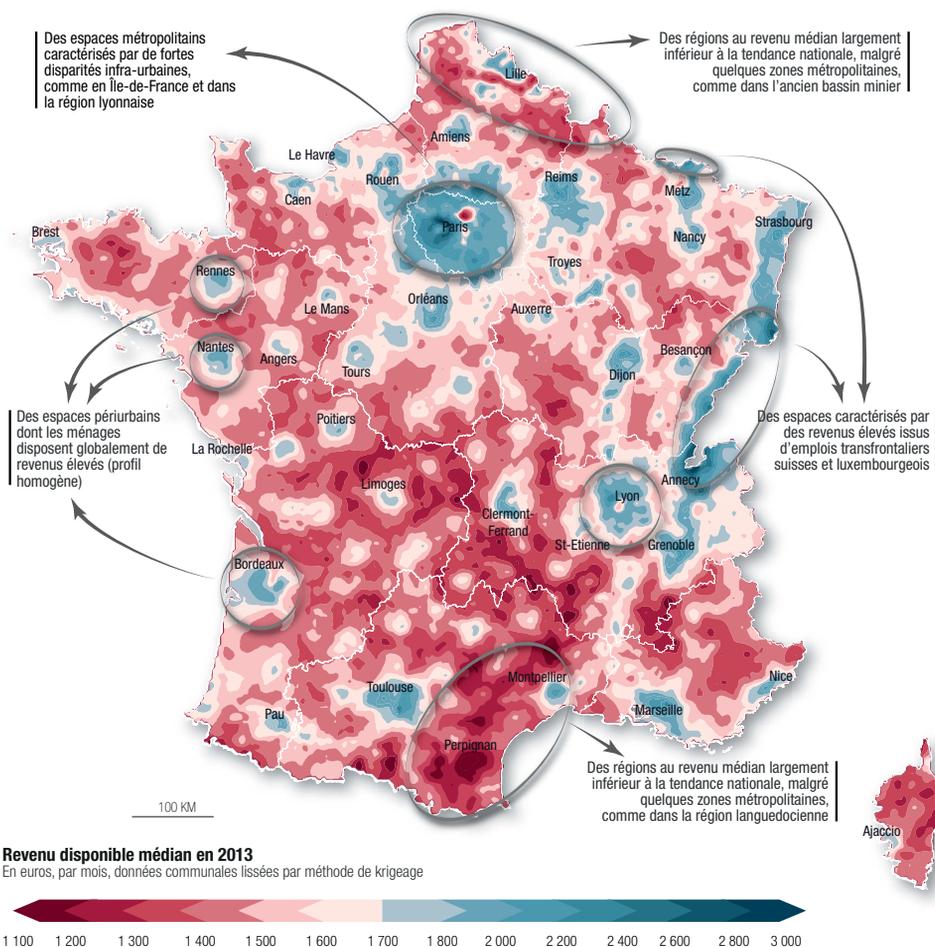
Afin de traiter globalement la question des écarts de revenus, il est par ailleurs nécessaire de croiser

deux dimensions. Une première dimension reposant sur des **comparaisons inter-territoriales** mettant en avant les différences de niveaux de vie entre zones géographiques (cf. carte du revenu médian).

Notes

4. Si on ordonne une distribution de revenus, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, la médiane est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des revenus et, à l'inverse, au-dessus duquel se situent 50 % des revenus.

5. Voir encadré méthodologie p. 7.



Sources : Insee - Filosofi 2013, revenu disponible par UC • Réalisation : CGET, 2017

1 700 €/mois

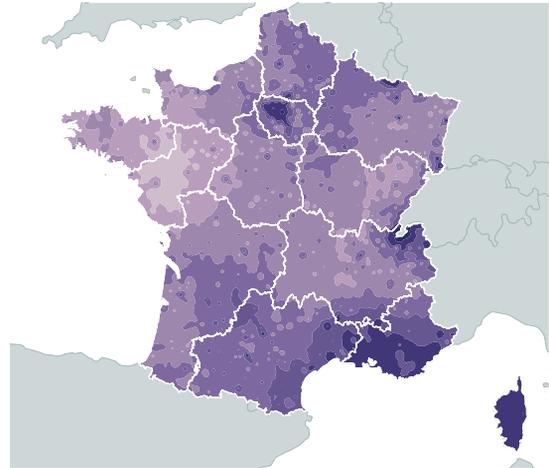
REVENU DISPONIBLE MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN FRANCE (Filosofi, 2013).

3,5

ÉCART DE NIVEAU DE VIE EN FRANCE ENTRE LES 10 % LES PLUS RICHES ET LES 10 % LES PLUS PAUVRES (Filosofi, 2013).

Une deuxième dimension s'appuyant cette fois-ci sur des **analyses intra-territoriales** et dont l'objectif est de souligner les disparités de revenus qui existent au sein d'une population vivant sur un même territoire (cf. *carte du rapport interdécile*).

Île-de-France, pourtour méditerranéen, espaces frontaliers et grands pôles urbains : des territoires caractérisés par des forts écarts de revenus



Rapport interdécile du revenu disponible

Données à l'EPCI lissées par méthode krigeage



Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC, IGN GéoFla 2015
Réalisation : CGET, 2017

MÉTHODOLOGIE

Filosofi, nouvel outil de mesure territorialisée des revenus

Diffusé depuis 2015, le dispositif Filosofi de l'Insee permet de connaître à un niveau géographique précis le niveau et la composition du revenu disponible des ménages. Cette source, disponible pour tous les territoires métropolitains, n'est en revanche pas produite pour les territoires d'outre-mer en raison d'une moindre fiabilité des sources.

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements).

Au total de ces ressources sont déduits les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Les aides locales (prestations versées par les mairies, associations, etc.) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.

Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé « niveau de vie », est le revenu disponible par « équivalent adulte ». Ce système de pondération permet ainsi de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC.

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Le « ménage fiscal » est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident au moins une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation. Les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptés dans les ménages où ils déclarent leurs revenus même s'ils occupent un logement indépendant.

Le revenu disponible est ici indiqué en valeur mensuelle et exprimé en euros.

Des écarts de revenus importants entre les régions Île-de-France et Hauts-de-France

De forts contrastes de niveau de vie existent entre les régions françaises. En 2013, le revenu médian disponible d'un Francilien (1 UC) était de 1865 euros par mois, contre 1553 euros pour un habitant des Hauts-de-France, soit un écart de plus de 20 %.

Trois régions de France métropolitaine ont un revenu médian en net retrait par rapport à la médiane nationale : les Hauts-de-France, la Corse et l'Occitanie.

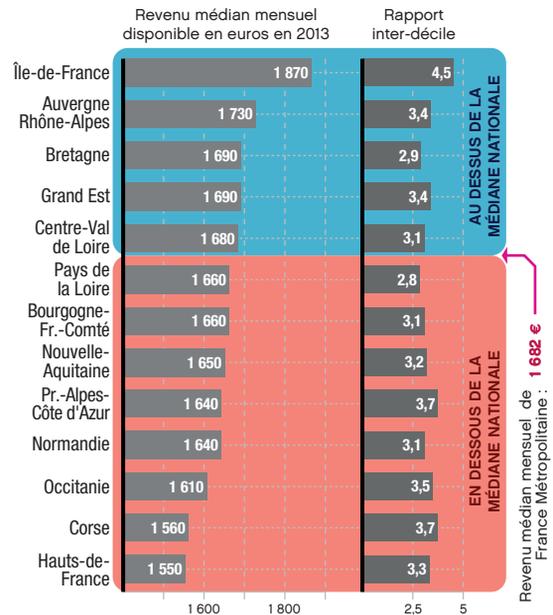
À l'inverse, c'est en Île-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes que les revenus médians des populations sont les plus élevés du pays. Tous les habitants de ces deux régions ne bénéficient cependant pas d'un égal accès aux richesses. En Île-de-France, la Seine-Saint-Denis est l'un des départements dont les populations sont parmi les plus pauvres de France métropolitaine. En Auvergne, à l'exception de l'agglomération clermontoise, la majorité des territoires ont un revenu médian en deçà de la médiane régionale.

Les huit autres régions de métropole (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur) affichent, quant à elles, un revenu médian proche de la médiane métropolitaine. L'écart de richesse entre un Breton (revenu médian disponible de 1690 euros par mois par UC) et un Normand (1642 euros par mois par UC) est limité : à peine 50 euros par mois, soit moins de 3 % d'écart.

Parmi ces régions qui affichent un niveau de revenus proche de la médiane nationale, Paca se distingue par d'importantes disparités internes. Malgré la présence d'espaces où résident des populations aisées (Aix-en-Provence, Nice, Cannes, Saint-Tropez, etc.), cette région est en réalité confrontée à des disparités importantes, et nombre de ses habitants disposent de revenus plutôt faibles.

« Les régions Hauts-de-France, Corse et Occitanie accueillent des populations dont le revenu médian est le plus bas de France métropolitaine. »

En Île-de-France, un revenu médian nettement supérieur à celui des autres régions, mais davantage d'inégalités



Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC
Réalisation : CGET, 2017

Les régions de l'Ouest sont plus égalitaires que les autres

La comparaison des revenus médians régionaux offre un premier éclairage sur les grands équilibres nationaux. Cette approche est complétée par une analyse plus fine des disparités qui existent à l'intérieur même de ces régions. Les écarts de niveau de richesses entre territoires y sont en effet plus ou moins marqués.

Les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire, la Bretagne, la Normandie et, dans une moindre mesure, la Nouvelle-Aquitaine se distinguent ainsi par la relative homogénéité des revenus médians entre zones d'emplois. Dans ces régions, la diffusion et l'accès aux richesses s'y fait de manière plus égalitaire que dans les autres régions françaises.

À l'inverse, les écarts de niveaux de revenus entre zones d'emploi sont très prononcés dans les régions les plus riches (Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes), le long du pourtour méditerranéen (Paca, Occitanie, Corse) ainsi que dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté. Cette dispersion des revenus peut prendre différentes formes :

- en Île-de-France, elle est marquée par la proximité entre des espaces où les niveaux de revenus sont très contrastés. L'Ouest parisien, qui accueille des

populations parmi les plus riches de France, jouxte les territoires de Seine-Saint-Denis, où résident des populations parmi les plus fragiles du pays. Les effets de l'éloignement du centre de l'agglomération jouent également pour beaucoup sur les disparités de revenus observées en Île-de-France. Entre la zone d'emploi de Paris et celle de Montereau-Fault-Yonne, le revenu médian disponible varie de 1943 euros à 1530 euros par mois (par UC), soit un écart de plus de 25 % ;

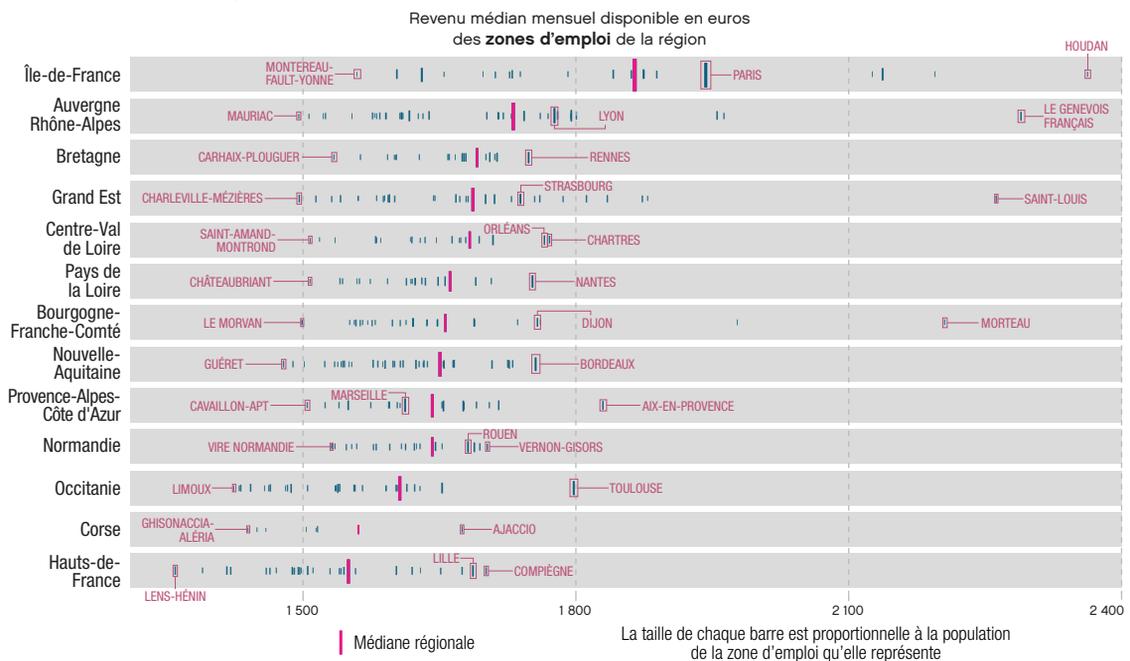
- en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté, on observe une nette distinction entre les zones d'emploi frontalières, où les revenus sont très élevés grâce à des emplois rémunérateurs localisés à l'étranger, notamment en Suisse et au Luxembourg, et le reste des zones d'emploi, qui constituent un ensemble relativement homogène. Il existe donc dans ces régions des poches de richesse qui, bien que circonscrites dans l'espace, peuvent déstabiliser les équilibres locaux. Les écarts de revenus sont tels entre habitants des espaces frontaliers et reste de la population qu'ils participent à créer des territoires sur lesquels un habitant ne disposant pas de revenus étrangers peut rencontrer des difficultés à s'installer ;

- le long du pourtour méditerranéen, les écarts de revenus sont largement fonction du caractère métropolitain des espaces. En Occitanie, la zone d'emploi de Toulouse se démarque ainsi très nettement par son niveau de richesse des autres zones d'emploi de la région. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, on retrouve le même type de logique avec cette fois-ci des écarts significatifs entre les zones d'emploi d'Aix-en-Provence, de Marseille, Cannes-Antibes d'un côté, et les zones d'emploi d'Avignon, d'Arles, d'Orange ou encore de Cavaillon de l'autre.

Enfin, la région Hauts-de-France est, quant à elle, dans une situation intermédiaire. Les écarts de revenus y sont significatifs sans être exacerbés. De nettes différences de revenus sont ainsi observées entre les espaces paupérisés du bassin minier et de la Thiérache d'une part, et les agglomérations plus aisées de Lille, d'Arras, d'Amiens ou encore de Compiègne, d'autre part.

« Les régions de l'Ouest se distinguent par des écarts de revenus limités entre zones d'emplois. »

Des disparités de revenus plus marquées à l'intérieur des régions accueillant des métropoles et des actifs transfrontaliers



Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC • Réalisation : CGET, 2017

À l'échelle locale, des enjeux de cohésion forts en particulier en Île-de-France, le long du pourtour méditerranéen et dans les régions frontalières

La typologie qui suit propose une approche plus fine des enjeux de cohésion. Au sein de chacune des zones d'emploi françaises, les écarts de revenus entre les plus aisés et les plus pauvres peuvent varier. L'analyse du rapport interdécile des revenus (cf. supra) permet de mesurer ces écarts. Il met ainsi en avant le degré d'égalité, ou d'inégalité, qui caractérise un espace en termes de revenus.

À l'aune de cette analyse, on distingue :

- **des zones d'emploi au profil médian, dans lesquelles les écarts entre les plus riches et les plus pauvres sont réduits.** Ces territoires globalement **égalitaires** sont essentiellement situés dans les régions Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Bretagne mais également en Normandie, le long du littoral aquitain ainsi que dans les zones d'emploi (hors espaces frontaliers) de l'ancienne région Rhône-Alpes.

Au sein de ces régions égalitaires, on distingue **des zones d'emploi aux fonctions métropolitaines affirmées où la concentration des revenus élevés est plus importante** ;

- **des zones d'emploi plutôt riches, et au sein desquelles la pauvreté est peu marquée.** Les zones d'emploi frontalières sous influence suisse (Morteau, Pontarlier, Annecy) ou encore celles de l'Ouest francilien (zones d'emploi de Saclay, Rambouillet, Houdan) sont dans ce cas. Ces territoires peuvent sembler **égalitaires** si l'on s'intéresse exclusivement à leur fonctionnement interne (rapport interdécile moyen). Mais, considérés dans un espace plus large, il s'agit de **poches de richesse qui sont souvent excluantes** pour les ménages ne disposant pas de revenus élevés ;

- ces zones d'emploi jouxtent généralement **des espaces dont le revenu médian est également élevé, mais dans lesquels on observe cette fois-ci une pauvreté plus importante.** Ces territoires sont **parmi les plus inégalitaires de France.** Il s'agit par exemple du Genevois français. La zone d'emploi de Paris, bien que située dans un environnement géographique très différent, appartient également à ce groupe. Comme dans la plupart des grandes métropoles mondiales, des ménages pauvres côtoient les plus aisés ;

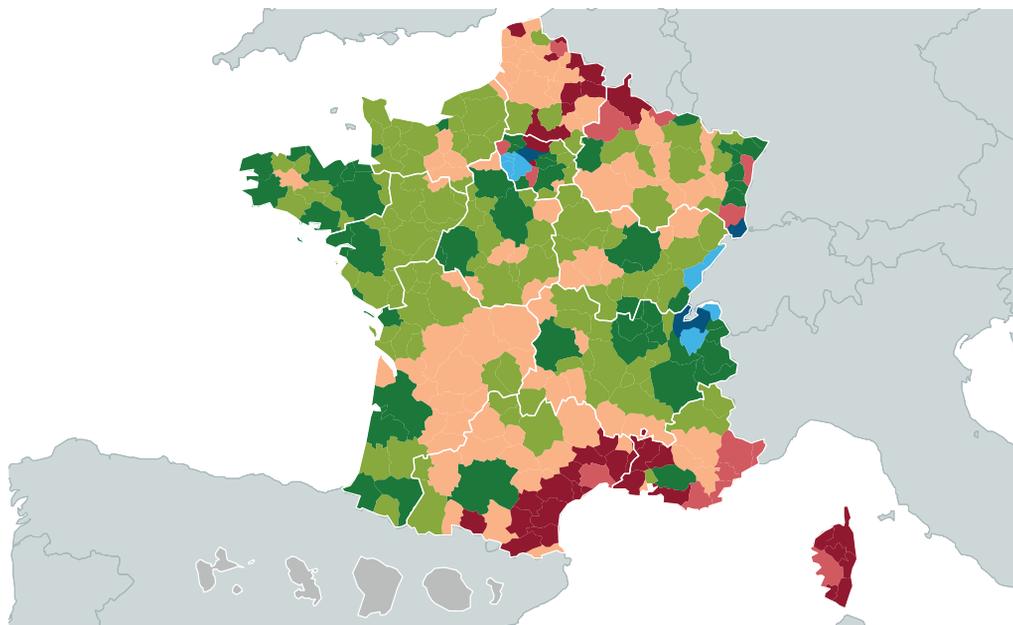
- à l'inverse, d'autres zones d'emploi caractérisées par une **pauvreté relative globale. Les revenus y sont bas, et les écarts de revenus plutôt réduits.** C'est notamment le cas des **espaces ruraux** du quart Sud-Ouest de la France (Aveyron, Cantal, Creuse, Corrèze, Dordogne, vallée de la Garonne), et de l'Est (Vosges).

Toujours parmi ces espaces globalement **pauvres**, on distingue enfin ceux marqués par de **fortes inégalités.** Il peut s'agir d'**espaces dans lesquels des populations paupérisées s'insèrent dans des contextes urbains relativement favorisés** (zones d'emploi de Montpellier, Toulon, Cannes, Nice, Strasbourg, Mulhouse et Reims).

On trouve également dans cette catégorie **des zones d'emploi où la pauvreté est si forte que la mesure des inégalités s'apprécie en comparant des « très pauvres » avec des « peu riches ».** Ce cumul de difficultés s'observe dans les territoires littoraux et rétro-littoraux du golfe du Lion, en Corse et dans les espaces les plus paupérisés du Nord de la France (zone d'emploi de Lens-Hénin, Valenciennes, Maubeuge, Charleville-Mézières). **Ce dernier groupe est celui qui fait face aux plus grandes difficultés, et qui demande une attention particulière.**

N.B. : les filaires colorés en marge du texte renvoient à la carte p.69.

La géographie des inégalités de revenus à l'échelle locale



POUR MIEUX COMPRENDRE

En croisant la carte du 1^{er} décile de revenu avec la carte du 9^e décile de revenu, cette carte met en évidence les zones d'emploi au sein desquelles les contrastes sont forts entre les plus pauvres et les plus riches. Elle permet par ailleurs de contextualiser ces observations par le niveau de richesse globale de chaque espace (territoires dominés par un contexte de pauvreté ou de richesse relative).

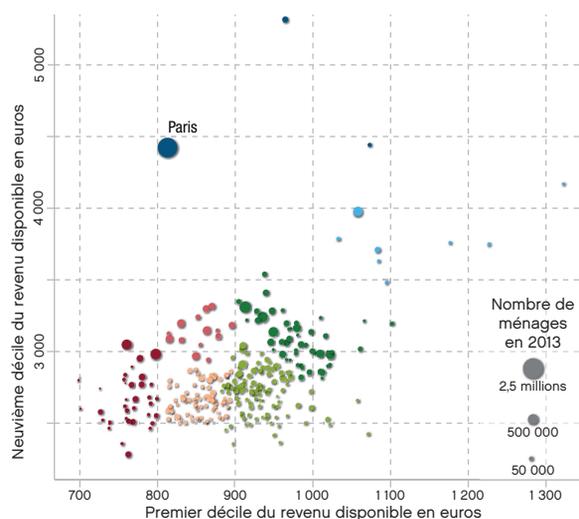
FOCUS SUR LE RAPPORT INTERDÉCILE

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffres d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de revenus :

- le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.

Plus l'écart entre ces deux valeurs est élevé, plus les disparités de revenus sont élevées et plus le territoire concerné peut être qualifié d'inégalitaire.



Typologie des zones d'emploi selon le niveau du premier et du neuvième décile du revenu disponible en 2013

PROFIL DU TERRITOIRE	PAUVRETÉ RELATIVE	RICHESSE RELATIVE	1 ^{ER} DÉCILE	9 ^E DÉCILE	RAPPORT INTERDÉCILE
Territoires inégalitaires	Très forte	Faible	770 €	2 660 €	3,5
Territoires très inégalitaires	Forte	Forte	850 €	3 140 €	3,7
Territoires plutôt inégalitaires	Forte	Faible	860 €	2 660 €	3,1
Territoires égalitaires	Faible	Faible	930 €	2 710 €	2,9
Territoires assez égalitaires	Faible	Forte	980 €	3 080 €	3,1
Territoires assez égalitaires	Très faible	Très forte	1 140 €	3 780 €	3,3
Territoires très inégalitaires	Forte	Très forte	950 €	4 690 €	5,0

Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC • Réalisation : CGET, 2017

Zoom

LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE EN FRANCE

Il existe de multiples définitions de la pauvreté. Selon l'Insee, « le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros) ».

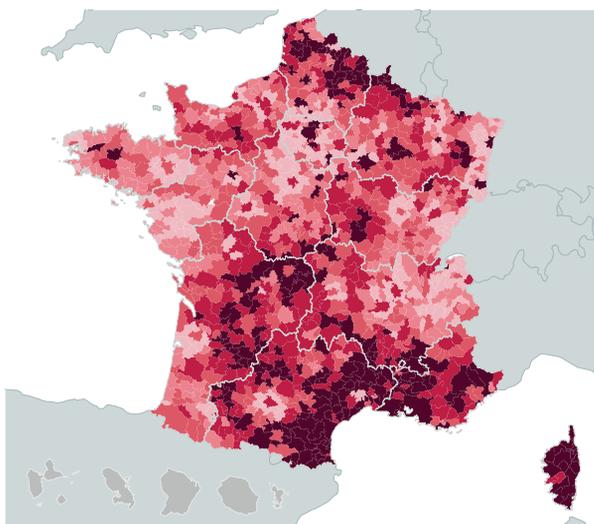
En France, on approche cette mesure de la pauvreté de manière relative. Autrement dit, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Selon cette définition, **en 2013, le « seuil de pauvreté » français était fixé à 1009 euros par mois par unité de consommation.**

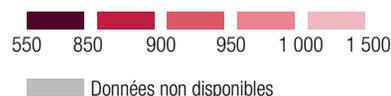
Le revenu médian des personnes vivant en dessous de ce seuil s'établissait la même année à 799 euros par mois et par unité de consommation.

14,5 % des ménages français disposent de revenus inférieurs à ce « seuil de pauvreté ». Une personne vivant seule et travaillant à temps partiel (80 %) sur la base du Smic, ou un allocataire du minimum vieillesse ne disposant pas d'autres ressources sont ainsi considérés comme « pauvres ».

Dans le Nord, en Corse et le long du littoral languedocien, une pauvreté très marquée



Premier décile du revenu disponible en 2013
En €, par EPCI (périmètres au 1er janvier 2017)



Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC, IGN GéoFla 2015
Réalisation : CGET, 2017

Le **nord de la France**, la **plaine languedocienne** ainsi que la **Corse** figurent parmi les territoires où les niveaux de pauvreté sont les plus élevés. Dans la **Thiérache**, **autour de Lens-Hénin**, **de Maubeuge**, **de Béziers** ou encore **de Calvi**, près du quart des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

Les 10 % des plus pauvres y disposent de revenus inférieurs à 800 euros par mois et par unité de consommation. Le niveau de pauvreté est également élevé dans certaines zones d'Île-de-France, où les inégalités sont nettement plus marquées que dans les autres régions françaises.

Zoom

LA RICHESSE MONÉTAIRE EN FRANCE

À l'inverse de la notion de pauvreté, il n'existe pas de définition générale pour apprécier la richesse relative. Certains indicateurs permettent cependant d'approcher cette question, comme le neuvième décile de revenus. Si on ordonne une distribution de salaires ou de revenus, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

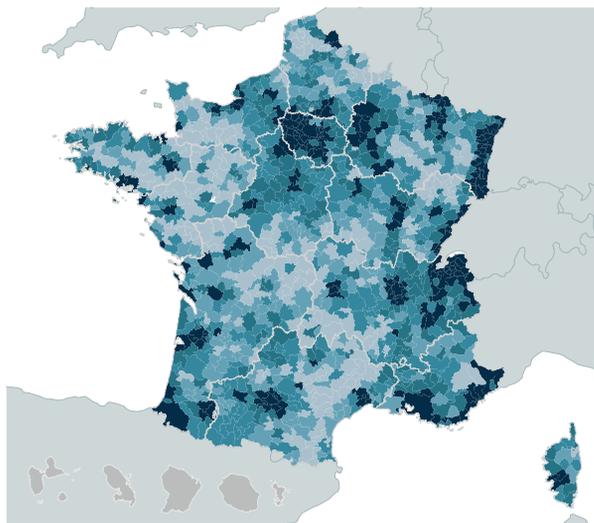
Le neuvième décile est le revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des revenus des plus aisés.

Il donne ainsi une idée du niveau de vie plancher des plus riches. Parmi les limites de cet indicateur, il faut avoir en tête qu'une distribution de revenus n'est pas linéaire mais exponentielle. Il existe ainsi de très fortes disparités entre les « 10 % les plus riches » et les « 1 % les plus riches ». Le neuvième décile donne donc un seuil mais ne permet pas d'apprécier globalement les ressources dont disposent réellement les ménages les plus aisés de France.

En 2013, le neuvième décile de revenu se situait à 3107 euros par mois par unité de consommation.

Comme il existe une géographie de la pauvreté, il existe une

Dans les métropoles, les zones frontalières de l'Est, les vignobles et les lieux de villégiature prisés, des populations parmi les plus aisées de France



Neuvième décile du revenu disponible en 2013

En €, par EPCI (périmètres au 1er janvier 2017)

2 200 2 550 2 650 2 800 3 000 6 350

Données non disponibles

géographie de la richesse relative. Parmi les **territoires qui accueillent les populations les plus aisées de l'Hexagone** figurent des ensembles territoriaux homogènes et continus comme l'**Ouest francilien**, les **espaces frontaliers** du Luxembourg et de la Suisse ou encore la **Riviera française** et l'**agglomération d'Aix-en-Provence**.

D'autres espaces valorisés ont une géographie plus sporadique mais présentent des caractéristiques communes. Il s'agit plus particulièrement des **régions de vignobles** (Bordeaux et sa région, Reims et la Champagne, vallée des vins de Bourgogne) et des lieux de **villégiature prisés** (bassin d'Arcachon, Luberon, golfe du Morbihan, Côte fleurie en Normandie).

Le degré d'urbanisation : une clé essentielle pour comprendre les inégalités de revenus en France

Le zonage en aires urbaines⁶ offre une grille de lecture complémentaire pour analyser les disparités spatiales. Il permet en effet d'approcher la relation entre le degré d'urbanisation et les inégalités de richesse. Des logiques propres sont observées pour chacune des catégories d'espaces qui composent le zonage en aires urbaines.

Ainsi, les très hauts revenus se concentrent principalement dans les grandes aires urbaines et, davantage encore, dans les grands pôles urbains (plus de 10 000 emplois). Ces derniers présentent toutefois de forts écarts entre riches et pauvres et sont parmi **les plus inégalitaires du pays**.

De manière générale, **les pôles urbains**, qu'il s'agisse des grands, des moyens (entre 5 000 et 10 000 emplois) ou des petits pôles (entre 1 500 et 5 000 emplois) **accueillent des populations plus pauvres que leur couronne périurbaine**, et où les revenus sont plus homogènes (moins de riches et moins de pauvres que dans les pôles). Ces pôles sont les espaces où se concentrent la pauvreté depuis maintenant plusieurs décennies.

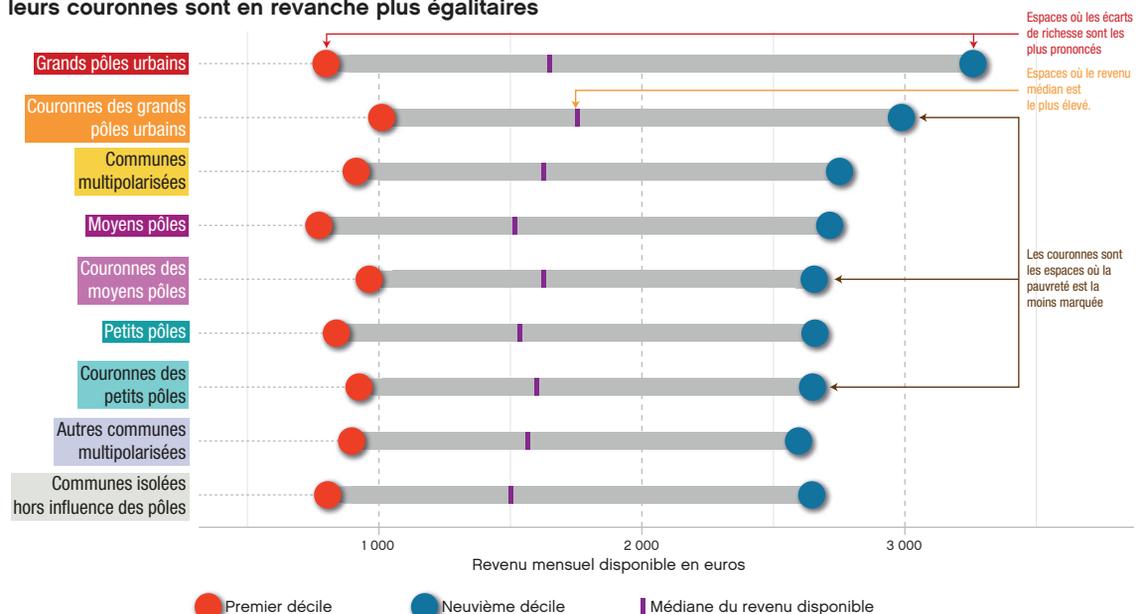
Les couronnes des grands pôles urbains sont en revanche les espaces dans lesquels les populations disposent du revenu médian le plus élevé.

Enfin, les communes dites « isolées », c'est-à-dire les espaces en dehors de l'influence des pôles et hors de toute aire urbaine, sont un cas particulier. Dans ces **territoires ruraux**, le revenu médian est inférieur à celui de tous les autres types d'espaces. Les plus pauvres y disposent de revenus aussi bas que dans les pôles et les personnes les plus aisées y sont globalement moins riches qu'ailleurs. **Ces espaces comptent parmi ceux où la pauvreté des populations est la plus marquée**. Cette analyse doit cependant être pondérée par le fait que ces espaces sont peu peuplés. Les enjeux de résorption de la pauvreté y sont donc affirmés mais concernent moins de personnes que dans les espaces les plus urbains.

Note

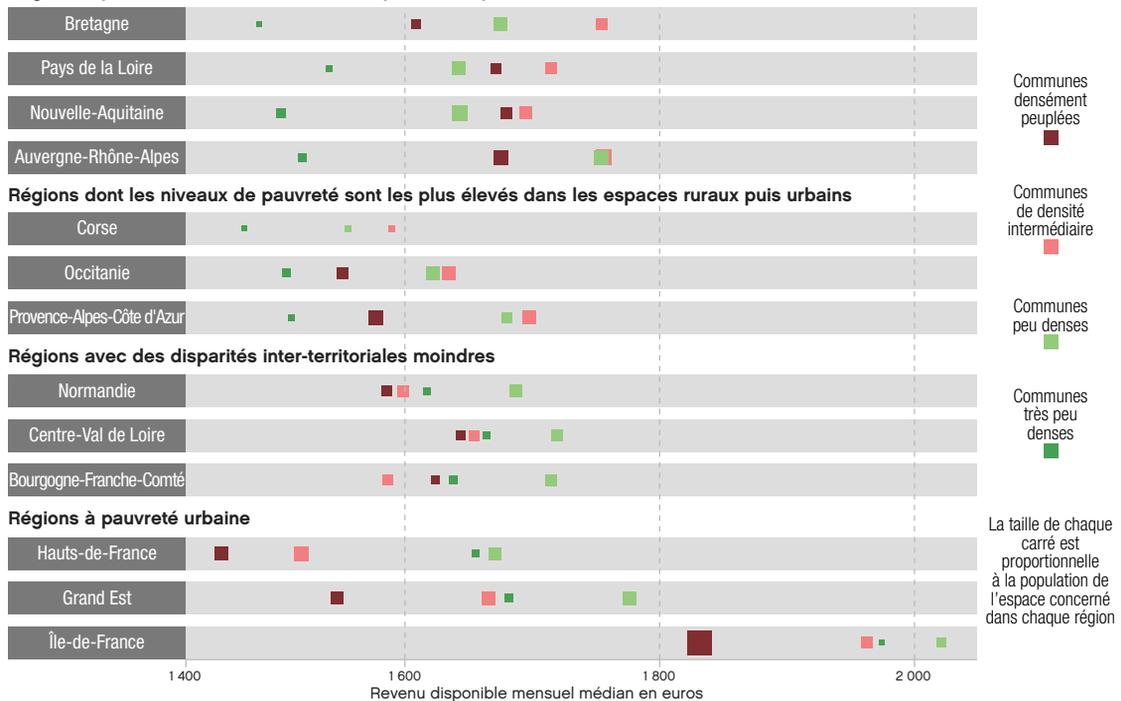
6. Définition et carte disponibles en annexe, p. 156.

Les plus grandes inégalités de revenus se concentrent dans les grands pôles urbains, leurs couronnes sont en revanche plus égalitaires



Revenu disponible médian, par type de densité et par région

Régions à pauvreté exacerbée dans les espaces très peu denses



Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC • Réalisation : CGET, 2017

Ces différences entre espaces urbains et espaces ruraux sont également très perceptibles à travers l'analyse de la grille de densité⁸. Cette autre grille de lecture permet de disposer d'une vision complémentaire à celle du zonage en aires urbaines. Elle permet de surcroît de compléter l'analyse en se focalisant sur les disparités entre systèmes urbains régionaux.

La nature des systèmes urbains diffère d'une région à l'autre. Indépendamment des inégalités qui peuvent être observées, certaines zones denses sont caractérisées par leur richesse ou leur pauvreté relative.

Dans les **régions du nord et de l'est de la France** (Hauts-de-France, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est et Île-de-France), **les revenus les plus faibles sont localisés** dans les espaces denses, voire de densité intermédiaire, c'est-à-dire **plutôt en milieu urbain**. Dans trois de ces régions (Île-de-France, Hauts-de-France et Grand Est – soit les plus peuplées), cette pauvreté urbaine est encore plus forte dans les espaces les plus agglomérés.

À l'inverse, dans les **régions de l'Ouest** (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) et en **Auvergne-**

Rhône-Alpes, ce sont les **espaces les plus ruraux** qui enregistrent le **revenu médian le plus faible**. Dans ces régions, les zones périurbaines sont en revanche celles qui accueillent les populations dont le revenu médian est le plus élevé. On retrouve ce même schéma au sein des régions du littoral méditerranéen (Occitanie, Paca, Corse), même si l'écart de revenus entre espaces denses et espaces très peu denses y est moins affirmé.

Note

8. Définition et carte disponibles en annexe, p. 156.

Zoom

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : CARACTÉRISER LES ESPACES DE CONCENTRATION DE LA PAUVRETÉ

La politique de la ville vise, en premier lieu, à réduire les inégalités entre les quartiers en difficulté et les autres quartiers des mêmes agglomérations, en mobilisant à la fois les politiques de droit commun et des dispositifs spécifiques.

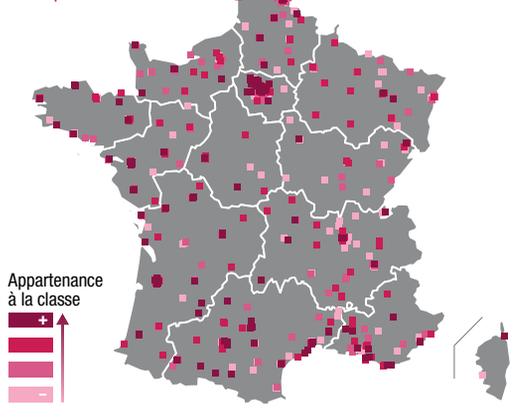
La géographie prioritaire de la politique de la ville a été réformée en 2014 : la carte des quartiers prioritaires a été redessinée à

partir d'un critère unique, celui du revenu. Pour chaque unité urbaine de plus de 10 000 habitants, un seuil de bas revenus a été calculé, qui prend en compte à la fois le revenu médian de France métropolitaine et le revenu médian de l'unité urbaine.

De cette manière, une approche « ségrégation » est combinée à une approche « pauvreté ».

Quartiers intégrés dans un environnement mixte

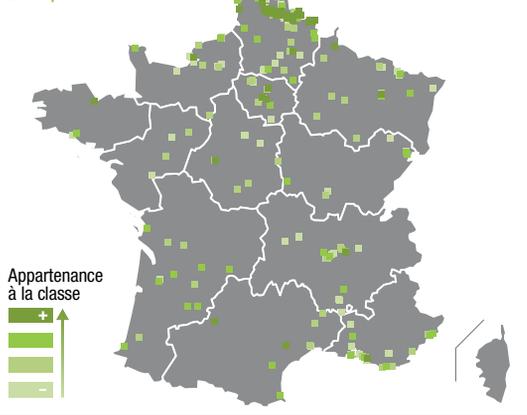
510 quartiers



Les **510 quartiers intégrés dans un environnement mixte** représentent 30 % de la population en politique de la ville. Ils sont plus fréquents en Bretagne, en Occitanie et en Normandie. Ces quartiers présentent des indicateurs plutôt favorables, comparés aux autres quartiers prioritaires : les établissements scolaires bénéficient d'une certaine mixité sociale, et l'écart des taux d'emploi entre les femmes et les hommes y est plus faible. Cependant, l'écart de taux de pauvreté entre ces quartiers et leurs EPCI d'appartenance reste important, les différences de revenus se sont creusées depuis cinq ans.

Petits quartiers en grande précarité qui se fondent dans leur environnement

251 quartiers



Les **251 petits quartiers en grande précarité qui se fondent dans leur environnement** sont, pour la moitié d'entre eux, situés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Ces quartiers se caractérisent par une certaine continuité avec leur environnement, environnement moins favorisé que dans le cas des quartiers intégrés : l'écart de taux de pauvreté entre le quartier et l'EPCI y est relativement faible et ne se creuse pas depuis cinq ans. Ces quartiers regroupent 11 % de la population habitant un quartier prioritaire.

... Les nouveaux quartiers prioritaires regroupent au moins 1000 habitants, dont au moins la moitié a des revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

Afin de contextualiser cette politique publique, l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) a réalisé trois typologies des 1293 quartiers prioritaires de France métropolitaine dans son

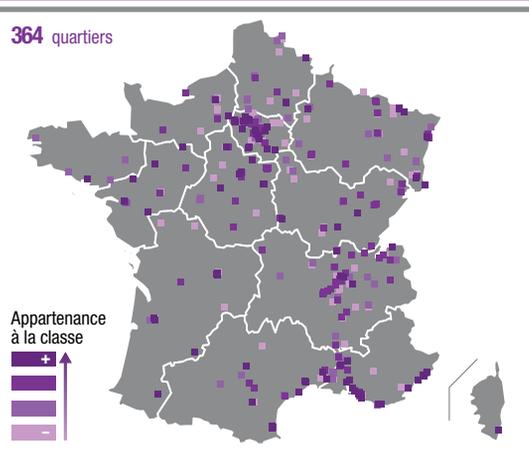
rapport 2016, chacune reposant sur un pilier du contrat de ville : le cadre de vie, la cohésion sociale, l'emploi et l'activité économique.

La typologie « cohésion sociale » traite, plus spécifiquement, des questions de pauvreté et de ségrégation. Au-delà de l'égalité femmes-hommes, de l'accès aux services de proximité, de la mixité sociale dans les établissements

scolaires et de la composition sociale des quartiers, l'écart de taux de pauvreté et l'écart d'évolution des revenus depuis cinq ans entre le quartier et son agglomération ont permis de construire cette typologie. Ces différents indicateurs permettent de distinguer quatre grands types de quartiers.

Quartiers ségrégués

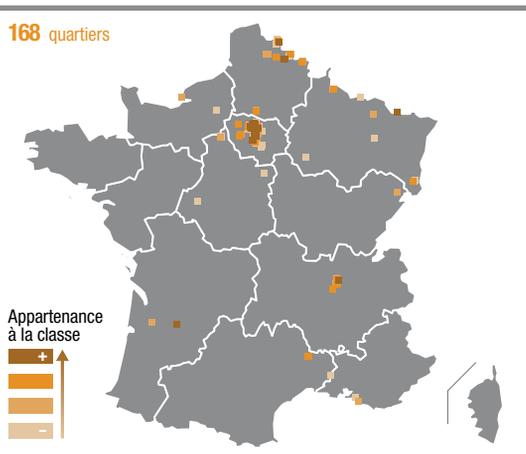
364 quartiers



Les **364 quartiers ségrégués** s'insèrent, comme les quartiers intégrés dans un environnement mixte, dans des EPCI plutôt favorisés. En revanche, l'écart de taux de pauvreté entre le quartier et l'EPCI est très important, et ces quartiers semblent peu mixtes socialement. De plus, les écarts de revenus entre les quartiers ségrégués et leur environnement ont tendance à s'accroître fortement. Ces quartiers sont surreprésentés dans le Grand Est, ainsi qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Grands quartiers défavorisés

168 quartiers



Enfin, les **168 grands quartiers défavorisés** se situent au sein de communes défavorisées et sont, en général, de grande taille : ils représentent 13 % des quartiers prioritaires, mais 29 % de leur population. Du fait du poids important des quartiers en politique de la ville dans leur EPCI d'appartenance, l'écart des revenus avec leur environnement est faible, et l'évolution des revenus des habitants des quartiers similaires à celle des habitants de l'EPCI. La plupart de ces quartiers sont situés en Île-de-France, région qui concentre de nombreux quartiers de grande taille, ainsi que dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Au sein des aires urbaines, une répartition géographique des revenus corrélée pour partie à la distance au centre

Toutes les aires urbaines ont leurs spécificités : leur organisation est la résultante d'une histoire et d'une topographie qui leur sont propres. Il existe bien sûr des déterminants nationaux qui participent à modeler la forme et le fonctionnement des aires urbaines d'un même pays : c'est notamment ce qui explique que la concentration des revenus élevés dans le centre des aires urbaines, et la variation des revenus selon un gradient centre-périphérie, soit le modèle le plus répandu. Mais ce n'est pas le seul.

Dans un article publié par l'Insee et intitulé *Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines*, Jean-Michel Floch développe cette analyse. En voici certains extraits.

Une situation simple : l'aire urbaine de Rennes

L'aire urbaine de Rennes est la 11^e aire urbaine en France métropolitaine au regard de sa population. C'est un cas typique d'une organisation des territoires en cercles concentriques autour d'un pôle et d'une gradation des revenus qui dessine des halos de richesse et de pauvreté :

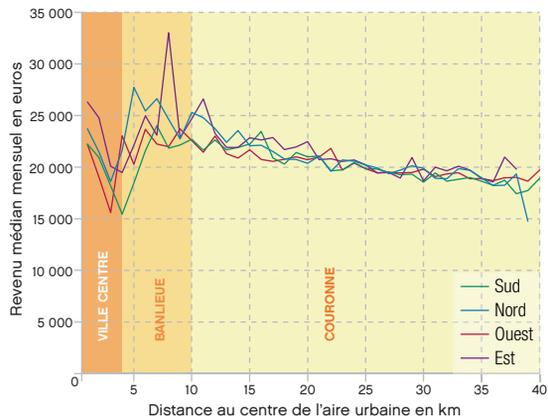
- les revenus sont légèrement plus élevés dans la ville-centre;
- les quartiers les plus pauvres se situent en bordure de celle-ci;
- les quartiers les plus riches de l'aire urbaine se trouvent dans la proche banlieue.

Dans la couronne éloignée, les revenus sont par contre moins élevés. En moyenne, le pic de richesse se situe dans les communes contiguës à celle de Rennes, puis la décroissance des revenus est presque linéaire lorsque l'on s'éloigne du centre.

Une situation plus complexe : l'aire urbaine de Paris

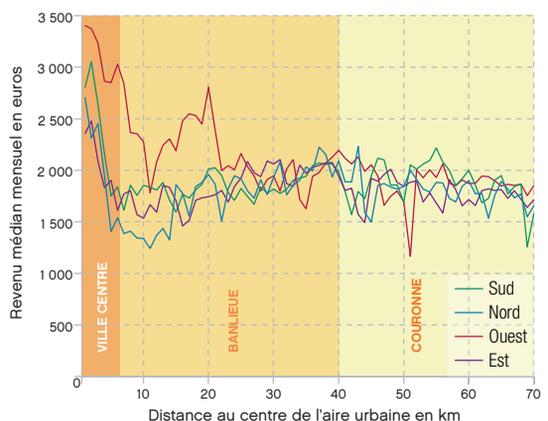
L'aire urbaine de Paris, qui rassemble plus de 12 millions d'habitants, répond à un modèle d'organisation plus complexe. La ville-centre (Paris) concentre 2,2 millions d'habitants, la banlieue 10,2 millions répartis dans plus de 400 communes, et la couronne de l'aire urbaine 1,8 million d'habitants et près de 1400 communes. La variation des revenus dépend des effets croisés de l'éloignement par rapport au pôle parisien, et de la direction.

Revenu disponible médian selon la distance au centre de l'aire urbaine Rennes



Sources : Insee Filosofi 2012 • Réalisation : CGET, 2017

Revenu disponible médian selon la distance au centre de l'aire urbaine Paris



Sources : Insee Filosofi 2012 • Réalisation : CGET, 2017

Ainsi, à l'exception de la direction de l'ouest francilien, les revenus sont nettement plus élevés dans Paris qu'en banlieue. Vers le sud et l'est, les revenus demeurent relativement stables, mais vers le nord, les revenus les plus faibles sont concentrés dans une ceinture située de 5 à 10 km du centre, puis remontent ensuite.

À l'inverse, à l'ouest, dans la banlieue comme dans les espaces les plus éloignés du centre, on observe des niveaux de revenus très élevés.

À l'aune de ces travaux, la France se caractérise par un niveau de richesse plutôt élevé et des écarts de revenus limités au regard de nombreux autres pays.

Ce constat général à l'échelle du pays est à nuancer selon les espaces. Alors que certaines régions se distinguent par des niveaux de revenus globalement élevés (Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes), d'autres sont confrontés à la présence d'une pauvreté diffuse (Hauts-de-France, Occitanie). Ces différences régionales se combinent à des différences très prononcées entre espaces urbains denses, couronnes périurbaines et territoires ruraux.

Dans les principaux pôles urbains du pays, le niveau de richesse global des populations cache en réalité de très forts écarts. Les très riches y côtoient les très pauvres. Le niveau de pauvreté (1^{er} décile) dans ces grands centres urbains est bien plus prononcé

que celui observé dans les couronnes périurbaines et peut s'apparenter à celui observé dans les territoires ruraux. Parmi ces territoires situés en dehors des zones de fortes densités, certains sont cependant marqués par des spécificités locales (espaces frontaliers, régions de vignobles, lieux de villégiature prisés) qui concourent à en faire des territoires « atypiques » où les niveaux de richesse sont très élevés.

Au regard de ces contrastes, l'existence de mécanismes de redistribution semble être un facteur essentiel du maintien d'une cohésion entre territoire français.

Ces enjeux renvoient à la fois à la question des écarts de revenus observés dans cette analyse mais également à la question de l'attractivité résidentielle ou encore à celle de la polarisation des activités économiques qui concourent directement à la diffusion des richesses sur le territoire national.

BIBLIOGRAPHIE

Cazenave M-C., Duval J., Lejbowicz T., Stehlé J. (2012), « La redistribution : état des lieux en 2012 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références »

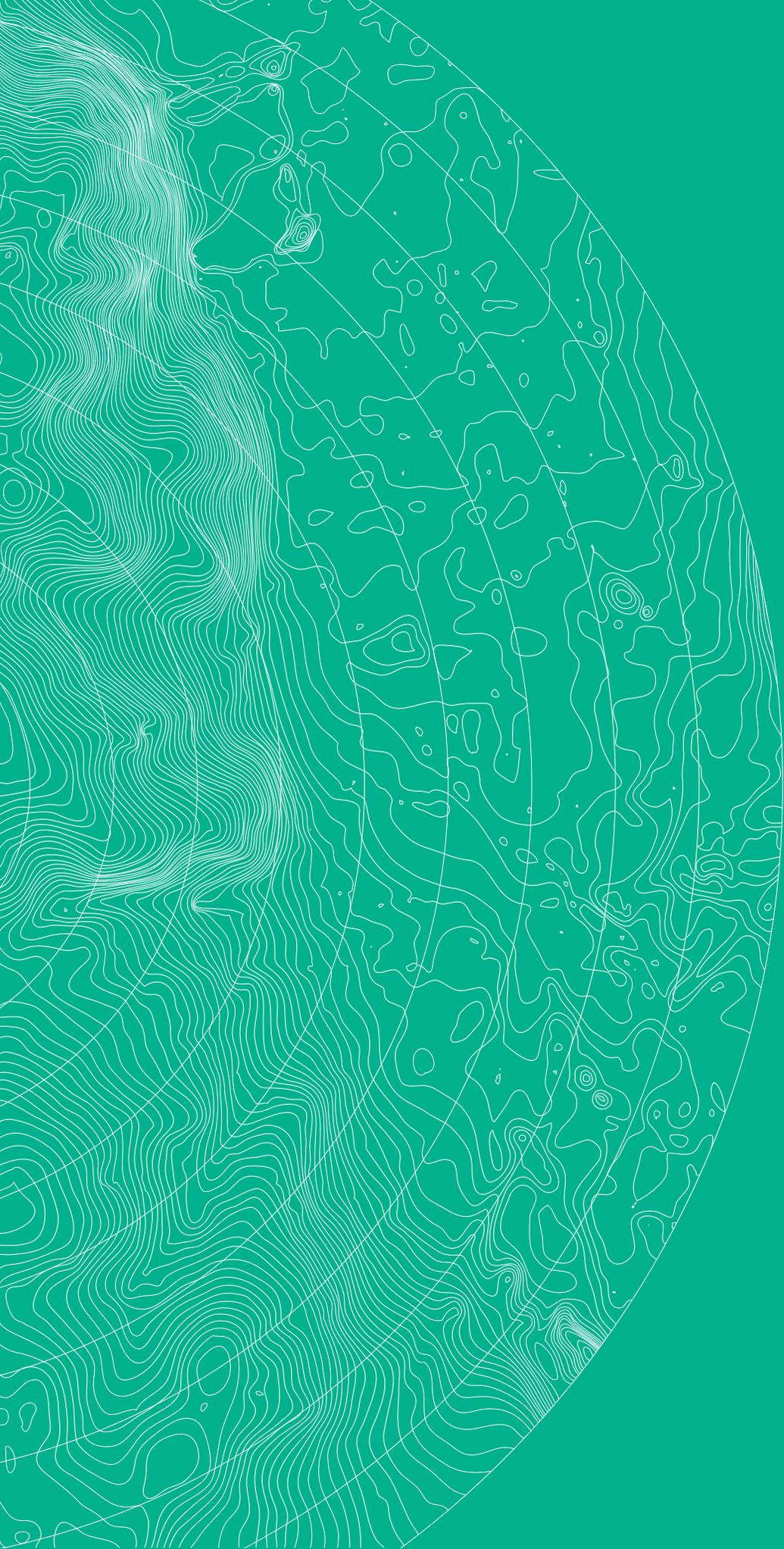
CGET, Rapport 2016 de l'Observatoire national de la politique de la ville, *En détail*.

Darriau V., Henry M., Oswald N. (2014), « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références ».

Davezies L., Pech T. (2014), « La nouvelle question territoriale ».

Eurostat, Annuaire régional d'Eurostat 2016.

Floch J-M. (2014), « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références ».



4

Le parc de logements

La France se distingue en Europe par des caractéristiques atypiques dans le domaine du logement. L'effort de construction y est important (6 logements construits pour 1000 habitants, contre un peu plus de 3 en moyenne, pour les autres pays). Plus du tiers de ses 34,8 millions de logements est tourné vers le locatif, soit une proportion supérieure à tous les autres pays européens hormis l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark et les Pays-Bas. Au sein du parc locatif, le parc social est, lui aussi, relativement important : près de 15 % des ménages français y vivent. Enfin, le poids des dépenses de logement dans le budget des ménages est inférieur à la moyenne européenne.

Au-delà de ce tableau général, les situations sont très hétérogènes selon les territoires et l'accès au logement parfois difficile. La construction de logements, pourtant très dynamique le long du littoral atlantique et dans le sud de la France, ne parvient pas toujours à répondre à la forte demande. Révélateur de fortes tensions sur le marché immobilier, l'accès à la propriété est difficile sur la Côte d'Azur, dans les grandes métropoles en général et dans le Grand Paris en particulier, mais aussi dans certains espaces frontaliers. De même, les logements sociaux sont loin de répondre à toutes les demandes, notamment dans les métropoles et les grandes villes : dans certains des espaces les plus tendus, seul 1 ménage demandeur sur 10 s'est vu attribuer un logement social en 2015.

-
- 80 En Europe, la France se distingue par un parc de logements plutôt orienté vers le locatif, notamment social, et par une construction plus dynamique
 - 85 Diversifié au plan national, le parc de logements français est marqué par des spécialisations locales
 - 88 Une construction globalement dynamique, mais qui se concentre essentiellement sur le littoral atlantique et le sud du pays
 - 90 Des difficultés d'accès au logement concentrées dans les plus grandes agglomérations, le long des littoraux et sur certaines frontières

En Europe, la France se distingue par un parc de logements plutôt orienté vers le locatif, notamment social, et par une construction plus dynamique

La structure du parc de logements de chaque pays traduit un peu de son histoire et de ses choix politiques. Plutôt qu'une description exhaustive des spécificités de chaque pays européen, cette première partie met en lumière quelques traits saillants du parc de logements français en présentant ses grandes spécificités par rapport aux autres pays.

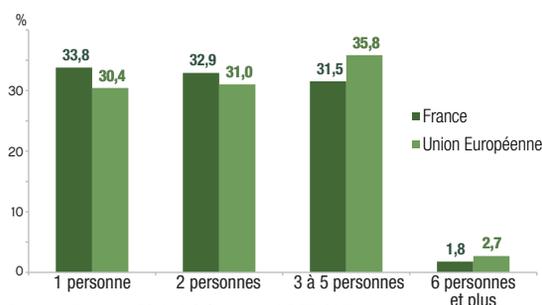
Un nombre de logements particulièrement important en France du fait de la surreprésentation des petits ménages

Avec 546 logements pour 1000 habitants en 2014 contre environ 460 en moyenne¹, la France se classe au troisième rang des pays de l'OCDE pour le nombre de logements rapporté à la population, après la Grèce (573 pour 1000) et le Portugal (571). Ce nombre élevé de logements s'explique par deux facteurs :

- **en France, les personnes vivant seules et les petits ménages sont proportionnellement plus nombreux que dans les autres pays européens.** Aussi, 33,8 % des logements français sont occupés par une personne seule, contre 30,4 %² à l'échelle de l'Union européenne (UE); cette part s'élève même jusqu'à 51,1 % à Paris³. De manière générale, les logements abritant une ou deux personnes sont plus fréquents dans les pays du nord et de l'ouest de l'Europe, que dans ceux du sud et de l'est. Ce constat reflète les différences de taille moyenne des ménages qui existent entre les pays européens. En 2015, les ménages français sont composés en moyenne de 2,2 personnes⁴, contre 2,0 en Allemagne et dans les pays d'Europe du Nord, et plus de 2,5 en Grèce et dans la plupart des pays d'Europe de l'Est et du Sud. Les grands ménages sont ainsi plus nombreux dans les pays du Sud, où la décohabitation est plus tardive (voir encadré), et davantage encore dans ceux de l'Est. Aussi, à l'échelle européenne, seuls 2,7 % des logements abritent six personnes et plus; cette part est de 9,9 % en Pologne, 8,8 % en Slovénie et 8,4 % en Slovaquie ;
- **près d'un logement français sur six est inoccupé.** Logements vacants et résidences secondaires

Les deux tiers des logements français sont occupés par une ou deux personnes

Distribution des logements selon le nombre d'occupants en 2011



Source : Eurostat 2011 • Réalisation : CGET, 2017

représentent en effet 16,8 % du parc français⁵, soit légèrement plus que la moyenne européenne (15,8 % de logements inoccupés dans l'UE 28). Cependant, cette proportion est nettement inférieure à celles observées dans des pays comme l'Italie (22,7 %), l'Espagne (28,3 %), le Portugal (31,9 %) ou encore la Grèce (35,3 %), pays caractérisés, comme la France, par une attractivité touristique sans équivalent par rapport à celle de l'Allemagne ou du Royaume-Uni.

Notes

1. Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Questionnaire sur le logement social et abordable. Données 2010 pour Chypre et le Mexique; 2011 pour le Canada, la République tchèque, l'Estonie, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, Malte, la Roumanie, la Slovaquie et l'Espagne; 2013 pour le Chili, la Croatie et le Japon; 2014 pour la France, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne, la Suisse et le Royaume-Uni; 2015 pour la Corée. Informations manquantes pour la Belgique, l'Islande, Israël et la Turquie.
2. Source : Eurostat, 2011, données absentes pour la Croatie, la Lituanie et la Finlande.
3. Plus de la moitié des logements parisiens sont donc occupés par une personne seule, une situation très spécifique à la capitale française, qui n'a d'égale que celle d'Oslo, la capitale de la Norvège.
4. Source : Eurostat : (enquête EU-SILC). Moyenne européenne (UE 28) : 2,3 personnes par ménage.
5. Source : Eurostat, 2011.

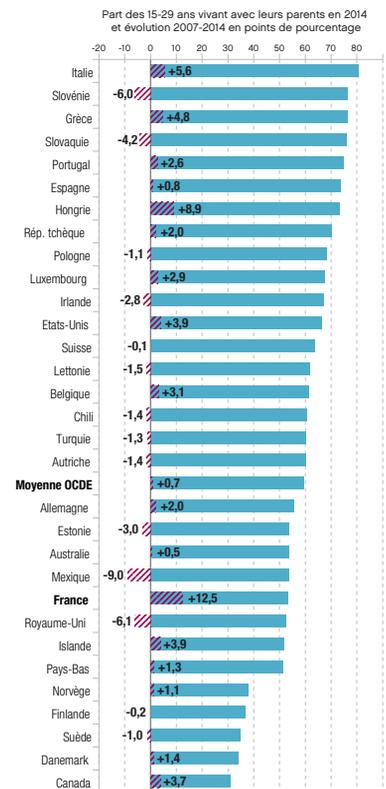
Zoom

EN FRANCE PLUS QU'AILLEURS, LA CRISE ÉCONOMIQUE A PROVOQUÉ UN RECUIL SIGNIFICATIF DU DÉPART DES JEUNES DU FOYER PARENTAL

En France, 53,5 % des 15-29 ans vivaient chez leurs parents en 2014 contre 41,0 % en 2007, soit une hausse de 12,5 points de pourcentage en sept ans. C'est le pays de la zone OCDE qui a connu le plus fort recul de la décohabitation des jeunes au cours des dernières années. La crise économique de la fin des années 2000 a en effet conduit à un recul massif du départ du foyer parental pour des jeunes particulièrement touchés par le chômage. D'autres pays ont également connu ce phénomène mais dans

une mesure moindre, le taux de 15-29 ans vivant chez leurs parents y étant déjà très haut. Ainsi, en Italie, les trois quarts des 15-29 ans vivaient chez leurs parents en 2007, contre 80,6 % en 2014 (hausse de 5,6 points). De même en Grèce, la part des jeunes vivant chez leurs parents est passée de 71,5 % à 76,3 % entre 2007 et 2014 (hausse de 4,8 points). De ce point de vue, les jeunes français conservent un taux de cohabitation semblable à celui des pays de l'OCDE qui ont un niveau de développement comparable.

En France, la part des jeunes vivant chez leurs parents est plutôt limitée, mais en forte progression depuis la crise



Sources : OCDE, calculs basés sur EU-SILC, HILDA (Australie), SLID (Canada), CASEN (Chili) et CPS (EU). Données 2013 pour l'Australie et la Suisse, 2012 pour la Turquie et 2011 pour le Canada. Pas de données pour le Japon, la Corée et la Nouvelle-Zélande. Réalisation : CGEET, 2017

Un parc diversifié entre la propriété et une offre locative importante, notamment dans le secteur social

Parmi les ménages français, plus de 6 sur 10 (61,4 %) sont propriétaires de leur logement, contre 70 % en moyenne européenne⁷. La part de Français propriétaires est néanmoins nettement supérieure à celle des Suisses (40,3 % de ménages propriétaires), des Allemands (45 %) ou encore des Autrichiens (49,7 %). Les pays « riches » présentent de manière générale un parc de logements plutôt diversifié en Europe, permettant à la population de se loger dans différents segments du parc (locatif social ou privé, propriété, etc.).

Par ailleurs, près des deux tiers (63,0 %) des ménages français propriétaires de leur logement ne sont pas accédants (c'est-à-dire qu'ils ont remboursé l'emprunt contracté pour l'achat de

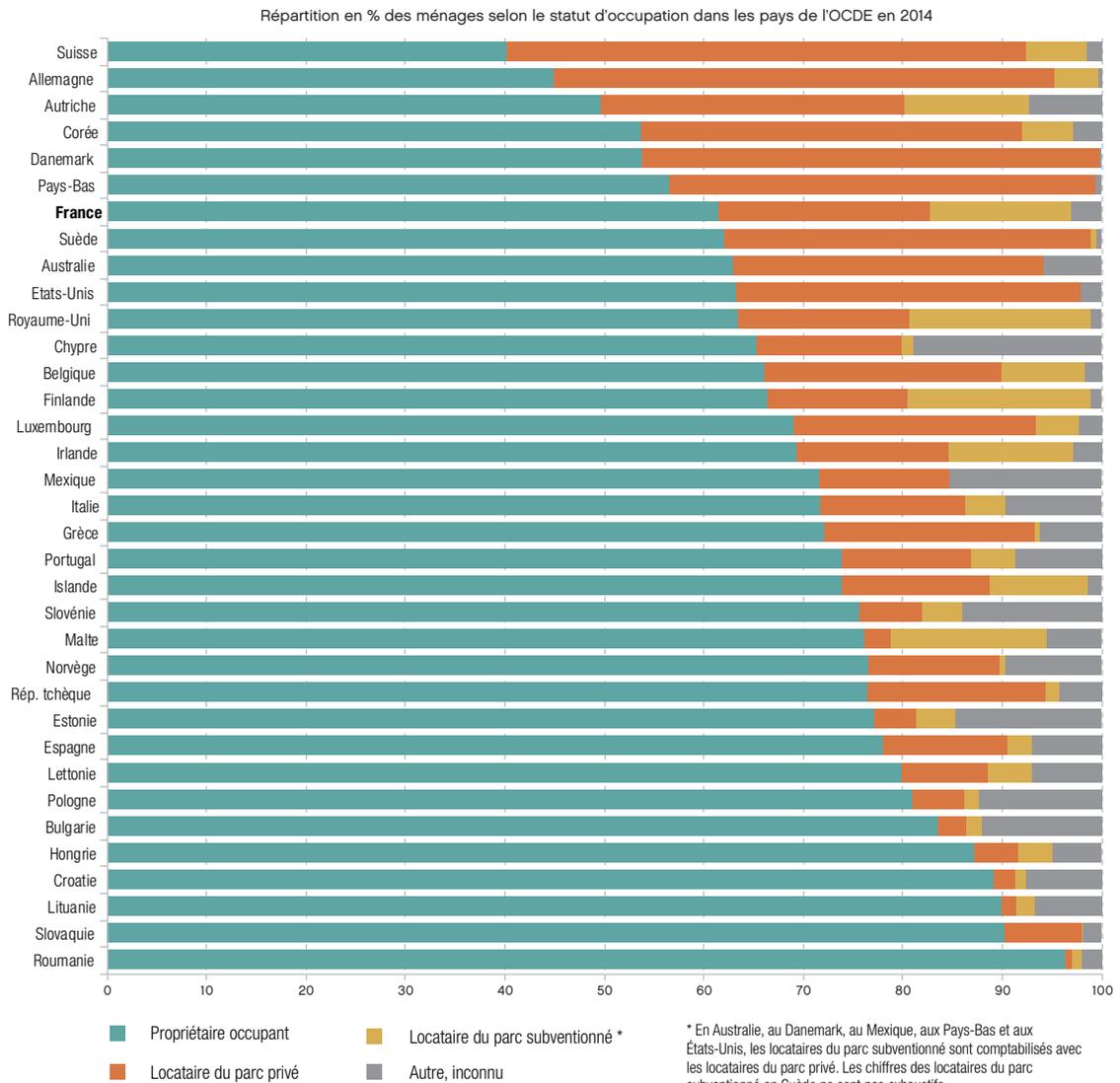
leur logement), grâce à des prêts amortissables et à durée moyenne (19 ans en 2015). Cette part est bien inférieure dans la plupart des pays d'Europe occidentale, ainsi qu'en Australie, au Canada et aux États-Unis, où les ménages accédants sont contraints de recourir à des durées d'emprunt très longues.

Notes

6. Source : OCDE, 2014. Ces chiffres diffèrent de ceux présentés dans la deuxième partie de la fiche (58,5 % de propriétaires occupants en France), issus de sources nationales (Filocom). Ils ont pour objectif de permettre la comparaison entre les pays mais pour l'analyse des espaces français, il convient de retenir les chiffres issus des sources françaises. Par ailleurs, il faut noter que la notion de propriétaire occupant ne prend pas en compte les propriétaires immobiliers qui sont locataires de leur résidence principale (4 % des ménages).

7. Source : UE-SILC Survey, 2013.

En France, moins de propriétaires et plus de locataires que dans la majorité des pays de l'OCDE



Sources : Calculs OCDE à partir de l'Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU SILC) sauf pour l'Allemagne (GSOEP), l'Australie (HILDA), la Corée (Enquête logement), le Mexique (ENIGH) et les États-Unis (ACS). Faute de données, le Canada et le Chili ont été retirés de l'analyse. Réalisation : CGET, 2017

À l'opposé, les pays d'Europe de l'Est, ainsi que les États baltes, présentent les taux les plus élevés de propriétaires occupants : en Pologne, Bulgarie, Hongrie, Croatie, Lituanie et Slovaquie, entre 80 et 90 % des ménages sont propriétaires de leur logement, le taux maximum étant atteint en Roumanie avec 96,3 %. En outre, la part de ménages endettés y est quasi nulle. Cette spécificité des pays d'Europe de l'Est est en grande partie liée aux politiques de privatisation qui, dans les années 1990, ont conduit à transférer, de manière plus ou moins gratuite, le parc locatif public à ses occupants. Elle est aussi associée, aujourd'hui,

à un taux élevé de cohabitation juvénile : en raison d'un parc locatif très restreint, les jeunes ménages ont des difficultés à pouvoir accéder à un logement de manière autonome, ce qui est bien la vocation de l'offre locative. Cette situation souligne l'importance de disposer d'un parc diversifié, permettant aux ménages de mettre en place leur parcours résidentiel. Corollaire d'une plus faible part de propriétaires, la proportion de ménages locataires de leur logement apparaît en France relativement élevée : elle est de 35,5 %, soit une part équivalente à celle du Royaume-Uni (35,6 %) mais bien en deçà de celle

de pays comme l'Allemagne (54,7 % de locataires) ou la Suisse (58,3 %), deux pays qui favorisent le locatif plutôt que la propriété. S'agissant plus particulièrement du parc aux loyers dits « subventionnés » (voir encadré sur la définition OCDE), avec 14,1 % des ménages ayant recours à ce type de logement⁸, la France se positionne en quatrième position dans l'OCDE, après la Finlande (18,5 %), le Royaume-Uni (18,3 %) et Malte (15,8 %). Elle est en revanche plus en retrait (douzième position, à 21,4 %) quant à la proportion de ménages locataires du parc privé. Mais, globalement, la France se situe dans le groupe des pays où le secteur locatif, privé et social, a une place significative.

La production française de logements locatifs sociaux est très dynamique, à l'instar du reste de la construction neuve : en conséquence, la part de logements locatifs sociaux dans l'ensemble du parc s'est maintenue stable au cours des dernières années. Dans certains pays elle a en revanche augmenté (Autriche), quand elle baissait du fait d'une production moindre aux Pays-Bas, et davantage encore en Allemagne, au Royaume-Uni et en Finlande, où le nombre de logements locatifs sociaux

a été beaucoup réduit depuis 2000. La vocation du parc social a en effet souvent été recentrée sur les ménages ayant de grandes difficultés à se loger aux conditions du marché. Cette évolution passe par la modulation des règles de fixation des loyers, le durcissement des conditions d'accès au parc, et la réduction des financements privilégiés dont ce parc bénéficie⁹, avec d'importantes nuances compte tenu des spécificités de ce secteur dans chaque pays.

Notes

8. La définition du « parc aux loyers subventionnés » telle qu'admise par l'OCDE ne recouvre pas l'ensemble du parc social français, qui représente environ 18,7 % des logements (OCDE, 2014) : voir l'encadré méthodologique.

9. Vorms B, 2014.

MÉTHODOLOGIE

Comparer les statuts d'occupation des logements en Europe

Afin de comparer les statuts d'occupation entre pays, l'OCDE identifie quatre grandes catégories, permettant de regrouper la diversité des situations nationales :

- **les propriétaires occupants** : ménages qui possèdent leur logement ;
- **les locataires du parc privé** : ménages qui louent leur logement au prix du marché ;
- **les locataires du parc dit « subventionné »** : ménages qui louent leur logement à un prix inférieur à celui du marché, par exemple parce que leur employeur paie une partie du loyer, ou encore quand ce dernier est encadré par la loi ;
- **la catégorie « autre »** : ménages logés à titre gratuit (pour les pays européens) ou bien correspondant à d'autres statuts d'occupation.

Toutefois, les modalités d'occupation, et la manière de les comptabiliser, varient fortement d'un pays à l'autre. Certaines catégories sont parfois incluses dans d'autres (par exemple absence de distinction entre types de locataires dans certains pays comme le Danemark ou les Pays-Bas, voire entre propriétaires et locataires dans le cas du Danemark, où il existe une forme de propriété en coopérative). De même, certaines catégories recouvrent des réalités différentes selon les pays, comme le logement social, qui est souvent comptabilisé dans le parc locatif « subventionné » mais peut l'être aussi quelquefois dans le parc locatif privé.

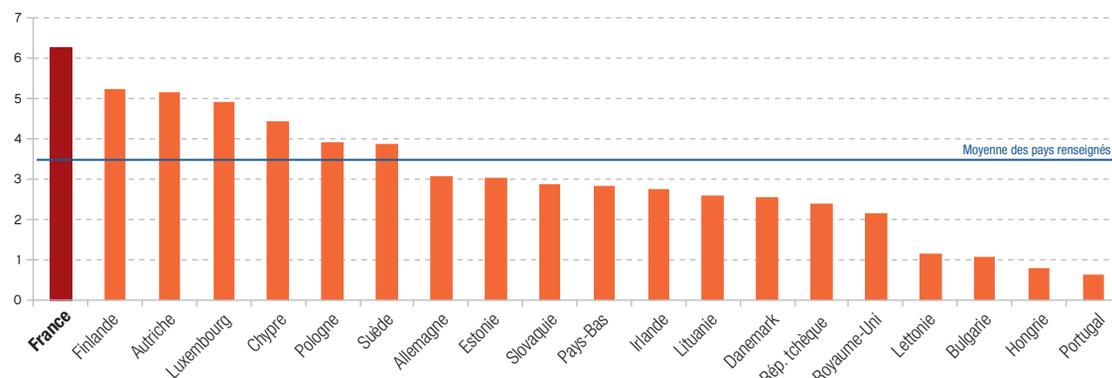
Ainsi, les données présentées dans ce paragraphe ont pour vertu de permettre la comparaison entre pays mais, pour obtenir les volumes exacts, il est vivement recommandé de se reporter aux sources nationales.

La France est le pays européen qui construit le plus de logements par habitant

Nombre de logements construits en 2015 * pour 1 000 habitants

* 2013 pour Luxembourg, Chypre, Royaume-Uni ; 2014 pour France et Lituanie.

Pas de données pour Belgique, Croatie, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Roumanie et Slovaquie.



Sources : OCDE, Questionnaire sur le logement social et abordable (2015) pour la construction et Eurostat (2015) pour la population - Traitements du bureau de l'observation des territoires • Réalisation : CGET, 2017

Une construction de logements dynamique

La France est le pays européen¹⁰ qui construit le plus, relativement au stock de logements existants.

Ce dynamisme traduit en partie le fait que la France est, avec le Royaume-Uni, le pays qui affiche la croissance démographique la plus forte¹¹. Toutefois, même si l'on rapporte le nombre de logements construits à la croissance de la population, la France reste au premier rang de l'Union, de manière stable : on y construit, chaque année, un peu plus de 6 logements pour 1000 habitants, contre environ 5 pour 1 000 en Finlande, Autriche et Luxembourg, qui présentent les taux de construction les plus dynamiques de l'Union, et seulement un peu plus de 2 pour 1 000 au Royaume-Uni, où la construction neuve est, de longue date, très faible.

Le budget « logement » des ménages français est inférieur à la moyenne européenne

Enfin, la France se distingue aussi par un taux d'effort¹² des ménages inférieur à la moyenne européenne. En 2015, les ménages français consacraient au logement en moyenne 18,8 % de leur revenu disponible, contre 22,5 % à l'échelle de l'UE 28¹³. Ce niveau de dépense, certes très hétérogène selon les différents espaces du pays, place les Français loin derrière leurs voisins allemands (qui consacrent 27,3 % de leur revenu disponible au logement) et anglais (24,9 %) mais est comparable à celui des Croates, des Portugais, des Autrichiens ou encore des Finlandais. Le taux d'effort maximal en Europe est porté par les Grecs, qui consacrent en moyenne 42,2 % de leur revenu disponible aux dépenses de

logement : la baisse drastique des revenus, liée à la crise, face à des dépenses de logement difficilement compressibles, explique ce taux d'effort très élevé.

La situation plutôt favorable des ménages français s'explique, d'une part, par la proportion élevée de ménages propriétaires non accédants, et, d'autre part, par un dispositif diversifié d'aides et d'avantages accordés tant aux producteurs de logements qu'aux occupants de ces derniers. Dans le domaine des aides personnelles, la France a ainsi consacré 0,83 % de son PIB au versement d'allocations logement en 2014, soit le deuxième budget public le plus important en Europe après le Royaume-Uni (1,41 %), équivalent à celui de la Finlande (0,82 %) et devant celui de l'Allemagne (0,59 %). En France, ce niveau de dépense

Notes

10. Parmi les pays pour lesquels les données sont renseignées : voir OCDE, Questionnaire sur le logement social et abordable, 2015.
11. Voir la fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires « Les dynamiques de population » (2017).
12. Le taux d'effort est le rapport entre la somme des dépenses (remboursements d'emprunts, loyers, taxes foncière et d'habitation, charges diverses, dépenses en eau et énergie) liées à l'habitation principale, et les revenus des ménages. Cet indicateur permet de mesurer le poids de la dépense liée à l'occupation du logement sur le budget des ménages et le pouvoir « solvabilisateur » des aides au logement. L'indicateur retenu est la part du coût du logement dans le revenu disponible des ménages en 2015 (Eurostat, enquête EU-SILC [ilc_mdmd01]).
13. Eurostat, enquête EU-SILC, 2015.

est resté stable au cours des dernières années¹⁴. En Europe et dans la zone OCDE, la France se distingue donc par des politiques favorisant l'accès au logement de la plupart de la population dans un parc diversifié, que ce soit par le maintien d'un parc locatif social important, par l'encouragement d'une construction dynamique de logements neufs, ou par le versement direct d'aides au logement¹⁵. Celles-ci permettent à la majorité des habitants de se loger dans de bonnes conditions, même si elles ne doivent pas masquer l'existence de situations de mal-logement¹⁶.

Notes

14. Il faut noter par ailleurs que le secteur du logement est un important champ de taxation : les taxes de droit commun et les taxes spécifiques représentent environ une fois et demie le total des aides et des avantages comptabilisés pour ce secteur.
15. Celles-ci représentent en moyenne 1,4 % du revenu disponible des ménages de France métropolitaine en 2013 (voir la fiche d'analyse « Les inégalités de revenus » de l'Observatoire des territoires).
16. En 2017, la Fondation Abbé Pierre estime à 3,8 millions le nombre de personnes mal logées en France.

Diversifié au plan national, le parc de logements français est marqué par des spécialisations locales

En 2014, la France compte 34,8 millions de logements. Or, tous ces logements ne remplissent pas les mêmes fonctions. Quand certains logent les ménages tout au long de l'année (résidences principales), d'autres sont uniquement utilisés de manière saisonnière (résidences secondaires) voire sont inhabités pour une période plus ou moins longue (logements vacants). Au sein du parc des résidences principales, l'offre de logements répond à des besoins variés, du jeune adulte quittant le domicile parental pour devenir locataire au ménage souhaitant acquérir un logement plus grand. Or ces différents besoins ne sont pas couverts de la même manière selon les territoires.

Propriétaires ou locataires, une répartition différenciée selon des types d'espaces

La France se distingue de plusieurs pays par la diversité des statuts d'occupation des résidences principales : 57,6 % sont occupées par leurs propriétaires et 40,0 % par des locataires, dont 14,7 % de locataires du secteur social¹⁷. Ces valeurs nationales cachent cependant des réalités locales beaucoup plus contrastées. Alors que les espaces les plus urbains présentent un profil plutôt mixte, d'autres, comme les espaces ruraux ou périurbains, sont marqués par la très forte prédominance de la propriété occupante.

Les chiffres clés du parc de logements en France¹⁸

L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS	LES RESIDENCES PRINCIPALES
<p>34,8 millions de logements, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 82,7 % de résidences principales – 9,4 % de résidences secondaires – 7,9 % de logements vacants 	<p>En moyenne, 2,1 personnes par ménage</p> <p>28,8 millions de ménages, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 57,6 % de propriétaires occupants – 25,3 % de locataires du parc privé – 14,7 % de locataires du parc social¹⁹ – 2,4 % logés à titre gratuit

Notes

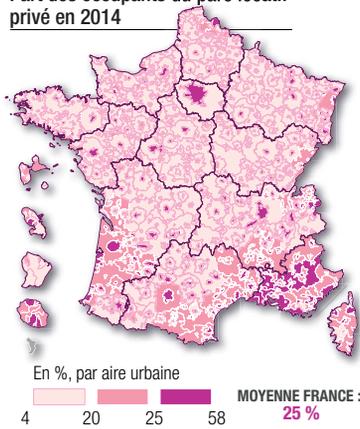
17. Source : Insee, RP 2014. Les chiffres présentés ici diffèrent de sources OCDE, qui avaient pour objectif de permettre la comparaison entre les pays. Mais ce sont les chiffres issus des sources françaises qu'il faut retenir pour l'analyse des espaces français.
18. Source : Insee, RP 2014; données hors Mayotte
19. Données déclaratives issues du recensement de la population de l'Insee. Ces dernières varient légèrement par rapport à d'autres sources comme Filicom (15,3 % de locataires du parc social).

Propriétaires ou locataires, une répartition différenciée selon des types d'espaces

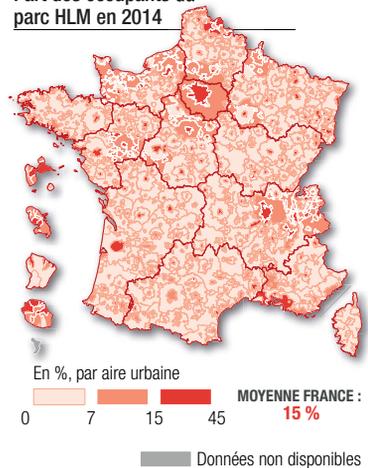
Part des propriétaires occupants en 2014



Part des occupants du parc locatif privé en 2014



Part des occupants du parc HLM en 2014



POUR MIEUX COMPRENDRE

Le zonage en aire urbaine permet de décrire l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce zonage permet de distinguer notamment les pôles urbains de leurs couronnes et du reste du territoire. C'est cette grille de lecture qui est ici mobilisée. Des valeurs ont ainsi été calculées pour chaque pôle urbain et pour chaque couronne. Pour les territoires en dehors de ces couronnes et de ces pôles, une moyenne départementalisée est reconstituée.

Sources : Insee RP 2014 • Réalisation : CGET, 2017

• Les propriétaires occupants sont surreprésentés dans les espaces périurbains et ruraux

La propriété occupante est le modèle dominant dans la quasi-totalité du territoire français. Son importance demeure cependant très corrélée au degré d'urbanisation des espaces. Ainsi, elle représente souvent plus des trois quarts des résidences principales dans les espaces ruraux et périurbains, où s'est concentré l'accès à la propriété depuis plusieurs décennies.

À l'inverse, dans les espaces des grands pôles urbains, la propriété occupante est nettement moins représentée. En moyenne, moins d'une résidence principale sur deux y est occupée par son propriétaire, une sous-représentation qui se fait au profit de l'offre locative.

• Les locataires du secteur privé sont plus nombreux dans les pôles urbains et dans le sud du pays

L'offre locative privée se concentre dans les pôles urbains : elle représente en moyenne près du tiers des résidences principales dans les grands pôles urbains, et près du quart dans les pôles urbains de moindre taille (petite et moyenne)²⁰.

Outre cette localisation très urbaine, on observe que le parc locatif privé est plus développé dans le sud de la France que dans le reste du pays. Dans ces régions, le locatif privé représente en moyenne plus de 25 % des résidences principales, et jusqu'à plus de 30 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse. À titre de comparaison, ce parc représente en moyenne

à peine plus de 20 % des résidences principales dans les régions situées au nord de la Loire, à l'exception de l'Île-de-France : l'offre locative y est en effet davantage répartie entre parc social et parc privé.

• Le parc locatif social est surtout développé dans les grandes villes et leurs banlieues mais aussi de manière plus diffuse dans les régions industrielles

Les grands pôles urbains accueillent l'essentiel de l'offre locative sociale du pays : ils concentrent 81 % des logements sociaux, contre 60 % de l'ensemble des ménages. Le parc social y représente en moyenne près de 20 % des résidences principales.

Alors que l'offre locative privée est surreprésentée dans les régions du sud de la France, l'offre locative sociale est de son côté plus développée dans les régions du Nord, en particulier l'Île-de-France, les Hauts-de-France, la Normandie et dans une moindre mesure le Grand-Est. Cette géographie s'explique en partie par la présence de zones à vocation industrielle ancienne : Paris et sa banlieue, bassin minier du Pas-de-Calais, sillon lorrain, Vosges. Le parc locatif social est également très présent, de manière plus diffuse, au sein des Pays de la Loire et de l'ancienne région Rhône-Alpes.

Note

20. Les grands, moyens et petits pôles urbains sont des catégories définies par l'Insee : voir l'annexe méthodologique sur le zonage en aires urbaines à la fin du document.

Les résidences secondaires sont localisées majoritairement dans les espaces peu denses présentant des aménités naturelles

Les plus fortes concentrations de résidences secondaires se situent dans les espaces peu denses du pays, et plus particulièrement dans certains d'entre eux, qui jouissent d'aménités naturelles remarquables et attirent les touristes. C'est par exemple le cas des zones de montagne, dans les communes accueillant des stations de ski (plus de 90 % à Vars, Chamrousse, etc.), ou encore dans les communes littorales (plus de 80 % à Cabourg, aux Portes-en-Ré, à Leucate ou au Grau-du-Roi).

Les centres urbains ont une proportion de résidences secondaires proches de la moyenne, tandis que ces dernières sont largement sous-représentées dans les couronnes périurbaines et dans les espaces peu denses agricoles (plaine de la Champagne) ou industriels (bande alsacienne).

La vacance affecte les petits pôles urbains et les espaces peu denses des régions manquant d'attractivité

La répartition des logements vacants traduit quant à elle en partie le manque de dynamisme et d'attractivité de certains espaces. La vacance affecte en effet principalement les petits pôles urbains, où 10,2 % des logements sont vacants, et dans une moindre mesure les communes isolées, situées en dehors de l'influence des

pôles²¹ (9,3 %). Les espaces les plus touchés forment une écharpe autour du Bassin parisien : des Ardennes au sud du Massif central, ainsi que dans l'Orne.

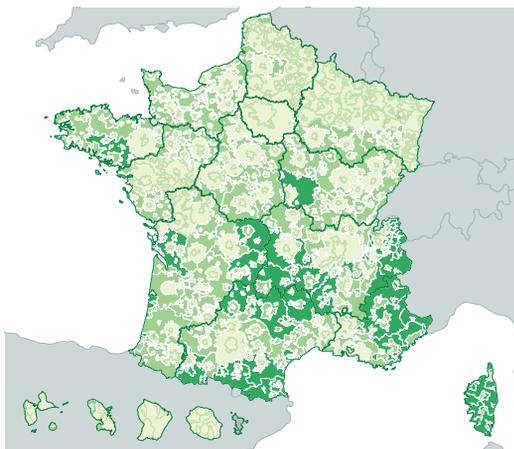
Les couronnes périurbaines sont, *a contrario*, les espaces où les logements vacants sont, en proportion, les moins nombreux : c'est en effet dans ces espaces que la croissance démographique est la plus forte. La vacance est également particulièrement faible en Île-de-France et sur les littoraux, où le marché de l'immobilier est plus tendu.

Ainsi, la géographie du parc de logements traduit de nombreuses lignes de structuration du territoire national. Elle témoigne des parcours résidentiels de nombreux Français (le locatif dans les centres urbains, la propriété occupante en périphérie), de l'histoire de certains territoires (la surreprésentation du logement social dans les régions industrielles) mais également de l'opposition entre des espaces en stagnation, voire en décroissance, où la vacance est importante, et des espaces attractifs à divers titres (littoraux en forte croissance démographique, espaces ruraux dotés d'aménités naturelles pour les résidences secondaires). Or, la géographie de la construction a tendance à renforcer ces contrastes.

Note

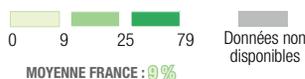
21. Voir les catégories du zonage en aires urbaines de l'Insee présentées en fin du document.

Résidences secondaires : une attractivité saisonnière



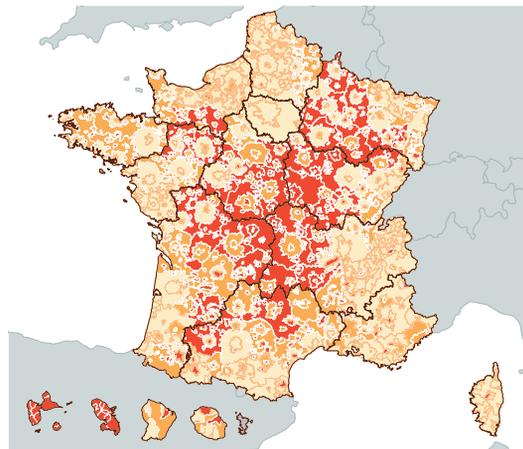
Part des résidences secondaires et logements occasionnels en 2014

En %, par aire urbaine



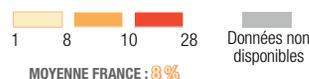
Sources : INSEE RP 2014 • Réalisation : CGET, 2017

Logements vacants : des petits pôles urbains et des espaces ruraux fragilisés



Part des logements vacants en 2014

En %, par aire urbaine



Sources : INSEE RP 2014 • Réalisation : CGET, 2017

Une construction globalement dynamique, mais qui se concentre essentiellement sur le littoral atlantique et le sud du pays

À l'échelle nationale, un effort certain de construction mais proportionnellement inférieur à l'augmentation de la population

Au sein de l'Union européenne, la France se singularise par l'importance du nombre de logements qui y sont construits. Depuis le début des années 2000, 400 000 nouvelles constructions ont été mises en chantier chaque année en moyenne, soit **près de 6 logements par an pour 1 000 habitants**. Cet indice de construction (rapport entre le nombre global de constructions et la population) n'a toutefois pas progressé, malgré une légère augmentation du nombre de logements commencés²². **Autrement dit, l'effort de construction progresse un peu moins vite que la population n'augmente.** L'indice de construction français reste néanmoins plus élevé que celui de tous les autres pays de l'Union européenne.

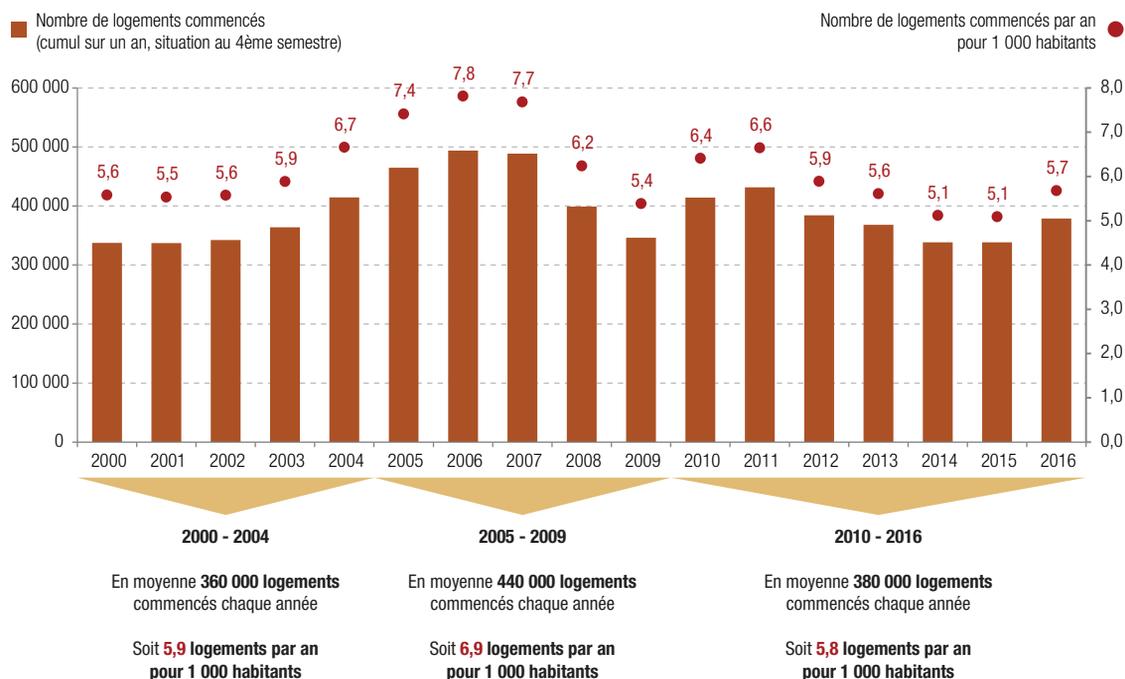
Une dynamique de construction plus accentuée dans les espaces en forte croissance démographique... mais pas seulement

L'intensité des dynamiques de construction varie très fortement d'un espace à l'autre.

- **L'indice de construction est ainsi particulièrement élevé – supérieur à 10 nouveaux logements pour 1 000 habitants – dans la plupart des intercommunalités des littoraux atlantique et méditerranéen, autour des métropoles de Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse et Montpellier, dans le Var, dans les Alpes, en Corse et dans certains départements d'outre-mer (Dom).**

Ce sont pour l'essentiel des espaces en forte croissance démographique, où le secteur de la

Les variations de la construction en France depuis 2000



Sources : Comptes du logement 2015 d'après SOeS, estimations Sit@del2, logements commencés en date réelle (situation au 4ème trimestre) ; Insee, estimations de population au 1er janvier - Traitements du bureau de l'observation des territoires • Réalisation : CGET, 2017

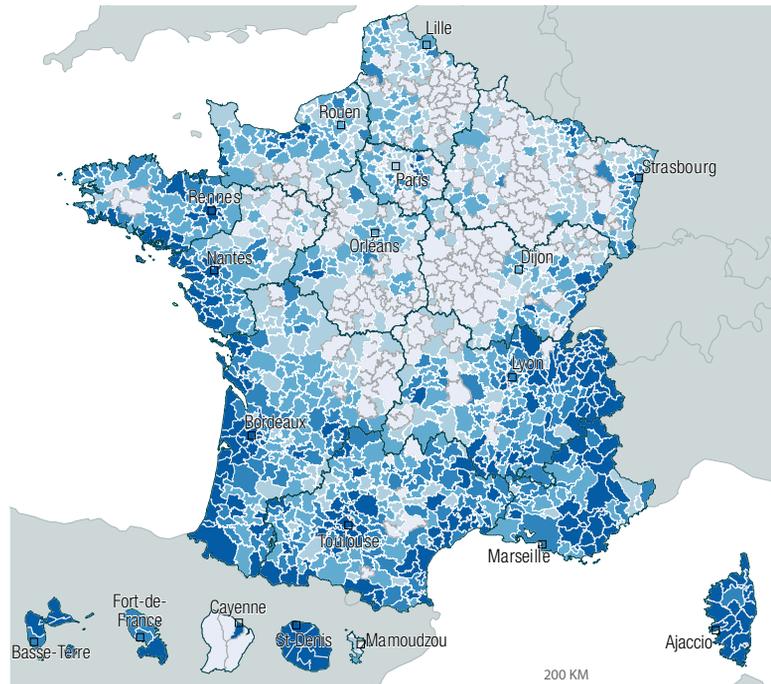
Un indice de construction particulièrement élevé sur les littoraux, en Corse et dans les Alpes

Nombre de logements commencés par an pour 1 000 habitants entre 2006 et 2015

Par EPCI (périmètre au 1er janvier 2017)

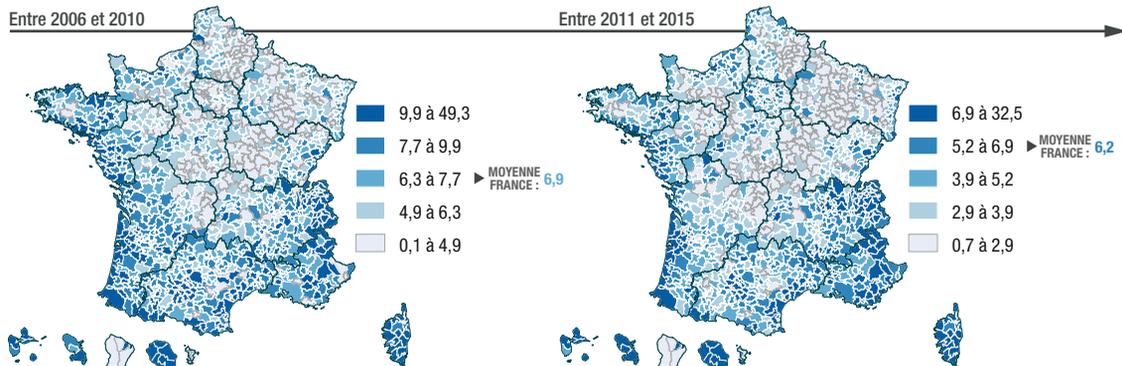


La méthode de discrétisation retenue pour les trois cartes est celle des quantiles.



Entre 2006 et 2010

Entre 2011 et 2015



Sources : Sit@del2, 2006 - 2015 ; Insee, RP 2008 et 2013 - Traitements du bureau de l'observation des territoires • Réalisation : CGET, 2017

construction fonctionne à plein régime pour absorber l'afflux migratoire et répondre aux besoins endogènes de la population (décohabitation, renouvellement du parc, etc.). Malgré ces efforts de construction, des situations de tension peuvent néanmoins perdurer, en raison d'une croissance démographique et d'une demande si forte que la production de logements peine à y répondre.

Le niveau de l'indice de construction n'est toutefois pas systématiquement corrélé à l'évolution de la population. Ainsi, dans certaines intercommunalités, l'indice de construction est plutôt élevé alors que la population augmente faiblement, voire diminue : la croissance du parc de logements semble alors

déconnectée de la croissance de la population. C'est par exemple le cas des zones touristiques peu denses des Pyrénées, des Alpes, du Massif central et de certains littoraux (Côte fleurie, Île de Noirmoutier, Île de Ré, Riviera française, etc.),

Note

22. Au cours de cette période, d'importants efforts ont été engagés pour augmenter le volume de la construction : 340 000 nouveaux logements ont été construits en moyenne annuelle entre 2000 et 2004, jusqu'à 490 000 sur la période 2006-2007 (+45 %), avant une stabilisation autour de 380 000 nouvelles constructions annuelles dans la dernière décennie.

où la croissance importante du parc de logements s'explique surtout par la construction de résidences secondaires et de logements destinés aux vacanciers, sans apport de population résidente permanente.

• **À l'inverse, l'indice de construction est plutôt faible - inférieur à 4 nouveaux logements pour 1000 habitants** - dans la majeure partie des intercommunalités situées entre les Ardennes et Limoges, à l'intérieur de la Bretagne, en Sarthe, en Mayenne et dans l'Orne. Ces espaces, dont la croissance démographique est atone, se caractérisent par un manque d'attractivité, lié pour partie à des difficultés économiques.

• Enfin, il faut souligner le cas particulier des **quatre plus grandes métropoles françaises**, dont les indices de construction ont augmenté au cours des dix dernières années²³. Malgré les difficultés à y mobiliser du foncier, ces territoires ont intensifié leur effort de construction pour répondre à une demande croissante.

Ainsi, la géographie de la construction confirme les contrastes structurants du territoire français : d'un côté, des espaces attractifs où le nombre

de constructions est très élevé par rapport à la population résidente ; de l'autre, des espaces en déclin démographique, où la construction est en retrait, faute de demande²⁴. Si la construction de logements neufs permet de réduire les difficultés d'accès au parc de logement dans les espaces où le marché immobilier est tendu, des situations de tension perdurent néanmoins.

Notes

23. Au sein de la Métropole du Grand Paris, l'indice de construction est ainsi passé de 3,7 logements commencés par an pour 1000 habitants entre 2006 et 2010 à 5,1 entre 2011-2015. Dans la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, il est passé de 6,6 entre 2006 et 2010 à 6,8 entre 2011 et 2015. Dans la Métropole de Lyon, il est passé de 8,0 entre 2006 et 2010 à 8,3 entre 2011 et 2015. Enfin dans la Métropole européenne de Lille, il est passé de 4,9 entre 2006 et 2010 à 6,2 entre 2011 et 2015.

24. Les besoins en logement ne se limitent toutefois pas à ceux qui découlent de la croissance démographique : comptent aussi les variations de la taille moyenne des ménages d'un espace à l'autre, les mécanismes de renouvellement du parc, la répartition des résidences secondaires et des logements vacants, les réponses aux besoins des plus mal logés, etc.

Des difficultés d'accès au logement concentrées dans les plus grandes agglomérations, le long des littoraux et sur certaines frontières

Les ménages peuvent éprouver des difficultés d'accès au logement dans l'accession au parc locatif privé, au parc locatif social et à la propriété. Elles varient considérablement d'un espace à l'autre : ces disparités peuvent être appréhendées à travers la notion de « tension du marché » qui ne sera analysée ici que sous le prisme de l'accès à la propriété et de l'accès au parc de logement social, pour lesquels des données consolidées existent.

L'accès à la propriété est plus difficile dans les grandes métropoles, sur les littoraux et dans les espaces frontaliers

Les prix de l'immobilier sont une des manifestations de la tension sur le marché immobilier. En France, le

prix médian²⁵ de l'immobilier approche les 2 000 €/m², avec toutefois de fortes différences territoriales. **Quatre types de territoires se distinguent ainsi par des prix nettement supérieurs à la moyenne nationale.** Ils correspondent globalement aux espaces où l'accès à la propriété est particulièrement long, bien que cette relation ne soit pas systématique. Les difficultés d'achat dépendent en effet des prix des biens mais aussi des revenus dont disposent les populations locales.

• Les grandes métropoles et, en particulier, le Grand Paris

Les grandes métropoles figurent parmi les territoires les plus chers du pays, et les difficultés

Grandes métropoles, littoraux, espaces frontaliers et Alpes concentrent les difficultés d'accès au logement

Estimation du nombre d'années de revenu nécessaires à un ménage de trois personnes (2 adultes et 1 enfant) pour devenir propriétaire d'un T3 de 65 m²

Par EPCI (périmètre au 1er janvier 2016)



Nombre de logements en 2014

Par EPCI (périmètre au 1er janvier 2016)

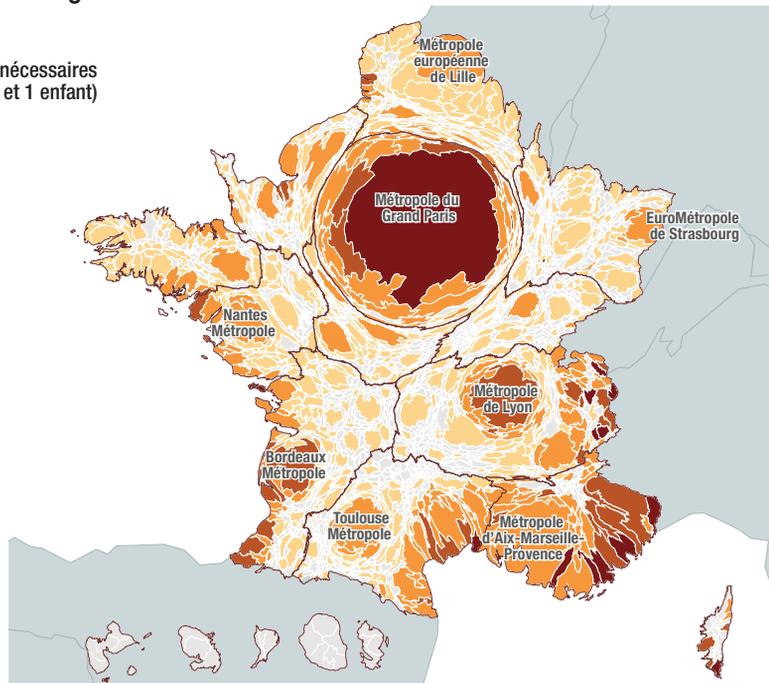
La surface des EPCI est proportionnelle au nombre de logements

Exemples :



* Données non disponibles pour 1210 EPCI sur 2063 (soit 59 %), du fait de l'absence de données (Mayotte, Guyane) ou d'un secret statistique.

Sources : Données notariales, transactions enregistrées entre janvier et mars 2017 ; Insee, Filosofi 2013 - Traitements du bureau de l'observatoire des territoires
Réalisation : CGET, 2017



d'accès y sont plus prononcées qu'ailleurs. Elles constituent toutefois un ensemble très hétérogène. Le prix médian de l'immobilier dans la Métropole du Grand Paris (6 000 €/m²) est ainsi deux fois supérieur à celui de la Métropole de Lyon (2 900 €/m²)²⁶. Ces niveaux de prix font ressortir le cas hors norme de la région capitale. En dépit d'un revenu médian plus élevé que la médiane nationale²⁷, ses habitants éprouvent des difficultés très supérieures à celles rencontrées dans la majorité des territoires – et même des autres métropoles – pour y devenir propriétaires.

Ainsi, dans la Métropole du Grand Paris, il faut environ 30 ans à un ménage de 3 personnes, avec un revenu proche de la médiane locale, pour acquérir un T3 de 65 m². Dans la Métropole Nice Côte d'Azur, qui affiche pourtant les prix de l'immobilier parmi les plus élevés du pays, cette durée est de 19 ans. Les autres métropoles dynamiques présentent quant à elles des situations moins problématiques. L'accès à la propriété y est plus aisé (15 ans à Lyon et Bordeaux, 13 ans à Nantes, 12 ans à Toulouse et 11 ans à Rennes). Malgré une très forte croissance démographique, le marché de l'immobilier s'y régule notamment grâce à une activité de construction importante.

• La façade méditerranéenne

Des situations de forte tension dans l'accès à la propriété sont observées le long du littoral méditerranéen, plus particulièrement sur la Côte d'Azur : dans les intercommunalités situées entre Toulon et Nice, il faut plus de 20 ans à un ménage type de 3 personnes pour devenir propriétaire d'un T3 d'une surface de 65 m².

• Les intercommunalités les plus touristiques de la façade ouest, de la Normandie au Pays basque en passant par la Bretagne, ainsi que certaines intercommunalités du massif des Alpes.

Notes

25. Source : données notariales, transactions enregistrées entre janvier et mars 2017.

26. À une échelle plus fine, les écarts de prix sont encore plus importants : de 1 à 11 au sein du Grand Paris (1100 €/m² à Clichy-sous-Bois contre 12200 € dans le 6^e arrondissement parisien), et de 1 à 2,4 dans la métropole de Lyon (de 1900 €/m² à Vénissieux à 4500 € dans le 2^e arrondissement lyonnais).

27. Voir la fiche d'analyse « Les inégalités de revenus » de l'Observatoire des territoires (2017).

MÉTHODOLOGIE

Estimer les difficultés d'accès à la propriété

Le nombre théorique d'années nécessaires à un ménage de trois personnes (2 adultes et 1 enfant de moins de 14 ans, soit au total 1,8 unité de consommation) pour pouvoir acquérir un logement de type T3 de 65 m² est calculé en divisant le prix de vente estimé d'un T3 (hors frais d'agence et de notaire)²⁸ par le tiers du revenu médian des ménages²⁹ (taux d'effort fixé à 33 %), dans chaque intercommunalité pour laquelle des données sont disponibles. Ce calcul ne prend pas en compte

l'apport éventuel du ménage, ni l'influence du taux d'emprunt. Cette analyse correspond à une simulation théorique d'accès à la propriété et n'ambitionne pas d'être représentative de toutes les situations rencontrées sur un territoire. Elle ne tient en effet pas compte des disparités de revenus et des écarts de prix de vente qui peuvent être observés au sein d'un même espace. Elle offre en revanche l'avantage de pouvoir comparer des territoires sur la base de critères d'observation similaires.

• Les espaces frontaliers situés à proximité de la Suisse et du Luxembourg

Ces espaces constituent un cas particulier : les prix de l'immobilier élevés se combinent avec la présence de populations dont les revenus sont plutôt élevés³⁰ en raison d'un accès à l'emploi transfrontalier, plus rémunérateur. Aussi, la capacité des ménages habitant ces espaces à pouvoir y devenir propriétaires semble moins contrainte qu'ailleurs. Cette observation doit cependant être nuancée. Au sein de ces espaces frontaliers, les ménages qui ne perçoivent pas de revenus luxembourgeois ou suisses rencontrent de plus en plus de difficultés à se loger, les prix de l'immobilier étant gonflés par la solvabilité des travailleurs transfrontaliers et déconnectés des capacités de financement d'une personne exerçant son activité en France.

Dans le cas des marchés immobiliers les plus tendus, où l'accès à la propriété est impossible pour des ménages aux ressources limitées, le parc locatif social constitue souvent la seule offre compatible avec leurs revenus. Toutefois, dans plusieurs des espaces mentionnés ci-dessus, l'accès au parc locatif social est également très contraint.

Un accès au parc locatif social particulièrement restreint en Île-de-France, sur le littoral méditerranéen et dans les Dom

Le parc locatif social occupe une place cruciale dans le fonctionnement du marché du logement, et dans la capacité à pouvoir proposer aux populations – notamment les plus fragiles – une offre adaptée à chaque étape de leur parcours résidentiel. Malgré des efforts de production conséquents depuis les années 2000, les besoins en logements

sociaux restent très importants et insuffisamment couverts dans certains territoires.

Trois types d'espaces sont concernés par des difficultés importantes d'accès au parc locatif social.

• L'Île-de-France et les grandes agglomérations du littoral méditerranéen

Globalement, les demandes de logements sociaux sont très concentrées dans les grandes agglomérations : les quatre plus grandes métropoles (Paris, Lyon, Aix-Marseille et Lille) rassemblent près de 33 % de ces demandes, alors qu'elles accueillent tout juste 18 % des ménages. Les difficultés d'accès au parc social ne sont cependant pas égales dans toutes ces agglomérations.

Celles-ci se concentrent essentiellement dans la région capitale et dans les agglomérations du littoral méditerranéen. Dans le premier cas, elles sont liées à une demande très importante qu'un parc social pourtant déjà bien développé (supérieur à 25 % des résidences principales) ne parvient pas à satisfaire. Dans le second cas, la tension est liée à un parc locatif social trop peu développé (entre 10 et 15 % des résidences principales) pour répondre aux besoins.

Notes

28. Source : données notariales, prix médians des transactions enregistrées entre janvier et mars 2017 sur les biens anciens (existant depuis plus de 5 ans).

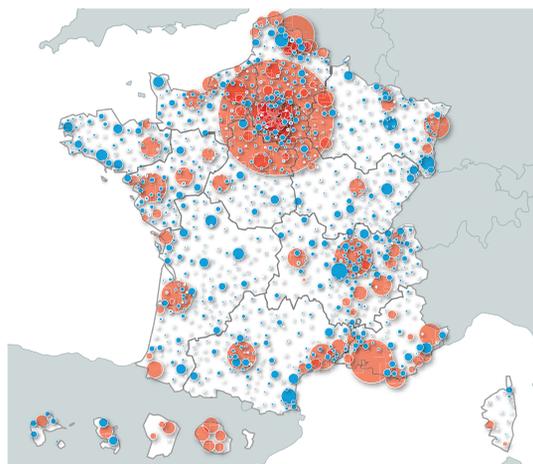
29. Source : Insee, Filosofi 2013.

30. Voir la fiche d'analyse « Les inégalités de revenus » de l'Observatoire des territoires (2017).

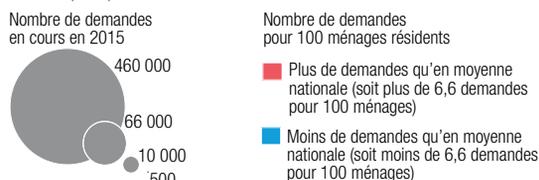
Les chiffres clés du parc locatif social en France

LES RÉSIDENTS	LE LOYER
<ul style="list-style-type: none"> • 9,8 millions de personnes • 4,2 millions de ménages • 14,6 % de l'ensemble des ménages français³¹ • 34 % des ménages français sont éligibles³² 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le parc locatif social 5,7 €/m² (soit 340 € pour un 60 m²) • Dans le parc locatif privé 12,6 €/m² (soit 750 € pour un 60 m²)
LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS	
<ul style="list-style-type: none"> • 1,9 million de ménages³³ ont déposé une demande de logement social en 2015, dont 1,3 million qui ne vivaient pas encore dans le parc (i.e. demandes hors mutation) • Il faudrait augmenter de plus d'un quart³⁴ le stock de logements sociaux pour répondre instantanément à cette demande (qui exclut les mécanismes de rotation et les demandes de mutations internes) • 1 ménage demandeur sur 4 s'est vu attribuer un logement social³⁵ en 2015. 	

Des demandes de logements sociaux concentrées dans les grandes agglomérations, dans les espaces pauvres et dans les zones où le marché immobilier est tendu

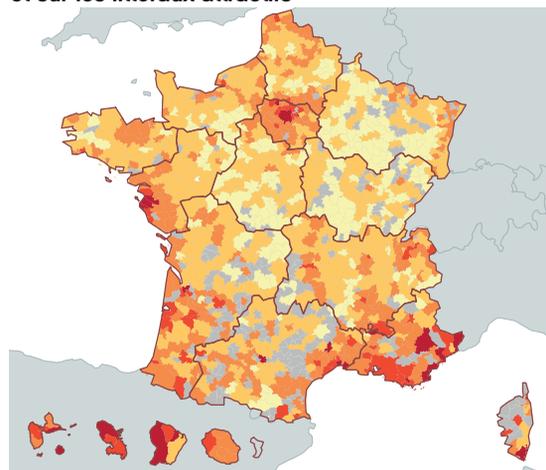


Demandes de logements sociaux et rapport avec la population résidente
Par EPCI (2017)



Sources : SNE, 2015 - Traitements du bureau de l'observation des territoires
Réalisation : CGET, 2017

Les difficultés d'accès au parc social se concentrent dans la région capitale et sur les littoraux attractifs



Nombre de demandes en cours pour une attribution en 2015
Par EPCI (périmètres au 1er janvier 2017)*



MOYENNE FRANCE :
3,9
demandes en cours pour une attribution

* Données renseignées pour les EPCI dans les communes desquelles au moins dix attributions de logements sociaux ont été effectuées en 2015.

Sources : SNE, 2015 - Traitements du bureau de l'observation des territoires
Réalisation : CGET, 2017

Notes

31. Insee, RP 2013.

32. Source USH. En 2015, 64 % des ménages français sont sous les plafonds de ressources fixés pour pouvoir prétendre à un logement social de type PLUS (prêt locatif à usage social); parmi eux sont éligibles les ménages non propriétaires, ainsi qu'une petite fraction des propriétaires en difficulté, soit au total 34 % des ménages, dont presque la moitié sont déjà en HLM.

33. SNE, 2015, demandes en cours - mutations et hors mutations.

34. Il s'agit là d'une estimation théorique : l'analyse du fichier national des demandeurs montre en effet une volatilité des demandes, qui réduirait sensiblement l'estimation globale, et oblige à développer des analyses locales, pour apporter des réponses adaptées. Voir Driant J.-C., Navarre F., Pistre P., (2016)

35. SNE, 2015, demandes en cours et demandes satisfaites - mutations et hors mutations.

Dans les intercommunalités littorales des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Occitanie, le non-respect des obligations de construction de logements sociaux imposées par loi SRU a contribué à maintenir ces difficultés.

Les autres grandes agglomérations parviennent dans l'ensemble à maintenir un rapport demandes/attributions proche de la moyenne nationale, grâce à une offre locative sociale assez développée (entre 15 % et 20 % des résidences principales) qui permet de répondre à des demandes nombreuses.

• Les espaces frontaliers et littoraux prisés où l'immobilier est cher

Les espaces frontaliers autour de Longwy, Thionville, Pontarlier et Annemasse, ainsi que les littoraux prisés de la Côte fleurie, du bassin d'Arcachon et de la Côte-d'Azur, connaissent aussi une situation de forte tension dans l'accès au parc locatif social. Dans ces espaces, le parc social, dont les loyers sont maîtrisés, constitue l'une des réponses les plus adaptées aux besoins des ménages locaux les plus fragiles. Toutefois, cette offre de logements y est souvent très peu développée (généralement moins de 5 % des résidences principales). Ainsi, dans ces territoires, la demande est souvent numériquement faible mais l'offre si restreinte qu'elle ne parvient pas à répondre aux besoins des ménages locaux.

• Les territoires les plus pauvres, en particulier les Dom

À l'inverse, la concentration de populations démunies peut également rendre difficile l'accès au parc social, du fait de l'importance des demandes.

C'est le cas de l'outre-mer, qui compte parmi les territoires les plus pauvres de France, et où les dynamiques de croissance démographique sont parfois importantes (Réunion, Guyane)³⁶. Dans ces départements, l'offre locative sociale, pourtant supérieure à la moyenne nationale (plus de 15 % des résidences principales), ne parvient pas à répondre à une demande élevée. L'attente avant l'attribution d'un logement social y est donc souvent très longue (supérieure à 10 ans dans quatre intercommunalités de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane).

En France métropolitaine, les zones caractérisées par une pauvreté diffuse (bassin minier, sillon lorrain, agglomérations de Laon, Dieppe, Soissons ou encore Montargis), sont confrontées à une tension moindre. Les demandes y sont en effet très nombreuses mais l'offre locative sociale suffisamment développée.

Il existe donc de fortes disparités dans la capacité des ménages à accéder au parc social, selon les espaces où ils déposent leur demande. Ces difficultés, très localisées, redoublent globalement les tensions observées sur le marché immobilier classique (grandes agglomérations, façades littorales, espaces frontaliers). Le parc social ne joue pas ainsi pleinement son rôle d'amortisseur des difficultés à se loger, trop concentré à certains endroits et pas assez développé à d'autres.

Notes

36. Voir la fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires « Les dynamiques de population » (2017).

37. 81 000 adultes sans domicile, accompagnés de 30 000 enfants.

38. Insee, RP 2013

39. Enquête Logement, 2013

40. L'ONPE comptabilise également l'« enveloppe » de la précarité énergétique : il estime à 6 millions le nombre de ménages en situation d'inconfort thermique, de difficultés financières ou les deux à la fois (quand le noyau isole les ménages affectés par les deux).

Zoom

LE MAL LOGEMENT EN FRANCE : DES PROBLÉMATIQUES DIFFÉRENTES SELON LES TERRITOIRES

Le mal logement est un sujet à part entière, qui nécessiterait une analyse complète. Seuls quelques enjeux sont abordés succinctement dans cet encadré.

En 2017, la Fondation Abbé Pierre estime à 3,8 millions le nombre de personnes en situation de grande précarité en matière de logement en France (sans domicile, mal logées ou sans logement personnel). Outre ces situations les plus graves, l'association estime que 12,1 millions de personnes sont touchées à des degrés divers par des difficultés de logement (effort financier excessif, précarité énergétique, risque d'expulsion locative, copropriétés en difficulté, surpeuplement, etc.). Selon les territoires, ces difficultés recouvrent des formes diverses, même si elles sont loin d'être exclusives les unes des autres.

Les sans-abris vivent en large majorité dans les grandes agglomérations

Les difficultés en matière de logement forment ainsi un large spectre, à l'extrémité duquel se trouvent les personnes sans domicile. C'est une population plutôt mal connue, car l'absence de logement constitue un obstacle pour les approcher. Selon l'enquête « sans domicile » menée par l'Insee et l'Ined en 2012 en France métropolitaine, 141 500 personnes étaient sans domicile, dont l'essentiel (111 000³⁷) dans les agglomérations de plus

de 20 000 habitants, 8 000 dans les communes rurales et les petites agglomérations, et 22 500 dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile. La population des sans-abris a connu une hausse de près de 50 % entre 2001 et 2012, et faute d'enquête plus récente, il est difficile d'évaluer l'ampleur de son augmentation depuis 2012. Outre les personnes sans logement, 440 000 personnes étaient hébergées par la famille ou par un tiers (privation d'un logement personnel) en France métropolitaine en 2013 (soit 1 % de la population des plus de 18 ans), et 33 100 dans les Dom (soit 2,5 % des plus de 18 ans).

Le surpeuplement et les difficultés à payer les loyers sont plus fréquents dans l'agglomération parisienne et les Dom

Si la privation de domicile personnel constitue l'une des manifestations les plus extrêmes du mal logement, des difficultés affectent également de nombreux ménages disposant d'un logement. En effet, parmi les personnes qui ont un logement personnel :

- 75 500 vivent dans une habitation de fortune³⁸;
- 2 millions de personnes vivent dans des logements sans confort³⁹;
- 896 600 personnes sont en situation de surpeuplement accentué, essentiellement dans l'agglomération parisienne;
- un peu plus de 300 000 personnes sont à la fois en

situation d'impayé de tout ou partie de leur loyer, et supportent un taux d'effort qui dépasse 40 % de leur revenu : plus du tiers d'entre elles sont également dans l'agglomération parisienne.

Dans les Dom, la privation de confort concerne, proportionnellement à l'ensemble de la population, trois fois plus de personnes qu'en métropole, et le surpeuplement quatre fois plus.

La précarité énergétique affecte les ménages vivant dans les espaces peu denses, où le parc est ancien

Enfin, 2,6 millions d'individus souffrent de précarité énergétique au sens strict, selon l'Observatoire national de la précarité énergétique. Il s'agit là du « noyau »⁴⁰ de la précarité énergétique, qui comptabilise les ménages souffrant du froid dans leur logement, et rencontrant des difficultés à payer leurs factures d'énergie, parce qu'elles sont trop élevées et/ou parce que leurs revenus sont trop faibles. Les proportions du phénomène ont augmenté au cours des dernières années, passant de 3 % à 3,9 % des ménages entre 2006 et 2013. Ces ménages sont notamment nombreux dans les espaces où le parc de logements est ancien, et la population peu aisée (espaces peu denses des Ardennes au Massif Central, centre de la Bretagne, du Perche au Cotentin)

BIBLIOGRAPHIE

Bilan 2015 des logements aidés. Les caractéristiques des opérations de financement des logements et leur répartition territoriale, ministère du Logement et de l'Habitat durable, juillet 2016

Bilan triennal 2014-2016 provisoire de la loi Solidarité et renouvellement urbains, ministère du Logement et de l'Habitat durable, mars 2017

Bouillon F., Clerval A., Vermeersch S., (2017), « Logement et inégalités », *Espaces et Sociétés* 2017/3 (n° 170), pp. 7-14.

Compte du logement 2016. Rapport de la Commission des comptes du logement, *Datalab* n° 22, juillet 2017

Coolos, B., (2014), « La construction et les marchés des logements neufs en France », in « Les marchés du logement et leur financement », *Revue d'économie financière* n° 115, 2014/3, pp.109-129

Driant J.-C., Navarre F., Pistre P., (2016) « Étude de l'offre locative du secteur des organismes d'HLM et SEM au regard de la demande de logement social en France métropolitaine », *Ancols*, décembre 2016.

Driant J.-C. (2014), « Enjeux et débats des politiques du logement en France », in « Les marchés du logement et leur financement », *Revue d'économie financière* n° 115, 2014/3, pp.189-208

Driant J.-C. (2011), « Pourquoi manque-t-il des logements en France ? », *Métropolitiques*, 23 septembre 2011

Eurostat, Who are we and how do we live?, édition 2015

Fiche « Logement » du rapport 2014 de l'Observatoire des territoires, Qualité de vie, habitants, territoires.

Fondation Abbé Pierre, 2017, 22^e rapport sur l'état du mal-logement en France.

Jacquot, A., (2011), « Doit-on et peut-on produire davantage de logements ? », in *La Découverte. Regards croisés sur l'économie*, 2011/1 n° 9, pp.150-158.

« Le financement du logement social. De nouvelles orientations territoriales depuis 10 ans. Construction et réhabilitation : des logiques différentes », in *Éclairages* n° 13, mai 2016, Caisse des dépôts

« Les conditions de logement en France », Insee référence, édition 2017

Métroscope, Fédération nationale des agences d'urbanisme, février 2017

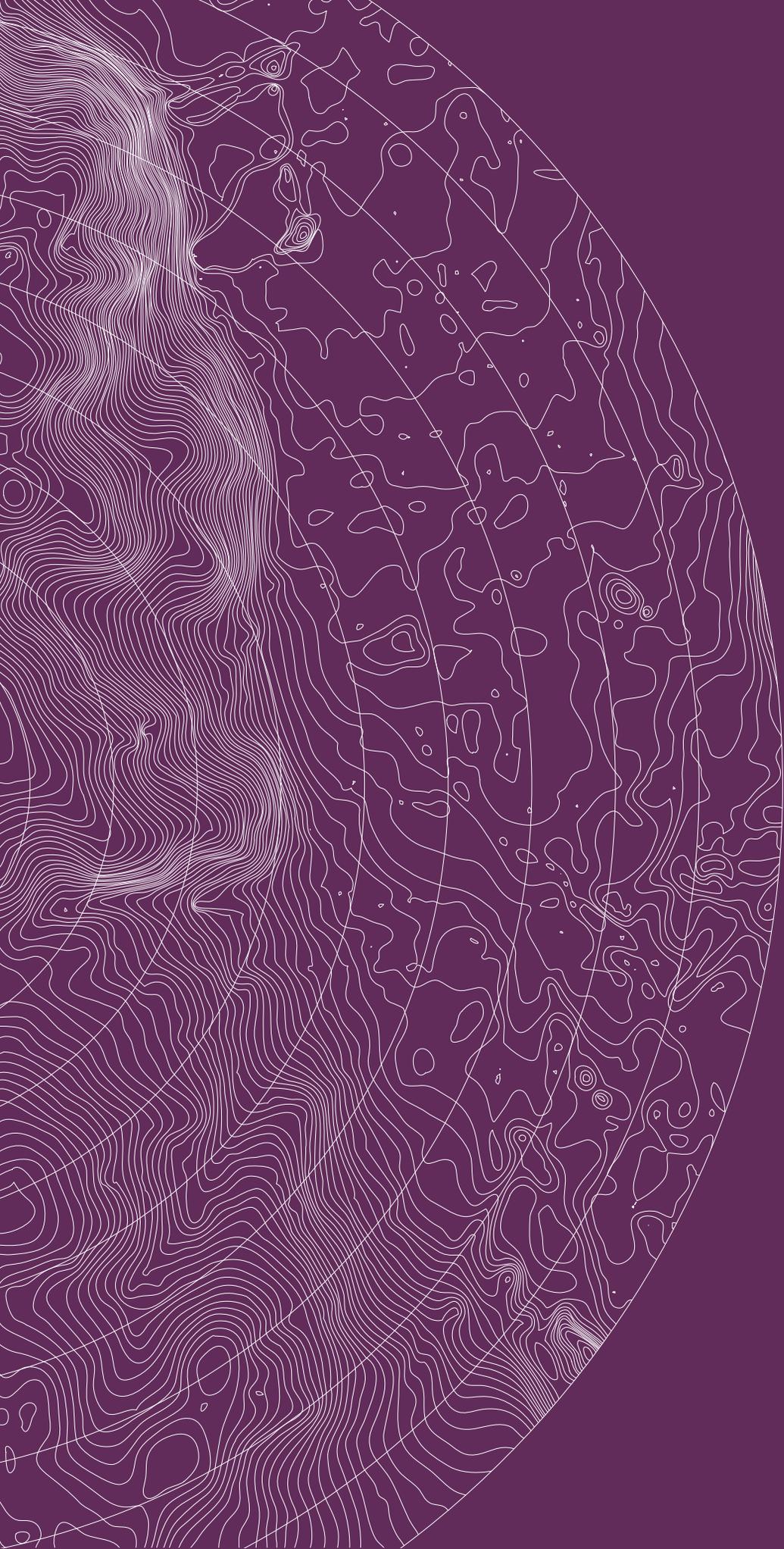
OCDE, Documentation de la base de données sur le logement abordable, 2015 : <http://www.oecd.org/fr/social/base-de-donnees-logement-abordable.htm>

Taffin C. (2012), « Besoins en logement : une notion ambivalente à la mesure délicate », *Constructif* n° 32, juin 2012.

« Territoires et loyers : premières analyses thématiques », Observatoires des loyers, décembre 2016

Vorms, B. (2014), « Vers un monde de propriétaires? Politique du logement et statuts d'occupation en France et à l'étranger », in « Les marchés du logement et leur financement », *Revue d'économie financière* n° 115, 2014/3, pp. 69-8.

Fiches « Difficultés de logement » in *Les conditions de logement en France*, édition 2017 - Insee Références



5

Éducation et enseignement supérieur, approches territoriales

L'éducation des populations progresse de manière spectaculaire dans l'ensemble des pays européens. En France, ce sont désormais plus de 43 % des 30-34 ans qui détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, contre à peine plus de 27 % à l'aube des années 2000.

Malgré ce constat positif, de très fortes disparités demeurent encore entre les pays d'Europe. Alors qu'en Europe du Nord – au Royaume-Uni, en Irlande, au Danemark ou encore en Suède – près de la moitié des jeunes adultes sont titulaires d'un diplôme du supérieur, d'autres pays comme l'Italie ou la Roumanie comptent à peine plus de 25 % de diplômés du supérieur. En France, cette progression a concerné les espaces les plus ruraux comme les plus urbains. Malgré cette progression globale, des différences locales permettent de dessiner une géographie de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

On observe ainsi une polarisation de l'enseignement supérieur dans les 22 métropoles françaises. Ces dernières rassemblent à elles seules plus des deux tiers (69 %) des étudiants pour 29 % de la population totale du pays, alimentant des mobilités étudiantes inter- et intrarégionales.

Ces métropoles, tête de pont de l'enseignement supérieur, sont également caractérisées par des inégalités parfois fortes en matière d'accès à l'éducation : les élèves y sont plus souvent scolarisés dans le privé et la ségrégation scolaire y est plus importante qu'ailleurs.

Dans le même temps, les régions du nord de la France, du pourtour méditerranéen et les Dom, marqués par les plus faibles niveaux de revenus en France, apparaissent également comme celles où les difficultés d'apprentissage sont les plus importantes. D'autres ensembles régionaux se distinguent au contraire par des résultats nettement plus positifs. C'est le cas de certaines académies de l'ouest de la France (académie de Rennes) ou encore d'Auvergne-Rhône-Alpes (académie de Grenoble), dont les résultats scolaires sont globalement bons et où les inégalités d'apprentissage entre les enfants issus de milieux modestes et de milieux favorisés sont par ailleurs contenues.

100 En Europe, des populations de plus en plus éduquées et une situation française qui n'égale pas encore celle des pays les plus en pointe

106 L'éducation dans le premier et le second degré en France

121 L'enseignement supérieur en France

128 L'obtention d'un diplôme favorise l'insertion des jeunes sur le marché du travail

En Europe, des populations de plus en plus éduquées et une situation française qui n'égale pas encore celle des pays les plus en pointe

La France, où les enjeux de formation demeurent présents, consacre une part conséquente de son PIB aux dépenses d'éducation

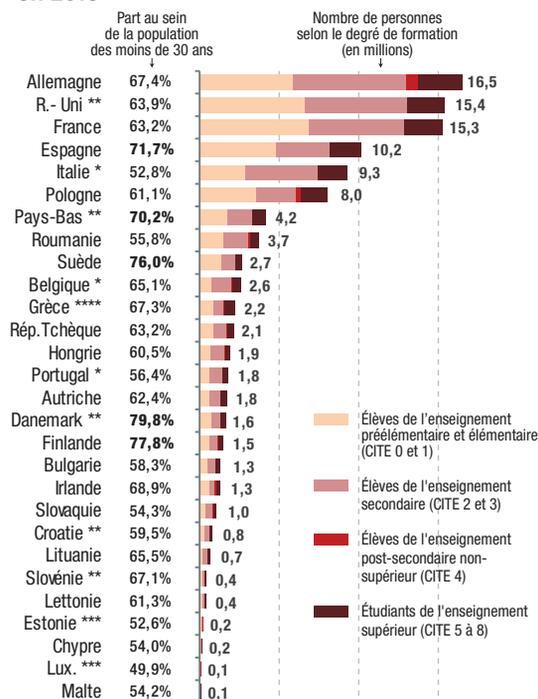
En Europe, près de 108 millions de personnes sont scolarisées¹ dans des structures allant de l'accueil de la petite enfance à l'enseignement supérieur. Près des deux tiers (63,7 %) des Européens âgés de moins de 30 ans sont ainsi engagés dans un parcours scolaire.

Avec quelque 15,3 millions d'individus scolarisés, la France représente une large part de ce contingent². Notre pays, dont la démographie est l'une des plus dynamiques du continent européen et dont la population est l'une des plus jeunes (cf. fiches d'analyse « Les dynamiques de population » et « Le vieillissement de la population et ses enjeux »), scolarise cependant une part moins importante de sa jeunesse que certains de nos voisins. Parmi les 12 pays européens de plus de 10 millions d'habitants, 7 ont un taux de scolarisation des moins de 30 ans supérieur ou proche à celui de la France (63,2 %). Il s'agit plus précisément de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Espagne, des Pays-Bas, de la Belgique, de la Grèce et de la République tchèque. Au sein du groupe des pays les plus peuplés, seuls l'Italie, le Portugal, la Pologne et la Roumanie se situent sous la moyenne française.

Si l'on élargit l'analyse à l'ensemble de l'Union européenne, le décalage de la France, notamment par rapport aux pays scandinaves, est encore plus marqué. Dans ces derniers (Danemark, Suède, Finlande), plus des trois quarts des jeunes de moins de 30 ans sont engagés dans un parcours scolaire.

Ces écarts à l'échelle de l'Union européenne sont notamment le reflet de durées de scolarisation³ très variables selon les pays. En France, une personne peut s'attendre à recevoir au cours de sa vie 16,5 années⁴ de formation (tous niveaux confondus). Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne européenne (UE28) qui se situe autour de 17,6 ans. Il est encore plus éloigné de ce qui s'observe dans les pays scandinaves, où une personne peut s'attendre

Individus engagés dans un parcours scolaire en 2015



* Pour la Belgique, l'Italie et le Portugal, nombre d'élèves de l'éducation de la petite enfance (CITE 0) non disponible.

** Pour le Danemark, la Croatie, les Pays-Bas, la Slovénie et le Royaume-Uni, nombre d'élèves de l'enseignement post-secondaire non supérieur (CITE 4) non disponible.

*** Pour l'Estonie et le Luxembourg, nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur (CITE 5-8) non disponible.

**** Pour la Grèce, données 2014.

Note : la classification internationale type de l'éducation (CITE) permet d'établir des comparaisons entre des systèmes éducatifs différents, en prenant à la fois en compte les niveaux et les domaines d'éducation. Cette classification a été conçue par l'Unesco au cours des années 1970, puis a été révisée en 1997 et en 2011. On distingue 9 grands niveaux de CITE allant de la CITE 0 à CITE 8.

Source : Eurostat, 2015 • Réalisation : CGET 2018

à passer près de 20 années dans un cursus scolaire. Ces écarts importants peuvent être dus aux modes de prise en charge de la petite enfance (ex. : enfants en bas âge gardés à domicile) ou à la valorisation de formations dans le supérieur de plus courte durée. Elles s'expliquent également par l'encouragement de la scolarisation à temps partiel, permettant aux étudiants de travailler en suivant un enseignement supérieur, ou encore par la fré-

quence des reprises d'études parmi les adultes. Il est par ailleurs intéressant de noter que cette espérance de scolarisation n'est pas directement corrélée à la durée de la scolarisation obligatoire⁵. Ces premières analyses reflètent les efforts de formation consentis par les pays européens. De ce point de vue, la situation de la France apparaît légèrement en deçà de celle des pays européens les plus vertueux comme ceux d'Europe du Nord.

Un taux de diplômés qui progresse de manière spectaculaire dans tous les pays européens

Dans le cadre de sa stratégie Europe 2020, l'Union européenne s'est fixé pour objectif d'atteindre le taux de 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans. Cet objectif est en passe d'être atteint puisque ce taux était de 39,1 % en 2016. Pour rappel, il était de 33,8 % en 2010 lors de la définition de cette stratégie.

Cette forte progression de la part des diplômés chez les jeunes actifs est le fruit d'efforts consentis par l'ensemble des pays de l'UE depuis plusieurs décennies. **Près de la moitié des pays européens ont ainsi connu un doublement de leurs diplômés du supérieur entre 2000 et 2016.**

Notes

- Source : Eurostat, 2015
- 14 % des 108 millions d'individus scolarisés en Europe le sont en France, soit un niveau supérieur au poids démographique de notre pays au sein de l'Union européenne. En 2016, celui-ci comptait près de 66,6 millions d'habitants, soit 13,1 % du total de la population des 28 pays de l'Union européenne (source : Eurostat).
- L'espérance de scolarité correspond au nombre d'années d'enseignement qu'une personne peut s'attendre à recevoir au cours d'une vie. Elle a été calculée en ajoutant les taux de scolarité par année pour tous les âges. Limites de l'indicateur : la qualité des données qui permettent de calculer les taux de scolarisation peut varier d'un pays à l'autre. De plus, l'indicateur est tributaire de la durée théorique des cycles d'enseignement qui peut varier selon les pays ainsi que de l'usage significatif du redoublement ou de l'enchaînement des diplômes de CITE 3, fréquents dans certains pays.
- Source : Eurostat, 2012.
- « L'Europe de l'éducation en chiffres », p. 24, MEN-DEPP, novembre 2016.

Zoom

LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION EN EUROPE

Les pays européens consacrent une part variable de leurs richesses nationales à l'éducation et à la formation de leurs populations. Pour appréhender ces disparités, plusieurs types d'informations peuvent être mobilisés. En premier lieu, la part du PIB consacrée aux dépenses d'éducation et d'enseignement. En France, celle-ci est de 5,3 %. En termes de dépense de la richesse nationale consacrée à l'éducation et l'enseignement supérieur, notre pays se classe au 8^e rang européen (sur les 22 pays de l'UE appartenant à l'OCDE⁶). Le nord de l'Europe, à commencer par les pays scandinaves, domine ce classement.

PIB

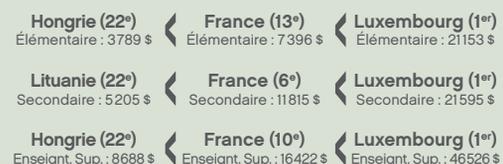
% du PIB consacré aux dépenses d'enseignement en 2014
Source : OCDE, Education at a Glance, 2017



En second lieu, les dépenses engagées en moyenne chaque année pour un élève varient fortement selon le niveau de formation. En France, elles croissent tout au long du parcours scolaire. Ainsi, la dépense pour un élève en élémentaire sera de 7 400 \$ (PPA⁷) par an contre plus du double, soit 16 400 \$ (PPA), dans le supérieur. Cette progressivité est variable selon les pays. Le Danemark et la Slovaquie ont ainsi mis l'accent sur les dépenses dans l'élémentaire.

Dépenses annuelles par élève

Dépense annuelle par élève en équivalent \$ US (PPA) en 2014
Source : OCDE, Education at a Glance, 2017



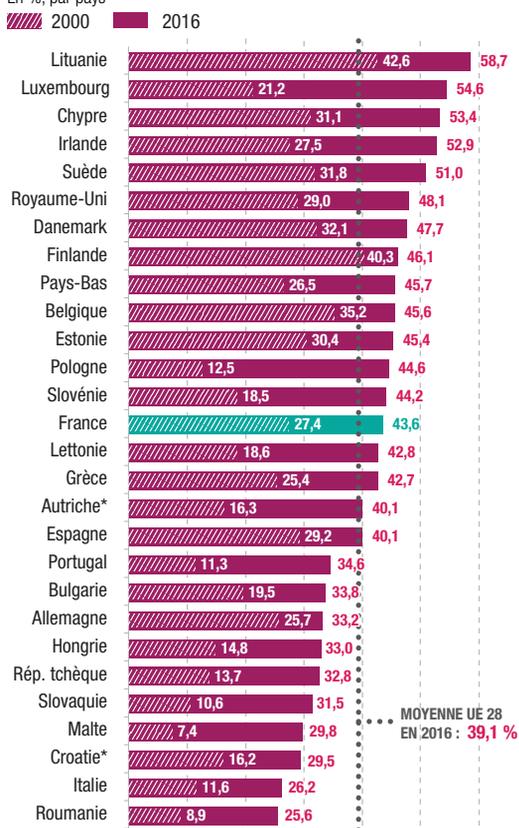
Notes

- Données non disponibles pour la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Grèce, Malte et la Roumanie.
- D'après la définition de l'Insee, la parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

Depuis les années 2000, un doublement des diplômés du supérieur dans la moitié des pays européens

Part des diplômés du supérieur parmi les 30-34 ans

En %, par pays



* Faute de données pour l'année 2000, les données pour la Croatie datent de 2002 et celles de l'Autriche datent de 1999.

Source : Eurostat, 2000-2016 • Réalisation : CGET, 2018

Dans certains cas, comme en Pologne (+32 points), au Luxembourg (+33 points), au Portugal (+23 points) ou encore en Irlande (+25 points), cette progression a été spectaculaire. Elle peut être directement liée à l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur mais également, comme dans les cas du Luxembourg ou de l'Irlande, à des apports migratoires de jeunes diplômés ayant réalisé leurs études dans un autre pays.

La France a également largement participé à cet effort. Alors que la part des diplômés du supérieur était de 27,4 % en 2000, elle atteint désormais les 43,6 %. Notre pays compte ainsi parmi les pays les plus peuplés d'Europe (cf. fiche d'analyse « les dynamiques de population ») dont la part des diplômés du supérieur chez les jeunes adultes est l'une des plus importantes, après le Royaume-Uni mais avant l'Allemagne ou l'Italie.

Ces chiffres témoignent de la volonté de mettre l'éducation des populations au cœur du projet européen. Malgré ces progrès, les écarts restent importants entre pays européens et au sein des régions qui les composent.

On peut ainsi observer plusieurs lignes de fracture au sein de l'Europe. D'une part, une ligne de fracture entre les pays d'Europe du Nord (Scandinavie, pays baltes, Benelux, Royaume-Uni), où la part des diplômés du supérieur chez les 30-34 ans dépasse systématiquement 45 %, et les pays d'Europe de l'Est (Bulgarie, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Croatie, Roumanie) et du Sud (Italie, Portugal), où cette part est inférieure à 35 %.

D'autre part, une ligne de fracture se manifeste entre régions à fort pouvoir d'attraction (concentration de la population étudiante et des emplois les plus qualifiés) et régions plus industrielles ou moins attractives. Dans tous les pays européens, à l'exception notable de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne, les régions capitales sont ainsi celles qui accueillent en proportion le plus de diplômés du supérieur.

En France, ces écarts entre régions sont particulièrement marqués. Ainsi, entre l'Île-de-France (57,2 % de diplômés du supérieur parmi les 30-34 ans en 2016) et la Guyane (24,2 %) pour les DOM ou l'ancienne région Picardie (29,4 %) pour la France métropolitaine, l'écart de la part des diplômés parmi les jeunes adultes est de près de 30 points.

Des étudiants du supérieur qui se concentrent dans les régions capitales

La concentration des plus diplômés dans certaines régions est assez logiquement liée à la localisation de l'offre de formation. Les régions (NUTS 2⁹) qui accueillent une capitale rassemblent 4,7 millions d'étudiants du supérieur⁹ sur les 19,3 comptabilisés à l'échelle de l'UE28, soit près de 25 % de l'ensemble des effectifs. Dans ces régions capitales, on dénombre en moyenne près de 5,7 étudiants pour 100 habitants contre 3,5 en moyenne dans les

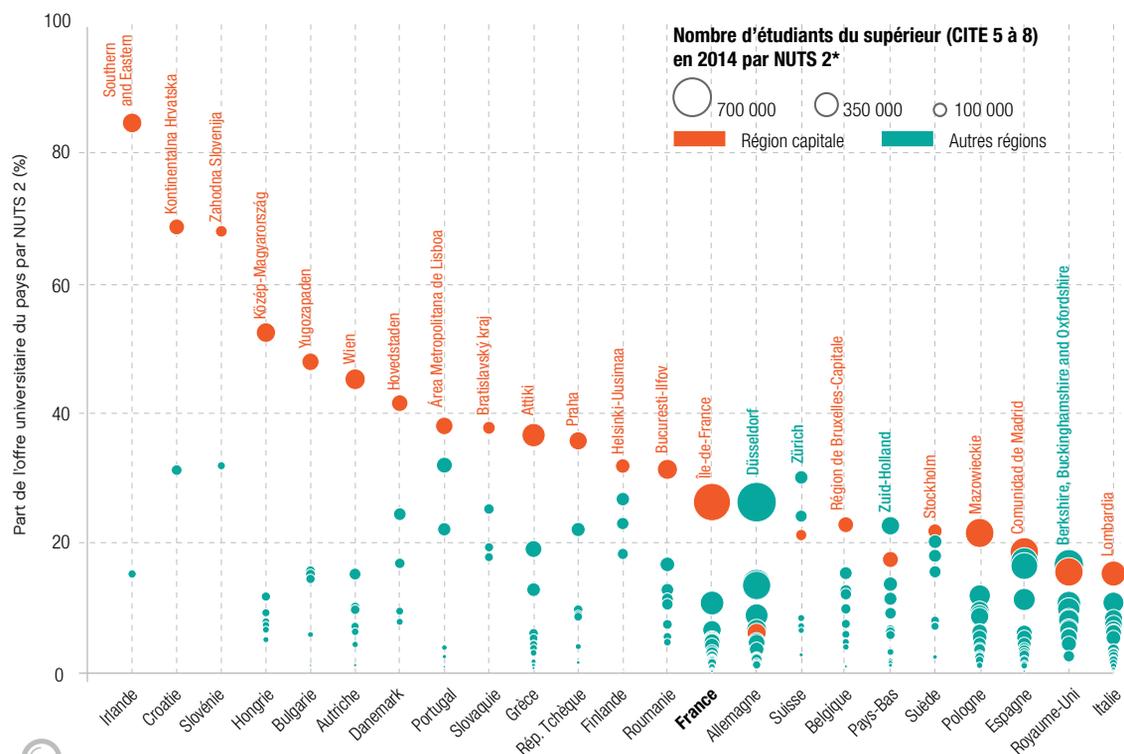
Notes

8. Pour l'Allemagne et le Royaume-Uni, seules les données à l'échelle des NUTS 1 sont fournies par Eurostat.

9. Source : Eurostat, 2014 – CITE 5 à 8.

En France, comme dans la majorité des pays européens, les régions capitales concentrent les populations étudiantes

Poids de la population étudiante régionale (NUTS 2*) au sein de chaque pays de l'Union européenne



POUR MIEUX COMPRENDRE

Exemple de lecture : « En France, la région capitale (Ile-de-France), concentre l'essentiel des étudiants du supérieur (26 % des étudiants du pays). »

Note : pour les pays n'étant composés que d'un seul NUTS de niveau 2 (Estonie, Lituanie, Lettonie, Chypre, Malte, Luxembourg), les données ne sont pas représentées (la part de la population étudiante régionale au sein du pays est alors égale à 100 %).

* Pour l'Allemagne et le Royaume-Uni, faute de données disponibles au NUTS 2, celles-ci sont fournies au NUTS 1.

Source : Eurostat, 2014 • **Réalisation** : CGET, 2018

autres. À l'échelle de l'ensemble de l'Union européenne (UE28), la moyenne est de 3,8 étudiants pour 100 habitants.

Les capitales européennes occupent ainsi des fonctions de pôle de formation. Cette organisation se vérifie dans la quasi-totalité des pays européens, à l'exception de l'Allemagne et dans une moindre mesure du Royaume-Uni et des Pays-Bas. En Allemagne, le land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, dont le poids démographique et économique est plus important que celui de Berlin, rassemble ainsi une population étudiante beaucoup plus importante que celle de la région capitale. Au Royaume-Uni comme aux Pays-Bas, la tête du classement est occupée par une région voisine de la région capitale et caractérisée par l'ancienneté de

ses universités (Oxford au Royaume-Uni et Leiden aux Pays-Bas).

Cette concentration dans les régions capitales n'est pas nécessairement synonyme de déséquilibre. En effet, l'importance de l'offre étudiante doit être appréhendée en tenant compte du poids démographique de chacun des territoires considérés.

On distingue ainsi les pays dans lesquels les régions capitales concentrent nettement la population étudiante. Il s'agit en particulier de certains pays d'Europe centrale ou d'Europe de l'Est (Slovaquie, Hongrie, Roumanie).

À l'inverse, d'autres pays comme l'Espagne, le Royaume-Uni ou encore les pays scandinaves

semblent avoir une répartition plus diffuse de leur population étudiante. Cette situation peut être liée à l'existence de logiques de décentralisation anciennes laissant une place importante aux capitales régionales (ex. : Catalogne, Pays basque espagnol, Andalousie, Écosse, Pays de Galles).

La France est dans une situation intermédiaire. Bien que l'Île-de-France capte l'essentiel des effectifs étudiants en attirant notamment ceux des régions limitrophes, on observe un ratio situé entre 3 et 4 étudiants pour 100 habitants dans la majorité des anciennes régions françaises (NUTS 2). Ce constat témoigne de l'existence de pôles de formation complémentaires à celui de la région capitale.

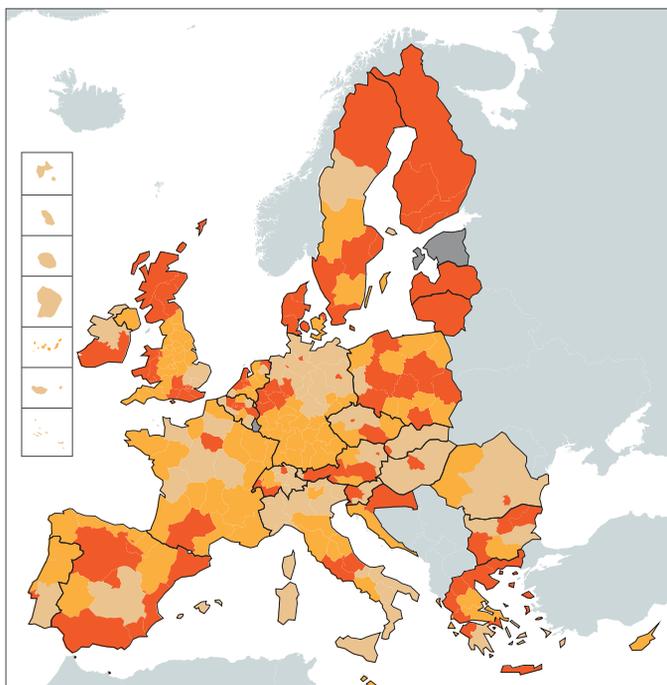
Au regard des poids démographiques de chaque région, une population étudiante plus diffuse dans les pays d'Europe de l'Ouest que dans ceux de l'Est

Nombre d'étudiants pour 100 habitants en 2014
Par NUTS 2*



* Pour l'Allemagne et le Royaume-Uni, seules les données au niveau NUTS 1 sont disponibles.

Source : Eurostat, 2014 • Réalisation : CGET, 2018



Zoom

LA FRANCE, UN DES MOTEURS DU PROGRAMME ERASMUS

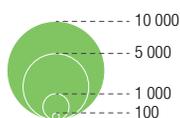
Au cours de l'année scolaire 2014-2015, près de 291 400 étudiants ont bénéficié d'une mobilité internationale dans le cadre du programme ERASMUS¹⁰. Ce chiffre est en très forte augmentation. Au cours de l'année scolaire 2010-2011, près de 190 500 étudiants avaient bénéficié de ce programme. En l'espace de cinq ans, le nombre d'étudiants ERASMUS a ainsi progressé de plus de 50 %.

La France participe très activement à cette mobilité étudiante européenne. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, près de 40 000 étudiants français ont bénéficié du programme. Depuis cette date, la France constitue le premier contingent des bénéficiaires d'ERASMUS. Elle est également l'un des pays qui offre le plus de possibilités d'accueil aux étudiants des autres pays membres du programme. La France accueille près de 30 000 étudiants et se classe au 4^e rang des pays hôtes du programme ERASMUS après l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Pays de destination des étudiants français

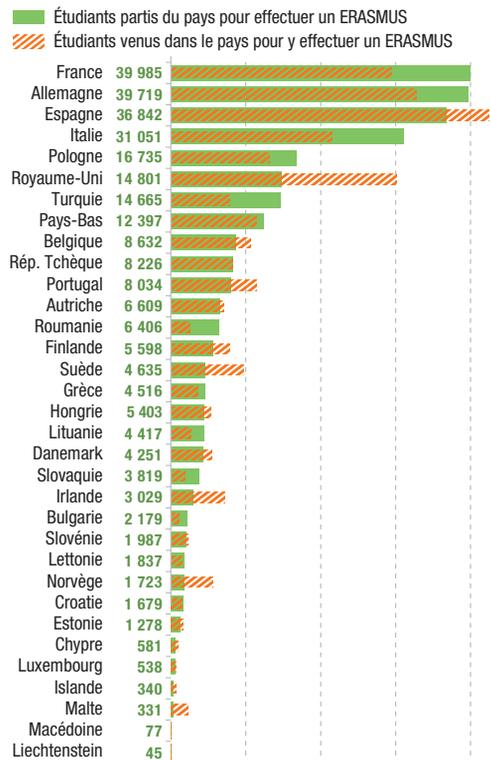


Nombre d'étudiants français partis effectuer un échange ERASMUS au cours de l'année scolaire 2014-2015



Source : Erasmus+ Dashboard, 2014-2015 • Réalisation : CGET, 2018

Nombre d'étudiants dans le programme ERASMUS en 2014-2015



Source : Erasmus+ Dashboard, 2014-2015 • Réalisation : CGET 2018

L'attrait de certains pays est perceptible dans la mobilité européenne des étudiants français. Sur les 40 000 Français ayant bénéficié de ce programme en 2014-2015, environ 7 700 se sont dirigés vers le Royaume-Uni (soit 19 %), près de 7 000 sont allés étudier en Espagne (soit 18 %) et près de 4 900 ont fait le choix de partir vers l'Allemagne (soit 12 %). Les échanges entre les deux partenaires historiques de l'Europe, la France et l'Allemagne, demeurent importants mais peinent à concurrencer la volonté des étudiants de partir dans des pays anglophones et hispanophones.

Notes

10. Le programme ERASMUS rassemble les pays membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie et la Macédoine.

L'éducation dans le premier et le second degré en France

À l'échelle nationale comme à l'échelle locale, les dynamiques démographiques influent sur les besoins de scolarisation

La démographie des jeunes en âge d'être scolarisés ou susceptibles d'étudier dans le supérieur est un déterminant majeur des effectifs d'élèves et d'étudiants. Or, depuis une dizaine d'années, les effectifs de jeunes ont beaucoup fluctué, de façon variable selon les tranches d'âge.

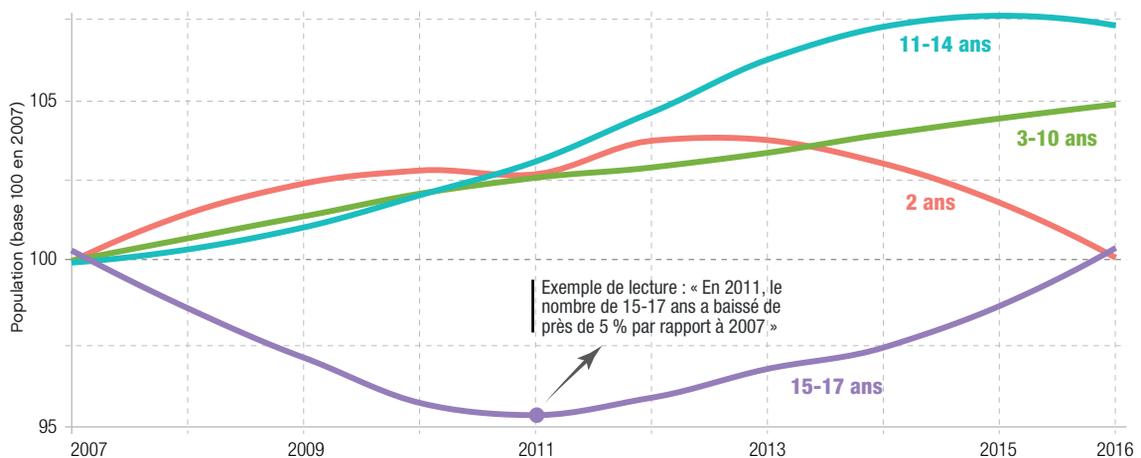
Depuis une dizaine d'années, c'est la population âgée de 11 à 14 ans qui a le plus augmenté. Cette tranche d'âge inclut la grande majorité des collégiens, dont les effectifs ont ainsi augmenté de 2,9 % entre 2006 et 2016, passant de 3,2 à 3,3 millions. Les effectifs du premier degré¹¹, quand on exclut les enfants âgés de 2 ans, ont également beaucoup augmenté (+ 2,4 %), atteignant 6,7 millions d'élèves à la rentrée 2016. La population âgée de 15 à 17 ans est en constante augmentation depuis 2011 après avoir subi une baisse de 2007 à 2011. En 2015, les « baby-boomers » de l'an 2000¹² entrent dans cette classe d'âge et font gonfler ses effectifs. **Depuis la rentrée 2017, ces jeunes font leur entrée à l'université, augmentant la pression sur la capacité d'accueil des établissements d'enseignement supérieur.**

Les jeunes ne sont pas présents dans les mêmes proportions dans tous les territoires. Les jeunes de 0 à 17 ans représentent ainsi une part très importante de la population dans les départements d'outre-mer (51 % à Mayotte, 39 % en Guyane et 29 % à La Réunion). En France métropolitaine, ils sont très présents dans un grand quart nord-ouest, et autour des métropoles de Paris (27 % en Seine-Saint-Denis) et de Lyon.

À l'inverse, cette tranche d'âge est sous-représentée à Paris « intra-muros » (18 % des effectifs) et dans le centre de la France. C'est dans les départements de la façade ouest et du sud de la France que les effectifs de jeunes de moins de 18 ans augmentent le plus, reflet du dynamisme démographique de ces espaces (cf. fiche d'analyse « Les dynamiques de population »)

Quelles que soient les dynamiques démographiques des territoires, l'évolution du nombre de jeunes de moins de 18 ans soulève des enjeux spécifiques à chaque type de territoire : maintien des écoles dans les territoires où la population enfantine décroît, risque de surcharge des classes dans les territoires en forte croissance démographique.

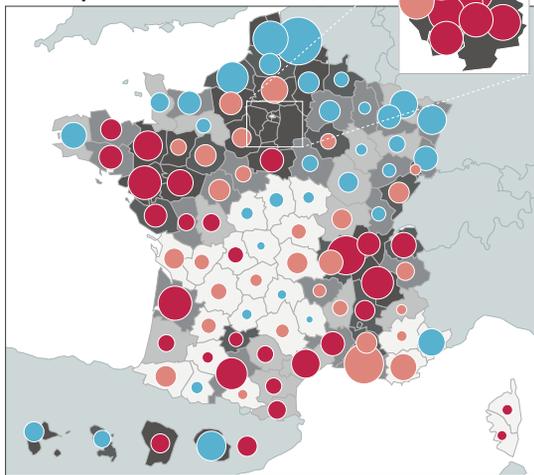
Depuis le début des années 2010, la progression des jeunes de plus de 10 ans participe à l'augmentation du nombre d'étudiants faisant leur entrée dans le supérieur



Note : afin de pouvoir comparer les tendances d'évolution, les effectifs sont représentés en base 100 avec comme année de référence 2007 correspondant à l'année de départ de la série chronologique ; les courbes sont lissées.

Source : Insee 2016, estimations de population au 1er janvier • **Réalisation :** CGET, 2018

Depuis plus d'une décennie, une progression des moins de 18 ans particulièrement marquée dans les agglomérations de Paris et de Lyon, ainsi que le long des façades atlantique et méditerranéenne



Sources : Insee-MEN-DEPP, estimations de population au 1^{er} janvier 2005-2015 (2007-2015 pour Mayotte). © DEPP, Géographie de l'école 2017 • Réalisation : CGET, 2018

Dans le premier degré, des conditions d'apprentissage qui distinguent avec force espaces ruraux et espaces urbains

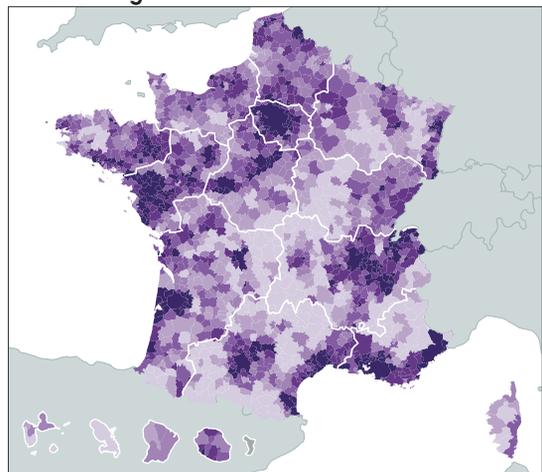
Dans les espaces ruraux, des établissements plus petits et accueillant moins d'élèves par classe

Dans le premier degré, à l'école pré-élémentaire et élémentaire, la structure de l'encadrement, et en particulier le nombre d'élèves par classe, est pointée comme des leviers d'amélioration des résultats scolaires (Monso, 2014)¹³. Dans le premier degré, on compte en moyenne en France 23,7 élèves par classe à la rentrée 2016¹⁴. Ce chiffre masque cependant une diversité de situations locales qui distinguent espaces peu denses – où les petites classes sont la norme – et espaces urbains – où le nombre d'élèves par classe est plus proche de 30.

À l'échelle des bassins de vie¹⁵, cette différenciation entre territoires ressort nettement. Alors que les classes sont très chargées dans les centres urbains, elles le sont de moins en moins à mesure qu'on s'en éloigne.

Les espaces les moins denses du pays se distinguent ainsi nettement. Dans un grand axe allant de la Lorraine aux Pyrénées et dans les bassins de vie alpins, les élèves du premier degré apprennent dans de plus petites classes. À l'inverse, dans un grand quart nord-ouest, les classes sont plus chargées avec des valeurs maximales atteintes en région parisienne, autour des métropoles de

Dans le premier degré, des classes moins chargées dans les territoires ruraux



Nombre d'élèves par classe en 2016



Source : calculs DEPP à partir de MEN-DEPP, constat de rentrée 2016 (effectifs de classes et d'écoles) • Réalisation : CGET, 2018

Notes

11. Le premier degré correspond à la scolarisation à partir de 2 ans jusqu'à la fin du CM2 (école pré-élémentaire, communément appelée école maternelle, et élémentaire).
12. En 2000, la France a connu un pic de plus de 31 600 naissances supplémentaires par rapport à l'année précédente (Insee).
13. À la rentrée 2017, les classes de CP en REP + ont ainsi vu leurs effectifs divisés de moitié de sorte à parvenir à un nombre de 12 élèves par classe environ.
14. Métropole et DOM hors Mayotte.
15. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il y en a 1700 en France.

Rennes et de Nantes et de façon plus circonscrite le long de la côte aquitaine et autour de la métropole toulousaine. À l'Est, l'ex-région Rhône-Alpes et le littoral méditerranéen connaissent un phénomène comparable, localement très marqué autour de Perpignan, Montpellier, Marseille et Nice.

Dans les départements d'outre-mer, les classes sont globalement moins chargées qu'en France métropolitaine, exception faite de l'île de La Réunion, où la majorité des bassins de vie enregistrent des valeurs plus élevées que la moyenne nationale.

La densité de population apparaît comme un facteur explicatif très marquant du nombre d'élèves par classe dans le premier degré. Ainsi, près de **50 % des bassins de vie situés dans des « espaces très peu denses »¹⁶ comptent moins de 20 élèves par classe** tandis que les bassins de vie situés dans des « espaces densément peuplés » comptent, pour moitié d'entre eux, plus de 24 élèves par classe.

La géographie de la taille des écoles recoupe en grande partie celle du nombre d'élèves par classe : **les bassins de vie marqués par un faible nombre d'élèves par classe sont également ceux au sein desquels la moyenne du nombre de classes par école est la plus basse.** Une typologie de l'encadrement dans le premier degré montre ainsi que plus de la moitié des bassins de vie du pays – principalement situés dans les espaces les moins denses – connaissent un cadre d'apprentissage dans le premier degré spécifique avec des écoles plus petites et des classes moins chargées que la moyenne nationale. Dans ces bassins de vie qui accueillent 26,3 % de l'ensemble des écoliers, des enjeux particuliers peuvent se poser : classes multi-niveaux, risques de fermeture des écoles, question d'accessibilité.

À l'inverse des territoires ruraux, les espaces métropolitains – en particulier la métropole parisienne, les métropoles de Lille, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon et le littoral méditerranéen – sont caractérisés par la présence d'écoles plus grandes que la moyenne et de classes plus chargées. Ces bassins de vie, densément peuplés, accueillent plus de la moitié (53,2 %) des élèves français du premier degré.

Un plus petit nombre de bassins de vie se distingue par des écoles de plus grande taille (en nombre de classes) que la moyenne mais des classes plutôt

moins chargées. Ce type de bassins de vie est surtout présent dans le quart nord-ouest de la France métropolitaine et en particulier dans les régions Hauts-de-France et Normandie, où ils accueillent près du tiers (respectivement 32,6 % et 35,0 %) des élèves scolarisés dans le premier degré. On retrouve également ces caractéristiques dans les Ardennes autour de Charleville-Mézières, ainsi qu'aux franges sud-ouest de l'Île-de-France, entre Dreux, Chartres et Montargis et enfin le long de la vallée du Rhône, entre Lyon et Avignon. La majorité des bassins de vie des départements d'outre-mer correspondent également à ce profil. **Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés pour analyser la répartition de ces bassins de vie : l'importance de la part des écoles en réseau REP et REP+ dans les Hauts-de-France, à l'est de la Corse et dans les départements d'outre-mer, le poids du secteur privé en Normandie et au nord de Brest et enfin l'implantation fréquente de regroupements pédagogiques intercommunaux concentrés dans le Calvados, au sud de l'Île-de-France dans l'Eure-et-Loir et le Loiret, ainsi que dans l'Aisne et les Ardennes¹⁷.**

Plus rares, certains bassins de vie se caractérisent par des écoles de taille inférieure à la moyenne nationale mais des classes plus chargées. Ce dernier type marque les périphéries éloignées de certaines métropoles, notamment dans l'Oise, et dans l'ancienne région Rhône-Alpes. On peut également le retrouver le long de certains espaces

Notes

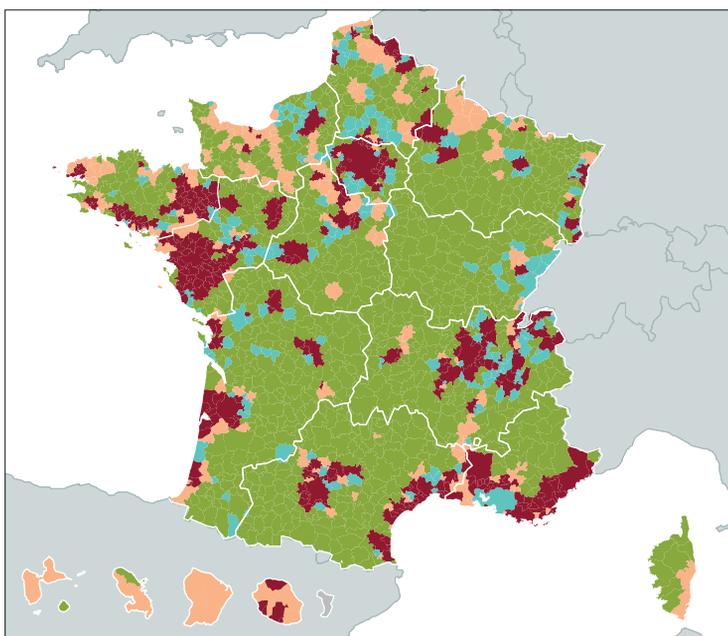
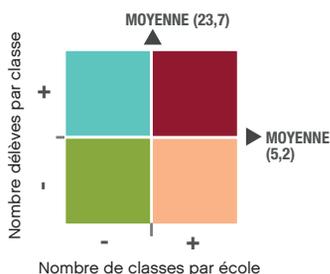
16. Source : Insee, Grille communale, 2015. Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle). Le passage au niveau des bassins de vie a été réalisé avec la méthodologie préconisée par l'Insee sur son site.

17. Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) permettent aux communes de petite taille de mutualiser leurs moyens pour l'entretien des écoles. Les RPI peuvent être concentrés (dans ce cas, l'ensemble des écoliers d'un regroupement de communes sont scolarisés dans une seule école) ou dispersés (dans ce cas, les écoliers sont répartis dans différentes écoles selon leur classe). Le premier type favorise les grandes écoles tandis que le second favorise les petites écoles.

La structure de l'encadrement dans le 1^{er} degré distingue territoires ruraux et territoires urbains

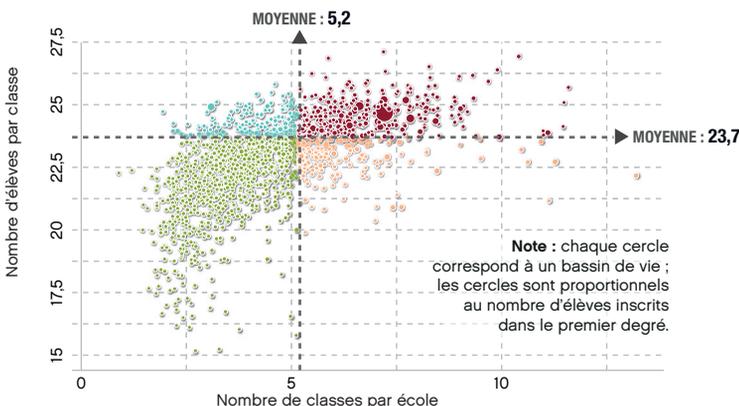
Typologie des bassins de vie en fonction du nombre d'élèves par classe et du nombre de classes par école en 2016

- Écoles plus grandes et classes plus chargées que la moyenne
- Écoles plus grandes et classes moins chargées que la moyenne
- Écoles plus petites et classes plus chargées que la moyenne
- Écoles plus petites et classes moins chargées que la moyenne
- Données non disponibles



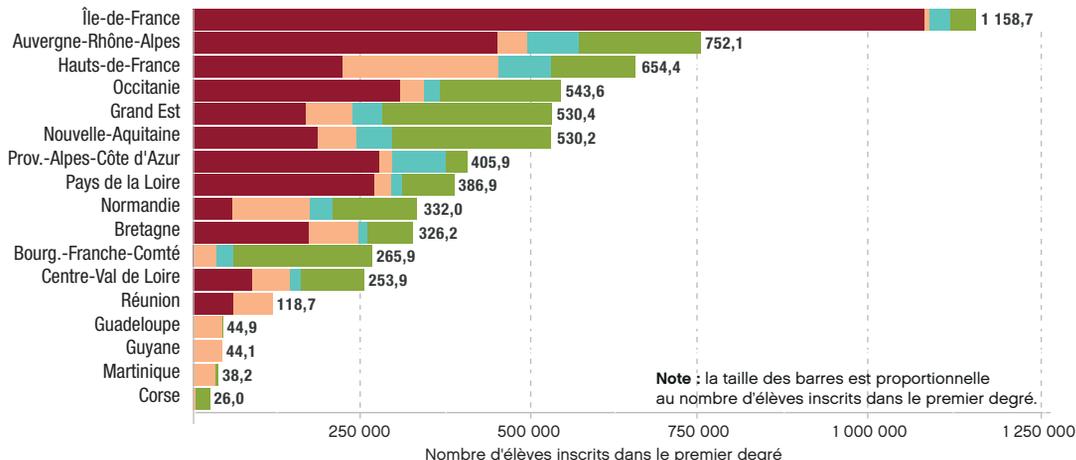
POUR MIEUX COMPRENDRE

Typologie sur la base du nombre d'élèves par classe et du nombre de classes par école. Les valeurs prises par ces indicateurs ont été découpées en 2 modalités : en-dessous et au-dessus de la valeur nationale (23,7 pour le nombre d'élèves par classe et 5,2 pour le nombre de classes par école). Il s'agit d'un découpage arbitraire, et des bassins de vie avec des profils proches peuvent se situer dans 2 classes différentes (voir nuage de points). Cette typologie permet cependant de situer les territoires par rapport à une situation de référence : la moyenne française (hors Mayotte).



Plus de 60% des écoliers sont scolarisés dans des bassins de vie où les classes sont plus chargées que la moyenne nationale

Nombre d'élèves inscrits dans le premier degré en milliers



Sources : calculs DEPP, à partir de MEN-DEPP, constat de rentrée 2016 (effectifs de classes et d'écoles) • Réalisation : CGET, 2018

RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉQUITÉ DANS LE PREMIER DEGRÉ

La production des inégalités scolaires met en jeu un grand nombre de facteurs liés aux conditions de scolarisation (nombre d'élèves par classe, organisation de l'enseignement, etc.) mais également à l'environnement social, économique et familial d'inscription des élèves (profession des parents, niveau de diplôme, etc.)¹⁸. En France, les facteurs sociodémographiques pèsent particulièrement sur les chances de réussite des élèves et depuis dix ans, les enquêtes PISA de l'OCDE¹⁹ dressent le constat d'une **aggravation importante des inégalités de réussite scolaire en fonction de l'origine sociale des élèves**.

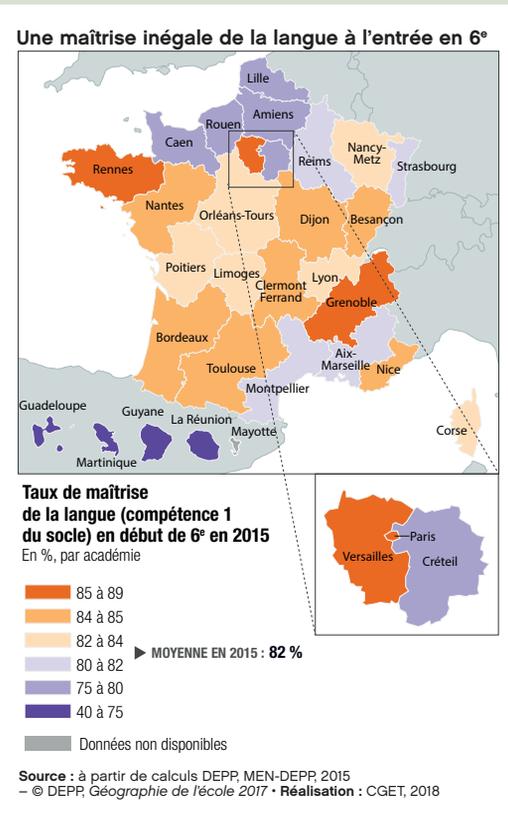
Dans les évaluations PISA menées en 2012 en mathématiques, la France occupait ainsi la dernière place du classement des 34 pays de l'OCDE avec les plus fortes inégalités scolaires d'origine sociale (Rocher, 2016).

Ces constats sont observables à l'échelle des académies françaises, grâce à la mise en place en 2015 d'une évaluation de l'acquisition des compétences du socle commun à l'entrée en 6^e²⁰. Les résultats de cette enquête ont par exemple permis de dresser une cartographie de la **maîtrise de la langue** à la fin du premier degré (compétence 1 du socle : lecture, orthographe, grammaire et vocabulaire) et des **inégalités de résultats** entre les élèves les plus favorisés et les élèves les moins favorisés socialement²¹ au niveau des 31 académies de France métropolitaine et des DOM.

À l'entrée en 6^e, les élèves de certaines académies présentent plus de difficultés que d'autres. C'est en particulier le cas dans les départements d'outre-mer²², où moins de 75 % des élèves sont parvenus à une maîtrise satisfaisante de la langue à la fin du premier degré. En Guyane, la situation apparaît particulièrement préoccupante avec un taux de maîtrise de la langue de seulement 40,5 % à l'entrée en 6^e. En France métropolitaine, la majeure partie des académies du nord du pays (de la Normandie à l'Alsace) et de la côte méditerranéenne parviennent globalement à des résultats en deçà de la moyenne nationale (82,1 %).

Cette répartition géographique rejoint en grande partie celle des difficultés socio-économiques observées à l'échelle nationale. Elle rejoint également la géographie des difficultés scolaires constatée, à l'échelle académique, à partir d'autres indicateurs, incluant le décrochage scolaire et le retard pris en cours de scolarité (MEN-DEPP, 2017 ; Baccaïni et al. 2014).

Dans certaines académies, les disparités de réussite scolaire sont particulièrement marquées en fonction de l'origine sociale des élèves. C'est notamment le cas des académies de Lille, Créteil et Rouen, où le faible niveau global en lecture des élèves s'ajoute à de fortes inégalités entre les élèves les plus favorisés et les plus défavorisés.





Réussite scolaire et équité dans le premier degré

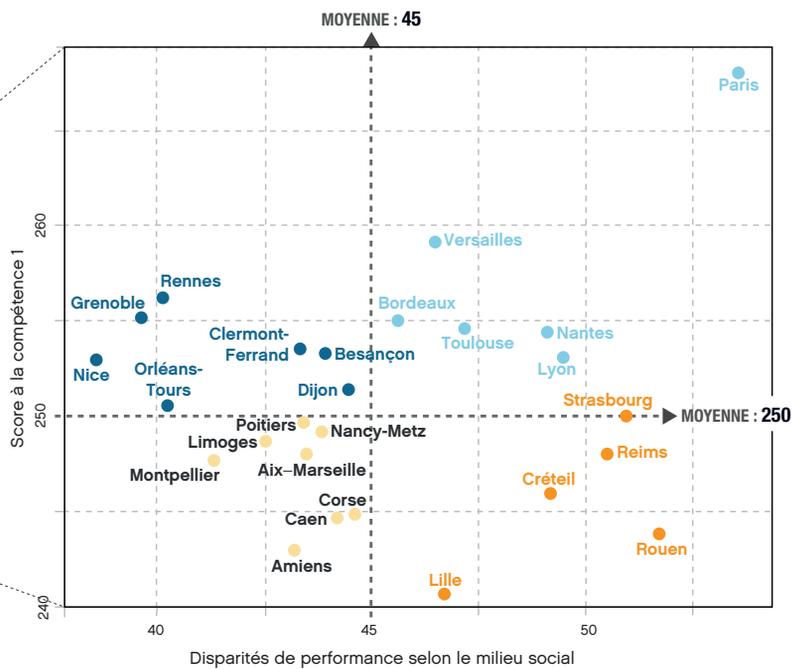
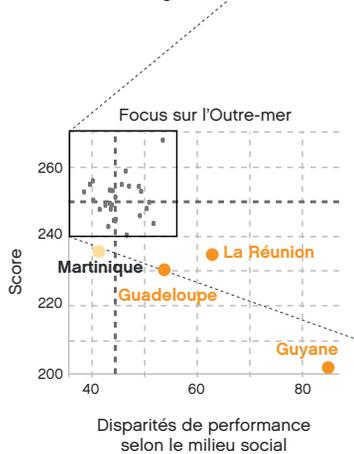
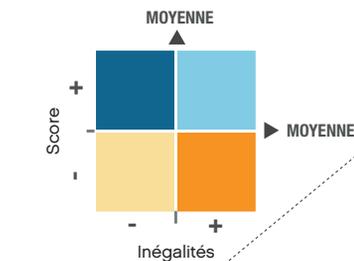
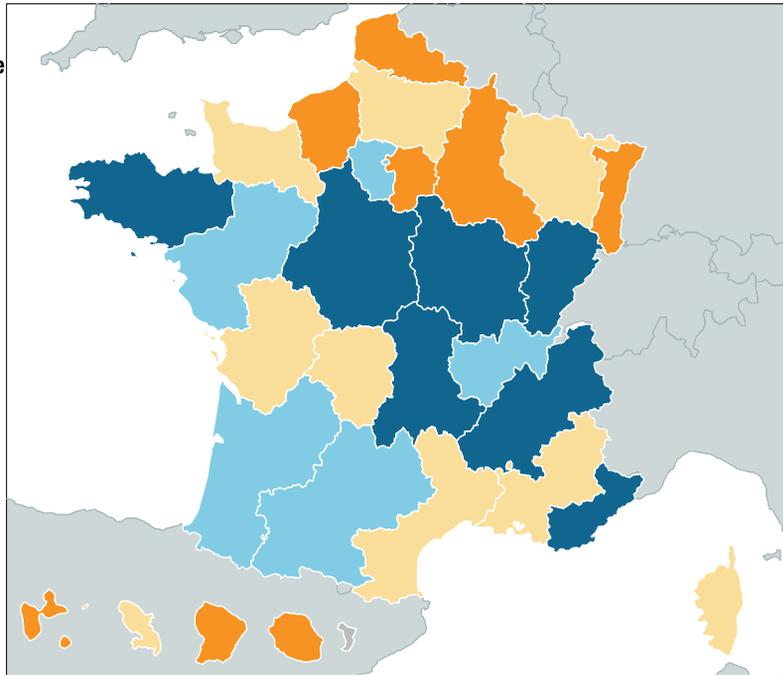
Typologie des académies en fonction du score moyen obtenu par les élèves de 6^e à l'examen de maîtrise de la langue (compétence 1 du socle) et de l'écart de performance observé entre les 20 % d'élèves les plus favorisés et les 20 % les moins favorisés en 2016



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les valeurs de chacun de ces 2 indicateurs ont été découpées en 2 modalités par rapport à la moyenne nationale (respectivement 250 pour le score à l'examen et 45 pour les inégalités) :

- Résultats inférieurs à la moyenne nationale mais inégalités limitées
- Résultats supérieurs à la moyenne et inégalités limitées
- Résultats inférieurs à la moyenne et inégalités plus marquées
- Résultats supérieurs à la moyenne et inégalités plus marquées
- Données non disponibles



Sources : à partir de calculs DEPP, MEN-DEPP, 2015 – © DEPP, Géographie de l'école 2017 • Réalisation : CGET, 2018

Zoom

De même, dans les académies de **Versailles, Nantes et surtout Paris**, les **très bons résultats** obtenus au test de maîtrise de la langue à l'entrée en 6^e doivent être nuancés par les **différences de résultats importantes constatées entre les élèves les plus favorisés et les élèves les moins favorisés socialement**.

À l'inverse, les élèves des académies de **Rennes et de Grenoble** obtiennent globalement de **meilleurs résultats que la moyenne nationale** tout en conservant un **degré d'inégalités entre les plus favorisés et les plus défavorisés inférieur à la moyenne nationale**.

Notes

18. Pour aller plus loin, voir Métayer et al. (2017).

19. L'Enquête PISA (Programme for International Student Assessment – Programme international pour le suivi des acquis des élèves) est menée tous les trois ans depuis 2000 sur un échantillon représentatif d'élèves de 15 ans de l'ensemble des pays de l'OCDE. Cette évaluation porte sur trois domaines : la compréhension écrite, la culture mathématique et la culture scientifique. L'enquête de 2012 visait principalement à évaluer les compétences des adolescents en culture mathématique.

20. Cet examen a été passé par un échantillon représentatif de 161351 élèves de 6^e. Il portait sur trois domaines de compétences du socle commun (en vigueur avant septembre 2016) devant être acquis à l'entrée en 6^e : maîtrise de la langue, mathématiques et sciences. Les résultats analysés ici sont ceux de la compétence 1 (maîtrise de la langue) qui évalue le niveau des élèves en lecture, orthographe, grammaire et vocabulaire (Andreu, Ben Ali, Rocher, 2016).

21. Les écarts de résultats obtenus par les élèves de 6^e en fonction de leur milieu social à l'évaluation numérique des compétences du socle au début de la 6^e ont pu être mesurés. Cet écart est calculé entre les 20 % d'élèves les plus favorisés et les 20 % d'élèves les plus défavorisés.

22. Cette évaluation n'a pas été conduite à Mayotte. Toutefois, même sans données sur la maîtrise de la langue en fin de primaire, les résultats des jeunes Français âgés de 16 à 25 ans lors de la Journée Défense et Citoyenneté suggèrent que les difficultés de maîtrise de la langue sont également très fortes dans ce département (MEN-DEPP, 2017).

transfrontaliers (Besançon). C'est enfin le cas notable du bassin de vie de Marseille-Aix-en-Provence. **Ces bassins correspondent globalement à des espaces soumis à une pression démographique forte** (cf. fiche d'analyse « Les dynamiques de population »).

Au collège et au lycée, d'importantes disparités entre régions en termes d'offre et d'orientation des élèves

À la rentrée 2016, les 7130 collèges et 4140 lycées (dont 1480 lycées professionnels) accueillent respectivement 3,3 et 2,2 millions d'élèves. Les établissements scolaires accueillent en moyenne plus d'élèves qu'il y a dix ans. À la rentrée 2016, un collège accueille en moyenne 460 élèves, c'est-à-dire 10 élèves de plus qu'en 2006, et un lycée général et technologique 810 élèves, soit 55 élèves de plus qu'en 2006. Seuls les lycées professionnels accueillent en moyenne moins d'élèves qu'il y a dix ans (310 en 2016 contre 332 en 2006), compte tenu de la baisse des effectifs dans la voie professionnelle.

Indépendamment de leur taille, l'encadrement des élèves peut être différent selon les établissements. **À la rentrée 2015, dans le second degré, un professeur enseigne en moyenne à 22,3 élèves pendant une heure de cours** : 24,5 pour les collèges hors éducation prioritaire, 21,7 pour ceux en éducation prioritaire, 24,3 en lycée général et technologique et 16,1 en lycée professionnel.

Dans le secondaire, une nette surreprésentation de l'offre privée dans l'ouest du pays

Dans le second degré, plus d'un élève sur cinq est scolarisé dans un établissement privé (contre 13,7 % dans le premier degré) et cela concerne de manière équivalente le collège et le lycée. Les élèves scolarisés dans le privé viennent en général de milieux sociaux plus favorisés que les autres élèves : ce constat est vrai dans tous les départements français à l'exception de Mayotte, où l'enseignement privé sous contrat est quasi-absent. À la rentrée 2016, la proportion d'enfants issus de milieux favorisés dans le secteur privé sous contrat est en effet supérieure de 19 points à celle du secteur public²³.

Au collège et au lycée, l'enseignement privé est **particulièrement représenté en Bretagne** et dans les **Pays de la Loire**, où la **part des élèves scolarisés dans le privé dépasse localement les 50 % comme au nord de Brest, autour de Vannes et en**

Vendée. Les élèves du secondaire scolarisés dans le privé sont également très nombreux au nord du pays le long de la frontière avec la Belgique, le long de l'axe Alpes-Pyrénées, au pays Basque et en Guyane.

C'est dans les grands pôles urbains²⁴ qu'on observe la plus forte proportion d'élèves du secondaire scolarisés dans le privé (22 %). Les élèves vivant dans les couronnes périurbaines sont globalement moins souvent scolarisés dans le privé que ceux vivant dans leurs pôles de référence, exception faite des pôles « moyens », où cette proportion est quasi équivalente (19,9 % contre 19,7 %). **Les communes multipolarisées hors grands pôles, majoritairement rurales** (95 % de communes peu denses et très peu denses²⁵), **comptent plus de 20 % d'élèves scolarisés dans le privé, valeur proche de celle observée dans les grands pôles**. Enfin, les élèves du secondaire résidant dans des communes isolées sont globalement peu scolarisés dans le privé (13,5 %). En Bretagne et dans les Pays de la Loire, où les élèves du secondaire sont plus souvent qu'ailleurs scolarisés dans le privé (pour plus de 40 % d'entre eux), ce sont les pôles petits et moyens qui concentrent le plus d'élèves scolarisés dans le privé et non les grands pôles, à la différence des autres régions françaises.

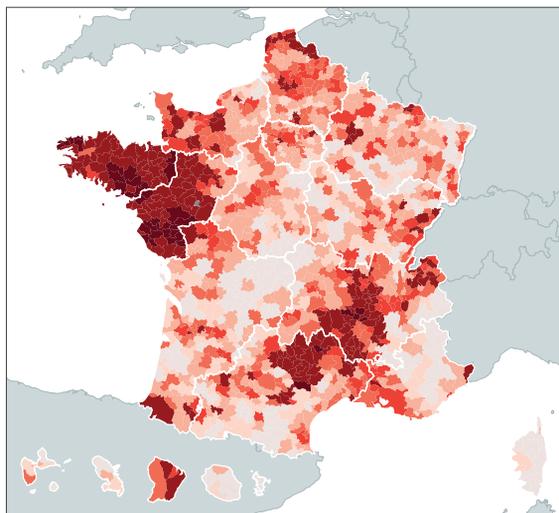
Notes

23. Le Système d'information scolarité produit par la DEPP renseigne la catégorie socio-professionnelle du parent de référence. Les catégories socio-professionnelles sont regroupées en quatre catégories, « Très favorisés » (cadres, chefs d'entreprise... mais également instituteurs et assimilés), « Favorisés » (professions intermédiaires, techniciens...), « Moyennes » (agriculteurs, artisans, commerçants, employés...), « Défavorisés » (ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé...).

24. Selon le zonage en aires urbaines de 2010 (Insee) qui permet d'obtenir une vision des aires d'influence des villes sur le territoire alors divisé en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles. Dans les espaces des grandes aires urbaines et des autres aires, on distingue les pôles et leurs couronnes.

25. Source : Insee, Grille de densité, 2015.

La scolarisation dans le privé est plus fréquente dans le quart nord-ouest de la France et au sud du Massif central

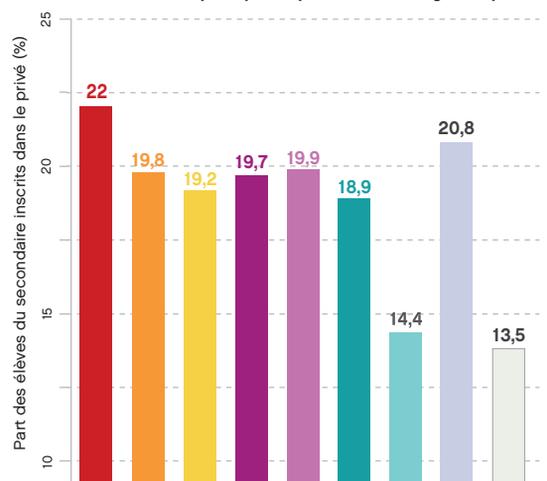


Part des élèves du second degré scolarisés dans le privé en 2015

En %, par EPCI



La scolarisation dans le privé plus répandue dans les grands pôles



Grandes aires urbaines

- Grands pôles
- Couronnes de grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

Aires moyennes

- Pôles moyens
- Couronnes des pôles moyens

Petites aires

- Petits pôles
- Couronnes des petits pôles
- Autres communes multipolarisées
- Communes isolées, hors influence des pôles

Note : pour cette carte, les élèves sont localisés à leur lieu de résidence et non de scolarisation ; sur le graphique, les couleurs correspondent aux couleurs utilisées pour la cartographie du zonage en aire urbaine (cf. annexe méthodologique).

Source : MEN-DEPP, Base Scolarité, rentrée 2015 • **Réalisation :** CGET, 2018

« Au collège et au lycée, l'enseignement privé est particulièrement représenté en Bretagne et dans les Pays de la Loire, où la part des élèves scolarisés dans le privé dépasse localement les 50 % comme au nord de Brest, autour de Vannes et en Vendée. »

L'orientation en fin de 3^e vers les filières professionnelles est plus marquée dans le nord de la France et dans les DOM

À la fin du collège, le passage en filière générale et technologique ou professionnelle constitue **une étape importante dans la mise en place de parcours scolaires différenciés**. Dans leur majorité, les élèves s'orientent vers une filière générale et technologique. Au lycée, 74,2 % des inscrits en seconde à la rentrée 2015 le sont en filière générale et technologique. Ils sont 21,8 % à être inscrits en seconde professionnelle et 4 % en CAP²⁶ 1^{re} année.

L'orientation en **filière générale et technologique** est particulièrement marquée dans les **départements de Paris (84,7 %), des Hauts-de-Seine (82,2 %), d'Ille-et-Vilaine (80,7 %) et plus largement dans les départements urbains et le long de la côte Atlantique**. Les formations **professionnalisantes** en seconde sont particulièrement sur-représentées dans les **départements d'outre-mer et dans le quart nord-est de la France où plus d'un élève de seconde sur trois est inscrit dans ce type de formation**. En Guyane, plus de la moitié

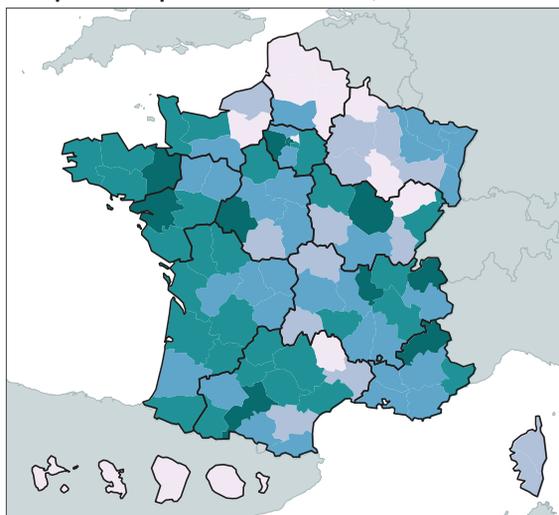
des élèves de seconde sont inscrits en seconde professionnelle ou en CAP sous statut scolaire.

Dans leur structure, ces cartes rappellent la distribution spatiale d'un certain nombre d'indicateurs de réussite et suggèrent un lien entre difficultés scolaires et professionnalisation précoce, validé par ailleurs par des travaux en sociologie de l'éducation (Palheta, 2012). **Plus largement, l'importance relative de l'enseignement professionnel dans le secondaire est à mettre en parallèle avec la composition sociale des territoires : le public des établissements d'enseignement professionnel est en effet massivement d'origine modeste** et ce pour une diversité de raisons qui ne se limitent pas aux résultats scolaires : connaissance limitée des possibilités d'orientation, aspirations professionnelles affirmées, etc. (Guyon et Huillery, 2014).

Notes

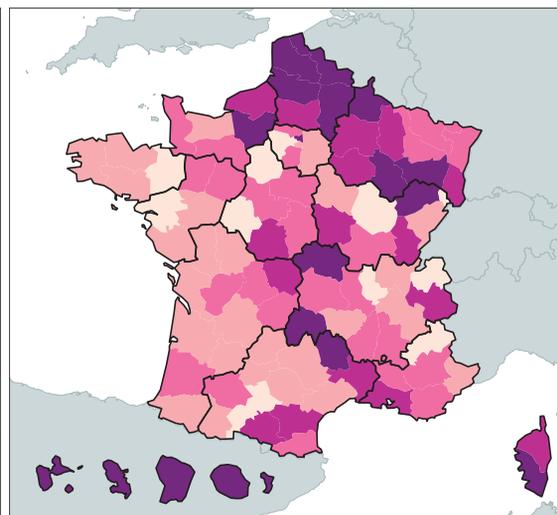
26. Ces chiffres ne tiennent pas compte des élèves suivant une formation en apprentissage après la 3^e.

L'inscription dans un cursus professionnalisant en seconde marque les départements du nord, de l'est et du centre rural



Part des élèves de seconde en filière générale ou technologique en 2015

En %, par département



Part des élèves de seconde en filière professionnelle en 2015

En %, par département



Source : MEN-DEPP, Base Sclolarité, rentrée 2015 • Réalisation : CGET, 2018

LA SÉGRÉGATION SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES PUBLICS

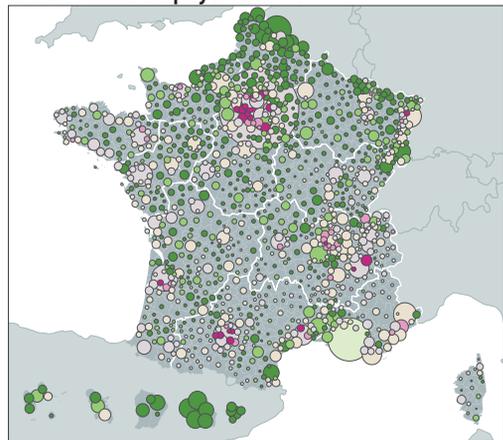
À l'arrivée dans le secondaire, des logiques d'évitement sont parfois mises en place pour contourner la carte scolaire. Celles-ci alimentent un processus de **dissociation croissante entre les établissements de scolarisation des enfants les plus favorisés et les moins favorisés socialement**, autrement qualifié de **ségrégation scolaire**. Qu'elle résulte de l'inégale répartition des groupes sociaux dans l'espace (ségrégation sociale) ou d'arbitrages familiaux pour contourner le système d'affectation géographique (recours à l'enseignement privé, choix d'options, d'orientation, dérogations, etc.), la ségrégation scolaire est souvent évoquée comme un facteur incontournable de la fabrique des inégalités scolaires²⁷. **Le phénomène touche en particulier les grands centres urbains, où il atteint des niveaux parfois très élevés.**

À l'entrée en 6^e, 8,8 % des élèves qui étaient inscrits dans le secteur public en CM2 intègrent un collège privé. Ce passage du public au privé à l'arrivée dans le secondaire est particulièrement courant dans le nord du pays (autour de Lille), dans l'Ouest (du Calvados à la Vendée) ainsi que dans les territoires situés entre les Alpes et les Pyrénées, conformément à la géographie de l'enseignement privé dans le second degré. Dans les agglomérations de Saint-Étienne, Lille, Lyon, Reims, Nîmes et Bayonne ce sont plus de 15 % des élèves de 6^e qui ont intégré un collège privé après un CM2 dans le public. **Dans le privé, la part des collégiens issus de milieux favorisés est très supérieure à celle du public (50,5 % contre 31,5 %), contribuant aux logiques de ségrégation scolaire. La ségrégation scolaire se joue cependant également au sein même du secteur public où l'on observe des différences parfois très importantes dans la composition sociale des établissements du second degré.**

D'abord, la répartition des élèves issus de familles très favorisées diffère de celle des élèves issus de familles défavorisées. **Dans les départements d'outre-mer et dans le**

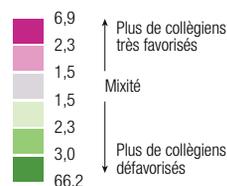
nord du pays, de la Normandie à l'Alsace, les collégiens de milieu défavorisé sont souvent trois fois plus nombreux que les collégiens très favorisés (alors que ce rapport est de 1,9 à l'échelle de la France). Dans l'ensemble, les territoires concentrant un petit nombre de collégiens sont ceux où le rapport collégiens défavorisés / collégiens très favorisés est le plus élevé. Dans les grandes métropoles, ce rapport se rapproche de 1 (comme à Nantes, Bordeaux, Toulouse ou encore Marseille), ce qui signifie que les collégiens de ces deux groupes sont équivalents en nombre. En périphérie de certaines grandes agglomérations – à l'ouest de l'Île-de-France, autour de Lyon, de Toulouse, de Montpellier ou bien encore de Nice – ce rapport peut s'inverser et les collégiens très

Les collégiens défavorisés sont plus concentrés dans le nord du pays

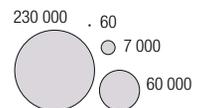


Rapport entre les plus favorisés et les plus défavorisés

Par EPCI



Nombre de collégiens
Dans l'EPCI



POUR MIEUX COMPRENDRE

Exemple de lecture : « Dans la **Métropole Européenne de Lille**, il y a au moins 3 fois plus de collégiens défavorisés que de collégiens très favorisés. »

Source : MEN-DEPP, Base Scolarité, rentrée 2015
Réalisation : CGET, 2018

favorisés sont plus de 2,3 fois plus nombreux que les collégiens défavorisés.

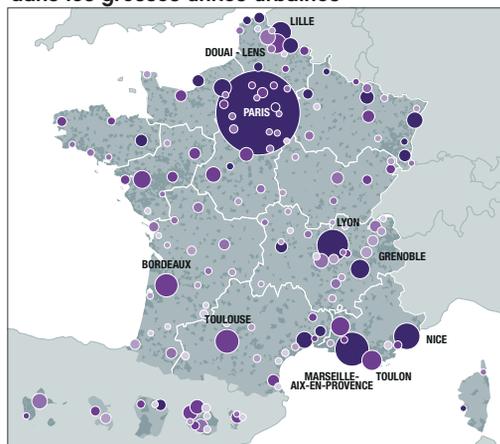
La mesure de l'équilibre entre les élèves les plus et les moins favorisés socialement à l'échelle des EPCI ne permet cependant pas de décrire le phénomène de **ségrégation scolaire**, qui **doit se lire à une échelle beaucoup plus fine, celle des établissements**. En effet, dans une même agglomération, les collégiens favorisés et les collégiens défavorisés peuvent très bien ne pas fréquenter les mêmes établissements. Il apparaît dès lors judicieux de mesurer la ségrégation à proprement parler dans des territoires où le nombre d'établissements et de collégiens est suffisamment nombreux : les unités urbaines.

Pour cela, un indice de ségrégation (l'indice de dissimilarité de Duncan) a été calculé. Celui-ci mesure le degré de ségrégation d'un groupe par rapport à un autre²⁸. Plus précisément, il permet d'estimer la part d'un groupe qui devrait se déplacer (en l'occurrence, changer d'établissement scolaire) pour parvenir à une situation de répartition équitable de ce groupe dans l'espace (ici, dans les collèges publics).

Le résultat obtenu sur les unités urbaines où sont scolarisés au moins 2000 collégiens dans le secteur public vient contrebalancer les premiers constats. En effet, **les agglomérations²⁹ où le rapport entre les plus favorisés et les plus défavorisés socialement apparaissait le plus équilibré (c'est-à-dire se rapprochant de 1) sont en réalité les plus ségréguées si on observe la répartition des collégiens dans les établissements selon leur milieu social.**

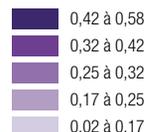
À l'échelle nationale, les grosses agglomérations, en tête desquelles Paris et Marseille, suivies de près par les agglomérations de Strasbourg et Montpellier enregistrent les plus fortes valeurs pour l'indice de Duncan, supérieures à 0,5 (plus de 50 % des élèves très favorisés devraient changer de collège pour parvenir à une situation de mixité avec les collégiens défavorisés). Certaines villes moyennes enregistrent également

La ségrégation scolaire est plus forte dans les grosses unités urbaines



Indice de dissimilarité de Duncan

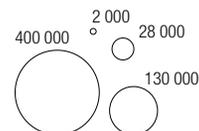
Par unité urbaine comptant plus de 2000 collégiens inscrits dans le public



■ Unité urbaine

Nombre de collégiens inscrits dans le public

Par unité urbaine comptant plus de 2000 collégiens inscrits dans le public



POUR MIEUX COMPRENDRE

Exemple de lecture : « Dans l'unité urbaine de Lille, au moins 42% des collégiens très favorisés inscrits dans le public devraient changer d'établissement pour arriver à une situation de mixité avec les collégiens défavorisés.

Source : MEN-DEPP, Base Scolarité, rentrée 2015
Réalisation : CGET, 2018

Notes

- Le rapport CNESCO (2016) fait ainsi état d'un creusement des inégalités de réussite entre les établissements « favorisés » et les établissements « défavorisés » depuis une décennie (CNESCO, 2016).
- Cet indicateur a été choisi en raison de sa simplicité d'interprétation. Plusieurs publications récentes portant sur la ségrégation scolaire utilisent cependant un autre indice, l'indice d'entropie, qui rend notamment compte de la contribution du secteur privé à la ségrégation totale (pour plus de détails, voir Givord et al., 2016).
- Le terme d'agglomération fait ici référence aux unités urbaines.



des valeurs élevées. C'est notamment le cas de Nîmes ou du Havre, où l'on observe par ailleurs une attractivité du secteur privé au collège particulièrement élevée (respectivement 34,0 % et 25,1 % des collégiens contre 21,4 % en moyenne en France).

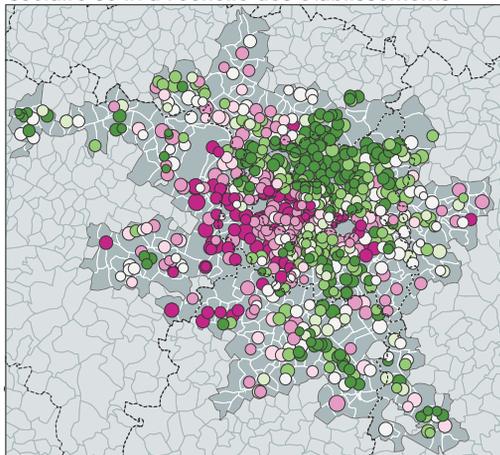
À l'inverse, Dax, Rochefort et Mont-de-Marsan, qui sont les plus petites unités urbaines retenues pour l'analyse, ont toutes un indice de ségrégation inférieur à 0,17. Les logiques de ségrégation scolaire y sont donc très limitées. L'ensemble de ces résultats sont à mettre en relation avec la ségrégation résidentielle, plus marquée dans les grandes agglomérations, et avec la diversité de l'offre scolaire qui facilite les logiques d'évitement scolaire dans ces mêmes espaces.

Pour appréhender ces logiques de ségrégation scolaire, le cas de l'agglomération parisienne est particulièrement marquant. Dans cette agglomération, où la part des collégiens inscrits dans le privé est inférieure à la moyenne nationale (17,6 %), les collégiens inscrits dans le secteur public se concentrent dans un petit nombre d'établissements. Globalement, c'est au centre et à l'ouest de l'agglomération que l'on trouve les établissements avec les plus fortes concentrations d'élèves très favorisés. Certains établissements, comme à Buc, au sud de Versailles, à Neuilly-sur-Seine ou au Vésinet comptent plus de 70 % d'élèves très favorisés alors que ces derniers représentent le quart des effectifs de collégiens inscrits dans le public dans l'ensemble de l'agglomération.

À l'est, la Seine-Saint-Denis concentre à l'inverse un grand nombre d'établissements où les élèves défavorisés sont plus de cinq fois plus nombreux que les élèves très favorisés. Entre les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, un certain nombre d'établissements peuvent être décrits comme relativement mixtes socialement.

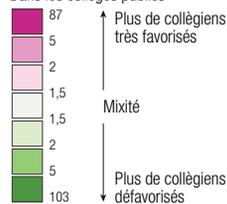
À Paris, c'est dans les arrondissements du nord-est et du sud que l'on trouve les établissements les plus mixtes socialement.

Dans l'agglomération parisienne, la ségrégation scolaire se lit à l'échelle des établissements



Rapport entre les plus favorisés et les moins favorisés

Dans les collèges publics



Nombre d'élèves Par collège public*

○ 1 000 ○ 600 ○ 300 ○ 100

■ Unité urbaine de Paris

* Les collèges de moins de 100 élèves ne sont pas représentés



POUR MIEUX COMPRENDRE

Exemple de lecture : « Dans la majorité des collèges publics de **Seine-Saint-Denis**, il y a au moins 5 fois plus de collégiens défavorisés que de collégiens très favorisés. »

Source : MEN-DEPP Base Scolarité, rentrée 2015
Réalisation : CGET, 2018

Dans ces arrondissements, on distingue également la présence à très faible distance d'établissements très favorisés et d'établissement défavorisés. Cela est particulièrement visible dans le 18^e arrondissement, au nord de Paris.

Zoom

LES COLLÉGIENS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

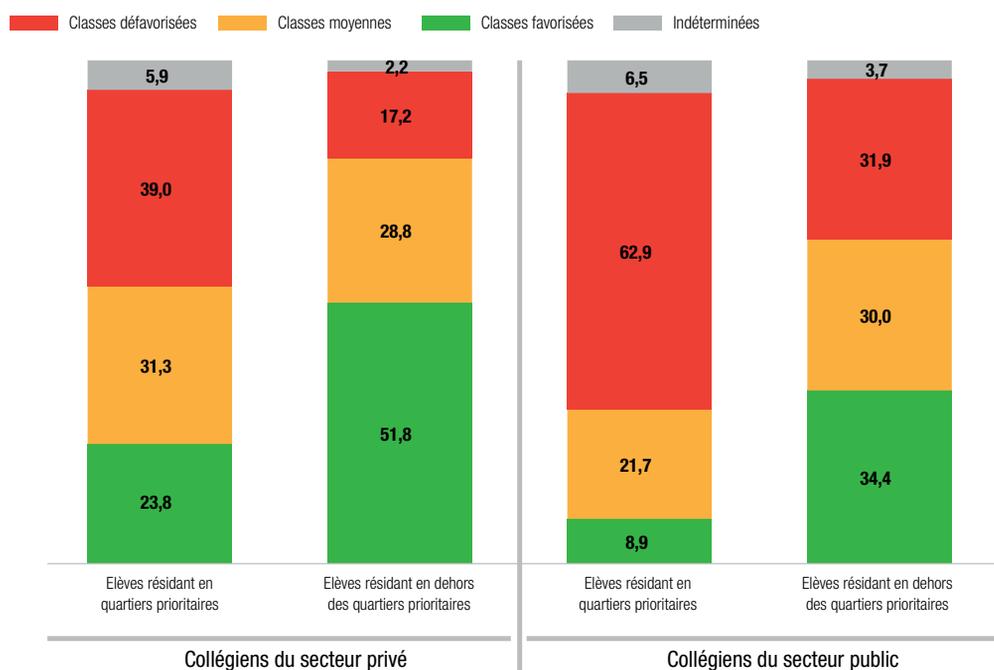
Les collégiens des quartiers prioritaires

Sur l'année scolaire 2015-2016, les collégiens résidant en quartiers prioritaires représentent 8,9 % de l'ensemble des collégiens de France métropolitaine, soit environ 276 100 élèves. Moins fréquemment inscrits dans le secteur privé que les collégiens résidant en dehors des quartiers prioritaires (10,7 % contre 22,7 %), ils sont en outre plus fréquemment issus de milieux défavorisés, en particulier dans le secteur public (pour 62,9 % d'entre eux contre 31,9 % hors des quartiers prioritaires). Illustration des recouvrements importants existant entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville, les collégiens résidant en quartier prioritaire sont majoritaires dans les établissements relevant des réseaux REP+ (64,9 %) et représentent plus du quart des effectifs dans les établissements des réseaux REP (27,9 %).

Encadrement dans les collèges de quartier prioritaire

Les collèges situés à moins de 300 mètres d'un quartier prioritaire peuvent être considérés comme « relevant de la politique de la ville ». Dans le secteur public, ces établissements relèvent souvent des réseaux REP ou REP+. Ils disposent à ce titre de moyens supplémentaires. Le nombre moyen d'élèves par classe est par exemple inférieur dans ces collèges à celui mesuré dans les autres collèges (22,2 contre 24,0). Par ailleurs, les enseignants travaillant dans ces collèges sont globalement moins expérimentés : 40 % d'entre eux enseignent depuis moins de deux ans, contre 32,2 % pour ceux intervenant dans les collèges plus éloignés. Pour pérenniser les équipes, des mesures financières destinées à inciter les enseignants à se maintenir dans les établissements de réseau prioritaire ont été mises en place à la rentrée 2015-2016.

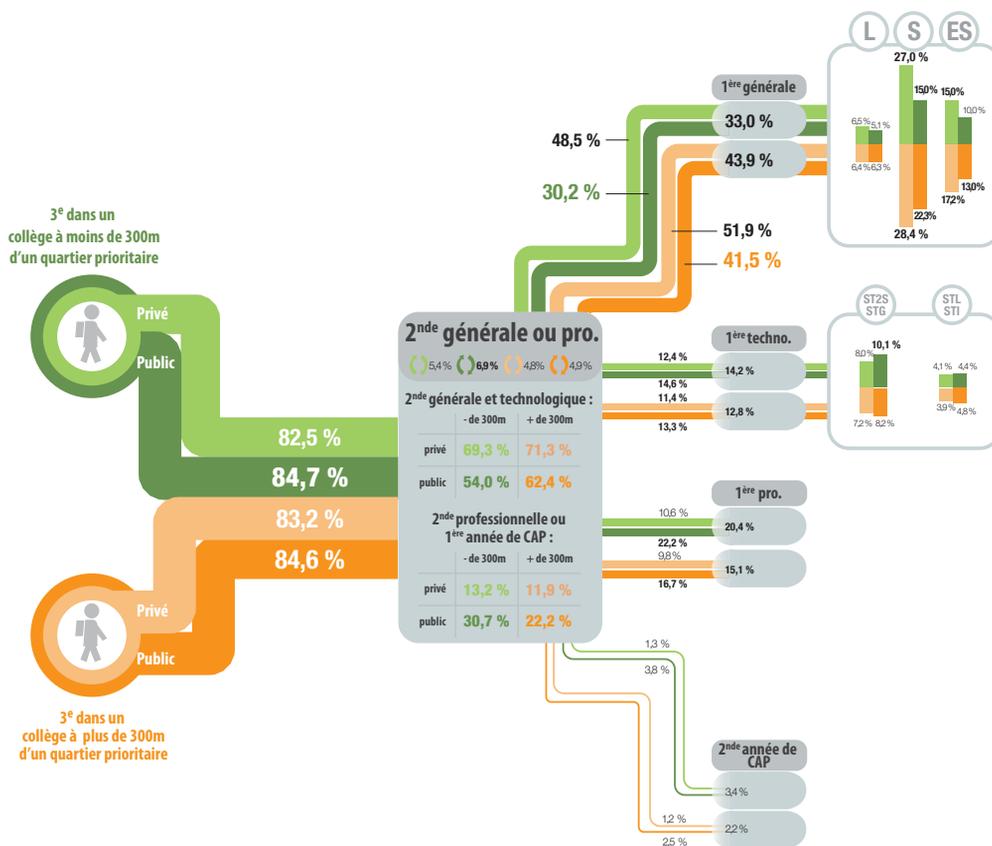
Catégories sociales des parents des collégiens en 2015-2016 selon le type d'établissement fréquenté et le lieu de résidence (en %)



Note : Collégien métropolitain d'un établissement public ou privé sous contrat

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Base élèves académiques du secondaire - année 2015-2016. • Réalisation : CGET, ONPV 2018

Devenir scolaire des élèves de 3^e selon la proximité de leur établissement avec un quartier prioritaire, deux ans après leur sortie de cet établissement (année scolaire 2015-2016)



CAP Certificat d'aptitude professionnelle
S Bac scientifique
ES Bac économique et social
L Bac littéraire
(L) Redoublement
Bac ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
Bac STG : sciences et technologies de la gestion
Bac STL : sciences et technologies de laboratoire
Bac STI : sciences et technologies industrielles

Source : MEN
Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole
Calculs : CGET-ONPV
Traitements : Depp
Réalisation : CGET, 2017

L'orientation en fin de 3^e dans les quartiers prioritaires

Dès l'entrée au lycée, les élèves issus de collèges publics relevant des quartiers prioritaires s'orientent plus souvent vers une filière professionnalisante, en seconde professionnelle ou CAP : c'est le cas pour 30,7 % d'entre eux contre 22,2 % pour ceux issus de collèges publics ne relevant pas des quartiers prioritaires. En outre, le redoublement

en seconde générale ou technologique est plus fréquent pour les élèves issus d'un collège public relevant de la politique de la ville (pour 6,9 %, contre 4,9 % pour les lycéens issus des autres collèges publics). Finalement, deux ans après le collège, seuls 30,2 % des élèves ayant été scolarisés en 3^e dans un collège public relevant de la politique de la ville étudient dans une 1^{ère} générale contre 41,5 % s'ils sont issus d'un collège public plus éloigné.

L'enseignement supérieur en France

La forte progression des diplômés depuis les années 1980 a bénéficié à l'ensemble du territoire national

À la rentrée 2015, la France comptait 2,6 millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Cet effectif augmente depuis plusieurs décennies, et ce parallèlement à la progression des titulaires du baccalauréat. En 1982, à peine 18 %³⁰ des moins de 25 ans (ayant achevé leurs études) disposaient de ce diplôme d'entrée dans le supérieur. En 2014, cette proportion avait quasiment triplé (52 %).

Le nombre d'étudiants a ainsi d'abord progressé selon un rythme très élevé entre 1980 et 2000 (+3,1 % par an en moyenne), et moindre depuis (+1,1 % par an). Les effectifs étudiants devraient poursuivre leur progression et croître en moyenne de 1,3 % par an jusqu'en 2025, pour atteindre 2,9 millions d'étudiants³¹.

Entre 1982 et 2013, la part des plus de 25 ans non scolarisés diplômés du supérieur de France métropolitaine a également plus que triplé, passant de 8,2 % à 27,8 %³². Leur répartition spatiale n'a toutefois pas beaucoup évolué : la proportion de

diplômés reste plus élevée dans les pôles urbains (32 % dans les grands pôles du fait de la présence de nombreux emplois de cadres, contre 17 % dans les communes isolées³³). La part des diplômés du supérieur a cependant particulièrement augmenté dans les territoires où elle était la plus faible. Elle a par exemple été multipliée par 4,7 dans les communes isolées, par 4,3 dans les couronnes des grands pôles et par 3,1 dans les grands pôles. Ces chiffres témoignent d'une amélioration globale de l'accès à l'enseignement supérieur, quels que soient les territoires considérés et d'une réduction des écarts entre ces derniers.

Notes

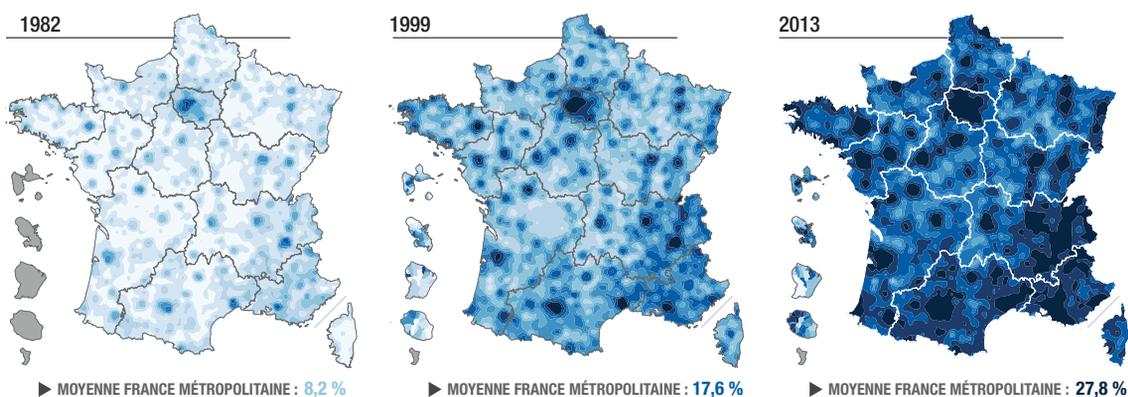
30. Source : Insee, RP.

31. Source : MENESR - DGESIP - DGRI - SIES.

32. Source : Insee, RP.

33. Source : Insee, Zonage en aires urbaines, 2010.

Une forte hausse de diplômés depuis les années 1980 dans l'ensemble du territoire français



Part des 25 ans et plus diplômés du supérieur

En %, représentation lissée



Note : carte communale lissée sur 10 km pour la France métropolitaine, carte communale non lissée pour les régions d'outre-mer.

Source : Insee, RP 1982-2013 - Données 1982 non disponibles pour les régions d'outre-mer

Réalisation : CGET, 2018

Des établissements d'enseignement supérieur très largement concentrés dans les grandes villes

C'est également dans les espaces urbains que sont principalement situés les établissements d'enseignement supérieur : classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), formations universitaires, formations d'ingénieurs, écoles de commerce, sections de technicien supérieur (STS) et autres établissements. En effet, à la rentrée 2015, seulement 0,4 % des effectifs du supérieur (environ 8 000 étudiants) étaient implantés en dehors des unités urbaines³⁴ : il s'agit principalement de sections de technicien supérieur (STS) ou assimilés (61 % des cas) ou d'IUT (16 % des cas).

Ainsi, les 22³⁵ métropoles françaises rassemblent à elles seules plus des deux tiers (69 %) des

étudiants pour 29 % de la population totale du pays³⁶. Les métropoles où la population étudiante est la plus importante, en effectifs, sont celles du Grand Paris (535 600 étudiants), de Lyon (154 900 étudiants) – c'est la métropole qui a connu le plus

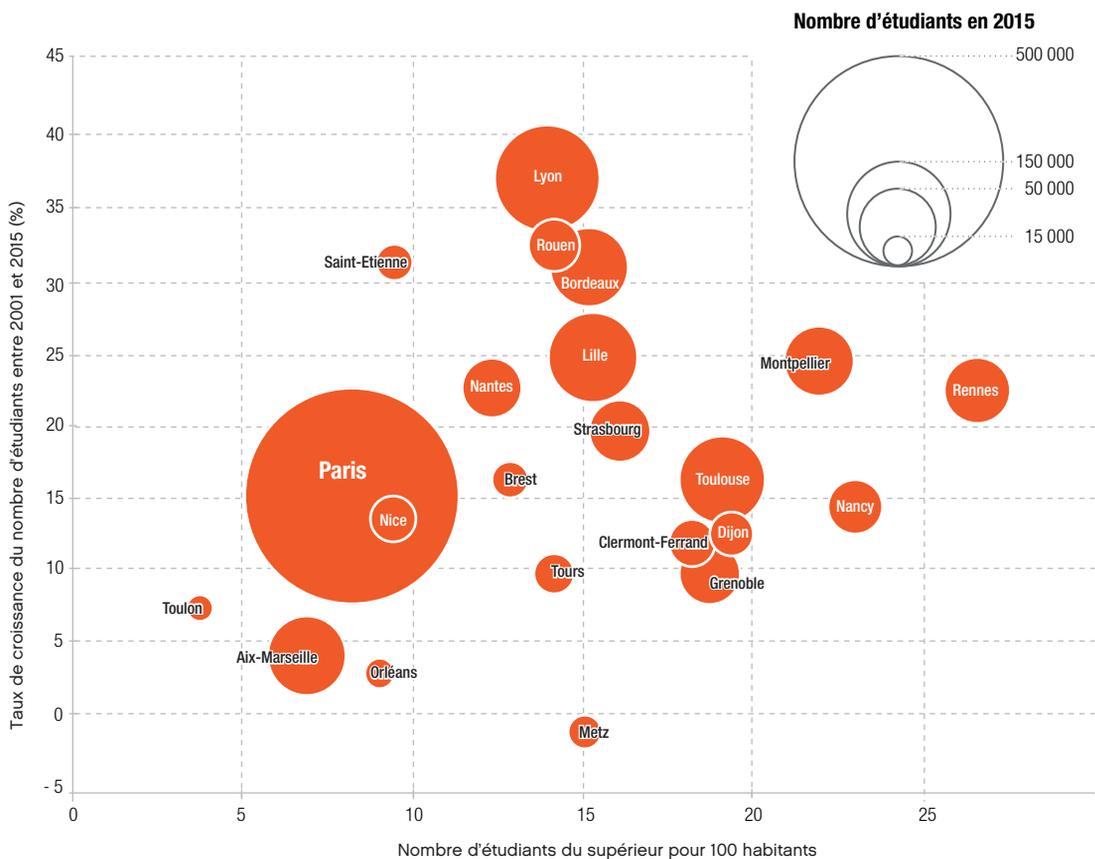
Notes

34. Une unité urbaine (Insee) correspond à une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants.

35. La loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain indique que les intercommunalités de Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Toulon et Metz deviendront des métropoles avant 2018.

36. Source : Insee, RP 2014

Plus de 500 000 étudiants dans la métropole du Grand Paris, une forte augmentation des étudiants dans celle de Lyon et une forte densité étudiante dans celle de Rennes



Note : ensemble des étudiants des métropoles inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur, recensés dans les systèmes d'information et enquêtes des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des ministères en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de la Santé et des Sports.

Sources : effectifs étudiants aux rentrées 2001 et 2015, SIES. Insee, RP 2014 • **Réalisation :** CGET, 2018

Des effectifs du supérieur en croissance dans les grandes unités urbaines

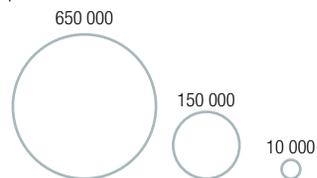
Taux de croissance du nombre d'étudiants entre 2001 et 2015

En %, par unité urbaine



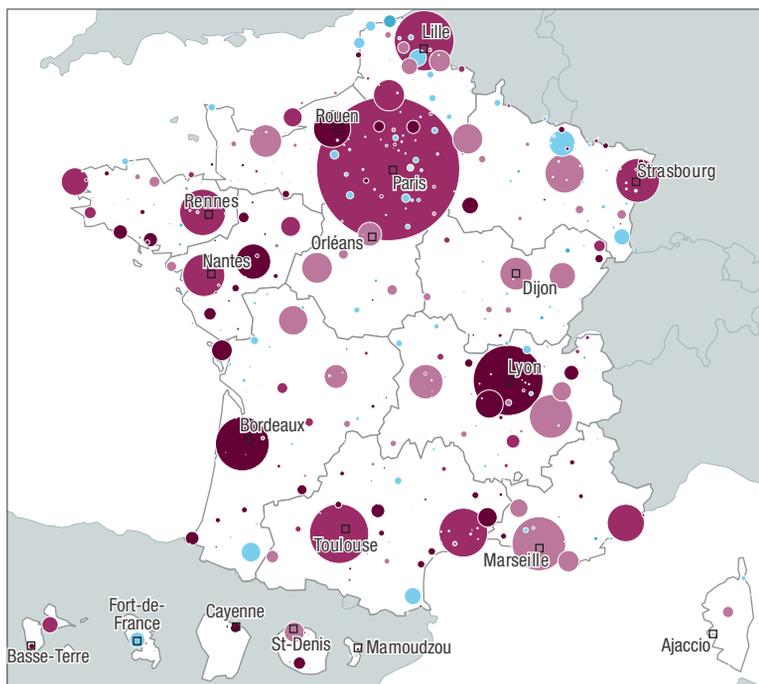
Effectifs d'étudiants du supérieur à la rentrée 2015

par unité urbaine



Note : ensemble des étudiants (France entière) inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur, recensés dans les systèmes d'information et dans les enquêtes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des ministères en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de la Santé et des Sports.

Source : effectifs étudiants aux rentrées 2001 et 2015, SIES • **Réalisation** : CGET, 2018



fort taux de croissance en étudiants depuis 2001 (+37 %) – et de Lille (115 000 étudiants).

Au regard de leur population, certaines métropoles accueillent cependant plus d'étudiants que d'autres. C'est notamment le cas des métropoles de Rennes, Nancy et Montpellier (respectivement, 27, 23 et 21 étudiants du supérieur pour 100 habitants).

De manière générale, la densité étudiante (nombre d'étudiants pour 100 habitants) est donc élevée dans les unités urbaines les plus peuplées et en particulier les métropoles. **La croissance du nombre d'étudiants du supérieur depuis 2001 y a également été globalement plus soutenue** : les unités urbaines de plus de 200 000 habitants (hors Paris) ont vu leurs effectifs d'étudiants du supérieur augmenter de 20 %. L'augmentation des effectifs a été de 37 % à Lyon, 32 % à Rouen et 21 % à Bordeaux mais de seulement 17 % à Paris.

Malgré cette polarisation métropolitaine, **certaines unités urbaines de plus petite taille accueillent également un grand nombre d'étudiants, comparé à leur population** (28 étudiants pour 100 habitants pour Poitiers, 20 pour Arras, 18 pour La Rochelle, 13 pour Compiègne ou encore 12 pour Vannes).

Ces unités urbaines de petite ou moyenne taille ont également vu leurs effectifs étudiants aug-

menter fortement, en particulier dans les DOM (effectifs multipliés par cinq à Mamoudzou, par exemple) mais également dans d'autres unités urbaines de France métropolitaine (Sérignan dans l'Hérault, Serris en Seine-et-Marne, etc.), principalement dans les espaces où la croissance démographique est forte. Certaines situations peuvent s'expliquer par l'ouverture récente de nouveaux sites de formation supérieure. C'est notamment le cas à Serris, où l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée a ouvert une nouvelle antenne pour répondre à la croissance démographique de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Certaines académies ont une offre de formation très spécialisée

Les différents types de formation ne sont pas présents dans les mêmes proportions sur tous les territoires. Certaines académies vont ainsi proposer une offre plus largement tournée vers des diplômes universitaires tandis que d'autres s'orienteront davantage vers une offre en école de commerce ou en formations d'ingénieurs.

Les étudiants inscrits à l'université sont ainsi surreprésentés dans 12 des 31 académies. Cette surreprésentation de l'offre universitaire s'assortit de « spécialisations » dans certaines filières.

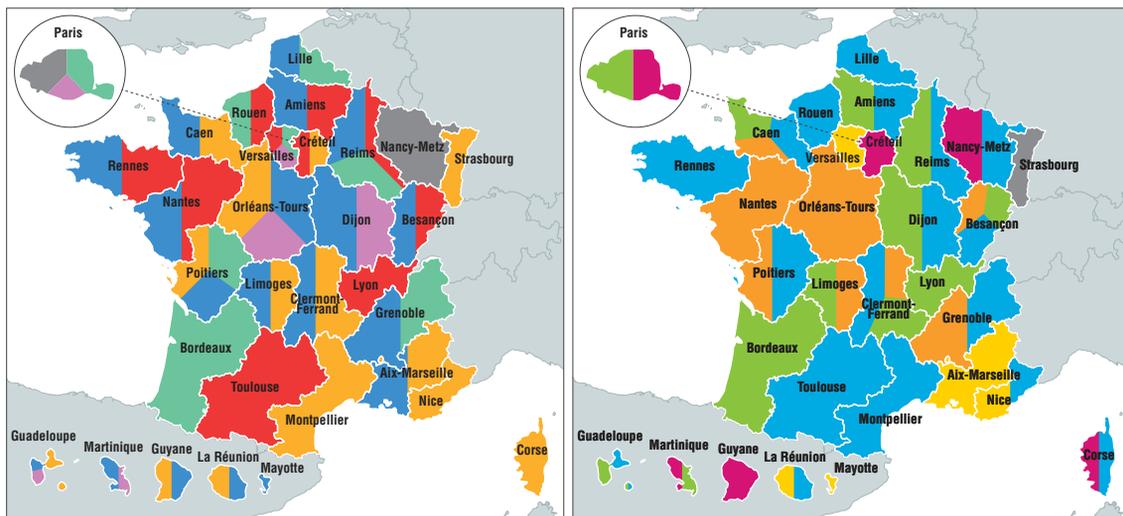
- Ainsi, dans l'académie d'**Aix-Marseille** (81 % des étudiants sont inscrits à l'université contre 61 % France entière), ce sont le droit et les sciences économiques qui prédominent.
- Les universités de **Nice, La Réunion, Montpellier** et **Caen** sont plutôt spécialisées en STAPS.
- Dans les académies de **Corse** et de **Guyane** ce sont les lettres, les langues et les sciences humaines qui sont surreprésentées.
- Dans celles d'**Orléans-Tours** et de **Clermont-Ferrand**, ce sont les sciences.
- Dans celles de **Limoges** et de la **Guadeloupe**, c'est la santé qui est surreprésentée.

- Enfin, il faut souligner qu'à **Strasbourg**, la part des étudiants à l'université est également élevée (74 %) mais les effectifs universitaires sont répartis dans les différentes disciplines dans des proportions proches de la moyenne nationale³⁷.

Quant aux étudiants inscrits en formation d'ingénieurs, ils sont proportionnellement plus nombreux dans les académies d'Amiens (14 % des étudiants en formation d'ingénieurs contre 4 % pour la France entière), Besançon, Versailles, Reims, Toulouse, Lyon, Créteil, Rouen, Nantes et Rennes.

La part des étudiants en écoles de commerce est, elle, importante dans les académies de Rouen (11 % des étudiants en école de commerce contre 5 % pour la France entière), Reims, Bordeaux, Versailles, Paris, Poitiers, Lille et Grenoble.

Les spécialisations de l'enseignement supérieur diffèrent selon les académies



Types d'établissement d'enseignement supérieur les plus surreprésentés

Par académie

- Universités / formations universitaires
- Sections de technicien supérieur
- Formations d'ingénieurs
- Classes préparatoires aux grandes écoles
- Écoles de commerce, gestion et vente
- Autres écoles et formations

Disciplines universitaires les plus surreprésentées

Par académie

- Sciences et sciences de l'ingénieur
- Lettres, langues et sciences humaines
- Santé
- Droit, sciences économiques, AES
- STAPS
- Pas de surreprésentation significative



POUR MIEUX COMPRENDRE

Pour chaque type d'établissement / de discipline, un indice de spécificité sectoriel est calculé. Il s'agit de faire le ratio entre la part d'un type d'établissement / d'une discipline dans l'académie et celle dans l'ensemble du territoire national. Chaque académie est colorée selon le ou les types d'établissements ou disciplines les plus surreprésentés (indices de spécificités supérieurs à 1,1). Par exemple, dans l'académie de Corse, la part des effectifs universitaires (76,0 %) est significativement supérieure à la part des effectifs universitaires de la France entière (60,5 %). Idem pour la part des effectifs universitaires suivant un cursus en lettres, langues et sciences humaines (40,4 % contre 31,1 % au niveau national) et STAPS (3,6 contre 3,2 %).

Note : pour la carte concernant la surreprésentation des disciplines universitaires, seuls les étudiants à l'université, communautés d'établissements et Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) sont pris en compte.

Source : effectifs étudiants France entière aux rentrées 2015 (carte des types d'établissements) et 2014 (carte des disciplines), MESRI - SIES • **Réalisation :** CGET, 2018

Une augmentation prévue de 14 % des étudiants du supérieur d'ici à 2025, en particulier dans les formations universitaires et d'ingénieurs

Type de formation et discipline	2015	2020	2025	Variation en % 2015 / 2025
Universités et établissements assimilés hors IUT	1 517 912	1 713 000	1 756 000	15,7 %
Droit	215 928	224 000	229 000	6,1 %
Sciences économiques, AES	207 091	238 000	250 000	20,7 %
Lettres, Sciences humaines	494 990	557 000	576 000	16,4 %
Sciences et STAPS	376 308	463 000	475 000	26,2 %
Santé	223 595	229 000	226 000	1,1 %
Autres formations *	453 289	484 000	515 000	13,6 %
STS et autres formations	265 991	283 000	284 000	6,8 %
IUT	117 384	129 000	130 000	10,7 %
Ingénieurs (hors universitaires)	109 863	120 000	132 000	20,1 %
CPGE	86 674	93 000	95 000	9,6 %
Total de l'enseignement supérieur **	2 551 113	2 822 000	2 912 000	14,1 %

Note : ce scénario repose sur des projections d'effectifs de terminales (conditionnées par les évolutions démographiques) ainsi que des prolongations de tendances en matière de taux de poursuite des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur.

* Ecoles de commerce, d'art, d'architecture, de notariat, facultés privées, écoles paramédicales et sociales...

** Sans double compte des formations universitaires d'ingénieurs

Sources : effectifs étudiants France entière (hors Mayotte) à la rentrée 2015 et projections pour 2020 et 2025, MESRI - SIES

Cette « spécialisation » conduit, dans certaines académies, à une surreprésentation de l'offre privée. Celle-ci est ainsi très développée à Paris (25 %³⁸ contre 18 % en moyenne en France) mais aussi au nord de la capitale (Oise : 26 %) et à l'ouest (Yvelines : 27 %). Ces différences proviennent du fait que la part du secteur privé dans l'enseignement supérieur dépend de la nature des formations, celles-ci étant, on l'a vu plus haut, assez fortement différenciées d'une académie à l'autre : alors que certaines filières comme les IUT sont exclusivement publiques, la quasi-totalité des écoles de commerce, gestion ou comptabilité sont privées. Cette surreprésentation de l'offre d'enseignement supérieur privée est également très sensible dans certains départements plutôt ruraux marqués par la polarisation de l'offre publique dans les grandes villes des départements voisins. En Vendée, près de la moitié des effectifs du supérieur sont ainsi inscrits dans le privé (49 %), tout comme en Mayenne (47 %), en Lozère (47 %) ou en Ardèche (45 %).

Il faut souligner que dans les trois académies d'Île-de-France, la part des étudiants inscrits dans une filière courte ou à l'université est plus faible qu'au niveau national (7 % des effectifs en STS et assimi-

lés et 57 % à l'université contre respectivement 10 et 61 % au niveau national). À l'inverse, les CPGE (en particulier à Versailles et Paris : 5 et 4 % des effectifs), les formations d'ingénieurs (8 % des effectifs à Versailles et 7 % à Créteil), les écoles de commerce (9 % à Versailles) et les autres types d'« écoles » (29 % à Paris) sont proportionnellement plus nombreux qu'au niveau national.

Dans les DOM, 20 % des étudiants sont inscrits en STS ou une formation assimilée contre 10 % France entière. Les formations d'ingénieurs, écoles de commerce et autres écoles y sont à l'inverse très peu représentées.

À moyen terme, ces différences entre académies pourraient évoluer. En effet, les effectifs étudiants devraient globalement augmenter de 14,1 % dans

Notes

37. La répartition nationale des étudiants à l'université est de 31 % des effectifs en lettres, 29 % en droit ou économie, 21 % en sciences, 15 % en santé et 3 % en STAPS.

38. Effectifs étudiants France entière à la rentrée 2015, MESRI - DGESIP - DGRI - SIES.

les dix prochaines années, mais le rythme sera plus soutenu pour les formations universitaires (+ 15,7 % hors IUT) et d'ingénieurs (+ 20,1 %) que pour les STS (+ 6,8 %), les CPGE (+ 9,6 %) et les IUT (+ 10,7 %).

Au sein même des formations universitaires, il existe des différences d'évolution en fonction des filières suivies. Une progression très soutenue est prévue dans les domaines des sciences et STAPS³⁹ (+26,2 %) et des sciences économiques et AES⁴⁰ (+20,7 %). En revanche, elle devrait être plus faible pour les effectifs étudiants inscrits en santé (+1,1 %) et en droit (+6,1 %)⁴¹.

Près du quart des nouveaux bacheliers changent d'académie pour débiter leurs études supérieures

Cette « spécialisation » de l'offre de formation peut avoir des incidences sur le parcours et la mobilité des étudiants.

Selon les filières de baccalauréat qu'ils ont suivies, les bacheliers continuent dans une proportion plus ou moins grande leurs études après le bac. En 2015, le taux d'inscription dans le supérieur⁴² des bacheliers sortant des filières générales du lycée est de 95,2 % (hors doubles inscriptions des élèves de

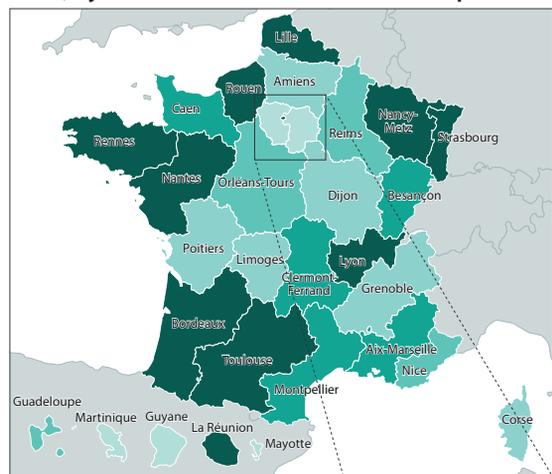
CPGE à l'université), alors qu'il est de 81,2 % pour un bachelier technologique et de 36,8 % pour un bachelier professionnel.

Les étudiants sont parfois amenés à poursuivre leurs études dans une académie différente de celle dans laquelle ils ont passé leur bac. **En 2015, un quart des bacheliers (116 000) sont concernés par un changement d'académie.**

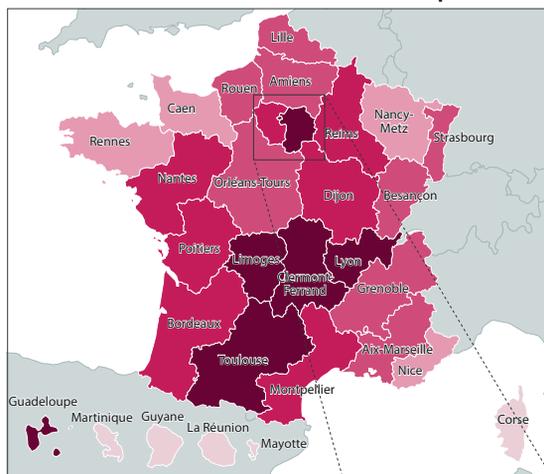
Certaines académies parviennent à retenir une grande part de leurs bacheliers : ce sont celles qui abritent les principaux pôles universitaires et d'études supérieures. Dans les académies de Paris, Lyon, Toulouse ou encore de Bordeaux, plus de 80 % de bacheliers sont restés en 2015 dans leur académie pour y poursuivre leurs études supérieures. Dans certains cas, le caractère frontalier des académies semble renforcer cette capacité à retenir les néo-bacheliers. Dans l'académie de Lille, ce sont ainsi 94 % des néo-bacheliers qui y poursuivent leurs études. Dans l'académie de Nancy-Metz, cette proportion est de 88 %.

Parmi les académies qui « retiennent » leurs bacheliers, Paris et Lyon se distinguent par leur capacité

Paris, Lyon et Toulouse : des académies qui retiennent et attirent à la fois des étudiants du supérieur



Capacité à retenir les étudiants
Part des néo-bacheliers étudiant dans le supérieur, étant restés dans l'académie où ils ont passé leur bac, en 2015
En %, par académie



Capacité à attirer les étudiants
Part des néo-bacheliers étudiant dans le supérieur, ayant passé leur bac dans une autre académie, en 2015
En %, par académie



Sources : MESRI-SIES, systèmes d'information SISE 2015, Scolarité 2015, SIFA 2014, SAFRAN 2015, Enquête auprès des établissements : écoles de commerce, juridiques, privées, formations sanitaires et sociales, artistiques en 2015 • Réalisation : CGET, 2018

Les mobilités après le bac dessinent également des systèmes régionaux : entre les académies de Rennes et Nantes (2 100 étudiants de Rennes vers Nantes, et 1 400 de Nantes vers Rennes en 2015), de l'académie de Grenoble vers celle de Lyon (4 900 étudiants, et seulement 1 000 dans l'autre sens), de la Corse vers Nice ou Aix-Marseille, ou encore de la Martinique vers la Guadeloupe en raison de leurs spécialisations différentes. D'autres relations fortes mais moins proches existent également, comme par exemple entre l'académie de Versailles (et Paris dans une moindre mesure) et celle de Lille.

Une autre période des études supérieures est propice à la migration : le passage de la licence au master, qui constitue une nouvelle étape de spécialisation et alimente des flux croisés. Environ un quart des diplômés de licence générale qui s'inscrivent en M1 à la rentrée suivante change d'établissement, et donc parfois d'académie, lors de ce passage.

En 2015, une dizaine d'académies enregistrent plus d'entrées d'étudiants en M1 que de départs en fin de L3. Il s'agit principalement des académies les plus importantes en termes d'offre de formation (Paris, Versailles, Lyon, Lille, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Aix-Marseille ou encore Strasbourg). Les quatre académies du Sud (Aix-Marseille, Bordeaux, Montpellier et Toulouse) attirent, comparées aux autres académies, plus facilement les étudiants après la licence qu'après le bac.

Toutes les autres académies de France sont déficitaires et connaissent plus de sorties en fin de L3 que d'entrées en début de M1. On retrouve dans ce groupe essentiellement des « petites » académies comme celle de Corse et des DOM, où les étudiants sont très mobiles, mais également des académies comme Limoges et Clermont-Ferrand, qui étaient pourtant attractives après le bac mais où les diplômés de licence sont particulièrement mobiles.

L'obtention d'un diplôme favorise l'insertion des jeunes sur le marché du travail

Les sorties précoces de formation augmentent sensiblement la difficulté d'insertion des jeunes qui sont un public déjà particulièrement touché par le chômage : le taux de chômage des 15-24 ans est en effet de 29,8 % alors qu'il est de 12,3 % pour les 25 ans et plus⁴³.

Les conditions d'accès à l'emploi dépendent de fait fortement du niveau de diplôme des individus : aujourd'hui, **le taux de chômage des actifs de moins de 25 ans non diplômés⁴⁴ est 1,7 fois plus élevé que le taux de chômage des jeunes actifs diplômés** (44,1 % contre 25,9 %⁴⁵). Le décrochage scolaire – ici mesuré par la part des jeunes de moins de 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme (outre le BEPC, le brevet des collèges ou le DNB) – touche en France 1 jeune sur 4 environ (24,1 % en France métropolitaine, 38,9 % dans les départements d'outre-mer hors Mayotte). La géographie de cet indicateur met en évidence l'importance du phénomène dans les départements d'outre-mer, mais également dans le Nord, en Seine-Saint-Denis et dans le sud de la France, le long du littoral méditerranéen entre Perpignan

et Marseille. Les jeunes de Bretagne, du littoral vendéen, du sud du Massif central et des Alpes échappent en grande partie au phénomène.

La géographie du chômage des jeunes suit dans l'ensemble celle du décrochage scolaire. C'est en effet dans le Nord et le Sud, entre Perpignan et Marseille, et dans une moindre mesure le long d'une diagonale allant de Meuse à la Dordogne que l'on enregistre les valeurs les plus élevées pour cet indicateur. **Plus largement, la question de l'accès à l'éducation rejoint donc celle de la capacité du système scolaire à permettre une insertion efficace des jeunes.** Au-delà du clivage diplômés/

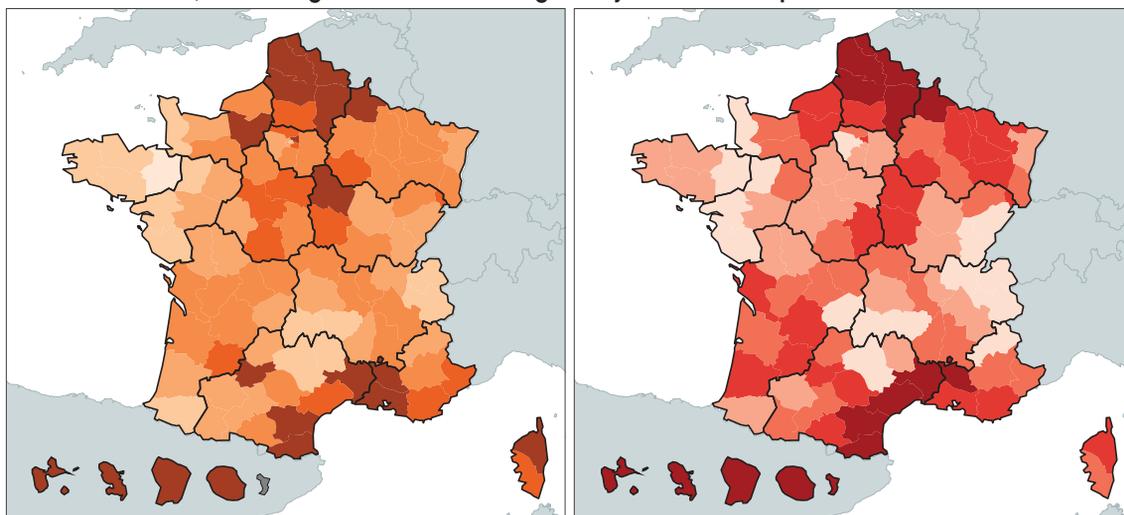
Notes

43. Source : Insee-RP, 2014.

44. Ici, les personnes considérées comme étant non diplômées ont au mieux obtenu le BEPC, le brevet des collèges ou le DNB.

45. Source : Insee-RP, 2014.

Au nord et au sud, décrochage scolaire et chômage des jeunes vont de pair dans les territoires



Part des 15-24 ans non scolarisés sans diplôme en 2014

En %, par département



Données non disponibles

Source : Insee-RR, 2014 • Réalisation : CGET, 2018

Taux de chômage des 15-24 ans en 2014

En %, par département



non-diplômés, il est également utile de noter que tous les diplômés ne garantissent pas les mêmes conditions d'insertion sur le marché de l'emploi : les diplômés du supérieur ont un taux de chômage nettement inférieur à celui des diplômés du secondaire, quelle que soit la conjoncture (Le Rhun et Pollet, 2011). Agir sur l'offre et l'accès à la formation dans les territoires apparaît dès lors comme un levier pour l'insertion professionnelle des jeunes.

BIBLIOGRAPHIE

- Andreu S., Ben Ali L. et Rocher T.** (2016), « Évaluation numérique des compétences du socle en début de sixième : des niveaux de compétence contrastés selon les académies », Note d'information, n° 2016-18.
- Baccaïni B., De Lapasse B., Lebeauupin F. et Monso O.** (2014), « Le retard scolaire à l'entrée en 6^e : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés », *Insee Première*, n° 1512.
- Campus France** (2017), « Les chiffres clés ».
- CNESCO** (2016), « Inégalités sociales et migratoires. Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires? ».
- Commission européenne** (2017), « Erasmus + Programme : rapport annuel 2015 ».
- Givord et al.**, 2016, « La ségrégation sociale dans les collèges. Quelles différences entre public et privé, aux niveaux national, académique et local? », *Éducation & Formations* n° 91.
- Givord et al.**, 2016, « Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif? », *Éducation & Formations* n° 91.
- Guyon N., Huillery E.** (2014), « Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire », Rapport du LIEPP.
- Le Rhun B., Pollet .** (2011), « Diplômes et orientation professionnelle », *France, portrait social – édition 2011*, Insee.
- MEN-DEPP** (2016), *L'Europe de l'éducation en chiffres*.
- MEN-DEPP** (2017), *Géographie de l'école 2017*, n° 12.
- MEN-DEPP** (2016), *Repères et références statistiques (RERS)*.
- MEN-SIES** (2017), « Projection des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2016 à 2025 », Note d'Information enseignement supérieur et recherche.
- MEN-SIES** (2017), *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*.
- Merle P.** (2012), *La ségrégation scolaire*. Paris, La Découverte, « Repères ».
- Métayer C., Monso O., Boudesseul G., Caro P., Grelet Y., Minassian L., Vivent C.** (2017), « Les inégalités territoriales de risques sociaux d'échec scolaire », *Géographie de l'école*, p. 106-123.
- Monso O.** (2014), « L'effet d'une réduction de la taille des classes sur la réussite scolaire en France : développements récents », *Éducation & formations*, n° 85, p. 47-61.
- Murat F.** (2009), « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents », *Économie et statistique*, volume 424, n° 1, p. 103-124.
- Palheta, U.** (2012), *La domination scolaire : Sociologie de l'enseignement professionnel et de son public*. Paris, Presses universitaires de France.
- Palheta, U.** (2011), « Enseignement professionnel et classes populaires : comment s'orientent les élèves "orientés" », *Revue française de pédagogie*, 175, (2), p. 59-72.
- Rocher T.** (2016), « Évolution des inégalités sociales de compétences : une synthèse », *Comment l'école amplifie les inégalités sociales et migratoires?*, rapport du CNESCO.



6

Dynamiques de l'emploi transfrontalier en Europe et en France

Dans le contexte d'une économie mondialisée où les déplacements terrestres, maritimes et aériens sont facilités, les opportunités de travailler à l'étranger se sont multipliées. C'est notamment vrai dans l'Union européenne, au sein de laquelle l'espace Schengen organise et facilite la circulation des personnes. En Europe, 2 millions de personnes travaillent au moins une fois par semaine¹ dans un autre pays. Ce chiffre est en très forte augmentation et a été multiplié par trois depuis 1999. Pour la France, Eurostat estime ce chiffre à 438 000 travailleurs.

Lorsque l'on regarde au plus près des frontières et à partir des données du recensement de l'Insee, ce sont en France 355 000 travailleurs que l'on peut qualifier de transfrontaliers parce que leur lieu de travail est localisé à l'étranger. La Suisse (170 300 personnes), le Luxembourg (70 300), l'Allemagne (46 000) et la Belgique (37 800) sont les quatre principaux pays de destination. Ces flux ont un impact important dans les espaces frontaliers français, où ils peuvent représenter jusqu'à un tiers des actifs en emploi. Ils soulèvent des enjeux majeurs de politique publique et de gouvernance, notamment en matière d'aménagement d'infrastructures et d'offres de services au public.

Dans un récent bilan de la coopération transfrontalière², la Commission européenne souligne les potentiels de croissance que recèlent les régions frontalières et leurs concours à l'émergence du sentiment d'appartenance à un territoire transfrontalier et, plus largement, à l'Union européenne. Elle identifie dans ces travaux le soutien à l'emploi transfrontalier comme l'un des domaines porteurs de la cohésion de ces territoires qui illustrent l'intégration européenne.

1. De fait, ce chiffre ne prend pas en compte les travailleurs expatriés, détachés, ou travaillant ponctuellement sur des longues missions à l'étranger.
2. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne », septembre 2017.

134 Travailler dans un autre pays : une pratique professionnelle de plus en plus courante dans l'espace Schengen

135 Les flux transfrontaliers se développent à la faveur de complémentarités socioéconomiques régionales

140 Le dynamisme du travail transfrontalier français

144 Le profil des travailleurs frontaliers diffère selon leur pays de destination

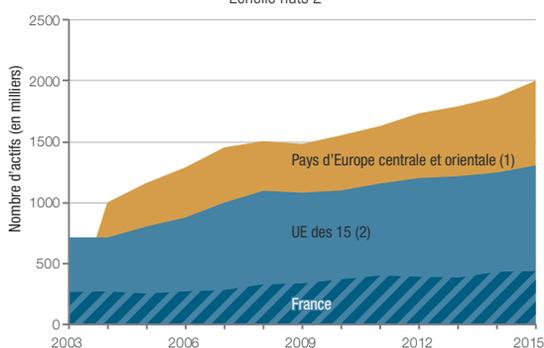
148 Le travail transfrontalier, pays par pays

Travailler dans un autre pays : une pratique professionnelle de plus en plus courante dans l'espace Schengen

D'ouest en est, le travail à l'étranger se développe en Europe

Évolution du nombre de résidents européens se déplaçant à l'étranger au moins une fois par semaine pour travailler (quels que soient le moyen et le motif).

Échelle nuts 2



(1) Élargissement de l'UE à 12 pays entre 2004 et 2007, puis à la Croatie en 2013

(2) Union européenne des 15, de 1995 à 2004

SOURCES : EUROSTAT, LABOUR FORCE SURVEY, 2016 • RÉALISATION : CGET - DST - CELLULE CARTO, 2017

En 2015, **2 millions de résidents d'un pays européen travaillent au moins une fois par semaine dans un autre pays**, selon l'Enquête sur les forces de travail (EFT)³, principale source d'information sur l'emploi et le chômage dans l'Union européenne (UE). **Ce nombre a plus que triplé entre 1999 et 2015, passant de 580 000 à un peu plus de 2 000 000 de travailleurs.** Bien que cette augmentation soit en partie due à l'entrée de 12 nouveaux pays au sein de l'UE entre 2004 et 2007 (+300 000 nouvelles personnes issues de ces pays), elle est en réalité principalement liée au dynamisme général de l'espace Schengen depuis 1999 (+ 1 120 000).

Au sein de l'UE15, le nombre d'actifs travaillant au moins une fois par semaine dans un autre pays que celui de leur résidence progresse depuis le milieu des années 2000, sans doute stimulé par le regain de croissance qu'a connu l'Europe des 15 au cours de cette période. C'est dans ce contexte, favorable aux échanges, que l'UE accueille de nouveaux membres (en 2004), dont le rôle dans le dynamisme du travail à l'étranger est visible dès les premières années. Le nombre de travailleurs expatriés issus de ces pays y a été multiplié par 2,6

entre 2004 et 2015. Ils émettent ainsi un peu plus d'un tiers des actifs européens travaillant à l'étranger en 2015. Mais les départs restent aussi très forts en provenance des pays membres de l'UE15 avec un nombre d'expatriés multiplié par 1,6 sur la même période. Qu'il provienne des anciens membres de l'UE ou des nouveaux, le flux d'actifs travaillant à l'étranger a néanmoins connu des variations selon le contexte économique : en forte augmentation depuis 2004, il a stagné entre 2007 et 2010, avant de repartir à la hausse.

Ce sont les pays les plus peuplés qui envoient le plus grand nombre de travailleurs à l'étranger :

France (438 000), Allemagne (286 000), Pologne (155 000) et Italie (122 000). Ils sont suivis par de plus petits pays d'Europe centrale et orientale comme la Slovaquie (147 000), la Roumanie (121 000) et la Hongrie (111 000). Ensemble, ces sept pays fournissent en 2015 près de 70 % des travailleurs européens ayant une activité professionnelle à l'étranger. **La France pèse à elle seule pour 22 % du total.**

Bien qu'en augmentation depuis 2005 dans la quasi-totalité des pays européens, le travail à l'étranger ne concerne qu'une part très limitée de l'ensemble des travailleurs puisqu'il ne représente qu'à peine 0,9 % de la population active européenne de 15-64 ans. **Le poids de ces actifs déclarant travailler à l'étranger au sein de la population active de chacun de ces pays est faible (1,5 % pour la France, 0,7 % en Allemagne, 0,9 % en Pologne, 0,5 % en Italie), sauf en Slovaquie (6 %).** Ce chiffre masque cependant différentes situations : il englobe aussi bien des travailleurs qui se déplacent quotidiennement vers un lieu de travail proche de leur domicile,

Note

3. Réalisée par Eurostat, l'Enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE), ou Labour Force Survey, est réalisée dans les 28 États membres de l'Union européenne et trois pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) : l'Islande, la Norvège et la Suisse.

MÉTHODOLOGIE

Travail à l'étranger, travail transfrontalier : une question d'échelle, de distance et de temps

L'Enquête européenne sur les forces de travail permet de connaître, pour une région donnée, le nombre d'actifs qui y travaillent et y résident ainsi que ceux qui y travaillent sans y résider, qu'ils proviennent d'une autre région ou d'un autre pays de l'Union.

L'acception retenue dans cette enquête pour définir le travail « frontalier » correspond à celle du règlement du 14 juin 1971⁴ de l'Union européenne, qui coordonne les régimes de sécurité sociale des États membres de l'Espace économique européen. Ce dernier indique : « *Le terme "travailleur frontalier" désigne tout salarié ou non salarié qui exerce son activité professionnelle sur le territoire d'un État membre et réside sur le territoire d'un autre État membre, où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine.* »

La notion de distance à la frontière n'est donc pas

prise en compte dans cette définition ; seul importe son franchissement. Les points de départ et d'arrivée du travailleur peuvent donc être éloignés de 2 000 km comme entre Madrid et Prague, le déplacement franchir une ou plusieurs frontières et se réaliser quotidiennement ou une seule fois par semaine.

C'est pourquoi, dans la présente fiche, nous parlerons plutôt de « travail à l'étranger » pour ces déplacements, au minimum hebdomadaires, et dont la seule contrainte est le franchissement d'une frontière, quelle que soit la distance du déplacement. Les termes « travail transfrontalier » seront, quant à eux, réservés aux déplacements professionnels à l'étranger wqui impliquent le franchissement d'une frontière entre deux régions contiguës.

4. Règlement 1408/71, modifié par le règlement 883/2004.

de l'autre côté de la frontière, que des actifs qui se rendent par avion ou par train d'une métropole vers un autre pays de façon hebdomadaire ou occasionnelle. Pour des raisons évidentes de temps et de coûts de transport, les premiers sont plus nombreux que les seconds, et se concentrent massivement dans les régions frontalières. **Dans ces régions, ils représentent une part parfois très élevée de la**

population active, part d'autant plus importante que l'échelle d'observation est fine et que l'on s'approche de la frontière. Deux régions frontalières concentrent notamment une part d'actifs déclarant travailler à l'étranger supérieure à 10 % de leur population active résidente : la région Province de Luxembourg du sud-est de la Belgique (27,3 %) et l'ancienne région française de Lorraine (12,2 %).

Les flux transfrontaliers se développent à la faveur de complémentarités socioéconomiques régionales

Le travail transfrontalier occupe une place toujours plus importante en Europe. Afin d'en comprendre les ressorts, il est nécessaire d'identifier les raisons qui conduisent un travailleur à s'insérer dans le marché de l'emploi disponible de l'autre côté de la frontière. La mesure du potentiel d'échange entre deux régions frontalières permet d'appréhender ces facteurs.

Des espaces frontaliers d'Europe de l'Est moins propices aux échanges que ceux de l'Ouest

Les situations des espaces frontaliers sont très disparates selon les pays, les contextes locaux déter-

minant le potentiel d'interaction au sein de ces espaces⁵. Dès lors, il est envisageable de différencier les frontières avant même de recourir aux statistiques locales sur les flux de travailleurs transfrontaliers en partant du postulat suivant : pour qu'il y ait

Note

5. Décoville et al., 2013.

échange, on suppose qu'il existe de part et d'autre d'une frontière un différentiel socioéconomique, qui déclenche des flux de valeurs, de biens ou de personnes. Pour tester cette hypothèse, le Commissariat général à l'égalité des territoires et l'UMS RIATE⁶ ont mené une étude (voir encadré méthodologique) visant à qualifier les frontières européennes suivant des critères structurels fondamentaux : économiques (PIB par habitant), démographiques (part de jeunes et part de seniors), et sociaux (taux de chômage). Ces quatre variables permettent d'élaborer une typologie des espaces frontaliers européens, avec une première opposition majeure entre les régions frontalières caractérisées par des niveaux de PIB élevés d'une part, et les régions au niveau de richesse relativement plus faible d'autre part.

Parmi les régions dont le niveau de développement est le plus élevé, deux types d'espaces aux caractéristiques différentes sont à distinguer :

- Les **régions frontalières que l'on peut qualifier de très favorisées** par rapport à la situation socioéconomique de l'ensemble des régions frontalières européennes sont principalement situées autour d'un axe nord-sud allant de la Norvège jusqu'à la Suisse, en passant par le sud de la Suède, le

Danemark, les Pays-Bas, la Belgique et la France. Dans ce groupe, certaines régions situées en Suisse, au Luxembourg, ou autour de villes comme Munich et Vienne, présentent des PIB/hab. jusqu'à trois fois supérieur à la moyenne européenne, un faible taux de chômage (5 % en moyenne, contre 10 % à l'échelle de l'UE) et une structure par âge relativement équilibrée. D'autres régions appartenant à cette classe se démarquent par une surreprésentation des jeunes dans la population (18 % contre 15 % en moyenne), comme le nord et l'est de la France, la Wallonie, les Pays-Bas, la frontière norvégienne, et plus ponctuellement, des régions abritant de grandes villes (Toulouse) ou des capitales (Bucarest), ainsi qu'au nord de l'Italie à la frontière autrichienne (Bolzano).

- Les **régions frontalières de niveau de richesse équivalent à celles de la première catégorie, mais qui connaissent un vieillissement prononcé** (20,5 % de plus de 65 ans). Elles se situent principalement sur la bande frontalière à l'ouest et au sud de l'Allemagne, en Flandre, en Autriche, dans la majeure partie de la Suède et de la Finlande, dans le nord de l'Italie et dans le sud de la France. Quelques régions métropolitaines à l'est correspondent aussi à ce profil (Bratislava, Budapest).

MÉTHODOLOGIE

Définir les espaces frontaliers européens

En 2016, le Commissariat général à l'égalité des territoires et l'UMS RIATE ont réalisé une typologie socioéconomique des régions frontalières de l'Union européenne, incluant également les quatre pays de l'association européenne de libre-échange (Islande, Norvège, Suisse et Liechtenstein). L'objectif de cette étude était d'analyser le potentiel d'interaction des espaces frontaliers, à partir des différences locales de contexte économique, démographique et social, de part et d'autre de chaque frontière. Cette démarche suppose en premier lieu de définir ce qu'est un espace frontalier, et de délimiter l'aire dans laquelle s'étend son influence.

Existe en outre une contrainte liée aux sources de données disponibles.

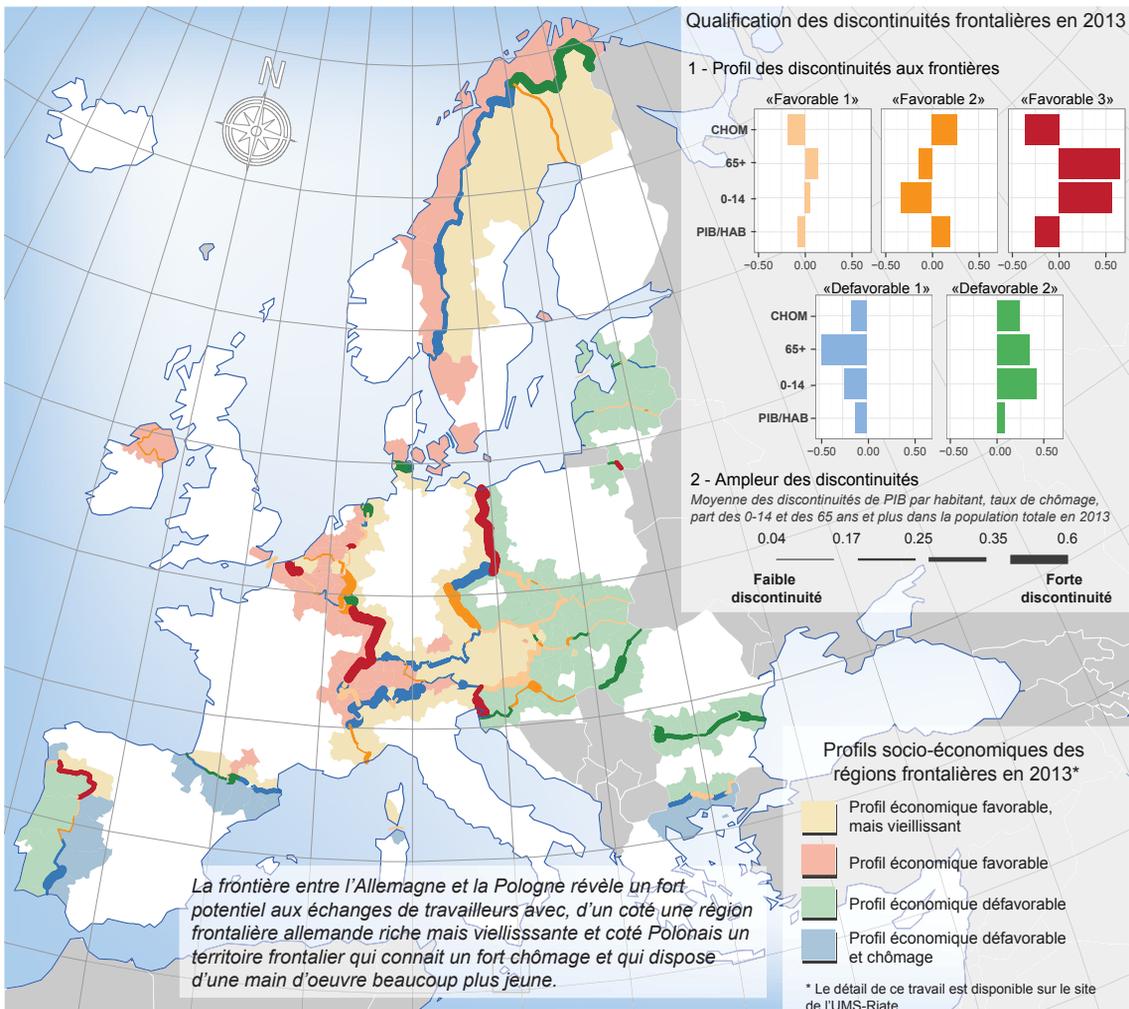
Pour réaliser cette étude, l'UMS RIATE a utilisé une base de données collectées et harmonisées dans le cadre du projet européen ESPON M4D⁷. Elle est

constituée de séries temporelles complètes entre 2000 et 2013 pour quelques variables fondamentales (démographie, taux de chômage, etc.), aux échelles NUTS 2 et NUTS 3⁸ selon le pays considéré. La bande frontalière retenue est constituée de NUTS 2 ou NUTS 3, selon un critère de ressemblance statistique avec les départements français ; celles-ci doivent être contiguës à une frontière internationale et avoir au moins un tiers de leur surface situé à moins de 60 km de la frontière.

Le maillage NUTS 2-3 ainsi constitué comporte 290 unités territoriales frontalières, soit 43 % de la surface des 32 États étudiés, 40 % de leur PIB et 39 % de leur population. L'ensemble de l'étude et des cahiers méthodologiques l'accompagnant sont disponibles sur le site Internet de l'UMS RIATE.

<http://riate.cnrs.fr>

Typologie des espaces frontaliers et des frontières en Europe



Au sein de cette classe, les régions frontalières d'ex-RDA constituent un type à elles seules, du fait d'une surreprésentation des personnes âgées (plus d'un quart de la population) et d'une situation économique moins favorable (PIB/hab. proche de la moyenne européenne). D'autres régions plus isolées partagent ces caractéristiques : la région de Sarrebruck, certains espaces italiens à la frontière slovène, ainsi que des régions espagnoles situées au nord du Portugal, à l'intérieur des terres.

Le second ensemble de la typologie est constitué de régions nettement moins favorisées, qui se répartissent en deux profils distincts :

- Les **régions frontalières des pays d'Europe centrale et orientale**, qui se distinguent par des PIB/hab. plus de deux fois inférieurs à la moyenne

Notes

6. L'Unité mixte de service Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion des territoires de l'Europe et de ses voisinages (UMS RIATE) est le point de contact en France du programme de recherche appliquée sur l'aménagement du territoire européen (ESPON-ORATE).
7. Le projet ESPON M4D (Multi Dimensional Database Design and Development) consiste à intégrer, vérifier et restituer les données territoriales produites par les projets européens de recherche du programme ESPON.
8. La Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) propose des découpages territoriaux de l'Espace économique européen utilisés par la Commission européenne à des fins d'analyse statistique. Il y a trois niveaux de régions (ou « NUTS ») par pays, qui regroupent le plus souvent des unités administratives existantes en fonction de leur population résidente. En France, le niveau NUTS 2 correspond aux anciennes régions, et le niveau NUTS 3 aux départements. Au 1^{er} janvier 2018, les nouvelles régions seront classées en catégorie NUTS 1.

européenne (9200 €/hab. contre 22000 €/hab.), par la part relativement importante de leur population active et par une faible part de personnes âgées (16 % de la population totale contre 19 % en moyenne). C'est le cas des espaces frontaliers de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie (à l'exception de la région de Bratislava), de la Slovénie, de l'Estonie, et de ceux d'une grande partie des régions hongroises (au contact de l'Autriche, de la Croatie) et roumaines (à la frontière hongroise et au sud, dans les régions de Craiova et de Constanta).

- Des **régions frontalières dont le niveau de richesse est sensiblement plus faible** (7000 €/hab.). Les jeunes y sont proportionnellement un peu moins nombreux (14 % contre 15 % en moyenne dans l'UE), mais surtout **le taux de chômage y est plus prononcé** (environ 14,5 % contre 9,5 % en moyenne). La quasi-totalité des régions frontalières d'Espagne et de Grèce appartiennent à ce groupe : elles ont un PIB/hab. plus proche de la moyenne européenne, mais affichent un taux de chômage extrêmement élevé (23,5 % en moyenne).

Un potentiel d'échanges transfrontaliers lié aux différences de contextes locaux de part et d'autre de la frontière

Cette typologie des espaces frontaliers permet également de mesurer l'ampleur des écarts, ou discontinuités socio-économiques, qui existent de part et d'autre de chaque frontière. Elle met ainsi au jour les avantages structurels ou les obstacles pouvant encourager ou limiter les échanges, et notamment les flux de travailleurs.

Certaines régions frontalières présentent ainsi des profils démographiques et socioéconomiques différents, mais plutôt complémentaires et donc favorables aux échanges. C'est le cas des régions bordant les frontières entre la France et l'Allemagne, la Pologne et l'Allemagne, ou encore entre le Pas-de-Calais et les Flandres (Belgique), avec d'un côté des espaces plutôt jeunes, et de l'autre des régions vieillissantes mais plus riches. Ces différences entre couples de régions peuvent être plus accentuées lorsque l'écart entre les PIB s'accompagne également de forts écarts entre les taux de chômage. Cette situation s'observe notamment entre la République tchèque et l'Allemagne, la Belgique et l'Allemagne et, de manière moins marquée, entre les régions croates et les régions hongroises et slovènes. Cette analyse met ainsi

en valeur la singularité de la position allemande en Europe : une démographie vieillissante et des caractéristiques socioéconomiques plutôt favorables font des régions frontalières de ce pays des espaces où le potentiel de complémentarité avec les voisins est important.

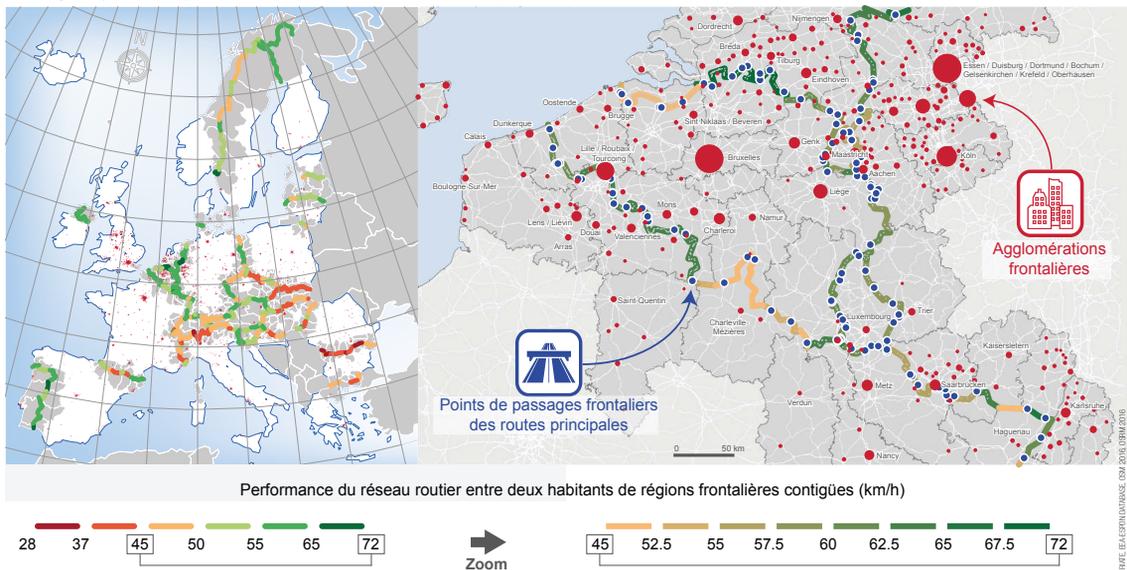
Dans une situation de **moindre complémentarité démographique** (entre les parts de populations jeune et âgée), des relations de **forte dépendance économique** ressortent potentiellement de la très forte attractivité exercée par le Luxembourg, par la Suisse (notamment à l'égard des espaces frontaliers français), ou les régions métropolitaines de Copenhague et de Vienne sur les régions situées de l'autre côté de la frontière. Cette forte attractivité ressort d'autant plus lorsque les régions qui subissent ces attractions se caractérisent par un taux de chômage relativement élevé (ex. : nord et est de la France, Wallonie...). Cette polarisation se retrouve autour de métropoles moins riches, telles que Bucarest vis-à-vis des régions bulgares voisines.

D'autres frontières, figurées par un trait vert sur la carte, traduisent des déséquilibres qui ne sont pas favorables aux échanges, lorsque l'une des deux régions cumule tous les avantages comparativement à la situation de son vis-à-vis de l'autre côté de la frontière : un plus faible taux de chômage, un PIB/hab. plus élevé, moins de personnes âgées et particulièrement plus de jeunes. En ce cas, les facteurs d'attractivité sont moindres. Cette différence relative peut s'observer au sein de régions qui partagent pourtant une même situation défavorisée par rapport à l'ensemble des régions européennes. C'est le cas des territoires frontaliers roumains vis à vis de leurs homologues hongrois et bulgares. À l'ouest ou au nord de l'Europe, on retrouve en revanche cette discontinuité entre régions de profils différents, sur la frontière de l'Allemagne du Nord avec le Danemark et les Pays-Bas, et sur la frontière entre la Norvège et la Finlande, même si dans ce dernier cas de figure, les masses de population concernées sont très faibles.

Sur d'autres frontières, désignées par un trait bleu sur la carte, ce même type de déséquilibre encore plus prononcé porte sur la surreprésentation relative des personnes âgées. C'est la situation caractéristique des territoires frontaliers allemands et italiens avec les régions suisses et autrichiennes; mais aussi entre les territoires suédois et norvégiens.

Un réseau routier performant sur les frontières belges et néerlandaises

Indice régional synthétique de performance* du réseau routier transfrontalier tiré d'OpenStreetMap



* Cet indice prend en compte les temps de parcours théoriques, sans congestion, entre les couples NUTS2 ou NUTS3 des régions frontalières européennes et en pondérant les calculs en fonction de la localisation de la population. Plus la valeur de l'indice est élevée, meilleure est la capacité de connexion routière moyenne entre les habitants situés de chaque côté de la frontière.

De la mesure des potentiels d'échanges à la réalité des flux transfrontaliers

Si l'on confronte cette typologie des potentiels d'échange aux déplacements effectifs des actifs qui déclarent travailler à l'étranger, tels qu'indiqués dans l'Enquête européenne sur les forces de travail, on observe que, malgré les approximations induites par les différentes échelles d'observation utilisées, il existe bien globalement un lien entre les deux. **Autrement dit, plus la complémentarité entre régions frontalières est importante, plus les flux relevés à partir des échelles régionales sont élevés.** Néanmoins, certains couples de régions se démarquent de cette règle. C'est le cas du détroit de l'Øresund, situé entre le Danemark et la Suède, classé comme profil défavorable aux échanges alors qu'il est un espace transfrontalier très dynamique en Europe, avec plus de 17700 navetteurs quotidiens entre 1999 et 2010. Inauguré en 2001, le pont Øresundsbron a accéléré les échanges entre la Suède et le Danemark : pour les Suédois, il a facilité l'accès aux emplois se situant dans la région d'Hovedstaden au Danemark ; il a dans la durée permis aux Danois de bénéficier d'un foncier plus avantageux côté suédois.

La dynamique transfrontalière locale dépend en effet d'autres indicateurs, comme le prix du foncier, le niveau de qualification des actifs, les salaires moyens, ou encore le degré de coopération insti-

tutionnelle existant dans ces espaces spécifiques. De plus, pour que les complémentarités socioéconomiques se traduisent par des flux de travailleurs frontaliers, la frontière doit être dotée d'infrastructures permettant son franchissement.

Pour analyser cette dimension, **un indice de performance du réseau routier** a été créé à partir de l'utilisation du réseau de transport issu de la carte collaborative d'OpenStreetMap et de la grille de population Geostat⁹. Sa cartographie fait nettement apparaître les barrières naturelles (Danube, Alpes, Carpates, Pyrénées, et dans une moindre mesure les Ardennes), qui induisent une mauvaise connexion entre les espaces frontalières qui les bordent. Dans d'autres espaces, c'est probablement le manque d'infrastructures routières qui nuit à une interconnexion transfrontalière efficace (Pologne/Allemagne, Allemagne/République tchèque).

Note

9. L'initiative Geostat, prise conjointement par Eurostat et les instituts nationaux de statistique des États membres de l'EU, vise à établir un système de données et de production pour les statistiques géospatiales. Il en a notamment résulté le jeu de données carroyées Geostat 2011, qui contient des informations carroyées de population nationales provenant de 29 pays membres de l'UE et de l'AELE.

Confronter cet indice de performance du réseau routier à la typologie des frontières de l'UE révèle que les couples de régions qui disposent de caractéristiques socioéconomiques complémentaires (qui favorisent les échanges de travailleurs) sont de fait significativement mieux reliés entre eux. Plusieurs exceptions apparaissent néanmoins, tels les espaces frontaliers franco-suisse ou germano-polonais, qui sont moins bien reliés par la route que leur degré de complémentarité ne le laisserait supposer. Dans un cas, les infrastructures sont nombreuses mais restent confinées dans un espace urbain très dense et limité; dans l'autre cas, en l'absence de barrière physique, c'est le manque d'infrastructures qui est

en cause. Il manque bien évidemment à cette analyse les possibilités d'interconnexion par transports en commun ou la prise en compte des pratiques multimodales de déplacement des usagers de la frontière.

Ainsi, le travail à l'étranger, plus particulièrement le travail transfrontalier, occupe une place croissante en Europe, nourri par l'intégration de l'espace Schengen, mais aussi par les disparités persistantes de contexte socioéconomique d'un pays à l'autre. La France, de par sa position géographique et l'étendue de ses frontières, est au cœur de ce phénomène, mais avec une ampleur et des modalités différentes selon les frontières considérées.

Le dynamisme du travail transfrontalier français

Des flux essentiellement à partir du nord et de l'est de l'Hexagone

À l'échelle nationale, les travailleurs transfrontaliers ne constituent qu'une part mineure des actifs occupés résidant en France : à peine 1,5 %, soit 355 000 personnes. À l'inverse, seules 30 000 personnes habitant à l'étranger viennent travailler quotidiennement dans l'Hexagone¹⁰. Ces chiffres nationaux masquent, cepen-

dant, le poids croissant du travail transfrontalier le long de certaines frontières. Dans ces espaces, il pèse en effet très fortement dans des économies locales désormais totalement intégrées avec les régions des pays voisins. Ainsi, certaines frontières françaises sont devenues de véritables laboratoires de l'intégration européenne. Mais qui sont ces travailleurs au départ de la France, et vers quels pays se dirigent-ils ?

Le travail transfrontalier emploie une part importante de la population active dans certains territoires

Part des actifs occupés résidant en France dans une zone d'emploi située à moins de 60 km d'une frontière terrestre déclarant travailler à l'étranger, en 2012

En %, représentation lissée



VALEUR FRANCE :

1,5%



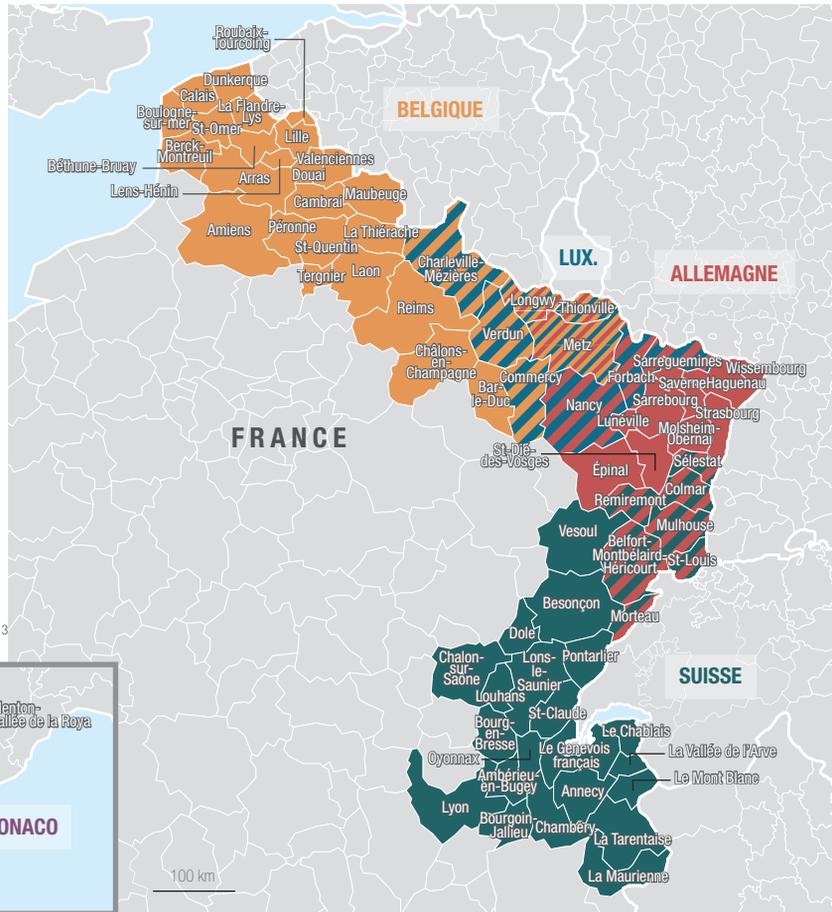
Source : Insee, RP 2013 - Carte communale lissée sur 10 km - Traitements du bureau de l'Observation des territoires • Réalisation : CGET, 2016

Périmètre des territoires frontaliers français retenus pour l'étude

Zones d'emploi situées à moins de 60 km d'une frontière terrestre



SOURCES : CGET-OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES, INSEE 2013
RÉALISATION : CGET - DST - CELLULE CARTO, AD, 2017



Les travailleurs transfrontaliers résidant en France se déplacent principalement vers la Suisse (170 300 actifs), le Luxembourg (70 300), l'Allemagne (46 000) et la Belgique (37 800), sans oublier la principauté de Monaco (26 200), pays retenus pour cette étude. Ils sont, en revanche, très peu nombreux à destination de l'Espagne ou de l'Italie¹¹, ces deux destinations n'étant, de fait, pas prises en compte.

Ces différents flux ont pris de l'ampleur au cours des dernières années. **Le nombre global d'actifs résidant en France et franchissant les frontières françaises pour aller travailler dans l'une des cinq destinations retenues a presque doublé depuis 1990.** Si la Suisse est le pays de destination qui a connu la plus forte hausse en nombre d'actifs accueillis, avec une progression de 70 % depuis 1990, le Luxembourg, la Belgique et Monaco sont également concernés par ce mouvement. Seule l'Allemagne a vu le nombre de travailleurs transfrontaliers français diminuer de 15 000 actifs depuis 2010¹², principalement en raison de la mutation de

son marché du travail. Ce pays rétrograde ainsi au troisième rang des destinations au milieu des années 2000, devancé par le Luxembourg, dont

Notes

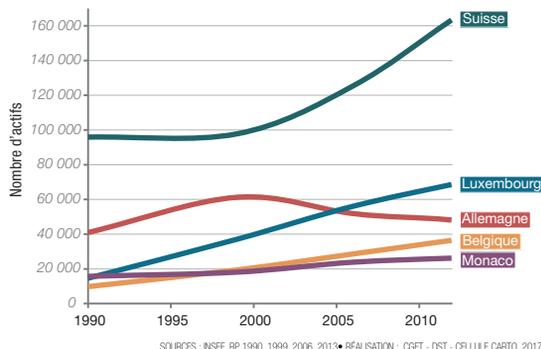
10. Source : Insee, RP 2013.

11. Un moindre attrait des emplois et des rémunérations proposés (cf. typologie des frontières dans la partie précédente), ainsi qu'une accessibilité géographique plus difficile (reliefs montagneux) expliquent que les flux de travailleurs transfrontaliers soient moins importants vers ces pays.

12. Cette moindre attractivité a plusieurs causes : la crise économique qu'a subie l'Allemagne au tournant des années 2000; la non-adéquation des travailleurs frontaliers français en regard des offres disponibles côté allemand, plus qualifiées et nécessitant donc un niveau élevé en langue allemande alors que la maîtrise de l'allemand tend à régresser, notamment au niveau de l'enseignement secondaire en France; enfin, un désintérêt des germanophones du Sud Alsace pour le travail frontalier vers l'Allemagne, à qui la Suisse est préférée en raison de niveaux de salaires plus attractifs.

Très fortes progressions d'actifs vers la Suisse et le Luxembourg

Évolution du nombre de transfrontaliers (1990 - 2013)



les flux en provenance de la France ont quadruplé entre 1990 et 2013.

De même, la Belgique est désormais en passe de devancer l'Allemagne.

Des zones d'emplois avec plus d'un tiers d'actifs transfrontaliers

Les travailleurs transfrontaliers sont répartis, en fonction des possibilités d'emplois accessibles dans les pays voisins, principalement dans les zones d'emploi frontalières françaises sous influence de pôles économiques majeurs comme Luxembourg, Bâle ou Genève. La part de ces travailleurs peut y être très importante. 82 300 actifs résidant dans la zone d'emploi du Genevois français déclarent ainsi travailler à l'étranger (soit 43,3 % des actifs occupés de cette zone), 34 500 dans celle de Thionville (36,4 %), 23 400 à Saint-Louis (42,2 %), et 22 300 à Longwy (39 %).

D'autres déplacements pendulaires, plus diffus, existent le long de certaines frontières : de l'Arc

jurassien français en direction d'un tissu épars d'entreprises du Jura suisse, de la frontière avec la Belgique vers les Flandres. Ces flux, malgré leur moindre importance, dessinent des réseaux reliant plusieurs pôles de part et d'autre de la frontière et participent de la forte intégration de ces territoires dans des systèmes transfrontaliers. En effet, si le nombre de travailleurs transfrontaliers y est inférieur à celui que l'on peut observer dans les zones d'emploi évoquées précédemment, il représente tout de même une part non négligeable des actifs des zones d'emploi concernées : 42,6 % à Morteau et 31,1 % à Pontarlier.

Les flux de travailleurs transfrontaliers dessinent ainsi des espaces qui constituent des zones fonctionnelles¹³ transfrontalières, qui s'apparentent aux aires urbaines françaises : **le travail transfrontalier se révèle, en effet, être un puissant levier d'intégration fonctionnelle entre les espaces étrangers et français.** Il ouvre de nombreuses opportunités d'emploi aux actifs résidant du côté français de la frontière, et bénéficie à l'économie locale grâce aux salaires perçus de l'autre côté de la frontière, souvent plus élevés, et dépensés en partie France près du lieu de résidence. Ces travailleurs transfrontaliers représentent toutefois un coût pour la collectivité : il faut mettre en place les infrastructures pour les acheminer jusqu'à la frontière, ils ont été formés par le système éducatif français mais exercent leurs compétences hors de France, tout en utilisant les services publics en France. Pourtant, la majeure partie d'entre eux ne paie pas d'impôts sur le revenu salarial en France et il n'y a pas de système de compensation généralisé et automatique entre la France et les États voisins accueillant ces travailleurs. La Suisse fait cependant exception en rétrocédant à l'État français une partie des impôts

MÉTHODOLOGIE

Définir les espaces frontaliers et le périmètre de l'étude : cinq pays de destination étudiés au départ de la France

Le recensement de la population de l'Insee fournit, pour l'ensemble des actifs en emploi, la commune de résidence et le lieu de travail, sans interroger toutefois sur la fréquence à laquelle le déplacement entre les deux est réalisé. Les communes de destination se trouvant à l'étranger ne sont renseignées que pour les pays dont les flux sont suffisamment importants (la Belgique, le

Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et Monaco). Les espaces frontaliers retenus pour cette analyse sont les zones d'emploi françaises situées à **moins de 60 km** des frontières des cinq pays sélectionnés. Sont donc appelées « travailleurs frontaliers » toutes les personnes actives en emploi qui y résident et, parmi eux, « travailleurs transfrontaliers » ceux qui déclarent travailler à l'étranger.

355 000

NOMBRE DE TRANSFRONTALIERS FRANÇAIS TRAVAILLANT DANS L'UN DES CINQ PAYS ÉTUDIÉS.

40% par an

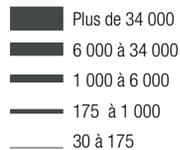
PART DES TRANSFRONTALIERS AU SEIN DES TRAVAILLEURS DES ZONES D'EMPLOI DU GENEVOIS, DE SAINT-LOUIS OU ENCORE DE MORTEAU.

Des flux de transfrontaliers répartis sur les frontières nord-est de la France, fortement polarisés par Luxembourg, Bâle et Genève

Les principaux flux de travailleurs transfrontaliers au départ des territoires frontaliers français

Actifs résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60 km d'une frontière terrestre, déclarant travailler à l'étranger

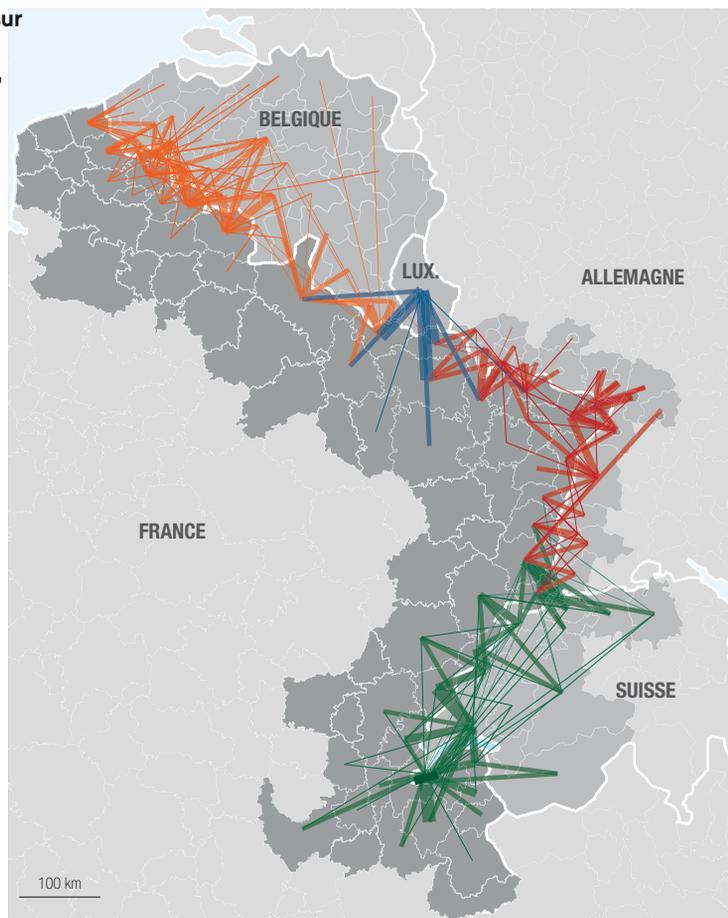
En nombre par zone d'emploi



Espace transfrontalier



SOURCES : INSEE, RP 2013 • RÉALISATION : CGET - DST - CELLULE CARTO, KH, AD, 2017



perçus sur les salaires de frontaliers français travaillant dans le canton de Genève¹⁴. Ces sommes sont versées ensuite par l'État aux collectivités de résidence des frontaliers concernées (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et communes de résidence). Enfin, le pouvoir d'achat souvent plus élevé de ces travailleurs transfrontaliers a souvent des effets défavorables, notamment de tension sur les prix du foncier et du logement côté français¹⁵.

Notes

- C'est-à-dire définies par des échanges fonctionnels plutôt que par un périmètre déterminé.
- Accord de 1973 sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève (CFG). La CFG s'élève à 3,5 % de la masse salariale brute des personnes habitant dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et travaillant à Genève, quelle que soit leur nationalité.
- Voir la fiche d'analyse « logement » de l'Observatoire des territoires (2017).

Le profil des travailleurs frontaliers diffère selon leur pays de destination

Le travail transfrontalier a donc un impact local bien différent selon les frontières. De fait, le profil des travailleurs transfrontaliers varie sensiblement, la frontière opérant comme un filtre selon les types d'emplois disponibles et les niveaux de qualification requis « de l'autre côté ».

Des transfrontaliers plus jeunes que les autres travailleurs, sauf vers l'Allemagne

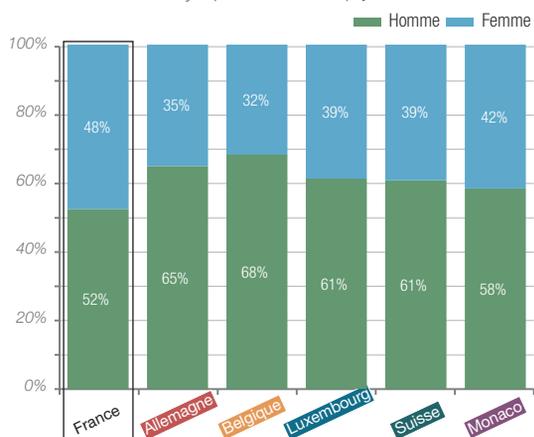
Les travailleurs au départ de la France à destination de l'Allemagne et de la Belgique se distinguent assez fortement de l'ensemble des actifs français, mais aussi des autres transfrontaliers. Leurs profils sont marqués par **une très forte présence masculine**. Même s'il s'agit d'un trait caractéristique de l'ensemble des travailleurs transfrontaliers français, celui-ci est davantage prononcé pour ces deux pays : les hommes constituent jusqu'à 68 % du contingent à destination de la Belgique et 65 %

à destination de l'Allemagne, alors que la parité est quasiment respectée dans la population active frontalière restant travailler en France (52 % d'hommes). Cependant, les transfrontaliers à destination de l'Allemagne sont nettement plus âgés que leurs homologues à destination de la Belgique. Cette différence est à mettre en relation avec la baisse du flux de travailleurs observée vers l'Allemagne depuis l'an 2000, le vieillissement des transfrontaliers étant symptomatique de leur non-renouvellement. En effet, 70 % d'entre eux ont plus de 30 ans, contre moins de 50 % vers les autres destinations. Plus éloquent encore, 35 % ont plus de 50 ans, contre de 15 à 23 % vers les autres destinations.

À l'inverse, les quatre autres destinations (Belgique, Luxembourg, Suisse et Monaco) accueillent des travailleurs dont le profil est relativement plus jeune que la moyenne des actifs frontaliers occupés¹⁶. C'est plus particulièrement vrai pour la tranche des 25-29 ans, qui est systématiquement supérieure de

Plus d'hommes que de femmes chez les travailleurs transfrontaliers

Profil des frontaliers* français par sexe et selon le pays de destination en 2013



* Les frontaliers sont les actifs occupés résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60km des frontières des cinq pays sélectionnés.



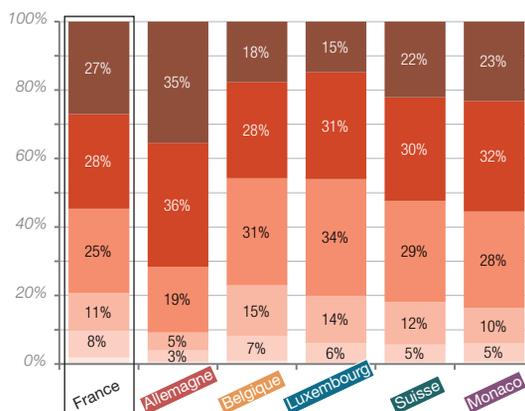
POUR MIEUX COMPRENDRE

La colonne « France » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en France. La colonne « Allemagne » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en Allemagne.

SOURCES : INSEE, RP 2013 • RÉALISATION : CGET - DST - OCT 2017

Des actifs globalement jeunes, sauf vers l'Allemagne

Profil des frontaliers* français par âge et selon le pays de destination en 2013



Tranches d'âge (en année)

- 15 à 19
- 20 à 24
- 25 à 29
- 30 à 39
- 40 à 49
- 50 ans et plus

* Les frontaliers sont les actifs occupés résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60km des frontières des cinq pays sélectionnés.



POUR MIEUX COMPRENDRE

La colonne « France » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en France. La colonne « Allemagne » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en Allemagne.

SOURCES : INSEE, RP 2013 • RÉALISATION : CGET - DST - CELLULE CARTO, 2017

4 à 9 points au sein des transfrontaliers à destination de ces pays, par rapport à la moyenne des frontaliers français. Par exemple, à destination du Luxembourg, les transfrontaliers de plus de 50 ans ne sont que 15 %, contre 27 % dans l'ensemble de la population frontalière française. Le travail transfrontalier vers ces destinations offre donc de nombreuses opportunités d'emplois dont bénéficient en premier lieu les nouveaux entrants sur le marché du travail.

Davantage d'ouvriers vers l'Allemagne et la Belgique, plus de cadres vers la Suisse et Monaco

La relative jeunesse des actifs transfrontaliers (hormis le cas de l'Allemagne) et leur sexe sont les seuls traits communs qu'ils partagent. Leur profil (catégories socioprofessionnelles) est en effet très différent d'un pays de destination à l'autre, et par

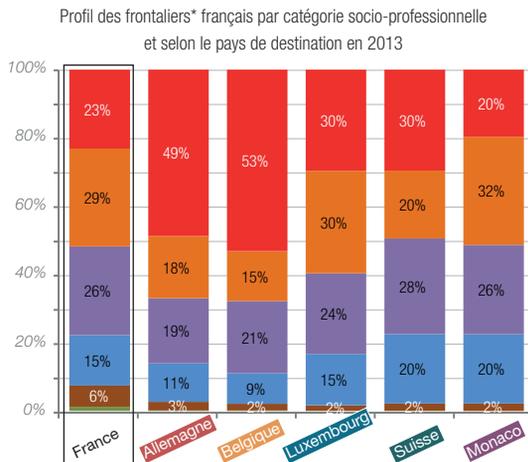
rapport au profil moyen de l'ensemble des actifs frontaliers français.

Les profils socioéconomiques des actifs transfrontaliers allant vers l'Allemagne et la Belgique se ressemblent : les ouvriers prédominent (respectivement 49 % et 53 % des actifs), et beaucoup travaillent dans le secteur industriel (46 % et 37 % des actifs). Ils sont encore surreprésentés vers la Suisse et le Luxembourg à hauteur de 7 points de plus par rapport au profil moyen des frontaliers français. Les

Note

16. Relativement « jeunes » par rapport aux actifs frontaliers français en 2013. Pour autant, l'étude longitudinale des flux par pays (voir 4^e partie) montre qu'ils ont globalement « vieilli » depuis 1990.

Des ouvriers vers l'Allemagne et la Belgique, des cadres vers la Suisse et Monaco



Catégorie socio-professionnelle

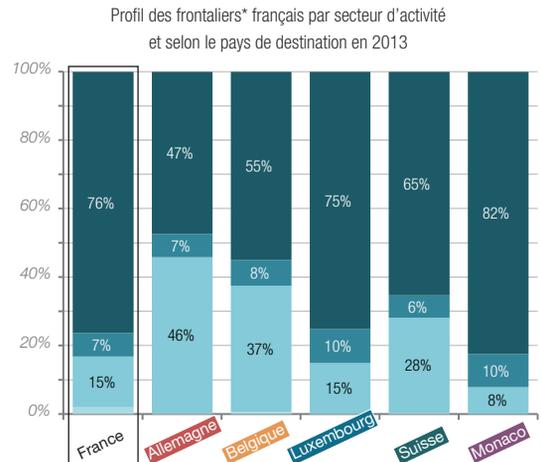
- Ouvriers
- Employés
- Professions intermédiaires
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Agriculteurs exploitants

* Les frontaliers sont les actifs occupés résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60km des frontières des cinq pays sélectionnés.

POUR MIEUX COMPRENDRE

La colonne « France » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en France. La colonne « Allemagne » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en Allemagne.

Le Luxembourg et Monaco, destinations du secteur tertiaire



Secteur d'activité

- Tertiaire
- Construction/BTP
- Industrie
- Agriculture

* Les frontaliers sont les actifs occupés résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60km des frontières des cinq pays sélectionnés.

POUR MIEUX COMPRENDRE

La colonne « France » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en France. La colonne « Allemagne » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en Allemagne.

SOURCES : INSEE, RP 2013 • RÉGION ION : COET - DIST - CELLULE ORITO, 2017

SOURCES : INSEE, RP 2013 • RÉGION ION : COET - DIST - CELLULE ORITO, 2017

pays voisins de la France tirent ainsi bénéfice de la main-d'œuvre qualifiée libérée par le secteur industriel dont le poids continue à reculer côté français.

À l'inverse, la Suisse et Monaco se distinguent des autres pays par leur attractivité pour les cadres : ceux-ci représentent 20 % des travailleurs transfrontaliers à destination de ces pays, contre 15 % dans l'ensemble de la population française. À Monaco, plus de 8 transfrontaliers sur 10 travaillent dans le secteur tertiaire. Dans le cas suisse, où les ouvriers sont également très fortement représentés (30 % contre 23 % en moyenne nationale), les secteurs d'activité sont plus diversifiés : cela s'explique par les diverses opportunités qui s'offrent, tant pour des cadres que des ouvriers, tout le long de la frontière de Genève à Bâle en passant par l'Arc jurassien, aussi bien dans le secteur tertiaire que dans l'industrie. À une échelle plus locale, l'observation des flux à destination de Genève montre un profil plus nette-

ment métropolitain avec une proportion de cadres (25 % des actifs¹⁷), nettement supérieure à celle des flux se dirigeant vers Monaco ou le Luxembourg.

Quant aux travailleurs transfrontaliers à destination du Luxembourg, ils ont le profil le plus semblable à l'ensemble des actifs travaillant en France, avec une certaine surreprésentation des ouvriers toutefois. Il en va de même pour les secteurs d'activité dans lesquels ils travaillent.

Note

17. Insee Première, février 2015.

Zoom

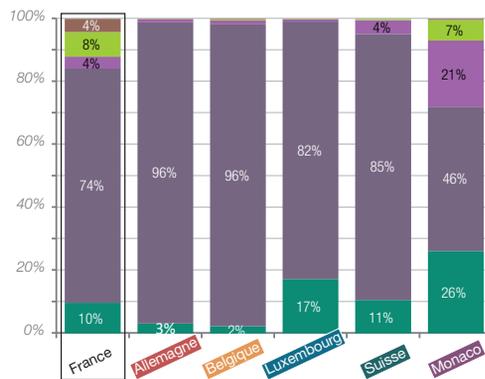
QUELS SONT LES MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS POUR FRANCHIR LA FRONTIÈRE ?

L'observation des moyens de transport utilisés par les transfrontaliers pour se rendre sur leur lieu de travail fait apparaître des contrastes selon les frontières :

- l'Allemagne et la Belgique se distinguent par une très forte prédominance des trajets en voiture.
- le Luxembourg, la Suisse et Monaco, qui disposent de pôles d'emploi proches des frontières françaises, proposent suffisamment d'équipements de transports en commun pour que les transfrontaliers puissent se rendre sur leur lieu de travail par ce moyen. Bien intégré dans un tissu urbain dense, Monaco est la seule destination pour laquelle plus de la moitié des travailleurs transfrontaliers se déplacent autrement qu'en voiture jusqu'à leur lieu de travail.

Plus d'usagers des transports en commun vers Monaco, le Luxembourg et la Suisse

Profil des frontaliers* français par type de mobilité et selon le pays de destination en 2013



Type de transport utilisé

- Pas de transport
- Marche à pied
- Deux-roues
- Voiture
- Transports en commun

* Les frontaliers sont les actifs occupés résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60km des frontières des cinq pays sélectionnés.



POUR MIEUX COMPRENDRE

La colonne « France » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en France. La colonne « Allemagne » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en Allemagne.

SOURCES : INSEE, RP 2013 • RÉAUSION, COE - IOST - CELLULE CARTO, 2017

Zoom

LES OBSTACLES AU TRAVAIL TRANSFRONTALIER

Tout en étant en forte croissance, la mobilité transfrontalière liée à l'emploi se heurte à de nombreux obstacles de toute nature. Les difficultés récurrentes et persistantes sont nombreuses.

L'obstacle linguistique, réel, freine l'accès des travailleurs frontaliers aux emplois les plus qualifiés sur une partie des frontières françaises. La France est toutefois frontalière de quatre pays en partie francophones (Belgique, Luxembourg, Suisse et Monaco), ce qui constitue un important facteur favorisant les flux à destination de ces pays.

Le manque d'information sur les emplois disponibles s'avère également une difficulté récurrente citée dans les enquêtes sur la mobilité transfrontalière. L'accès aux offres d'emploi de l'autre côté de la frontière (en dépit des efforts des antennes frontalières du réseau Eurès¹⁸ ou de structures *ad hoc* tel le réseau Infobest à la frontière franco-allemande) reste encore fragmentaire, voire artisanal, comme le reconnaissent volontiers les salariés des services de l'emploi en zone frontalière. L'information relative aux droits des salariés, sur le plan fiscal, social ou encore du droit du travail est également très difficile à obtenir en dépit des efforts du réseau Eurès et du Groupement transfrontalier européen¹⁹ agissant sur la frontière franco-suisse.

Les obstacles à la reconnaissance des qualifications et des diplômes sont également à prendre en compte, même si les diplômes obtenus en France semblent bénéficier d'une image positive auprès des employeurs potentiels situés de l'autre côté de la frontière. Le développement d'offres de formation intégrées, partagées entre des universités de part et d'autre de la frontière, entend répondre à cette difficulté. De même, l'impossibilité de binationaliser les parcours d'apprentissage, en raison notamment de différences dans les réglementations applicables aux apprentis, freine les échanges.

Enfin, des difficultés d'ordre géographique viennent parfois compliquer la vie transfrontalière, à l'instar des problèmes déjà évoqués, relatifs à l'offre lacunaire en transports transfrontaliers, aux infrastructures ferroviaires et routières saturées, ou à la difficulté de se loger dans des zones de plus en plus convoitées.

Si les difficultés sont ressenties localement par les habitants, leur résolution relève très souvent des autorités centrales. De plus, l'activation de certains mécanismes de résolution des obstacles, telle la conclusion d'accords intergouvernementaux, ne correspond pas aux besoins immédiats des acteurs locaux. Partant de ces constats, la France, via le CGET, et le Luxembourg, accompagnés des États membres volontaires et des institutions européennes, travaillent depuis juillet 2016 à l'élaboration de solutions innovantes pour permettre aux autorités locales de surmonter les obstacles. Les premières propositions formulées par les experts tiennent d'une part à favoriser les échanges entre les différents échelons institutionnels afin de faciliter la remontée et le traitement des difficultés, et, d'autre part, à développer un nouvel outil juridique permettant l'application de règles dérogatoires pour la réalisation d'un projet transfrontalier.

Dans sa communication « Stimuler la croissance et la cohésion dans les régions frontalières de l'Union européenne », la Commission européenne fait référence aux travaux conduits par la France et le Luxembourg et présente des pratiques existantes visant à surmonter les obstacles. Elle partage le constat selon lequel la multiplication des échanges aux frontières s'accompagne d'un nombre croissant de difficultés et formule dix propositions concrètes pour faciliter le quotidien des habitants.

Notes

18. EURocean Employment Services (Eurès) est un réseau d'échange d'informations qui a pour but de faciliter la mobilité des travailleurs au sein de tous les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

19. Le Groupement transfrontalier européen (GTE) est une association à but non lucratif, créée en 1963 et implantée tout au long de la frontière franco-suisse. Son objectif est de représenter et de défendre les intérêts des travailleurs frontaliers.

Le travail transfrontalier, pays par pays

Afin de compléter ce panorama national, des portraits du travail transfrontalier selon chaque pays de destination ont été réalisés. Ils s'appuient sur l'évolution des principales caractéristiques du profil démographique et socioéconomique des travailleurs transfrontaliers entre 1990 et 2013.

À l'instar de la France, le tissu économique de nos voisins a connu sur cette période des mutations nationales, mais aussi locales, qui ont modifié les secteurs d'activité et les qualifications des emplois proposés. La composition des flux de travailleurs

au départ de la France a donc dû évoluer pour répondre à cette nouvelle demande.

Le recensement de la population permet d'étudier l'évolution du profil des travailleurs transfrontaliers pour cinq destinations : la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et Monaco, pour lesquelles l'Insee renseigne la commune française de résidence du travailleur ainsi que son lieu de travail à l'étranger. Comme évoqué précédemment, les flux vers l'Espagne et l'Italie, nettement plus faibles, n'ont pas fait l'objet d'exploitation.

Des flux différenciés selon les pays de destination



La Suisse, destination des cadres et des professions intermédiaires	149
Une forte progression des transfrontaliers vers le Luxembourg, au profil assez comparable à celui des actifs d'une métropole française	150
Plus de jeunes et d'ouvriers vers la Belgique	151
Des transfrontaliers moins nombreux et de plus en plus âgés vers l'Allemagne	152
Des actifs du tertiaire aux déplacements multimodaux vers Monaco	154

Suisse

La Suisse, destination des cadres et des professions intermédiaires

De Bâle à Genève, la Suisse emploie 170 000 actifs résidant en France

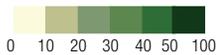
Actifs frontaliers déclarant travailler en Suisse

Actifs enregistrés en nombre *

Au lieu de résidence	Au lieu de travail
5 à 100	■
100 à 500	■
500 à 2 000	■
2 000 à 10 000	■
10 000 à 75 000	■

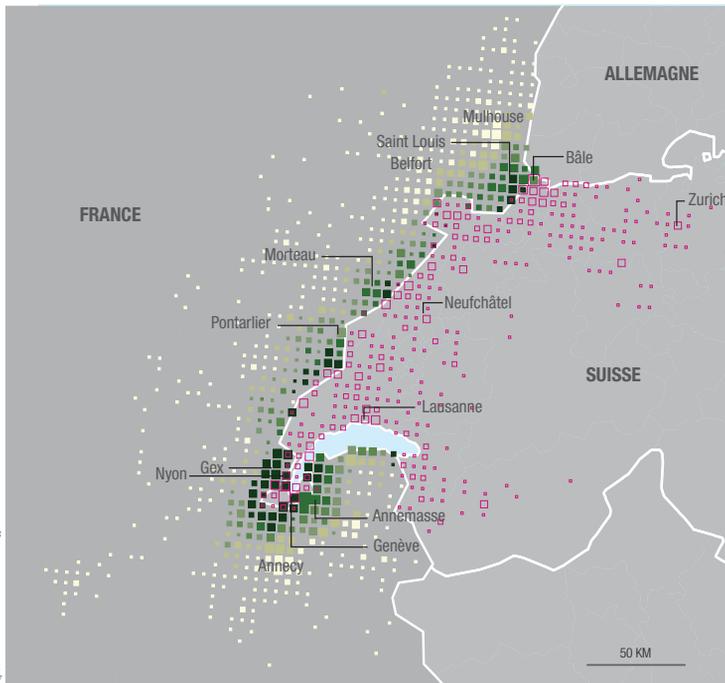
Part des actifs frontaliers déclarant travailler en Suisse

En % des actifs occupés par carreau *



* Les données, d'abord observées à l'échelon des communes françaises, et des unités administratives locales (LAU2) pour les pays frontaliers, ont été ventilées par carreau de 5 km de côté. Ce carroyage permet de s'affranchir des maillages statico-administratifs qui présentent des tailles différentes de part et d'autre de la frontière. Il facilite ainsi la comparaison tout en offrant une représentation plus fine du phénomène étudié.

SOURCES : INSEE, RP 2013 ; FONDS CARTO LAU2 ; IOD UNIVERSITÉ DE GENÈVE POUR LES LIMITES ADMINISTRATIVES • RÉALISATION : ODET - ODT - CELLULE CARTO, 2017



Les opportunités d'emplois sont très nombreuses tout le long de la frontière avec la Suisse : autour de deux métropoles, Bâle et Genève, mais aussi sein d'un espace plus diffus le long de l'Arc jurassien.

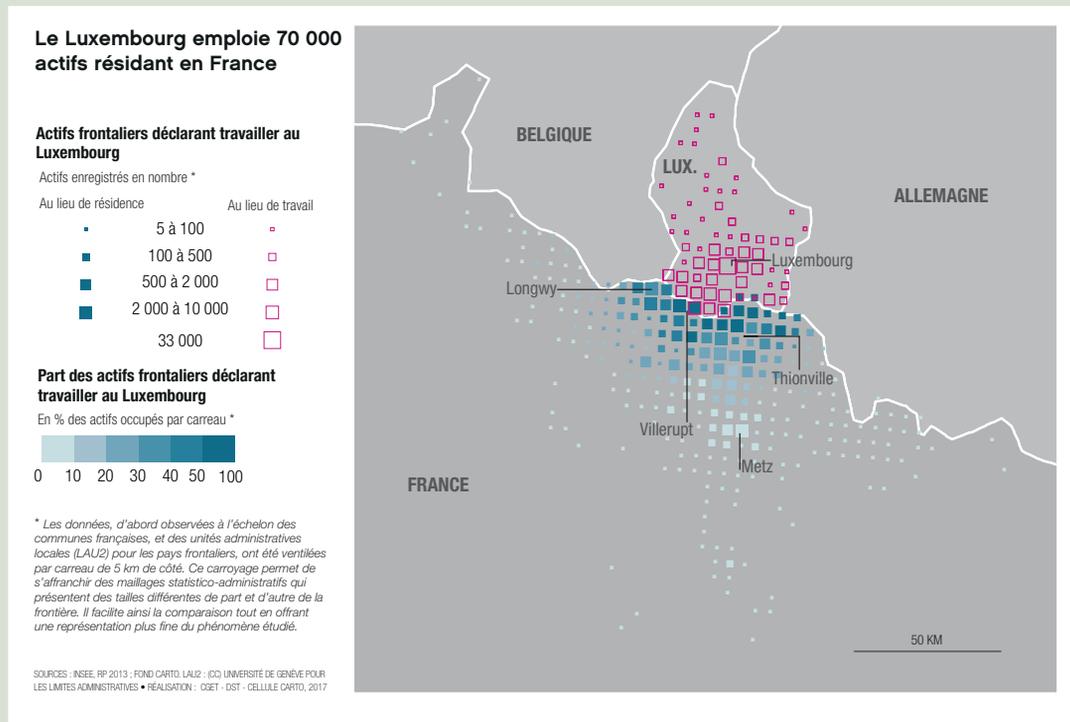
Depuis 1990, ce pays attire le contingent le plus nombreux d'actifs français qui travaillent dans un pays voisin de l'Hexagone : après avoir stagné à 100 000 jusqu'en 2000, le nombre d'emplois occupés par les Français en Suisse a crû de façon spectaculaire pour atteindre les 170 000 en 2013. La période de stagnation marque un fort vieillissement des actifs aux dépens des moins de 30 ans, dont la part a été plus que divisée par deux entre 1990 et 1999 (passant de 30 % à 12 % des transfrontaliers). Depuis cette date, leur part a légèrement augmenté et, avec 17 %, est désormais comparable à celle des frontaliers restant travailler en France (19 %).

Depuis 1990, la part d'ouvriers a régulièrement diminué (de 47 % à 30 % pour les ouvriers), alors que celles des professions intermédiaires et

des cadres ont fortement augmenté, passant respectivement de 20 % en 1990 à 28 % en 2013 et de 9 % à 20 %. Paradoxalement, le secteur industriel a relativement bien résisté par rapport à ce que l'on peut observer vers d'autres destinations. Représentant 33 % des actifs en 1990, il regroupe encore 28 % des transfrontaliers français à destination de la Suisse en 2013. Dans le même temps, la part du secteur de la construction a été divisée par deux, passant de 13 % à 6 % des actifs.

La voiture reste le moyen principal pour se rendre en Suisse (85 % des actifs). Mais, en parallèle, la part d'usagers de deux-roues et de transports en commun augmente régulièrement, passant de 6 % à 15 % entre 1999 et 2013.

Une forte progression des transfrontaliers vers le Luxembourg, au profil assez comparable à celui des actifs d'une métropole française



Des cinq destinations retenues, le Luxembourg est sans conteste celle qui a connu, au cours des dernières années, la plus forte progression du nombre d'actifs venant de France, celui-ci passant de 15 000 en 1990 à 75 000 en 2013, soit une multiplication par 4,6 des effectifs. Outre une attractivité économique certaine de ce pays, cette évolution est aussi à mettre en regard avec le développement de l'offre de transports en commun sur cette frontière : en 1999, seuls 6 % des actifs déclaraient se rendre au Luxembourg par les transports en commun ; en 2013, ils sont 17 %, soit un taux bien supérieur à celui des actifs frontaliers travaillant en France (7 %) ou à la moyenne nationale française (10 %). L'attraction du Luxembourg s'exerce sur des communes proches de la frontière comme Longwy, Villerupt ou encore Thionville, où la part de transfrontaliers est supérieure à 30 % des actifs occupés. Grâce au réseau ferroviaire, son influence s'étend aussi jusqu'à Metz, où elle draine 16 000 actifs.

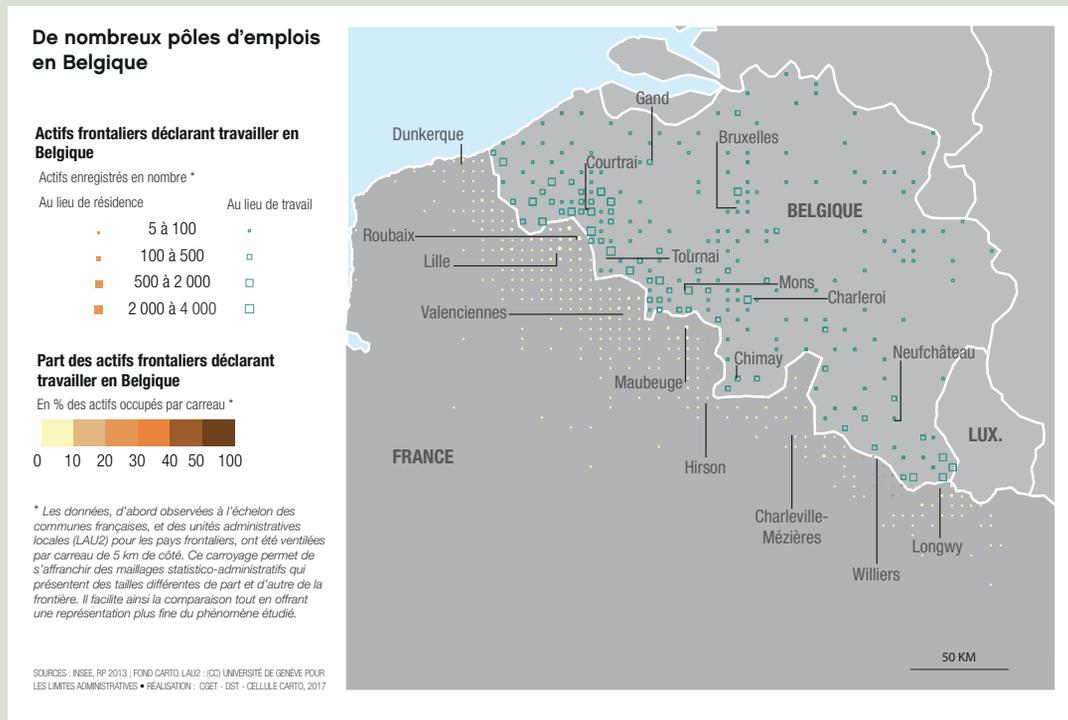
À l'instar des autres destinations, on observe un vieillissement des transfrontaliers se rendant

au Luxembourg, phénomène qui touche plus particulièrement les moins de 30 ans. En 1990, le Luxembourg était le plus gros pourvoyeur d'emplois pour les jeunes actifs transfrontaliers (43 % de travailleurs 15 à 29 ans) ; en 2013, cette part n'est plus que de 20 %, soit autant que la proportion des moins de 30 ans parmi les actifs résidant et travaillant en France.

Cette évolution s'est accompagnée d'une profonde recomposition des emplois. Alors que les ouvriers étaient majoritaires en 1990 (58 % des actifs), ils ne représentent plus que 30 % des effectifs en 2013. Dans le même temps, la part des professions intermédiaires a doublé (de 12 % à 24 %), et celle des cadres quintuplé (de 3 % à 15 %). Le profil des actifs allant travailler au Luxembourg est ainsi semblable à celui des actifs frontaliers restant travailler en France, notamment à Metz et Nancy. En parallèle, la part du secteur industriel a été divisée par deux en vingt ans (de 30 % à 15 % des actifs), soit un niveau désormais inférieur à celui de leurs homologues travaillant en France (16 %).

Belgique

Plus de jeunes et d'ouvriers vers la Belgique



Bonne dernière en 1990 des cinq destinations étudiées, avec seulement 10 000 travailleurs accueillis, la Belgique a su depuis attirer de nombreux actifs résidant en France. Leur nombre a quadruplé en vingt ans, la Belgique passant en 4^e position, devant Monaco, au début des années 2000.

La majeure partie de ces actifs venant de France résident le long de la moitié nord de la frontière, de Maubeuge à Dunkerque, et travaillent dans un espace continu de Courtrai à Charleroi, sans oublier Bruxelles.

En comparaison des cohortes d'actifs se rendant vers d'autres pays, ils semblent avoir mieux résisté au phénomène de vieillissement constaté entre 1990 et 2013. Ils constituent en 2013 le contingent le plus jeune avec 53 % de moins de 30 ans, un taux supérieur à celui de la population active frontalière côté français (45 %).

Le profil professionnel de ces actifs se caractérise par la présence d'une majorité

d'ouvriers, en 1990 (66 %) comme en 2013 (53 %), bien qu'en recul de 13 points. Ce recul témoigne d'une lente mutation des emplois : au bénéfice des cadres (+ 2 points) et surtout des professions intermédiaires (+ 9 points). De fait, le secteur tertiaire a gagné beaucoup de terrain depuis 1990 (+ 22 points).

Malgré une bande transfrontalière très urbanisée, qui aurait pu favoriser la présence de transports en commun, la voiture reste le moyen privilégié de déplacement (96 % des déplacements, contre 77 % en France).

Des transfrontaliers moins nombreux et de plus en plus âgés vers l'Allemagne

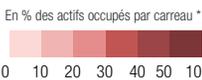
De fortes concentrations d'emplois vers la Sarre et le long de la frontière nord avec le Bade-Wurtemberg

Actifs frontaliers déclarant travailler en Allemagne

Actifs enregistrés en nombre *

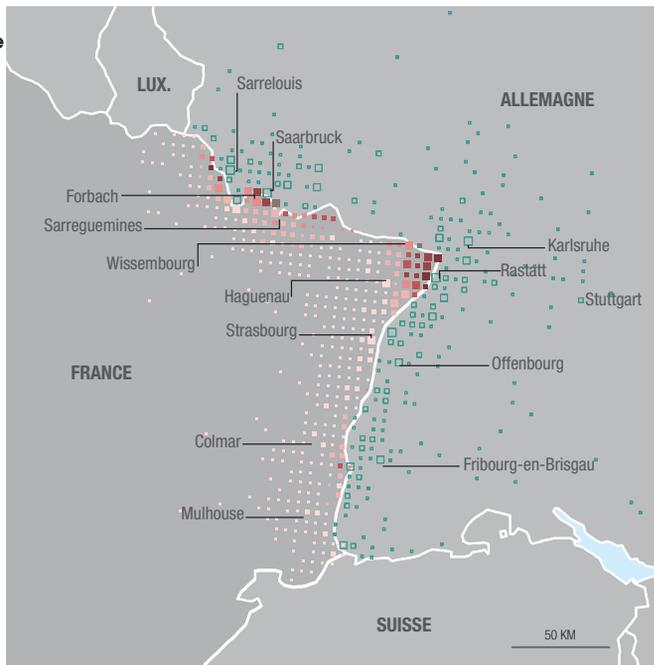
Au lieu de résidence	Au lieu de travail
5 à 100	
100 à 500	
500 à 2 000	
2 000 à 9 000	

Part des actifs frontaliers déclarant travailler en Allemagne



* Les données, d'abord observées à l'échelon des communes françaises, et des unités administratives locales (LAU2) pour les pays frontaliers, ont été ventilées par carreau de 5 km de côté. Ce carroyage permet de s'affranchir des mailles statistico-administratives qui présentent des tailles différentes de part et d'autre de la frontière. Il facilite ainsi la comparaison tout en offrant une représentation plus fine du phénomène étudié.

SOURCES : INSEE, RP 2013 ; FOND CARTO, LAU2 ; (C) UNIVERSITÉ DE GENÈVE POUR LES LIMITES ADMINISTRATIVES • RÉALISATION : CGET - DST - CELLULE CARTO, 2017



En 1990, l'Allemagne était la deuxième destination des transfrontaliers français, avec 40 000 actifs accueillis. La croissance de ce flux dans les années 1990 laissait présager qu'elle garderait cette place. Mais ce pays est devenu moins attractif au début des années 2000 et le nombre d'actifs s'y rendant pour travailler a commencé à diminuer, pour arriver en 2013 un peu au-dessus de son niveau de 1990.

Plusieurs bassins d'emploi allemands restent néanmoins attractifs, comme l'ensemble Sarre-Moselle où les pôles de Sarrelouis et Sarrebrück attirent nombre de frontaliers de Creutzwald à Sarreguemines, en passant par Forbach. C'est aussi le cas, plus à l'Est, des pôles d'emploi de Rastatt, Karlsruhe, ou Landau²¹ dont dépendent les communes autour de Wissembourg et, plus près de la frontière allemande, celles de Seltz à Lauterbourg (la part de transfrontaliers y est souvent supérieure à 30 % de l'ensemble des actifs de chaque commune). Enfin, en remontant le Rhin vers Strasbourg et au-delà, les travailleurs transfrontaliers sont encore très nombreux, mais l'économie globalement

moins dépendante des villes allemandes d'Offenbourg ou de Fribourg-en-Brigau.

Parmi les actifs se déplaçant vers l'Allemagne, on observe une forte proportion d'ouvriers (49 %), travaillant dans les nombreuses entreprises de taille moyenne qui forment le tissu industriel outre-Rhin. Cette part a toutefois nettement diminué depuis 1990 (75 % d'ouvriers) au bénéfice de celle des cadres, des professions intermédiaires, mais aussi des employés : la part du secteur tertiaire a donc progressé, passant de 27 % en 1990 à 45 %, mais reste dans une proportion nettement inférieure à celle du tertiaire au sein des actifs frontaliers travaillant en France (75 % travaillent dans le tertiaire).

Les frontaliers travaillant en Allemagne sont marqués par un très fort vieillissement : la part des moins de 30 ans est passée de 32 % en 1990 à 8 % en 2013, bien en deçà de celle des actifs frontaliers ayant une activité en France (19 %). L'évolution est encore plus notable pour les plus de 50 ans : alors qu'en 1990 ils ne ...

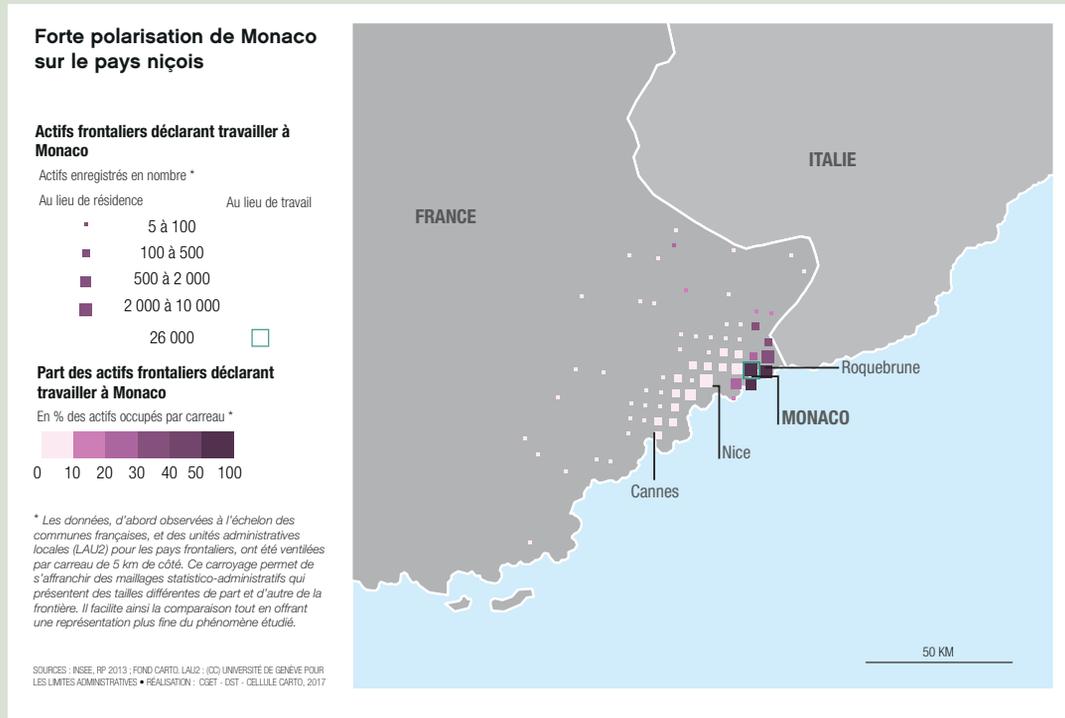
... représentaient que 8 % des actifs travaillant en Allemagne, ils comptent désormais pour plus d'un tiers du contingent.

La diminution du nombre de frontaliers travaillant en Allemagne et leur vieillissement traduisent un non-renouvellement des travailleurs allant vers ce pays, sans doute lié à une mutation de la demande des entreprises allemandes et des conditions de travail auxquelles les qualifications des actifs français ne sont pas en mesure de répondre.

Note

21. Toutes ces communes sont d'ailleurs intégrées dans la gouvernance de l'Eurodistrict de Pamina.

Des actifs du tertiaire aux déplacements multimodaux vers Monaco



En constante augmentation, le nombre d'actifs résidant en France qui travaillent dans la principauté de Monaco a presque doublé en vingt-trois ans, passant de 15 000 en 1990 à 27 000 en 2013.

Ils interviennent essentiellement dans le tertiaire (82 %), Monaco étant la destination privilégiée pour ce secteur d'activité. Cette part reste, cependant, inférieure à celle des actifs du tertiaire restant travailler en France. On trouve, certes, plus de cadres (+ 4 points) et de professions intermédiaires (+ 2 points) à destination de la principauté, mais aussi plus d'ouvriers (+ 4 points) que dans les Alpes maritimes, côté français.

Historiquement très intégrée au tissu économique français, l'offre en matière d'infrastructures et de services de transport permet de bien desservir Monaco. C'est d'ailleurs sur cette frontière que l'on relève la part la plus faible des déplacements domicile-travail réalisés en voiture. En 2013, seuls 46 % des travailleurs transfrontaliers qui se

rendent à Monaco y ont recours. Ils n'étaient déjà que 53 % en 1999. Devenu plus fréquent, le passage de la frontière en transport en commun a vu sa part presque doubler sur cette même période (15 % d'actifs en 1999, 26 % en 2013). L'augmentation des trajets effectués en deux-roues (13 % en 1999 contre 21 % en 2013) a également contribué à faire régresser l'importance de la voiture dans les déplacements vers Monaco, une tendance notamment due à la congestion des axes routiers sur le littoral.

BIBLIOGRAPHIE

Commission européenne, (2009) : « DG Employment and Social Affairs, Scientific Report on the Mobility of Cross-Border Workers within the EU-27/EEA/EFTA Countries ».

Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, (septembre 2017) : « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne ».

Communication de la Commission européenne, (2015) : « Surmonter les obstacles dans les régions frontalières, rapport de synthèse sur la consultation publique en ligne ».

Décoville A., Durand F., Sohn C., Walther O., (2013) : « Comparing cross-border metropolitan integration in Europe : towards a functional typology », *Journal of Borderlands Studies*.

Denert O., Rubio J., Ayral D., (2014) : « L'observation des espaces transfrontaliers », *Les Cahiers de La MOT*.

De Ruffray S., Hamez G., Meddahi D., Moron E., Smits F., (2008) : « La comparaison des territoires transfrontaliers à l'échelle nationale – Vers une typologie fondée sur les logiques d'intégration », DIACT.

Durand F., (2015) : « Theoretical Framework of the Cross-border Space Production – The Case of the Eurometropolis Lille–Kortrijk–Tournai », *Journal of Borderlands Studies*.

Rapport du groupe d'experts sur les solutions innovantes aux obstacles à la coopération transfrontalière, 2017.

Guérois M., Ysebaert R., Viry M., (2016) : « Typologie socio-économique des régions frontalières de l'Union européenne (2000-2012) », UMS RIATE.

Hamez G., (2017) : « Vers un modèle multiscalaire des territoires frontaliers intérieurs à l'Union européenne », *Belgeo*, 2013.

Rapport du groupe d'experts sur les solutions innovantes aux obstacles à la coopération transfrontalière.

RESSOURCES INTERNET DES CONTRIBUTEURS PARTENAIRES

- La Mission opérationnelle transfrontalière : <http://www.espaces-transfrontaliers.org>
- L'UMS RIATE : <http://riate.cnrs.fr>

Annexe méthodologique

Le zonage en aires urbaines, une approche fonctionnelle du territoire

L'objectif du zonage en aires urbaines (ZAU) est de décrire l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce découpage est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, puis sur la délimitation de leurs aires d'influence (couronnes et communes dites « multipolarisées ») en s'appuyant sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes. Cette approche fonctionnelle du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti.

Parmi les espaces urbains, on distingue :

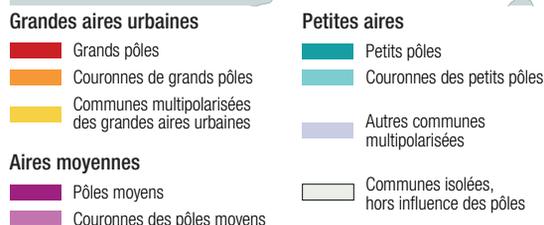
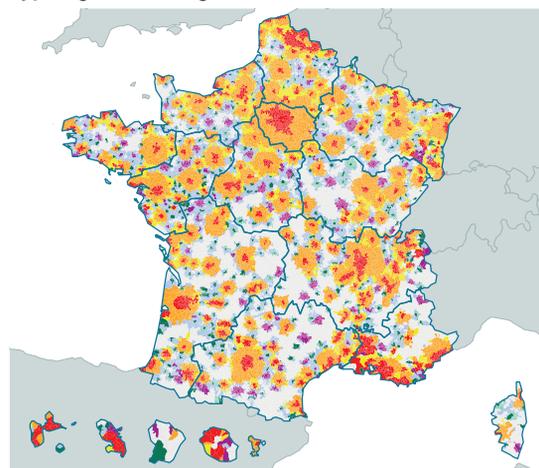
- **Les grandes aires urbaines**, constituées d'un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par les communes (couronnes et communes dites « multipolarisées ») dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;
- **Les aires urbaines de taille moyenne**, constituées d'un pôle urbain de 5 000 à 10 000 emplois et par leur couronne ;
- **Les petites aires urbaines**, constituées d'un pôle urbain de 1 500 à 5 000 emplois et par leur couronne.

La grille communale de densité, une approche morphologique du territoire

Les communes étant de superficies très variables, certaines d'entre elles peuvent apparaître comme peu densément peuplées ou au contraire densément peuplées, alors même que leurs populations sont de taille comparable. Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune, en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées, dont l'importance au sein des communes permet de caractériser ces dernières (et non la densité communale habituelle).

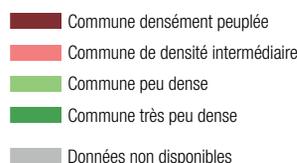
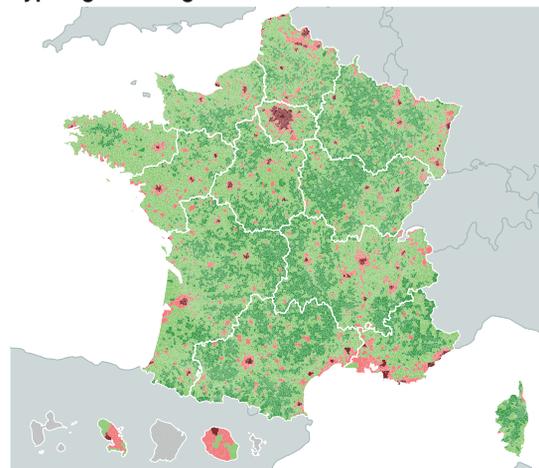
Cette classification réalisée par l'Insee reprend les travaux d'Eurostat, en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Ainsi, on distingue parmi les communes peu denses, des communes très peu denses.

Typologie du zonage en aires urbaines



Sources : Insee, zonage en aires urbaines 2010, IGN GéoFla 2015
Réalisation : CGET, 2017

Typologie de la grille communale de densité



Sources : Insee 2015, IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017



RETROUVEZ LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES EN LIGNE !

Le site de l'Observatoire des territoires

UN OUTIL D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Un site **ouvert** à tous et **accessible sur tablette**, qui met à la disposition du public des analyses et des informations sur les **dynamiques territoriales** et les **politiques d'aménagement** du territoire.

Grâce à son outil de **cartographie interactive**, le site permet à l'utilisateur de réaliser en quelques clics ses propres cartes à partir d'indicateurs territorialisés.

RÉALISEZ VOS PROPRES CARTES !

- + Choisissez et cartographiez des indicateurs
- + Éditez en un clic des portraits de territoires à différentes échelles
- + Créez votre carte à partir de vos données
- + Sélectionnez un des 30 zonages disponibles
- + Zoomez sur votre territoire, comparez-le à d'autres (visualisez vos cartes en vis-à-vis)
- + Exportez votre carte ou des données
- + Sauvegardez et partagez votre travail



Une cartographie des zonages français liés à l'aménagement du territoire



500 indicateurs pour explorer les territoires à de nombreuses échelles

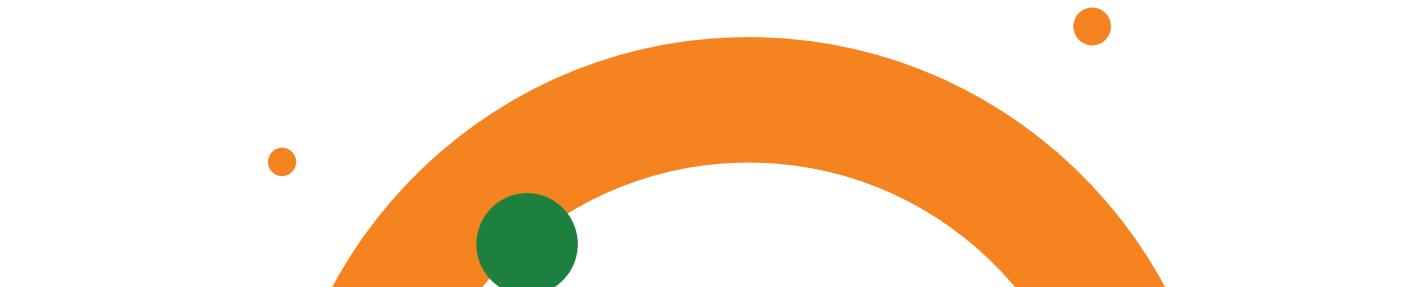


Une information synthétisée dans des kits d'indicateurs et des portraits de territoire



Des fiches d'analyse par thème et des rapports pour comprendre les grands enjeux territoriaux d'aujourd'hui

> [OBSERVATOIRE-DES-TERRITOIRES.GOUV.FR](https://observatoire-des-territoires.gouv.fr) <



Créé en 2004 et animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires, l'Observatoire des territoires publie des études sur les dynamiques territoriales, anime un site Internet où il rend disponibles de nombreuses données statistiques, et met en réseau les organismes publics qui interviennent dans l'analyse des territoires afin de mieux partager les connaissances dans ce domaine.

Le sixième rapport de l'Observatoire des territoires rassemble six études thématiques réalisées au cours de l'année 2017. Elles offrent un panorama de quelques-uns des contrastes et des dynamiques saillants qui affectent et reconfigurent les territoires français : les évolutions démographiques, le vieillissement de la population, les inégalités de revenus, les tensions sur le parc de logements ainsi que dans l'accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur et, enfin, les enjeux de l'emploi transfrontalier. Ces études sont précédées d'une synthèse décrivant les grandes lignes de faille des territoires français à l'aune des travaux réalisés, qui sont autant de défis pour la cohésion.

Chacune des fiches est introduite par un cadrage international permettant de comparer les régions françaises avec leurs voisines européennes, et de situer la France par rapport aux autres pays. Les analyses sont ensuite déclinées selon des échelles d'observation et croisent des grilles de lecture variées, afin de donner à voir toute la richesse et toutes les nuances des dynamiques territoriales et de guider les acteurs publics dans l'élaboration de diagnostics territoriaux.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires. Il appuie le Gouvernement dans la lutte contre les inégalités territoriales et le soutien aux dynamiques territoriales, en concevant et animant les politiques de la ville et d'aménagement du territoire avec les acteurs locaux et les citoyens. Ses champs d'intervention sont interministériels : accès à l'emploi, aux soins et aux services au public, cohésion sociale, inclusion numérique, aide aux mobilités, attractivité économique, transitions écologique et numérique, redynamisation des territoires fragiles et des centres-villes en déprise...